Ville de Saguenay

SERVICE DU GREFFE

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, **le 1er octobre 2024 à 12h00.**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2024

4.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 13 septembre 2024

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT

5.1 Séance du 28 août 2024

5.2 Séance du 11 septembre 2024

5.3 Séance du 18 septembre 2024

6. COMMISSIONS PERMANENTES

6.1 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 17 juin 2024

6.2 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 26 août 2024

6.3 Commission des finances – Rapport de la réunion du 16 juillet 2024

6.4 Commission de la sécurité publique – Rapporte de la réunion du 2 mai 2024

6.5 Commission de la sécurité publique – Rapport de la réunion du 9 juillet 2024

6.6 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 29 août 2024

6.7 Comité consultatif d'urbanisme – Rapport de la réunion du 12 septembre 2024

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de véhicules spécialisés et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 280 000 $

7.2 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 28 475 000 $

7.3 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et l'alimentation en électricité et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 275 000 $

7.4 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction et réfection de pistes cyclables et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 248 000 $

7.5 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaine de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobilier urbains, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 11 600 000 $

7.6 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de stabilisation de talus, aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 353 200 $

7.7 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection et d'aménagement de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 635 000 $

7.8 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts et d'éclairage et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 687 600 $

7.9 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 036 000 $

7.10 Projet de règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 4 600 000 $

7.11 Projet de règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements et d'accessoires et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 100 000 $

7.12 Projet de règlement ayant pour objet d'augmenter l'emprunt du règlement numéro VS-R-2023-127 augmenté par le règlement numéro VS-R-2024-30 décrétant des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 000 000 $

7.13 Projet de règlement ayant pour objet d'augmenter l'emprunt du règlement numéro VS-R-2022-127 décrétant divers travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 100 000 $

7.14 Projet de règlement ayant pour objet de décréter la restauration d'œuvre d'art, la réalisation de projets informatiques et culturels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 799 500 $

7.15 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 635 000 $

7.16 Projet de règlement ayant pour objet de décréter la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 $

7.17 Projet de règlement ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 415 000 $

7.18 Projet de règlement ayant pour objet de décréter divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 765 000 $

7.19 Projet de règlement ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et travaux de réfection de mur de soutènement, de garde-corps, ponts et d'ouvrages d'art et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 020 000 $

7.20 Projet de règlement ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 470 000 $

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

8.1 Règlement numéro VS-RU-2024-94 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1674)

8.2 Règlement numéro VS-R-2024-95 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissements

8.3 Règlement numéro VS-R-2024-85 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay

9. AFFAIRES GÉNÉRALES

9.1 Certificat de formation sur l'éthique du personnel de cabinet – Dépôt

9.2 États financiers 2022 – Office municipal d'habitation de Saguenay (OMH)

9.3 Fonds régions et ruralité – Rapport d'activités 2023

9.4 Abaissement des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels de la Ville de Saguenay

9.5 Diffusion Saguenay Subvention 2024 pour le service de courrier électronique aux organismes – Modification de la résolution VS-CM-2024-293

9.6 Corporation des fêtes du 350e de Chicoutimi, établissement historique – Soutien au fonctionnement 2024 – Modification de la résolution VS-CM-2024-583

9.7 La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie – Demande d'aide financière

9.8 Saguenay en neige – Soutien financier aux évènements 2025

9.9 Convention d'aide financière entre le MAMH et la Ville de Saguenay visant à analyser des scénarios d'adaptation pour des secteurs d'érosion sur le territoire

9.10 Demande d'autorisation en vertu du PL-31 – 1242, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi (AM-1688)

9.11 Demande d'autorisation en vertu du PL-31 – Lot 6 007 282 du cadastre du Québec, voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière (AM-1691)

9.12 La Grande semaine des tout-petits – Levée annuelle du drapeau

9.13 Ministère des Finances - Émission d'obligations – Adjudication par délégation de pouvoir – dépôt

9.14 Liste des paiements au 29 août 2024

9.15 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt :

9.15.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ conclus au cours du mois d'août 2024

9.15.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier

9.16 Dépôt par l'assistant-greffier des certificats du greffier relatif au registre de consultation sur les règlements numéros VS-R-2024-72, VS-R-2024-86, VS-R-2024-87, VS-R-2024-93

9.17 Centre d'histoire Arvida – Mandat de production de vidéoguides pour l'interprétation du patrimoine d'Arvida

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 5 novembre 2024, au Vieux-Théâtre situé au 300, boulevard Grande-Baie Nord, à La Baie, à 12h.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 26e jour du mois de septembre 2024.

L'assistant-greffier,

JIMMY TURCOTTE

JT/sg

4.1

Conseil municipal du 4 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue au Vieux-Théâtre situé au 300, boulevard Grande-Baie Nord, à La Baie, le 4 septembre 2024 à 12h00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil;

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Caroline Hamel, assistante-greffière.

À 12h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 6 août 2024

4.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 28 août 2024

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT

5.1 Séance du 29 juillet 2024

5.2 Séance du 14 août 2024

6. COMMISSIONS PERMANENTES

6.1 Commission des finances – Rapport de la réunion du 8 juillet 2024

6.2 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 18 juillet 2024

6.3 Conseil local du patrimoine – Rapport de la réunion du 14 août 2024

6.4 Comité consultatif agricole – Rapport de la réunion du 23 août 2024

6.5 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Rapport de la réunion du 12 août 2024

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissement

7.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay

7.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2008-55 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et engagements

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

8.1 Règlement numéro VS-RU-2024-76 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-022)

8.2 Règlement numéro VS-RU-2024-77 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-285)

8.2.1 Consultation publique
8.2.2 Adoption de règlement

8.3 Règlement numéro VS-RU-2024-78 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 62100 et 62140, secteur du boulevard du Royaume à proximité de l'intersection de la rue de l'Émeraude à Jonquière) (ARS-1659)

8.3.1 Consultation publique
8.3.2 Adoption de règlement

8.4 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1674)

8.4.1 Consultation publique
8.4.2 Adoption du 2e projet de règlement

8.5 Règlement numéro VS-R-2024-79 constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay

8.6 Règlement numéro VS-R-2024-80 constituant un comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay

8.7 Règlement numéro VS-R-2024-81 constituant un conseil local du patrimoine de Ville de Saguenay

8.8 Règlement numéro VS-R-2024-82 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toute dispositions de règlement antérieurs incompatibles

8.9 Règlement numéro VS-R-2024-83 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-95 ayant pour objet les systèmes d'alarme incendie reliés

8.10 Règlement numéro VS-R-2024-85 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay

8.11 Règlement numéro VS-R-2024-87 ayant pour objet d'augmenter l'emprunt du règlement numéro VS-R-2019-51 augmenté par les règlements numéros VS-R-2021-23, VS-R-2021-136 et VS-R-2022-98 décrétant l'acquisition, la mise aux normes et l'aménagement de terrain, la réalisation de travaux civils, l'acquisition et installation d'équipement et la construction d'un centre de traitement des matières recyclables et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 47 020 000 $

8.12 Règlement numéro VS-R-2024-92 modifiant le règlement numéro VS-R-2016-5 ayant pour objet l'octroi de bourses aux artistes en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Saguenay et le Conseil des arts et lettres du Québec

8.13 Règlement numéro VS-R-2024-93 ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnement, d'éclairage, de réfection et construction de bâtiments et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 775 000 $

9. AFFAIRES GÉNÉRALES

9.1 La Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi inc. – Avis de non-renouvellement de la convention de gestion et d'occupation

9.2 Demande d'autorisation en vertu du PL-31 – 4107, rue de Salaberry, Jonquière (AM-1687)

9.2.1 Consultation publique
9.2.2 Adoption de la résolution officielle

9.3 La Corporation du musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie – Renouvellement du cautionnement de la marge de crédit

9.4 Liste des paiements au 27 juin 2024

9.5 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt :

9.5.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ conclus au cours du mois de juillet 2024

9.5.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

10.1 Calendrier des séances du conseil municipal – Modification

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L'assistante-greffière dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance ordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 29 août 2024.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2024-540

Proposé par Michel Thiffault

Appuyé par Mireille Jean

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

RETIRER :

6.2 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 18 juillet 2024

7.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay

7.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2008-55 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et engagements

AJOUTER :

9.6 Création de la sous-catégorie 6 logements et plus dans la catégorie résiduelle et création de secteurs selon les dispositions prévues dans la loi sur la fiscalité municipale

9.7 Service du greffe – Nomination d'un assistant-greffier

9.8 Corporation des Fêtes du 350e de Chicoutimi, Établissement historique – Soutien au fonctionnement 2024

9.9 Réaménagement et agrandissement du terminal de l'Aéroport Saguenay-Bagotville, arrondissement de La Baie – Ordre de changement : 337

9.10 Résolution – Décret pour les caribous forestiers

9.11 Ville de Fermont – Demande de prêt de plancher de recouvrement de glace d'aréna

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ

La période d'intervention du conseiller désigné a été tenue.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions a été tenue.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2024

VS-CM-2024-541

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que

de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2024

VS-CM-2024-542

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 août 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT

5.1 SÉANCE DU 29 JUILLET 2024

VS-CM-2024-543

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Claude Bouchard

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 juillet 2024 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 SÉANCE DU 14 AOÛT 2024

VS-CM-2024-544

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Claude Bouchard

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 14 août 2024 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMISSIONS PERMANENTES

6.1 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 8 JUILLET 2024

VS-CM-2024-545

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Marc Bouchard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 8 juillet 2024 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – RAPPORT DE

LA RÉUNION DU 18 JUILLET 2024 - RETIRÉ

6.3 CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 14 AOÛT 2024

6.3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

VS-CM-2024-546

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 août 2024 par le Conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.2 PATRIMOINE – ÉMILIE GERMAIN ET YOANN PERROT – 973, RUE DE LA FABRIQUE, LA BAIE – PA-3215 (ID-17729) (VS-CLP-2024-66)

VS-CM-2024-547

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Émilie Germain et Yoann Perrot, 973, rue de la Fabrique, La Baie, visant des travaux extérieurs, au 973, rue de la Fabrique, La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujetti aux dispositions du règlement 590 concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le site patrimonial de la Côte-de-la-Fabrique et qu'il est de troisième niveau;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants :

- Remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte existant par un revêtement de tôle nervurée de couleur « Fusain »;
- Retrait de la cheminée;
- Installation de fascia en aluminium blanc;
- Isolation et remplacement du revêtement de la lucarne par un revêtement en planche à clins de bois véritable blanc, identique aux façades avant et latérales;
- Installation de cadrage de couleur vert-toundra sur la fenêtre de la lucarne.

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les critères de l'article 6.2.4 du règlement municipal 590;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation a été émis le 30 mai 2019, concernant ces mêmes travaux;

CONSIDÉRANT que l'intervention projetée contribuerait à l'intégrité du bâtiment et qu'elle favoriserait à améliorer la qualité architecturale du cadre bâti, par la réintégration de composantes architecturales caractéristiques du site patrimonial de la Côte-de-la-Fabrique;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Émilie Germain et Yoann Perrot, 973, rue de la Fabrique, La Baie, visant des travaux extérieurs, au 973, rue de la Fabrique, La Baie.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.3 PATRIMOINE – 9248-8311 QUÉBEC INC. – 3936, RUE SAINT-PIERRE, JONQUIÈRE – PA-3217 (ID-17747) (VS-CLP-2024-67)

VS-CM-2024-548

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande d'admissibilité au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (règlement VS-R-2021-40), du bâtiment principal du 3936, rue Saint-Pierre, Jonquière;

CONSIDÉRANT que l'article 7 du règlement VS-R-2021-40 stipule que les immeubles admissibles sont ceux qui apparaissent sur la liste des immeubles admissibles jointe audit règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 7 mentionne qu'un immeuble admissible est notamment un immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué par la municipalité et qui est également visé par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou un programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le bâtiment visé n'est pas protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);

CONSIDÉRANT que seuls les bâtiments d'intérêt ayant reçu une recommandation du Conseil local du patrimoine sont admissibles;

CONSIDÉRANT que le bâtiment visé est identifié comme bâtiment d'intérêt dans le plan d'urbanisme et dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parement de maçonnerie du bâtiment visé nécessite des travaux urgents afin d'en préserver l'intégrité;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite faire effectuer les travaux suivants :

- Réfection du parement de briques d'argile de la partie supérieure gauche du bâtiment, incluant toutes les interventions sous-jacentes essentielles à la consolidation du parement et à l'étanchéification de l'enveloppe;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'expertise produit en 2024 reconnaît l'urgence d'intervenir afin de sécuriser les environs immédiats du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le parement défectueux a déjà dû être démantelé d'urgence par un entrepreneur spécialisé en maçonnerie et que le bâtiment expose une partie de sa structure en béton armé et blocs de terracotta;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente un intérêt dans l'ensemble qu'il forme avec l'Ancienne-résidence-des Frères-du-Sacré-Cœur situé à l'est, notamment en raison de son parement de briques d'argile rouge;

CONSIDÉRANT que l'admissibilité du bien visé au règlement VS-R-2021-40 repose sur la recommandation favorable du conseil local du patrimoine;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil local du patrimoine recommande l'admissibilité du 144 à 146, rue Saint-Antoine, Chicoutimi au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (Règlement VS-R-2023-28) pour les travaux décrits.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Les membres du comité suggèrent que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme entre en contact avec le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, afin de vérifier la pertinence de marquer la présence de l'ancienne Académie Saint-Michel à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.4 PATRIMOINE – ÉLODIE CHANTALE LANNUZEL-DUPONT ET ALEXANDRE-PHILIPPE BERNARD GUST-DUPONT – 2785, RUE DEVILLE, JONQUIÈRE – PA-3218 (ID-17748) (VS-CLP-2024-68)

VS-CM-2024-549

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Élodie Chantale Lannuzel-Dupont et Alexandre-Philippe Bernard Gust-Dupont, 2785, rue Deville, Jonquière visant l'agrandissement et le remplacement de fenêtres au 2785, rue Deville, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise l'agrandissement et le remplacement des deux fenêtres de sous-sol en façade avant du bâtiment principal pour des fenêtres en PVC blanc, coulissantes en deux sections ;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté des ouvertures vise à permettre la conformité aux normes d'aménagement de chambres à coucher au sous-sol;

CONSIDÉRANT que le modèle de fenêtres projeté respecte les caractéristiques des fenêtres de sous-sol dans le site patrimonial d'Arvida;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Élodie Chantale Lannuzel-Dupont et Alexandre-Philippe Bernard Gust-Dupont, 2785, rue Deville, Jonquière visant l'agrandissement et le remplacement de fenêtres au 2785, rue Deville, Jonquière;

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.5 PATRIMOINE – JEAN-FRANÇOIS BEAUDOIN ET ALICE GAGNÉ – 2997, RUE BERTHIER, JONQUIÈRE – PA-3219 (ID-17752) (VS-CLP-2024-69)

VS-CM-2024-550

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Jean-François Beaudoin et Alice Gagné, 2997, rue Berthier, Jonquière visant des travaux de peinture et d'ornementation sur le bâtiment principal, au 2997, rue Berthier, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise l'installation de chambranles autour des ouvertures, la peinture du revêtement de bois de couleur grise, celle des volets de couleur noire et des éléments d'encadrement (chambranles et planches cornières) de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que le bien visé est non issu de la période de planification urbaine d'Arvida;

CONSIDÉRANT que les couleurs projetées respectent les orientations du Ministère et ne causeront pas de préjudice à la valeur du cadre bâti;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Jean-François Beaudoin et Alice Gagné, 2997, rue Berthier, Jonquière visant des travaux de peinture sur le bâtiment principal, au 2997, rue Berthier, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.6 PATRIMOINE – CLAUDINE PERRON – 1870, RUE WHOLER, JONQUIÈRE – PA-3221 (ID-17766) (VS-CLP-2024-70)

VS-CM-2024-551

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Claudine Perron, 1870, rue Wöhler, Jonquière visant le remplacement d'une fenêtre pour une porte-fenêtre, au 1870, rue Wöhler, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise le remplacement de la fenêtre située au rez-de-chaussée du profil arrière du bâtiment principal, par une porte-fenêtre en PVC blanc à deux volets et comptant 15 carreaux chacun;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'intervention projetée n'induirait pas de perte de valeur au cadre bâti, puisqu'invisible à partir de la voie publique;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Claudine Perron, 1870, rue Wöhler, Jonquière visant le remplacement d'une fenêtre pour une porte-fenêtre du bâtiment principal, au 1870, rue Wöhler, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.7 PATRIMOINE – CARL DUFOUR ET KARINE DESCHÊNES – 1781, RUE POWELL, JONQUIÈRE – PA-3222 (ID-17767) (VS-CLP-2024-71)

Le conseiller, M. Carl Dufour, déclare la nature générale de son intérêt dans le dossier suivant et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2024-552

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Carl Dufour et Karine Deschênes, 1781, rue Powell, Jonquière visant le remplacement de dalles de béton sur le terrain au 1781 à 1783, rue Powell, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise le remplacement des dalles de béton en marges avant et latérales du 1781 à 1783 et dans l'espace foyer en marge arrière du 1781;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'intervention projetée respecte les orientations du ministère et aurait un impact visuel nul sur le cadre paysager;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Carl Dufour et Karine Deschênes, 1781, rue Powell, Jonquière visant le remplacement de dalles de béton sur le terrain au 1781 à 1783, rue Powell, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.3.8 PATRIMOINE – OLIVIER BERGERON-MARTEL – 1033, RUE DE LA FABRIQUE, JONQUIÈRE – PA-3220 (ID-17764) (VS-CLP-2024-72)

VS-CM-2024-553

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

CONSIDÉRANT la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Olivier Bergeron-Martel, 1033, rue de la Fabrique, La Baie, visant le remplacement de la toiture du bâtiment accessoire et la réfection de la galerie du bâtiment principal, au 1033, rue de la Fabrique, La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujetti aux dispositions du règlement 590 concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le site patrimonial de la Côte-de-la-Fabrique et qu'il est de premier niveau;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants :

- Remplacement du revêtement de la toiture de la remise par un revêtement métallique profilé de couleur beige;
- Remplacement de quelques planches de la galerie du bâtiment, pontage et teinture opaque de marque Benjamin Moore, couleur Infusion 1232;
- Teinture opaque de couleur blanche sur les colonnes et garde-corps de la galerie du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que le règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, prévoit à l'article 6.2.2 des critères d'évaluation pour tous travaux de rénovation, d'entretien ou d'agrandissement des bâtiments de premier niveau d'un site du patrimoine;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les critères de l'article 6.2.2 du règlement municipal 590;

CONSIDÉRANT que les interventions projetées favoriseraient la préservation de l'intégrité du bâtiment accessoire et de la galerie du bâtiment principal et qu'elles apporteraient une amélioration de la valeur de cadre bâti par l'ajout de finition de couleurs harmonisées à l'ensemble.

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Olivier Bergeron-Martel, 1033, rue de la Fabrique, La Baie, visant le remplacement de la toiture du bâtiment accessoire et la réfection de la galerie du bâtiment principal, au 1033, rue de la Fabrique, La Baie.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 23 AOÛT 2024

6.4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

VS-CM-2024-554

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 23 août 2024 par le Comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

6.4.2 HYDRO-QUÉBEC (PIERRE CHAPUT) – LOT 4 013 694 ET 4 012 560 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN SAINT-ANICET, LA BAIE – ZA-571 (ID 17812) (VS-CCU-2024-15)

VS-CM-2024-555

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec (représenté par M.Pierre Chaput), 855, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2L 45P, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour exclure de la zone agricole le lot 4 012 560 et une partie du 4 013 694 du cadastre du Québec sur une superficie de 3,63 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'exclusion du lot 4 012 560 et d'une partie du lot 4 013 694 du cadastre du Québec sur une superficie de 3,63 hectares afin de construire un poste de transformation d'énergie d'une superficie de 15 950 m^2;

CONSIDÉRANT que lot 4 012 560 appartient à un propriétaire privé et possède une superficie de 3,44 hectares;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 013 694 requise appartient à un propriétaire privé et possède une superficie de 1,77 hectare;

CONSIDÉRANT que le nouveau poste de transformation d'énergie permettra de remplacer le poste de Port-Alfred qui est désuet et qui aurait nécessité un agrandissement ainsi qu'une mise à niveau importante;

CONSIDÉRANT la forte croissance de la demande en électricité dans l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay, tant au niveau résidentiel qu'industriel;

CONSIDÉRANT que la Société d'État a étudié et considéré différents scénarios d'agrandissement ou de réfection de postes de transformation existants avant d'établir une zone d'étude pour le nouveau poste;

CONSIDÉRANT que les sites visés du projet pour la construction du poste de transformation d'énergie et des lignes de transport et de distribution d'énergie ont été définis par Hydro-Québec en fonction de la croissance de la demande énergétique dans l'arrondissement de La Baie, notamment dans les secteurs du Transfo-parc (parc industriel) et du port de Grande-Anse;

CONSIDÉRANT que les sites visés du projet ont été soumis à une méthode d'évaluation environnementale qui s'appuie sur une démarche rigoureuse permettant de déterminer le projet de moindre impact;

CONSIDÉRANT que le site visé pour le poste de transformation d'énergie représente un emplacement qui minimise l'impact sur les terres agricoles, et de plus, maximise l'utilisation d'emprises existantes pour l'installation de la nouvelle ligne de transport d'énergie;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée le 20 juin 2024 par Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit la demande # 446247 pour l'aliénation du lot 4 012 560 et d'une partie du lot 4 013 694 du cadastre du Québec, sur une superficie de 3,63 hectares, et pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 012 542, 4 012 543, 4 012 558, 4 012 559, 4 012 580, 4 012 581, 4 012 582, 4 012 593, 4 012 596, 4 012 603, 4 012 604, 4 012 607, 4 012 609, 4 012 615, 4 013 671, 4 013 672, 4 013 673, 4 013 682, 4 013 684, 4 014 585, 4 014 587,

4 242 205, 4 242 333, 4 242 441, 4 242 442, 4 242 494, et 5 559 521 du cadastre du Québec, sur une superficie de 14,85 hectares;

CONSIDÉRANT que la Commission a fermé, le 22 juillet 2024, la demande # 446247 en jugeant que le mécanisme administratif utilisé par Hydro-Québec était inadéquat puisque la demande visait notamment l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins d'utilité publique, soit le poste de transformation d'énergie, sur un lot contigu aux limites de la zone agricole et du périmètre urbain de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay juge que le mécanisme administratif qui avait été utilisé lors de cette demande était opportun pour cette utilisation, mais s'en remet à la Commission afin de faire évoluer le dossier dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture sera présentée à nouveau à la Commission par Hydro-Québec pour les lignes de transport et de distribution d'énergie en parallèle à la demande d'exclusion pour le poste;

CONSIDÉRANT que la demande représente un projet d'utilité publique d'envergure et requis pour combler les besoins grandissants en électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut demander préséance pour ce dossier au président de la CPTAQ afin de réduire l'échéancier du projet;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise un site qui représente un emplacement optimal pour minimiser l'impact sur le milieu, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande d'Hydro-Québec (représentée par M. Pierre Chaput), 855, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2L 45P, qui sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour exclure de la zone agricole le lot 4 012 560 et une partie du 4 013 694 du cadastre du Québec sur une superficie de 3,63 hectares.

QUE la Ville de Saguenay accepte qu'Hydro-Québec soit mandataire au dossier.

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à faire une demande de préséance à la CPTAQ pour accélérer le traitement du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

6.4.3 HYDRO-QUÉBEC (PIERRE CHAPUT) - CHEMIN SAINT-ANICET, LA BAIE – ZA 570 (ID-17809) (VS-CCU-2024-16)

VS-CM-2024-556

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec (représenté par M. Pierre Chaput), 855, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2L 45P, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 14,85 hectares sur une partie des lots 4 012 542, 4 012 543, 4 012 558, 4 012 559, 4 012 580, 4 012 581, 4 012 582, 4 012 593, 4 012 596, 4 012 603, 4 012 604, 4 012 607, 4 012 609, 4 012 615, 4 013 671, 4 013 672, 4 013 673, 4 013 682, 4 013 684, 4 014 585, 4 014 587, 4 242 205, 4 242 333, 4 242 441, 4 242 442, 4 242 494, et 5 559 521 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 14,36 hectares sur une partie des lots 4 012 542, 4 012 543, 4 012 558, 4 012 559, 4 012 580, 4 012 581, 4 012 582, 4 012 593, 4 012 596, 4 012 603, 4 012 604, 4 012 607, 4 012 609, 4 012 615, 4 013 671, 4 013 672, 4 013 673, 4 013 682, 4 013 684, 4 014 585, 4 014 587, 4 242 205, 4 242 333, 4 242 441, 4 242 442, 4 242 494, et du cadastre du Québec afin de construire une ligne de transport d'énergie;

CONSIDÉRANT que la demande vise une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 0,49 hectare sur une partie des lots 4 012 558, 4 012 559, 4 014 585 et 5 559 521 du cadastre du Québec afin de construire une ligne de distribution d'énergie;

CONSIDÉRANT la forte croissance de la demande en électricité dans l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la ligne de transport et la ligne de distribution d'énergie sont nécessaires au bon fonctionnement du nouveau poste de transformation d'énergie;

CONSIDÉRANT que la Société d'État a étudié et considéré différents scénarios d'agrandissement ou de réfection de postes de transformation d'énergie existants avant d'établir une zone d'étude pour le nouveau poste;

CONSIDÉRANT que les sites visés du projet pour la construction du nouveau poste de transformation d'énergie et des lignes de transport et de distribution d'énergie ont été définis par Hydro-Québec en fonction de la croissance de la demande énergétique dans l'arrondissement de La Baie, notamment dans les secteurs du Transfo-parc (parc industriel) et du port de Grande-Anse;

CONSIDÉRANT que le site visé pour la ligne de transport d'énergie permet d'éviter les secteurs de glissements de terrain ou d'érosion, de limiter au minimum le déboisement et les empiétements dans les milieux humides ainsi que sur les terres agricoles exploitées, et ce, tout en évitant de morceler de nouvelles propriétés;

CONSIDÉRANT que le site visé pour la ligne de distribution d'énergie a été choisi afin de maximiser le passage dans l'emprise des routes principales existantes afin de limiter les impacts sur le milieu;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée le 20 juin 2024 par Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit la demande # 446247 pour l'aliénation du lot 4 012 560 et d'une partie du lot 4 013 694 du cadastre du Québec, sur une superficie de 3,63 hectares, et pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 012 542, 4 012 543, 4 012 558, 4 012 559, 4 012 580, 4 012 581, 4 012 582, 4 012 593, 4 012 596, 4 012 603, 4 012 604, 4 012 607, 4 012 609, 4 012 615, 4 013 671, 4 013 672, 4 013 673, 4 013 682, 4 013 684, 4 014 585, 4 014 587, 4 242 205, 4 242 333, 4 242 441, 4 242 442, 4 242 494, et 5 559 521 du cadastre du Québec, sur une superficie de 14,85 hectares;

CONSIDÉRANT que ladite Commission a fermé le 22 juillet 2024 la

demande # 446247 en jugeant que le mécanisme administratif utilisé n'était pas adéquat puisque la demande vise notamment l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins d'utilité publique, soit le poste de transformation d'énergie sur un lot contigu aux limites de la zone agricole et du périmètre urbain de la ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exclusion sera présentée à la Commission par Hydro-Québec pour le poste de transformation d'énergie en parallèle à la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay juge que le mécanisme administratif qui avait été utilisé lors de cette demande était opportun pour cette utilisation, mais qu'elle s'en remet à la Commission afin de faire évoluer le dossier dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que la demande représente un projet d'utilité publique d'envergure et requis pour combler les besoins grandissants en électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut demander préséance pour ce dossier au président de la CPTAQ afin de réduire l'échéancier du projet;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise des sites qui représentent des emplacements optimaux pour minimiser l'impact sur le milieu, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande d'Hydro-Québec (représenté par M. Pierre Chaput), 855, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2L 45P, qui sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 14,85 hectares sur une partie des lots 4 012 542, 4 012 543, 4 012 558, 4 012 559, 4 012 580, 4 012 581, 4 012 582, 4 012 593, 4 012 596, 4 012 603, 4 012 604, 4 012 607, 4 012 609, 4 012 615, 4 013 671, 4 013 672, 4 013 673, 4 013 682, 4 013 684, 4 014 585, 4 014 587, 4 242 205, 4 242 333, 4 242 441, 4 242 442, 4 242 494, et 5 559 521 du cadastre du Québec.

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à faire une demande de préséance à la CPTAQ pour accélérer le traitement du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

6.4.4 ASSOCIATION DU CHEMIN DAGOBERT (DENIS GRAVEL) – LOT 4 688 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 4866, CHEMIN SAINT-ÉLOI, JONQUIÈRE – ZA-564 (ID-17670) (VS-CCU-2024-17)

VS-CM-2024-557

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que Me Éric Le Bel, Fradette et Le Bel Avocats, 351, rue Labrecque, Chicoutimi, sollicite pour l'Association du chemin Dagobert, 95-4064, chemin Saint-Éloi, Jonquière, G7X 7V, une demande d'autorisation auprès

de la CPTAQ pour permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit une parcelle de 0,34 hectare afin de reconstruire une portion du chemin d'accès ainsi qu'une parcelle de 0,017 hectare afin d'élargir le rayon de braquage sur le lot 4 688 240 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le lot 4 688 240 du cadastre du Québec possède une superficie totale de 12,98 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 688 240 du cadastre du Québec est la propriété de M. Denis Gravel;

CONSIDÉRANT que le chemin visé par la demande desservirait les propriétés d'une vingtaine de résidents, et que celui-ci est situé en bordure du Saguenay sur le chemin Saint-Éloi;

CONSIDÉRANT que les résidences se trouvent enclavées;

CONSIDÉRANT que la décision de la CPTAQ sur la précédente demande # 428426 a été refusée, et ce, pour la régularisation du chemin;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau chemin d'accès serait aménagé à l'extrémité *est* du lot 4 688 240 du cadastre du Québec, ce qui permettrait de limiter les impacts sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que selon le règlement de lotissement (VS-R-2012-4) et le règlement de construction (VS-R-2012-5) de la Ville de Saguenay, une rue privée à l'extérieur des périmètres urbains doit avoir une largeur carrossable de minimum 6 mètres ainsi qu'une emprise minimum de 8 mètres, afin de permettre la circulation à double sens et pour des raisons de sécurité, notamment pour la circulation des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que le requérant désire conserver le chemin existant pour ses déplacements sur sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise la reconstruction d'une portion du chemin d'accès sur le lot 4 688 240 du cadastre du Québec, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole, puisque le projet ne peut être réalisé que sur le lot visé;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant répond aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Me Éric Le Bel, Fradette et Le Bel Avocats, 351, rue Labrecque à Chicoutimi, sollicitant pour l'Association du chemin Dagobert, 95-4064, chemin Saint-Éloi, Jonquière, G7X 7V, une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit une parcelle de 0,34 hectare afin de reconstruire une portion du chemin d'accès ainsi qu'une parcelle de 0,017 hectare afin d'élargir le rayon de braquage sur le lot 4 688 240 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

6.4.5 FERME JEAN-MARIE MALTAIS ET FILS INC. (MARIO MALTAIS) – LOTS 4 012 910, 4 012 911, 4

012 912 ET 4 012 913 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN SAINT-MARTIN, LA BAIE – ZA-567 (ID-1771) (VS-CCU-2024-18)

VS-CM-2024-558

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que Mario Maltais (Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc.), 5533, chemin Saint-Martin, La Baie, G7B 3N9, sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour aliéner et lotir les lots 4 012 910, 4 012 911 4 012 912 et 4 012 913 du cadastre du Québec sur une superficie de 28,45 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 910, du cadastre du Québec est la propriété de Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc. et possède une superficie de 12,27 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 911 du cadastre du Québec est la propriété de Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc. et possède une superficie de 13,52 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 912 du cadastre du Québec est la propriété de Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc. et possède une superficie de 1,36 hectare;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 913 du cadastre du Québec est la propriété de Ferme Grandtoit et possède une superficie de 1,29 hectare;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la demande (#1) vise l'aliénation et le lotissement des lots 4 012 911, 4 012 912 et 4 012 913 du cadastre du Québec afin de régulariser les limites de lots pour les parties de champs qui sont cultivées entre la ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc. et la ferme Grandtoit, et ce, sur une superficie de 3,25 hectares;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la demande (#2) vise l'aliénation et le lotissement des lots 4 012 910 et 4 012 911 du cadastre du Québec afin de séparer les parties de lots en culture et les parties de lots boisées avec un potentiel sylvicole sur une superficie de 25,19 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande dans son ensemble (#1 et #2) est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la partie #1 de la demande respecte les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la partie #2 de la demande respecte partiellement les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, puisque l'aliénation des lots 4 012 910 et 4 012 911 n'est pas nécessaire pour la poursuite de l'exploitation et aurait pour effet de diminuer la superficie des lots, ce qui n'est pas souhaitable;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie une partie de la demande (#1) de Mario Maltais (Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc.), 5533, chemin Saint-Martin, La Baie, G7B 3N9, qui sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour aliéner et lotir les lots 4 012 911 4 012 912 et 4 012 913 du cadastre du Québec afin de régulariser les limites de lots pour les parties de champs qui sont cultivées entre la ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc. et la ferme Grandtoit, et ce, sur une

superficie de 3,25 hectares.

QUE la Ville de Saguenay n'appuie pas une partie de la demande (#2) de Mario Maltais (Ferme Jean-Marie Maltais et Fils inc.), 5533, chemin Saint-Martin, La Baie, G7B 3N9, qui sollicite une demande auprès de la CPTAQ pour aliéner et lotir les lots 4 012 910 et 4 012 911 du cadastre du Québec afin de séparer les parties de lots en culture et les parties de lots boisées avec un potentiel sylvicole sur une superficie de 25,19 hectares.

Adoptée à l'unanimité.

6.4.6 VILLE DE SAGUENAY – LOTS 4 836 538, 4 836 539 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZA-568 (ID-17743) (VS-CCU-2024-19)

VS-CM-2024-559

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que Ville de Saguenay, 216, rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 1R9, sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 836 538 et 4 836 539 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,434 hectare;

CONSIDÉRANT que la demande pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 836 538 et 4 836 539 du cadastre du Québec vise une servitude de passage pour un sentier de quad et de motoneige sur une superficie de 0,434 hectare;

CONSIDÉRANT que le lot 4 836 538 du cadastre du Québec est la propriété de « Les Entreprises Léopold Simard & Fils inc. » et a une superficie totale de 8,7210 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 4 836 539 du cadastre du Québec est la propriété de « Les Entreprises Léopold Simard & Fils inc. » et a une superficie totale de 10,1603 hectares;

CONSIDÉRANT que le tracé actuel du sentier doit être déplacé suite à une perte de droit de passage sur le lot voisin;

CONSIDÉRANT que le tracé sera déplacé sur deux lots ou une sablière est en exploitation;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise à déplacer un sentier existant, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole, puisque le projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant répond de manière satisfaisante aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Ville de Saguenay, 216, rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 1R9, sollicitant une demande d'autorisation

auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 836 538 et 4 836 539 du cadastre du Québec sur une superficie de 0,434 hectare

Adoptée à l'unanimité.

6.4.7 9323-5562 QUÉBEC INC. (RÉMY OUELLET) – LOTS 6 049 161, 5 419 309 ET 5 419 310 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ROUTE DE PORTAGE-LAPOINTE – ZA-569 (ID-17713) (VS-CCU-2024-20)

VS-CM-2024-560

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que la compagnie 9323-5562 Québec inc. (Rémy Ouellet), 245, rue Savard, Saint-Ambroise, G7P 0A3, sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le renouvellement d'une autorisation pour une sablière existante et un chemin d'accès sur une partie des lots 5 419 309, 5 419 310 et 6 049 161 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14,69 hectares dans le secteur de Shipshaw;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 049 161 du cadastre du Québec, sur une superficie de 14 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'utilisation d'un chemin d'accès sur une partie des lots 5 419 309 et 5 419 310 du cadastre du Québec, et ce, sur une superficie de 0,69 hectare;

CONSIDÉRANT que le lot 5 419 309 du cadastre du Québec est la propriété de 9323-5562 Québec inc. et a une superficie totale de 11,64 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 5 419 310 du cadastre du Québec est la propriété de David Deschênes Bergeron et qu'il a une superficie totale de 22,02 hectares;

CONSIDÉRANT que le lot 6 049 161 du cadastre du Québec est la propriété de 9323-5562 Québec inc. et qu'il a une superficie totale de 31,80 hectares;

CONSIDÉRANT la décision numéro # 420513 datée du 3 mars 2020 qui autorisait l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière d'une superficie approximative de 14 hectares correspondant à une partie du lot 6 049 161 du cadastre du Québec et qui viendra à échéance après une durée de cinq (5) ans, soit le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la présente demande d'autorisation a pour but de poursuivre l'extraction du substrat restant dans la sablière;

CONSIDÉRANT que le réaménagement du site sera complété au fur et à mesure de l'exploitation de la sablière;

CONSIDÉRANT que le requérant a fourni à l'appui de sa demande un rapport de vérification du rapport de suivi agronomique préparé par le Groupe Alco;

CONSIDÉRANT que le requérant a fourni à l'appui de sa demande un programme de réhabilitation agronomique préparé par le Groupe Alco;

CONSIDÉRANT que les matériaux de remblai qui seront utilisés

proviendront en partie des matériaux présents sur le site;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est faite pour une durée de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que cette demande vise une sablière existante, il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité à l'extérieur de la zone agricole, puisque le projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay

CONSIDÉRANT que le projet du requérant répond de manière satisfaisante aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de la compagnie 9323-5562 Québec inc. (Rémy Ouellet), 245, rue Savard, Saint-Ambroise, G7P 0A3, qui sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le renouvellement d'une autorisation pour une sablière existante et un chemin d'accès sur une partie des lots 5 419 309, 5 419 310 et 6 049 161 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14,69 hectares dans le secteur de Shipshaw.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 12 AOÛT 2024

VS-CM-2024-561

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Mireille Jean

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 12 août 2024 par la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7. AVIS DE MOTION

7.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-40 ÉDICTANT LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissement;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

7.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-39 INTÉRIEUR DU CONSEIL DE VILLE DE SAGUENAY – RETIRÉ

7.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2008-55 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET ENGAGEMENTS - RETIRÉ

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

8.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-76 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-022)

VS-CM-2024-562

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que les organismes partenaires n'ont pas signifié leur avis dans le délai imparti par la loi;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-022) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-76 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière ;

QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la conformité du règlement;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-77 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-285)

8.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan

d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-285).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

8.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2024-563

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Carl Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-285), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-77 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-78 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 62100 ET 62140, SECTEUR DU BOULEVARD DU ROYAUME À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE L'ÉMERAUDE À JONQUIÈRE) (ARS-1659)

8.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 62100 et 62140, secteur du boulevard du Royaume à proximité de l'intersection de la rue de l'Émeraude à Jonquière) (ARS-1659).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

8.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2024-564

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Carl Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 62100 et 62140, secteur du boulevard du Royaume à

proximité de l'intersection de la rue de l'Émeraude à Jonquière) (ARS-1659), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-78 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1674)

8.4.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1674).

Le conseiller Jimmy Bouchard explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

8.4.2 ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2024-565

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires (ARS-1674), tel que déposé par l'assistant-greffier à la présente séance, soit adopté;

ET QUE l'assistant-greffier soit tenu de donner avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

Adoptée à l'unanimité.

8.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-79 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2024-566

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-79 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifiée de la façon suivante :

- **MODIFIER** le titre de manière à retirer la mention « ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-26.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-80 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2024-567

Proposé par Mireille Jean
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le règlement constituant un comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-80 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifiée de la façon suivante :

- **MODIFIER** le titre de manière à retirer la mention « ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-41.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-81 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2024-568

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement constituant un conseil local du patrimoine de Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-81 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifiée de la façon suivante :

- **MODIFIER** le titre de manière à retirer la mention « ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2021-144.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-82 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTE DISPOSITIONS DE RÈGLEMENT ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2024-569

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Raynald Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toute dispositions de règlement antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-82 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-83 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-95 AYANT POUR OBJET LES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE RELIÉS

VS-CM-2024-570

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-95 ayant pour objet les systèmes d'alarme incendie reliés, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-83 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière. Le projet déposé lors de l'avis de motion a été modifiée de la façon suivante :

- **MODIFIER** à l'article 1 le numéro de règlement « VS-R-2016-5 » par « VS-R-2016-95 »

- **REMPLACER** le nouveau texte de l'article 8.2 qui se lit comme suit :

  « *Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les trente (30) jours.* »

  Par le suivant :

  « Les amendes et les frais imposés en vertu du présent article doivent être

payés dans les trente (30) jours. »

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.10 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-85 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-106 PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2024-571

Le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Jean Tremblay propose de retirer l'adoption du règlement VS-R-2024-85 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

8.11 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-87 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-51 AUGMENTÉ PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS VS-R-2021-23, VS-R-2021-136 ET VS-R-2022-98 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION, LA MISE AUX NORMES ET L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN, LA RÉALISATION DE TRAVAUX CIVILS, L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 47 020 000 $

VS-CM-2024-572

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Kevin Armstrong

QU'après mention de l'objet, du mode de financement et du mode de paiement et de remboursement du règlement, le règlement ayant pour objet d'augmenter l'emprunt du règlement numéro VS-R-2019-51 augmenté par les règlements numéros VS-R-2021-23, VS-R-2021-136 et VS-R-2022-98 décrétant l'acquisition, la mise aux normes et l'aménagement de terrain, la réalisation de travaux civils, l'acquisition et installation d'équipement et la construction d'un centre de traitement des matières recyclables et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 47 020 000 $ soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-87 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.12 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-5 AYANT POUR OBJET L'OCTROI DE BOURSES AUX ARTISTES EN VERTU DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE SAGUENAY ET LE CONSEIL DES ARTS ET LETTRES DU QUÉBEC

VS-CM-2024-573

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2016-5 ayant pour objet l'octroi de bourses aux artistes en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Saguenay et le Conseil des arts et lettres du Québec, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-92 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

8.13 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-93 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS, MOBILIERS URBAINS, DE LIEUX PUBLICS, DE STATIONNEMENT, D'ÉCLAIRAGE, DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 775 000 $

VS-CM-2024-574

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Kevin Armstrong

QU'après mention de l'objet, du mode de financement et du mode de paiement et de remboursement du règlement, le règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnement, d'éclairage, de réfection et construction de bâtiments et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 775 000 $ soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-93 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

9. AFFAIRES GÉNÉRALES

9.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC. – AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION

VS-CM-2024-575

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la convention de gestion et d'occupation signée jusqu'au 31 décembre 2024 avec La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. et entérinée par la résolution VS-CM-2022-35;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2 prévoit, qu'à son échéance, la convention soit renouvelée automatiquement pour une période de 3 ans aux mêmes conditions à moins que l'une ou l'autre des parties ne décide d'y mettre fin, ce qui doit se faire par l'envoi à l'autre d'un avis écrit de 3 mois avant son expiration;

CONSIDÉRANT que des modifications sont à apporter à certaines clauses de la convention actuelle;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire rédigera une nouvelle convention de gestion et d'occupation de la Zone portuaire de Chicoutimi qui sera soumise ultérieurement au conseil municipal de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay transmette un avis écrit à La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. afin d'aviser l'organisme que la convention de gestion et d'occupation ne sera pas renouvelée automatiquement dans la forme actuelle au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU PL-31 – 4107, RUE DE SALABERRY, JONQUIÈRE (AM-1687)

9.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur la demande d'autorisation en vertu du Projet de loi 31 pour le 4107, rue de Salaberry, Jonquière (AM-1687).

La Mairesse Julie Dufour explique sommairement l'effet de cette demande d'autorisation.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet.

9.2.2 ADOPTION DE LA RÉSOLUTION OFFICIELLE

VS-CM-2024-576

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT la demande de 9498-2527 Québec inc. (Nicolas Tessier) visant à autoriser la construction d'une habitation résidentielle de quatre (4) logements sur une propriété sise au 4107, rue de Salaberry, soit une partie du lot 4 551 743 du cadastre du Québec (futur lot 6 632 474 du cadastre du Québec), arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que le site est localisé dans la zone 12840 qui autorise les habitations résidentielles d'un maximum de deux (2) logements ;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31) et qu'elle permet d'instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation ;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévalue de ce pouvoir temporaire selon la résolution VS-CM-2024-288 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets ;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée au comité d'analyse des demandes en vertu du PL-31 ;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande ;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation produit par Philippe Dallaire, arpenteur-géomètre, daté du 9 mai 2024 et portant le numéro 924 de sa minute déposée avec la demande ;

CONSIDÉRANT les plans montrant l'architecture du bâtiment projeté produit par Plans MB3D inc. daté du 26 septembre 2022 déposé avec la demande ;

CONSIDÉRANT que le comité doit analyser la demande selon divers critères dont le respect de la planification, la localisation, la compatibilité du projet au milieu environnant, l'intégration urbaine et la qualité architecturale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'adéquation du projet avec les besoins en logements ;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la demande répond adéquatement aux critères d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une consultation publique et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de 9498-2527 Québec inc. (Nicolas Tessier) visant à autoriser la construction d'une habitation résidentielle de quatre (4) logements sur une propriété sise au 4107, rue de Salaberry, soit une partie du lot 4 551 743 du cadastre du Québec (futur lot 6 632 474 du cadastre du Québec), arrondissement de Jonquière.

La présente résolution est sujette à une période de validité de 24 mois à partir de la date de délivrance de cette même résolution d'acceptation par le conseil. Cette période de validité concerne le délai d'obtention d'un permis. Si à l'intérieur dudit délai aucun permis n'a été accordé pour la réalisation du projet, elle devient nulle de plein droit.

Toutes modifications au projet contribuant au respect des critères d'évaluation pourront être approuvées par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 LA CORPORATION DU MUSÉE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE – RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

VS-CM-2024-577

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du cautionnement de la marge de crédit de La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accorde à La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie un cautionnement d'un montant maximal de 200 000 $, valide jusqu'en septembre 2029;

QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

ET QUE la trésorière soit autorisée, ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 LISTE DES PAIEMENTS AU 27 JUIN 2024

VS-CM-2024-578

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT l'analyse par la commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 31 mai au 27 juin 2024.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte les listes des paiements pour la période du 31 mai au 27 juin 2024 au montant de 39 380 077,80 $.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT

9.5.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 $ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2024

VS-CM-2024-579

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ conclus au cours du 1er au 31 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9.5.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 $ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

VS-CM-2024-580

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

9.6 CRÉATION DE LA SOUS-CATÉGORIE 6 LOGEMENTS ET PLUS DANS LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE ET CRÉATION DE SECTEURS SELON LES DISPOSITIONS PRÉVUES DANS LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

VS-CM-2024-581

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) concernant l'établissement de sous-catégorie fiscale et la création des secteurs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay veut procéder à la création d'une sous-catégorie ***« 6 logements et plus »*** dans la catégorie résiduelle, conformément aux dispositions des articles *244.64.8.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale* ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay veut ajouter une taxe sectorielle selon les taux variés pour les secteurs des centres-villes d'arrondissements selon les cartes au schéma d'aménagement et de développement de la Ville effectif en date de la présente résolution.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay demande à l'évaluateur signataire de créer une sous-catégorie ***« 6 logements et plus »*** dans la catégorie résiduelle selon les dispositions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ET QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay procède à la création des secteurs des centres-villes d'arrondissements selon les cartes prévues au schéma d'aménagement et de développement de la Ville effectif en date de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9.7 SERVICE DU GREFFE – NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER

VS-CM-2024-582

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT la résolution VS-CRH-2023-079 autorisant le Service du greffe, en collaboration avec le Service des ressources humaines, à entreprendre un processus de sélection pour combler le poste régulier d'assistant-greffier nouvellement créé (VS-CRH-2023-079);

CONSIDÉRANT le processus de sélection (VS-24-060) qui a été réalisé comprenant une évaluation complète en fonction du profil de compétences par des tests psychométriques et entrevues;

CONSIDÉRANT qu'un candidat externe correspond pleinement au profil de compétences recherché;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de monsieur Marc-André Gagnon au poste régulier d'assistant-greffier au service du greffe, conditionnellement à une période probatoire de six (6) mois et que ses conditions d'emplois soient déterminées selon la politique administrative régissant les conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire : 1200600.

Le conseiller Serge Gaudreault demande le vote.

Adoptée à la majorité, seul le conseiller Serge Gaudreault ayant voté contre.

9.8 CORPORATION DES FÊTES DU 350E DE CHICOUTIMI, ÉTABLISSEMENT HISTORIQUE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT 2024

VS-CM-2024-583

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique est un organisme reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme d'obtenir un soutien au fonctionnement pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que pendant cette période, l'organisme pourra confirmer la programmation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi qui auront lieu en 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard le 30 octobre 2024, l'organisme s'engage à établir un protocole d'entente avec la Ville de Saguenay, protocole qui sera soumis à l'approbation des élus;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000100-29700;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une subvention non récurrente de 175 000 $ à la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 7000100-29700;

Adoptée à l'unanimité.

9.9 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE, ARRONDISSEMENT DE LA BAIE – ORDRE DE CHANGEMENT : 337

VS-CM-2024-584

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur CEGERCO INC. a été mandaté pour la réalisation du projet de réaménagement et d'agrandissement du terminal de l'aéroport Saguenay-Bagotville, arrondissement de La Baie, appel d'offres 2021-017;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de négociation entre Ville de Saguenay et l'entrepreneur et qu'une entente a finalement eu lieu;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'ordre de changement numéro 337 et en autorise le paiement pour un montant total de 2 332 803,00 $ avant taxes (2 682 410,25 $ taxes incluses).

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les surplus non-affectés.

Adoptée à l'unanimité.

9.10 RÉSOLUTION – DÉCRET POUR LES CARIBOUS FORESTIERS

VS-CM-2024-585

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le décret fédéral sur la protection du caribou aura des répercussions économiques importantes sur plusieurs bénéficiaires dont Boisaco, Lignarex et Scierie Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les impacts du décret sur les possibilités forestières de la région sont estimés à plus de 750 000 m3;

CONSIDÉRANT que le décret conduira à plus de 2 250 pertes d'emplois au Saguenay;

CONSIDÉRANT que les effets de ces pertes d'emplois se feront sentir sur toute l'économie régionale par un appauvrissement et une dévitalisation des milieux;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la filière forestière régionale est lié et intégré (travaux sylvicole, récolte, 1ère, 2e et 3e transformation);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay demande au gouvernement du Canada de ne pas adopter ce décret aux conséquences sociales et économiques désastreuses, de na pas s'immiscer dans les champs de compétences du Québec et de respecter les démarches en cours.

Avant de procéder au vote sur la proposition principale, le conseiller Jimmy Bouchard, appuyé par le conseiller Jean Tremblay, propose un amendement en y ajoutant un considérant qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour le gouvernement du Québec de déposer rapidement un Plan Caribou conciliant la protection de l'espèce et l'exploitation des ressources forestières.

La mairesse Julie Dufour demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

9.11 VILLE DE FERMONT – DEMANDE DE PRÊT DE PLANCHER DE RECOUVREMENT DE GLACE D'ARÉNA

VS-CM-2024-586

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont souhaite emprunter un plancher de recouvrement de glace d'aréna appartenant à la Ville de Saguenay pour la période du 1er au 16 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le besoin est pour une surface glacée de dimensions de 200 pieds sur 85 pieds, comme celle de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont s'engage à :

- Prendre en charge le transport de l'équipement aller et retour;
- Assumer l'intégralité des frais liés à la livraison;
- Rembourser l'intégralité des frais pouvant être reliés à des bris de l'équipement;
- Effectuer le montage et démontage du plancher sur le site;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire n'a pas besoin de ce plancher aux dates mentionnées et que l'offre n'implique aucune dépense occasionnée par cet emprunt;

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté à la Commission des sports et du plein air du 26 août et que les membres se sont montrés favorables;

CONSIDÉRANT que le protocole a été vérifié par le Service des affaires juridiques et du greffe en date du 8 août 2024;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de prêter son plancher de recouvrement de glace d'aréna pour la période du 1er au 16 octobre 2024 à la Ville de Fermont en concluant un protocole d'entente de prêt d'équipement avec eux;

ET QUE le directeur et le superviseur des facilités sportives au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer un protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

10.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

VS-CM-2024-587

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Jacques Cleary

QUE la Ville de Saguenay modifie le lieu de la séance du conseil municipal du 1er octobre 2024 qui devait avoir lieu à la Salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière et fixe plutôt l'endroit de cette séance à la salle du conseil située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à l'heure déjà prévue soit 12h.

ET QUE l'assistant-greffier donne avis public de ce changement conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-588

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 13h51.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 1er octobre 2024.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CH/sh

4.2

Conseil municipal du 13 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 13 septembre 2024, 11h00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Caroline Hamel, assistante-greffière.

À 11h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **COMMISSIONS PERMANENTES**
   - 2.1 Commission local du patrimoine – Rapport de la réunion du 11 septembre 2024
3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**
   - 3.1 Régiment du Saguenay – Droit de cité
   - 3.2 Mise à jour de la politique des cadres – Modification aux conditions de travail du personnel cadre policier
   - 3.3 Modification aux conditions de travail du personnel cadre pompier
   - 3.4 Quote-part 2025 à 2028 – Société de transport de Saguenay
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

L'assistante-greffière dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 12 septembre 2024.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2024-589

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Claude Bouchard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la

présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. COMMISSIONS PERMANENTES

2.1 CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2024

2.1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

VS-CM-2024-590

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 11 septembre 2024 par le Conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.2 COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE DES HA! HA! – PA 3233 (ID 17834) (VS-CLP-2024-73)

VS-CM-2024-591

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande formulée conjointement par le comité de bassin versant de la Baie des Ha! Ha! et le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire au conseil local du patrimoine de Saguenay, afin de reconnaître, à titre de patrimoine immatériel, la pêche de poissons de fond à la Baie des Ha! Ha!;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT que l'identification d'un élément du patrimoine immatériel est un geste qui favorise la connaissance, la mise en valeur et la transmission des éléments du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT la documentation fournie avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE DIFFÉRER la demande présentée conjointement par le comité de bassin versant de la Baie des Ha! Ha! et le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, afin de reconnaître, à titre de patrimoine immatériel, la pêche de poissons de fond à la Baie des Ha! Ha!, Le comité invite le requérant à fournir davantage d'informations sur la valeur historique et identitaire de la pratique de la pêche blanche sur la baie et d'établir clairement les éléments caractéristiques devant faire l'objet d'une reconnaissance en regard de ce que stipule la Loi sur le patrimoine culturel en matière de patrimoine immatériel.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.3 PATRIMOINE – COMPLEXE BON-PASTEUR INC. (SOPHIE ST-GELAIS) – 424, RUE BÉGIN, CHICOUTIMI – PA-3225 (ID-17794) (VS-CLP-2024-74)

VS-CM-2024-592

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'admissibilité au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (règlement VS-R-2021-40), du bâtiment principal du 424, rue Bégin, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que l'article 7 du règlement VS-R-2021-40 stipule que les immeubles admissibles sont ceux qui apparaissent sur la liste des immeubles admissibles jointe audit règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 7 mentionne qu'un immeuble admissible est notamment un immeuble dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué par la municipalité et qui est également visé par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou un programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le bâtiment visé n'est pas protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);

CONSIDÉRANT que seuls les bâtiments d'intérêt ayant reçu une recommandation du conseil local du patrimoine sont admissibles;

CONSIDÉRANT que le bâtiment visé est identifié comme bâtiment d'intérêt dans le plan d'urbanisme et dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le bâtiment fera sous peu l'objet d'une requalification qui en transformera l'intérieur, mais qui aussi pourrait être l'occasion d'interventions de restauration à l'extérieur de son enveloppe;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente un intérêt pour ses valeurs historiques, architecturales, sociales et paysagères et qu'il s'inscrit au cœur du contexte des grands ensembles conventuels de l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que l'admissibilité du bien visé au règlement VS-R-2021-40 repose sur la recommandation favorable du conseil local du patrimoine;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil local du patrimoine recommande l'admissibilité du 424, rue Bégin, Chicoutimi, au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (Règlement VS-R-2021-40).

Adoptée à l'unanimité.

2.1.4 PATRIMOINE –ANDRÉE-ANN RANNOU-POULIN – 1779, RUE NEILSON, JONQUIÈRE – PA-3227 (ID-17806) (VS-CLP-2024-75)

VS-CM-2024-593

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Andrée-Ann Rannou-Poulin, 1779, rue Neilson, Jonquière visant l'ajout d'une fenêtre de sous-sol sur le bâtiment principal du 1779, rue Neilson, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise l'ajout d'une nouvelle ouverture au sous-sol du profil arrière du bâtiment principal. La fenêtre projetée serait en PVC blanc, coulissante, en deux sections;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que la requérante doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que la nouvelle ouverture vise à permettre la conformité aux normes d'aménagement d'une chambre à coucher au sous-sol;

CONSIDÉRANT que la localisation de la nouvelle fenêtre, contre le mur arrière du bâtiment principal, n'aurait aucune incidence visuelle à partir de la voir publique;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Andrée-Ann Rannou-Poulin, 1779, rue Neilson, Jonquière visant l'ajout d'une fenêtre de sous-sol sur le bâtiment principal du 1779, rue Neilson, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.5 PATRIMOINE – GEORGES LAROUCHE – 1827, RUE NEILSON, JONQUIÈRE – PA 3229 (ID-17824) (VS-CLP-2024-76)

VS-CM-2024-594

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Georges Larouche, 1827, rue Neilson, Jonquière visant la démolition et la construction d'une remise au 1827, rue Neilson, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise la démolition de la remise existante en marge arrière du terrain et la construction d'une nouvelle remise, d'une longueur de 3,05 mètres et d'une largeur de 3,05 mètres (10 pieds sur 10

pieds), avec un revêtement mural extérieur en planche à clin de vinyle beige, d'un revêtement de toiture à deux versants droits en bardeau d'asphalte brun, d'une (1) porte en acier blanc et de deux (2) fenêtres en PVC blanc en façade avant;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que la remise actuelle n'est pas issue de la planification urbaine d'Arvida et que sa démolition n'aurait pas d'impact négatif sur la valeur du bien dans son ensemble;

CONSIDÉRANT que les parements de vinyle ne sont pas favorisés dans le site patrimonial d'Arvida;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Georges Larouche, 1827, rue Neilson, Jonquière visant la démolition et la construction d'une remise au 1827, rue Neilson, Jonquière, à la condition suivante :

- Que le revêtement mural extérieur projeté soit du clin de bois véritable et qu'il s'harmonise avec le cadre bâti. La couleur et le matériau choisis devront faire l'objet de l'approbation du Service avant l'émission du permis.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.6 PATRIMOINE – JONATHAN GERMAIN (PAMÉLA GIRARD) – 1685, RUE CASTNER, JONQUIÈRE – PA-3230 (ID-17825) (VS-CLP-2024-77)

VS-CM-2024-595

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par la Société québécoise des Infrastructures, 1075, rue de l'Amérique-Française, 2e étage, Québec, visant la réparation de la marquise de l'entrée principale et la réfection des parapets de la terrasse du bâtiment principal du 1920, boul. Mellon, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à réparer la marquise de l'entrée principale et remplacer les solins des murets de la terrasse au 4e étage, en inversant la pente de ceux-ci.

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux permettraient de corriger des problématiques d'accumulation de neige et d'écoulement d'eau, particulièrement en période hivernale;

CONSIDÉRANT que les travaux permettraient notamment d'assurer la sécurité des piétons qui circulent sur le trottoir;

CONSIDÉRANT que l'opération n'aurait pas d'impact sur la valeur du bien, non contributif de la valeur patrimoniale de l'unité de paysage et qu'elle favoriserait la préservation de l'intégrité du bâtiment;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par la Société québécoise des Infrastructures, 1075, rue de l'Amérique-Française, 2e étage, Québec, visant la réparation de la marquise de l'entrée principale et la réfection des parapets de la terrasse du bâtiment principal du 1920, boul. Mellon, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

par Jonathan Germain (Paméla Girard), 1685, rue Castner, Jonquière visant l'installation de gouttières et l'abattage d'arbres, au 1685, rue Castner, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise les travaux suivants :

- Installation de gouttières d'aluminium blanc, avec profilé formé en doucine, aux larmiers du bâtiment principal;
- Abattage des thuyas de l'est (cèdres) qui sont collés au bâtiment principal, du côté droit de la façade principale.

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'ajout de gouttières n'induirait pas de perte de valeur au cadre bâti, tout en permettant une meilleure gestion des eaux de pluie à proximité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les arbres visés par le projet d'abattage contreviennent à l'orientation du Ministère stipulant que la prédominance du cadre bâti doit être assurée sur les aménagements et que l'emplacement et la taille de ces arbres nuisent à l'aération des composantes externes de l'enveloppe du bâtiment;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par Jonathan Germain (Paméla Girard), 1685, rue Castner, Jonquière visant l'installation de gouttières et l'abattage d'arbres, au 1685, rue Castner, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.7 PATRIMOINE – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES – 1920, BOULEVARD MELLON, JONQUIÈRE – PA-3231 (ID-17826) (VS-CLP-2024-78)

VS-CM-2024-596

Adoptée à l'unanimité.

2.1.8 PATRIMOINE – VILLE DE SAGUENAY (CHARLES BOUCHARD) – LOT 3 344 697 DU CADASTRE DU QUÉBEC, VOISIN DU 1562 À 1564, RUE SAINT-MARC, LA BAIE – PA-3237 (ID-17836) (VS-CLP-2024-79)

VS-CM-2024-597

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Ville de Saguenay (Charles Bouchard), 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant la construction d'un nouveau bâtiment principal, d'un stationnement et l'aménagement paysager sur le lot 3 344 697 du cadastre du Québec, voisin du 1562 à 1564, rue Saint-Marc, La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujetti aux dispositions du règlement 590 concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le Site patrimonial du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Marc-de-Bagotville;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés visent la construction d'un bâtiment principal multifamilial de 24 logements, l'aménagement d'une aire de stationnement, et un aménagement paysager;

CONSIDÉRANT les plans préliminaires d'EPA Architecture, déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, prévoit à l'article 6.2.1., des critères d'évaluation lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou lors de la reconstruction d'un bâtiment détruit par un incendie;

CONSIDÉRANT que le lot est vacant depuis la démolition du bâtiment principal en 2017, dû à un incendie majeur;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés respectent les critères énumérés à l'article 6.2.1 du règlement municipal 590;

CONSIDÉRANT que deux arbres situés en bordure de rue devront être abattus dans l'opération;

CONSIDÉRANT que les plans préliminaires déposés avec la demande ne précisent pas les caractéristiques des clôtures projetées en marges latérales;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par Ville de Saguenay (Charles Bouchard), 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant la construction d'un nouveau bâtiment principal, d'un stationnement et l'aménagement paysager sur le lot 3 344 697 du cadastre du Québec, voisin du 1562 à 1564, rue Saint-Marc, La Baie, aux conditions suivantes :

- Que la couleur choisie de la clôture s'harmonise avec le bâtiment principal;

- Que des arbres soient plantés en bordure de rue, dans les zones végétalisées du projet d'aménagement.

Ces éléments devront faire l'objet de l'approbation du Service avant l'émission du permis;

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.9 PATRIMOINE – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ALPHONSE – 633, BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD, LA BAIE – PA-3238 (ID-17839) (VS-CLP-2024-80)

VS-CM-2024-598

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par la Fabrique de la paroisse Saint-Alphonse, 631, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie visant une opération de modification cadastrale au 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujetti aux dispositions du règlement 590 concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans le site patrimonial du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Édouard-de-Port-Alfred;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise une opération de modification cadastrale afin de subdiviser l'église et le presbytère en deux lots distincts;

CONSIDÉRANT le plan cadastral, produit par Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 28 août 2024 et portant le numéro 7756 de ses minutes, déposé avec la demande

CONSIDÉRANT que l'article 3.5 du règlement 590 portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie contrôle les travaux pour tous les sites patrimoniaux, notamment lorsqu'une personne désire diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine doit étudier la conformité du projet avec les objectifs et critères de conservation du règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du Conseil local du patrimoine en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le comité se montre favorable au projet de modification cadastrale, mais qu'il exprime des réserves quant au tracé proposé, notamment en regard du fait que le nouveau lot proposé du presbytère soit traversant et qu'il court de bout en bout de l'actuel lot 3 343 526 du cadastre du Québec;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE DIFFÉRER la demande en vertu du règlement municipal 590, portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour l'arrondissement de La Baie, présentée par la Fabrique de la paroisse Saint-Alphonse, 631, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie, visant une opération de modification cadastrale au 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie. Le requérant devra fournir de l'information justifiant la proposition d'un tel tracé de subdivision, ou encore en proposer un nouveau qui permette d'assurer la mise en valeur paysagère du lot voisin de l'église.

Adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 RÉGIMENT DU SAGUENAY – DROIT DE CITÉ

VS-CM-2024-599

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que le Régiment du Saguenay demande à la Ville de Saguenay de lui accorder le droit de cité;

CONSIDÉRANT que le droit de cité est une tradition par laquelle une ville autorise une unité militaire à défiler dans ses rues, tambour battant, drapeaux flottants et baïonnettes au canon;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une parade et d'une cérémonie protocolaire le 15 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que le Régiment du Saguenay est une unité militaire d'importance qui souligne son 125e anniversaire;

CONSIDÉRANT l'implication du comité de soutien aux évènements dans le soutien logistique ainsi que dans le suivi, en ce qui concerne le respect des normes exigées par les différents services municipaux;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la tenue de la parade et des cérémonies en l'honneur du 125e anniversaire et de l'obtention du droit de cité du Régiment du Saguenay organisées le 15 septembre 2024;

QUE la Ville de Saguenay confère le droit de cité au Régiment du Saguenay afin qu'il puisse l'exercer par la suite à tout moment;

QUE la mairesse, ou son représentant, soit autorisée à signer le certificat de droit de cité accordé au Régiment du Saguenay;

ET QUE le Régiment du Saguenay soit tenu d'informer le comité de soutien aux évènements lorsqu'il souhaite exercer son droit de cité

M. Marc Bouchard, conseiller demande le vote
Adoptée à l'unanimité.

3.2 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES CADRES – MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE POLICIER

VS-CM-2024-600

Proposé par Martin Harvey

Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle convention collective de travail des policiers et policières en date du 25 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT les augmentations de salaire consenties aux policiers syndiqués pour les années 2022 à 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale des cadres policiers a été ajustée selon les mêmes barèmes pour les années 2022 à 2026 inclusivement, les sommes requises étant déjà prévues au budget ;

CONSIDÉRANT que certains cadres policiers sont appelés dans l'exercice de leurs fonctions à siéger sur différentes tables régionales et provinciales où la tenue de ville est de mise et que le directeur du Service de police pourra autoriser à certains officiers l'achat d'une tenue de ville (montant maximum de 850$) en remplacement de l'achat de certaines pièces d'uniforme, ce qui n'engendra aucun coût supplémentaire pour l'employeur ;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont été présentées à la CRH du 20 mars 2024 et entérinée au Comité exécutif du 27 mars 2024 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Politique du personnel de gestion de la Ville de Saguenay soit mise à jour conformément aux modifications présentées.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE POMPIER

VS-CM-2024-601

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle convention collective de travail des pompiers et pompières en date du 22 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT les augmentations de salaire consenties aux pompiers syndiqués pour les années 2022 à 2026 :

2022 : 2.25 %
2023 : 2.5% au 1er janvier et 1% au 1er juillet
2024 : 2.5% au 1er janvier et 1% au 1er juillet
2025 : 2.5% au 1er janvier et 2% au 1er juillet
2026 : 2.5% au 1er janvier et 2.5% au 1er juillet

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'organisation de maintenir un écart salarial entre le personnel syndiqué et le personnel cadre afin d'attirer la relève pour les postes de gestion à combler dans le futur et que les sommes requises pour ces augmentations économiques sont déjà prévues au budget ;

CONSIDÉRANT qu'il est également recommandé d'apporter certaines modifications aux conditions des cadres pompiers afin d'assurer une équité entre les différentes catégories d'employés cadres dans l'organisation et de favoriser l'attractivité pour les postes de gestion :

- Ajuster l'écart actuel de 8 % et de 10.71% entre les différentes fonctions cadres pompiers à 8.9% pour toutes les strates (coût approximatif de 13 4000 $/année avec BM) ;

- Lors du déclenchement des mesures d'urgence par la ville, verser une prime de coordination (125$/semaine) aux employés cadres occupant la fonction de coordonnateur et de coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence à compter de la mise en veille du Centre d'opérations d'urgence (COU) jusqu'à sa démobilisation, et ce, avec l'approbation de la Direction générale.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le Comité exécutif approuve les conditions de travail du personnel cadre pompier telles que présentées et que la nouvelle grille salariale soit rétroactive au 1er janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 QUOTE-PART 2025 À 2028 – SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY

VS-CM-2024-602

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay accepte d'assumer le déficit résiduel annuel de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay accepte de hausser de 4 % en moyenne sa contribution pour les années 2023 à 2028, le tout basé sur la quote-part régulière de 2022 au montant de 12 843 100 $;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité ;

QUE cet engagement de la Ville de Saguenay est conditionnel à la libération complète des sommes résiduelles du Programme d'Aide d'Urgence au Transport Collectif (PAUTC) détenues par la Société de transport du Saguenay, au montant de 4,3 M$;

QUE la Ville de Saguenay s'engage à supporter la Société de transport du Saguenay conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-603

Proposé par Claude Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 11h08.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 1er octobre 2024.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CH/mjb

5.1

Comité exécutif du 28 août 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le salon de la mairesse, le 28 août 2024.

PRÉSENTS :	Mme Julie Dufour, Mairesse, et MM Jean Tremblay et Michel Potvin, conseillers
ABSENTS:	M. Kevin Armstrong, vice-président et M. Martin Harvey, conseiller
ÉGALEMENT PRÉSENTS :	M. Bruce Aziz, chef de cabinet, M. Gabriel Rioux, directeur général, Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier

À 10h02, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAUX

1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AOÛT 2024

VS-CE-2024-753

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2024 dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 JULIEN SYLVESTRE – VENTE DE TERRAIN

VS-CE-2024-754

CONSIDÉRANT la demande de M. Julien Sylvestre, propriétaire du lot 3 097 636 du cadastre du Québec et résidant au 370, rue Dréan dans l'arrondissement de Chicoutimi pour l'acquisition d'une partie des lots 4 218 011 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant désire régulariser une situation d'empiétement sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 128,4 m², soit ±3 mètres par ±42,5 mètres;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de terrain de ±90 m² a été établie à 94 $/m² (pour les 30 premiers mètres à partir de la rue) et qu'une superficie de ±38,4 m² a été établie à 31,33 $/m² (pour les 15 mètres suivants) conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant accepte le prix proposé, a signé une promesse d'achat le 7 août 2024 et a versé un dépôt de 966,32 $ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que le requérant aura l'obligation de clôturer les limites arrière et latérales, conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant devra obtenir les permis nécessaires pour la conformité de ses bâtiments par rapport à la réglementation municipale auprès de la Division des permis, programmes et

inspections de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à M. Julien Sylvestre, 370, rue Dréan, Chicoutimi (Québec) G7J 3K4, une partie du lot 4 218 011 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 128,4 m², pour un montant d'environ 9 663,20 $ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre, notaire, évaluateur, etc.) ainsi que les frais attribuables à la municipalité (frais de parc, de lotissement, permis de construction, etc.) soient à la charge du requérant.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai d'un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2024

VS-CE-2024-755

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 17 juin 2024 par la Commission des sports et du plein air dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY – ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE POLICE DE SAGUENAY

VS-CE-2024-756

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit conclure avec chacun des corps de police desservant leur territoire une entente concernant les modalités d'intervention des membres du corps de police en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les ententes des centres de services scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (I-13.3, r.6.1) détermine les éléments devant être inclus dans ces ententes ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et le Service de police de la Ville de Saguenay ont signé une entente de collaboration en 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer cette entente par une nouvelle version tenant compte des mises à jour apportées dans chaque organisation ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'entente de collaboration entre le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et le Service de police de Saguenay. L'entente sera valide pour une période de trois (3) ans à compter de la date de sa signature et se renouvellera automatiquement pour une même période. ;

ET QUE le directeur du Service de police de Saguenay soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET DE TROIS DÉPENDANCES – ARRONDISSEMENT DE LA BAIE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-259

VS-CE-2024-757

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la déconstruction de deux (2) bâtiments commerciaux et de trois (3) dépendances au 490, boulevard de la Grande-Baie sud, 1111, avenue du Port ainsi que le remblayage des terrains et réfection de la façade de rayonnement du 520, boulevard de la Grande-Baie sud, de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2024-259 estimé de 390 000 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

DÉMOLITION DES RIVIÈRES INC. (NEQ : 1167601013)
820, rue de Saint-Romuald, Lévis (Québec) G6W 5M6
299 428,24 $

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3
325 954,13 $

C.F.G. CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1149424013)
870, rue Philippe-Paradis, Québec (Québec) G1N 4E4
401 665,15 $

POL-VIN CONSTRUCTION (2861-3776 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1144243493)
1446, rue Bagot, La Baie (Québec) G7B 2P5
500 773,61 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DÉMOLITION DES RIVIÈRES INC.	1 à 3	Déconstruction de deux bâtiments commerciaux et de trois dépendances / Arr. de La Baie	260 429,00 $
Total avant taxes :			260 429,00 $
TPS :		5%	13 021,45 $
TVQ :		9,975 %	25 977,79 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**299 428,24 $**

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230066-002.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY – AJOUT D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY SCOLAIRE - ADDENDA

VS-CE-2024-758

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2018-98 qui octroie le mandat de l'organisation du hockey sur le territoire de Saguenay à l'Association du hockey mineur de Saguenay;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite conclue entre le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, l'Association du hockey mineur de Saguenay et la Ville de Saguenay au sujet de l'offre de hockey scolaire sur le territoire de Saguenay (résolution VS-CE-2021-646);

CONSIDÉRANT qu'en juin 2023, les parties acceptaient par addenda, l'ajout d'une équipe de la catégorie cadet à compter de la saison 2023-24 (résolution VS-CE-2023-582);

CONSIDÉRANT la demande du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay à ouvrir l'entente pour l'ajout d'une équipe juvénile de niveau provincial et scolaire;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Saguenay est en accord avec la demande du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une équipe ne cause pas de dépenses supplémentaires à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'un addenda a été rédigé afin de modifier les clauses dudit protocole;

CONSIDÉRANT que l'addenda a été vérifié par le Service des affaires juridiques et du greffe en date du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des sports et du plein air, lors de la rencontre du 17 juin 2024, se sont montrés favorables à la signature de cet addenda;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer le 2e addenda au protocole d'entente tripartite liant la Ville de Saguenay, l'Association du hockey mineur de Saguenay et le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay qui entrera en vigueur le 1er août 2024;

ET QUE le directeur et le superviseur aux arénas au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay l'addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GRATUITÉ DE LA FORMATION DES SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES 2024-2025 – SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE

VS-CE-2024-759

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, en mars dernier, pour la gratuité des formations des sauveteurs et moniteurs aquatiques de la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'en août 2024, en réponse à la demande d'aide financière déposée, le ministère de l'Éducation du Québec confirmait l'octroi d'un montant de 14 795 $ pour la saison 2024-2025;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la mairesse, ou en cas d'absence, son suppléant, à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay, la convention d'aide financière du ministère de l'Éducation du Québec pour la gratuité de la formation des sauveteurs et moniteurs aquatiques pour l'édition 2024-25.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 DÉCONSTRUCTION PISCINE RICHELIEU / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-510

VS-CE-2024-760

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la déconstruction de la piscine Richelieu de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2024-510 estimé de 95 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

DÉMOLITION DES RIVIÈRES (NEQ : 1167601013)
820, rue de Saint-Romuald, Lévis (Québec) G6W 5M6
126 831,22 $

C.F.G. CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1149424013)
870, rue Philippe-Paradis, Québec (Québec) G1N 4E4
225 925,88 $

LES CONSTRUCTIONS CR (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3
332 277,75 $

PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351)
2549, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9
336 389,43 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DÉMOLITION DES RIVIÈRES	1 à 7	Déconstruction Piscine Richelieu Arrondissement De Chicoutimi	110 312,00 $
Total avant taxes :			110 312,00 $
TPS :		5%	5 515,60 $
TVQ :		9,975 %	11 003,62 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**126 831,22 $**

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230134-014.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 LES TOITURES D'ICI INC. – SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL EN FAVEUR DE VILLE DE SAGUENAY – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2024-414

VS-CE-2024-761

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2024-414;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser dans quel poste budgétaire les fonds seront puisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution en ce sens;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la résolution VS-CE-2024-414 soit modifiée en ajoutant après le 9e paragraphe :

- QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 220008-003.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET INTERVENTION COMMUNAUTAIRE (PAJIC) – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAGUENAY

VS-CE-2024-762

CONSIDÉRANT que la cour municipale commune de Saguenay a été approchée par divers intervenants, dont le service de police et le ministère de la Justice, afin de débuter les démarches liées au déploiement du Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC);

CONSIDÉRANT que le PAJIC est issu du projet de loi no 32 favorisant l'efficacité de la justice et qu'il s'inscrit dans la foulée de la modernisation du système de justice pénale dont les mesures visent à mieux adapter le système judiciaire aux clientèles vulnérables et à optimiser la justice pénale;

CONSIDÉRANT que la greffière de la cour municipale doit faire parvenir une lettre d'engagement indiquant que la Ville de Saguenay souhaite implanter le programme PAJIC à la cour municipale commune de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la greffière de la cour municipale commune de Saguenay, Mme Annie Jean, à transmettre une lettre d'engagement à l'effet que la Ville de Saguenay souhaite implanter le programme PAJIC à la cour municipale commune de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.10 RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES RELIÉES AUX RÈGLEMENTS HORS COUR

VS-CE-2024-763

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a, en vertu du règlement VS-R-2008-55, délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et d'octroyer certains contrats relativement au traitement des réclamations;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du rapport relatif aux dépenses reliées aux dossiers de règlement hors cour survenues depuis le 27 juillet 2024, conformément au règlement VS-R-2008-55 déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses reliées aux règlements hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

3.11 SERVICES PROFESSIONNELS EN ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET APPRÉCIATION DES RISQUES – ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET APPRÉCIATION DES RISQUES (APPEL D'OFFRES 2024-065) – AVIS D'AVENANT D'HONORAIRES NUMÉRO 1 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2024-470

VS-CE-2024-764

CONSIDÉRANT que la résolution VS-CE-2024-470 autorise le paiement de l'avenant d'honoraire numéro 1 au montant de 21 123 $, taxes incluses, dans le cadre du dossier Services professionnels en adaptation aux changements climatiques et appréciation des risques - Évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et appréciation des risques (appel d'offres 2024-065);

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution en ce que le montant aurait plutôt dû être de 21 123 $, plus les taxes;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution VS-CE-2024-470 en y remplaçant les mots « taxes incluses » par les mots « plus les taxes »

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 4100525-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.12 RAPPORT D'ACTIVITÉS «PERMIS ET CERTIFICATS» AINSI QUE LE TABLEAU L'ACCOMPAGNANT, POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE JUILLET 2024

VS-CE-2024-765

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt du rapport d'activités «Permis et certificats» ainsi que le tableau l'accompagnant pour la période du mois de juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – ORDRE DE CHANGEMENT : ODC 1

VS-CE-2024-766

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur GER-RO MÉTHODEX INC. a été mandaté pour la réalisation du projet de REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL. Appel d'offres 2024-111;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'un ordre de changement qui est analysé et vérifié par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant l'ordre de changement à ce jour, respectent les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'ordre de changement numéro ODC 1 et en autorise le paiement pour un montant total de 75 000 $ avant taxes.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230122-001.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES AU QUAI LEPAGE / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE – ORDRE DE CHANGEMENT : ODC 1

VS-CE-2024-767

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.) a été mandaté pour la réalisation du projet des travaux de réfection des murs de palplanches au Quai Lepage, arrondissement de La Baie. Appel d'offres 2024-007;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'ordre de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un montant total de 49 216,08 $ avant taxes.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230134-013.

Adoptée à l'unanimité.

3.15 PARC DES HIRONDELLES – PHASE 3 ET PARC ALONZO-GRAVEL / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-577

VS-CE-2024-768

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'aménagement du parc des Hirondelles phase 3 et du parc Alonzo-Gravel dans l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2024-577 estimé de 286 690,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3
285 397,84 $

TERRASSEMENT SAINT-LOUIS INC. (NEQ : 1142555128)
3461, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 0C1
290 806,74 $

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie (Québec) G7B 1G3
348 568,48 $

CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC. (NEQ : 1143039288)
3675, boulevard Harvey, suite 100, Jonquière (Québec) G7X 3A9
391 835,08 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.)	1 à 11	Parc des Hirondelles - Phase 3 et parc Alonzo-Gravel Arrondissement de Jonquière	248 226,00 $
Total avant taxes : TPS : TVQ :		 5% 9,975 %	248 226,00 $ 12 411,30 $ 24 760,54 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**285 397,84 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R200002-008, R230016-007 et R230123-004.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2024

VS-CE-2024-769

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 21 août 2024 par la Commission des ressources humaines dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations VS-CRH-2024-052 à VS-CRH-2024-058 qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 ACCEPTATION DE CONDITIONS D'AIDE FINANCIÈRE – AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE

VS-CE-2024-770

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accepter les conditions de versements pour obtenir l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionale (PAQIAR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aéroport de Saguenay-Bagotville.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les conditions de versement de l'aide financière (PAQIAR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aéroport de Saguenay-Bagotville.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 RÉFECTION DE LA SALLE DES SERVEURS – QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-204

VS-CE-2024-771

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection de la salle des serveurs au quartier général du Service de police de l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2024-204 estimé de 1 018 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES CONSTRUCTIONS CR (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3 — 1 293 468,75 $

ISOFOR INC. (NEQ : 1164995020)
16445, avenue de l'Énergie, Alma (Québec) G8C 1M7 — 1 568 510,72 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES CONSTRUCTIONS CR	1 à 3	Réfection de la salle des serveurs Quartier général du Service de police Arrondissement de Jonquière	1 125 000,00 $
		Total avant taxes :	1 125 000,00 $
		TPS : 5%	56 250,00 $
		TVQ : 9,975 %	112 218,75 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**1 293 468,75 $**

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1331033-R220017 CBS 008 et 1331036-R220126 CBS 008

ET QUE les fonds requis soient puisés à même un projet de 120 000 $ à être créé à même le transfert à l'état d'activité d'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 REMPLACEMENT DE PONCEAU P-269 RANG SAINT-PAUL / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-519

VS-CE-2024-772

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour effectuer le remplacement du ponceau P-269, situé sur le rang Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2024-519 estimé de 840 000 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LAURÉAT GAGNÉ INC. (NEQ : 1143259977)
104, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-St-Jean (Québec) G0V 1J0 — Non conforme
690 883,81 $

GAZON SAVARD SAGUENAY INC. (NEQ : 1167031575)
3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 5B3
719 716,05 $

CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE (NEQ : 1142565424)
1201, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
875 446,40 $

EXCAVATION SPB INC. (NEQ : 1177714012)
3544, rue de l'Usinage, Jonquière (Québec) G7X 0L2

879 760,15 $

TERRASSEMENT SAINT-LOUIS INC. (NEQ : 1142555128)
3461, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 0C1 — Non conforme
907 247,72 $

ROBIN POTVIN INC. (NEQ : 1162236096)
431, rue Principale. Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
925 099,89 $

EXCAVATION R & R INC. (NEQ : 1142871772)
3118, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2
928 981,63 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	1 à 10	Remplacement du ponceau P-269 rang Saint-Paul Arrondissement de Chicoutimi	625 976,12 $
Total avant taxes :			625 976,12 $
TPS :		5%	31 298,81 $
TVQ :		9,975 %	62 441,12 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**719 716,05 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501234-R240052.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE ET CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-494

VS-CE-2024-773

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'ajout de pistes cyclables dans 4 différents secteurs des arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) (appel d'offres 2024-494 estimé de 382 000 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC. (NEQ : 1174076761)
1450, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
415 889,61 $

LES CONSTRUCTION CR (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

455 890,59 $

CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC. (NEQ : 1143039288)
3675, boulevard Harvey, suite 100, Jonquière (Québec) G7X 3A9

474 938,58 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC.	1 à 4	Aménagement de pistes cyclables / Arrondissements de Jonquière et de Chicoutimi	361 721,77 $
		Total avant taxes :	361 721,77 $
		TPS : 5%	18 086,09 $
		TVQ : 9,975 %	36 081,75 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**415 889,61 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R220123-001, R230118-001 et R230118-004.

Adoptée à l'unanimité.

3.21 CAMILLA SIMARD – MODIFICATION AU BAIL DE LOCATION DU CARREFOUR RACINE

VS-CE-2024-774

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est devenue propriétaire de l'immeuble Carrefour Racine le 8 mars 2023 sous le numéro 27 891 518 ;

CONSIDÉRANT les résolutions VS-CE-2023-599 et VS-CE-2024-266 ;

CONSIDÉRANT qui est nécessaire d'apporter des modifications pour le bail avec Mme Camilla Simard ;

CONSIDÉRANT que les modifications sont sur la durée du bail, soit le bail à six (6) mois au lieu d'un (1) an et sur les périodes de renouvellement, soit de renouveler le bail pour trois (3) périodes de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT le bail soumis aux présentes pour acceptation ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les modifications pour le bail avec Mme Camilla Simard, et ce, pour un local situé à l'intérieur du 400, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1T4.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer tout document relatif à ces baux.

Adoptée à l'unanimité.

3.22 ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS – ACCEPTATION DE CESSION D'UN IMMEUBLE

VS-CE-2024-775

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique est propriétaire du lot 3 411 444 du cadastre du Québec, soit l'immeuble situé au 2811, boulevard du Saguenay dans l'arrondissement de Jonquière et connu comme étant l'église Sainte-Thérèse-de-l'enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique désire fermer l'église ;

CONSIDÉRANT que l'église est située au cœur du quartier patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT l'intérêt de préserver sa grande valeur patrimoniale pour Saguenay et l'importance pour la communauté d'en assurer sa conservation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une pièce maîtresse dans l'objectif poursuivi d'une éventuelle reconnaissance d'Arvida au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a donné son avis d'intérêt afin d'acquérir l'église via la résolution VS-CE-2024-307 ;

CONSIDÉRANT la promesse de cession soumise à la présente pour acceptation ;

CONSIDÉRANT que la cession est conditionnelle, notamment, selon les points suivants :

- La Ville aura un délai de six (6) mois afin de procéder à une vérification diligente de l'immeuble pourra se retirer du projet si cette vérification ne satisfait pas la Ville de Saguenay ;
- La Paroisse s'engage à exhumer les dépouilles, corps, tombes, reliques, sépultures ou autres éléments de nature funéraire pouvant se trouver sur l'immeuble et à les déplacer ou à en disposer ;
- La signature de l'acte de cession est conditionnelle à l'obtention par la Ville d'une mainlevée auprès de Rio Tinto Alcan inc. ou de toutes personnes habilitées à la donner sur la totalité des clauses d'usage et de rétrocession inscrites dans les actes # 72 958, # 98 801 et # 104 947.

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement de Jonquière est d'accord avec le principe ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de la promesse de cession en sa faveur, de l'immeuble situé au 2811, boulevard du Saguenay dans l'arrondissement de Jonquière et connu comme étant l'église Sainte-Thérèse, soit le lot 3 411 444 du cadastre du Québec, par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique, 2551, rue Saint-Dominique, Jonquière (Québec) G7X 6J6, pour la somme nominale de 1 $.

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Marjorie Beaumont-Lavoie, notaire, pour réaliser les documents requis et que les frais soient puisés à même le poste budgétaire 1200600-24190.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2024-752

VS-CE-2024-776

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2024-751 à toutes fins que de droit;

Adoptée à l'unanimité.

3.24 OCTROI D'UN MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS – DOSSIER 150-17-005094-245

VS-CE-2024-777

CONSIDÉRANT la poursuite intentée contre la Ville de Saguenay dans le dossier 150-17-005094-245 ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les intérêts de Ville de Saguenay soient représentés par un cabinet externe ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Cain, Lamarre afin de représenter ses intérêts devant la Cour supérieure du Québec dans le dossier 150-17-005094-245;

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels-avocats-recours ».

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h55.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

JT/sg

5.2

Comité exécutif du 11 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le salon de la mairesse, le 11 septembre 2024.

PRÉSENTS	:	M. Kevin Armstrong, vice-président, et MM. Martin Harvey, Jean Tremblay, Michel Potvin, conseillers
ABSENTE	:	Mme Julie Dufour, Mairesse
ÉGALEMENT PRÉSENTS	:	M. Gabriel Rioux, directeur général et Mme Annie Jean, assistante-greffière

À 9h50, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAUX

1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 AOÛT 2024

VS-CE-2024-778

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2024 dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

2. CORRESPONDANCES DIVERSES

2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2.1.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Le 18 juillet 2024, la ministre, Andrée Laforest annonce que la Ville recevra 43 374 958 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. La ministre mentionne qu'une bonification allant jusqu'à 10% de l'aide gouvernementale, soit un montant de 4 337 496 $ pourra être accordée à la Ville si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévu au programme. De plus, elle confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1er janvier 2024.

2.1.2 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le 21 août 2024, le directeur général, M. Daniel Jean fait une rétroaction sur la mise à jour 2024 du Plan d'action 2023-2026 à l'égard des personnes handicapées sur la Ville de Saguenay.

2.2 ASSOCIATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI

Le 26 août 2024, le président, M. Charles Boudreault, au nom du conseil d'administration de l'Association des Centres-Villes de Chicoutimi (ACVC) exprime leur soutien en faveur de la pérennisation de l'équipe SAPORA.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 COMMISSION DES FINANCES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2024

VS-CE-2024-779

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 14 mars 2024 par la Commission des finances dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 SERVICES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER L'INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE – SECTEUR CORPORATIF ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY (APPEL D'OFFRES 2024-414) – AVIS D'AVENANT D'HONORAIRES NUMÉRO 1

VS-CE-2024-780

CONSIDÉRANT que le consultant Enviro-Accès a été mandaté pour la fourniture de services professionnels en inventaire de gaz à effet de serre dans le cadre du projet : Inventaire des gaz à effet de serre, secteur corporatif et communautaire de la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues dans l'offre de services ont eu un impact sur l'envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires pour la participation des consultants à des ateliers participatifs avec les services municipaux ont fait l'objet d'un avenant d'honoraires analysé et vérifié;

CONSIDÉRANT que le comité d'élaboration du Plan Climat recommande que les consultants présentent les résultats de l'inventaire de GES, ainsi que les axes d'intervention en présentiel lors des ateliers consultatifs;

CONSIDÉRANT que la compréhension des résultats de l'inventaire de GES et des axes d'intervention par les services municipaux est essentielle au succès du futur Plan Climat ;

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant l'avenant d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 4 771,46 $, taxes incluses;

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 4100525-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 RIO TINTO ALCAN INC. – ACQUISITION D'UN TERRAIN

VS-CE-2024-781

CONSIDÉRANT que « Rio Tinto Alcan inc. » est propriétaire du lot 3 410 819 du cadastre du Québec, situé en front du chemin de la Réserve dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire acquérir une partie du lot 3 410 819 du cadastre du Québec afin de régulariser l'empiétement d'un chemin municipal;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 637 m², soit ±25 mètres par ±56 mètres;

CONSIDÉRANT que les services consultés sont d'accord avec le principe d'acquisition;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande a été établie selon la politique de gestion des propriétés;

CONSIDÉRANT que la compagnie accepte le prix de vente;

CONSIDÉRANT que les frais professionnels seront à la charge de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay acquière de « Rio Tinto Alcan inc. », 1655, rue Powell, Jonquière (Québec) G7S 2Z1, une partie du lot 3 410 819 cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 637 m², pour un montant de 2 000 $ plus les taxes applicables.

QU'afin de conclure la transaction, il y aura lieu de créer un nouveau projet en immobilisations de 2 000 $ plus les taxes applicables, à même le revenu reporté « Parcs et terrains de jeu ».

QUE la Ville de Saguenay mandate Simon Carbonneau, arpenteur-géomètre, pour réaliser les documents requis et que les frais soient puisés à même le poste budgétaire 6000200-24190.

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Amélie Plourde, notaire, pour réaliser les documents requis et que les frais soient puisés à même le poste budgétaire 1200600-24190.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION C. VILLE DE SAGUENAY

VS-CE-2024-782

CONSIDÉRANT que les dommages sont dus à une surcharge du réseau de la Ville lors des fortes pluies du 8 septembre 2023

CONSIDÉRANT que la responsabilité de Ville de Saguenay pourrait être retenue;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay, dans le dossier numéro 23-80442-6 ratifie la proposition de règlement hors cour au montant total de 12 500,00 $ en capital, intérêts et frais, au nom d'Industrielle alliance, assurance auto et habitation, le tout sans préjudice et sans admission de responsabilité, dans l'unique but de régler la présente affaire à l'amiable.

ET QUE la trésorière soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de 12 500,00 $ à l'ordre d'Industrielle alliance, assurance auto et habitation, à même le poste budgétaire 0010120-52094, lequel devra être acheminé au Service des affaires juridiques et du greffe afin de faire signer les documents de quittance appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 TOURNOI AMATEUR DE LA BAIE – AUTORISATION VENTE DE PUBLICITÉ SAISON 2024-25

VS-CE-2024-783

CONSIDÉRANT que monsieur André Boudreault, responsable du Tournoi amateur de La Baie, demande à la Ville de Saguenay l'autorisation de vendre de la publicité sur les bandes du Centre des sports Jean-Claude-Tremblay, soit la glace Valérie-Maltais et la glace Dean-Bergeron, au profit du Tournoi amateur de La Baie, et ce, pour la période du 10 septembre 2024 au 18 mai 2025;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette démarche est d'aider au fonctionnement du tournoi qui existe depuis 20 ans et qui a pour mandat de redonner les profits du tournoi à des organismes communautaires, des écoles et des fondations de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'*en* 2024 la Ville de Saguenay avait autorisé le Tournoi amateur de La Baie à vendre des publicités, aux mêmes endroits, pour la période du 25 mars au 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que les publicités devront être vues et approuvées par le superviseur des arénas avant d'être installées sur les bandes des deux glaces;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'installation et la protection des publicités devront être à la charge du Tournoi amateur de La Baie;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des sports et du plein air lors de la rencontre tenue le 26 août 2024 se sont dits favorables à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise la vente de publicité sur les bandes du Centre des sports Jean-Claude-Tremblay, soit la glace Valérie-Maltais et la glace Dean-Bergeron, au profit du Tournoi amateur de La Baie, et ce, pour la période du 10 septembre 2024 au 18 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 COMMISSION DES FINANCES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUILLET 2024

VS-CE-2024-784

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 16 juillet 2024 par la Commission des finances dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2024

VS-CE-2024-785

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 26 août 2024 par la Commission des sports et du plein air dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÊT DE L'ŒUVRE «BUSTE DE ARTHUR VINING DAVIS»

VS-CE-2024-786

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire souhaite continuer à exposer le buste d'Arthur Vining Davis à la bibliothèque d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'œuvre, M. Charles Boivin, désire poursuivre le prêt de son œuvre pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière de la Ville de Saguenay n'est requise;

CONSIDÉRANT que la convention de prêt a été validée par le Service des affaires juridiques et du greffe en date du 19 août 2024;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la conseillère en arts au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay une convention de prêt avec M. Charles Boivin.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 TRANSPORT DES BOUES DÉSHYDRATÉES, DES DÉCHETS DE PRÉTRAITEMENT ET DE SABLES DE RÉSEAU D'ÉGOUT – EXERCICE DE LA PREMIÈRE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE LA SOUMISSION – APPEL D'OFFRES 2019-235

VS-CE-2024-787

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le transport des boues déshydratées, des déchets de prétraitement et de sable de réseau d'égout ainsi que le chargement et le transport des biosolides entreposés sur la plateforme d'entreposage des biosolides et que l'adjudication dudit contrat a été autorisée par le comité exécutif du 20 juin 2019 (appel d'offres 2019-235);

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoyaient trois (3) options de renouvellement de douze (12) mois aux mêmes conditions, et les prix ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec des DOUZE (12) mois consécutifs, à la date de la levée de l'option de renouvellement du Contrat, soit 2,27 %, et que la Ville de Saguenay désire se prévaloir de cette première option de renouvellement, à compter du 1er novembre 2024, portant la fin du contrat au 31 octobre 2025 ou l'atteinte des quantités maximales permises;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce la première option de renouvellement de douze (12) mois au montant, majoré de 2,27 %, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TERRASSEMENT ST-LOUIS INC.	1	Transport des boues déshydratées, des déchets de prétraitement et sable de réseau d'égout	463 709,25 $
		Total avant taxes :	463 709,25 $
		TPS : 5%	23 185,46 $
		TVQ : 9,975 %	46 255,00 $
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**533 149,71 $**

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 4100420.24590.

ET QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

Adoptée à l'unanimité.

3.10 CHALLENGER BANQUE NATIONALE DE SAGUENAY – CHANGEMENT DE PROMOTEUR POUR L'ÉVÈNEMENT – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2023-1054

VS-CE-2024-788

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2023-1054 pour l'appui au Club de tennis intérieur Saguenay pour les éditions 2024, 2025 et 2026 du Challenger Banque Nationale de Saguenay et qu'un protocole d'entente devait être signé pour confirmer le montant de 45 000$ annuellement;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entité légale nommée Tournoi International de tennis féminin Saguenay a été constituée exclusivement pour l'organisation de cet événement dans le but d'augmenter le

potentiel de commandites nationales sous la recommandation de Tennis Canada et que cela rend ainsi la résolution VS-CE-2023-1054 caduque;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de reconnaître ce nouvel organisme sous conditions en attendant sa première année complète d'existence;

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 se tiendra du 20 au 27 octobre et que le délai pour produire et signer un protocole est trop serré;

CONSIDÉRANT que les fonds ont été réservés et sont disponibles au budget 7500202;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2023-1054;

QUE la Ville de Saguenay reconnaisse sous conditions l'organisme « Tournoi International de tennis féminin Saguenay »;

QUE la Ville de Saguenay confirme son appui au Tournoi International de tennis féminin Saguenay pour l'organisation des éditions 2024, 2025 et 2026 du Challenger Banque Nationale de Saguenay;

QU'un montant de 45 000$ soit accordé à l'organisme pour l'organisation 2024 du Challenger Banque Nationale de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay mandate le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à rédiger le protocole d'entente avec le Tournoi International de tennis féminin Saguenay pour les éditions 2025 et 2026, protocole qui devra être soumis pour approbation au Service des affaires juridiques et du greffe;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7500202.

Adoptée à l'unanimité.

3.11 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES – ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – ORDRE DE CHANGEMENT : ODC 5-6-7-8

VS-CE-2024-789

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur GÉMEL INC. a été mandaté pour la réalisation du projet de CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES, ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI. Appel d'offres 2021-068;

CONSIDÉRANT que durant la planification du projet, des conditions différentes de celles initialement prévues aux documents d'appel d'offres, ont eu un impact sur l'envergure du mandat;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les coordonnateurs au dossier de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les ordres de changement numéros ODC 5-6-7-8 et en autorise le paiement pour un montant total de 450 654,24 $ avant taxes (518 139,71 $ taxes incluses).

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 4101015-001-24190 P218104.

Adoptée à l'unanimité.

3.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) DU 4 SEPTEMBRE 2024

VS-CE-2024-790

CONSIDÉRANT la réunion ordinaire du comité du Fonds local d'investissement de Saguenay, tenue le 4 septembre 2024;

À CETTE CAUSE il est résolu;

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité du Fonds local d'investissement (FLI), tenue le 4 septembre 2024, dont copie a été remise à chacun des membres du comité et adopte les recommandations numéros FLI-2024-29 à FLI-2024-32 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité;

ET QUE Mme Claudia Fortin soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES – ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – ORDRE DE CHANGEMENT : ODC 118-126-133-137-140-142-144-147-149-150-152-153-155-156-157-158-159-160-161-163-166

VS-CE-2024-791

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur UNIBEC a été mandaté pour la réalisation du projet de CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES, ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI. Appel d'offres 2021-098;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont dû être exécutés et que les ordres de changement sont en cours d'analyse ou de négociation;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les travaux exécutés ou à être exécutés aux termes des ordres de changement numéros ODC 118-126-133-137-140-142-144-147-149-150-152-153-155-156-157-158-159-160-161-163-166 et autorise le coordonnateur de dossier immobilisation à négocier et conclure avec l'entrepreneur d'un montant final pour chacun des ODC, et ce, jusqu'à concurrence du montant global estimatif de 270 863.52 $ avant taxes (311 425.33 $ taxes incluses).

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 4101015-001-27110 P218104

Adoptée à l'unanimité.

3.14 DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DE DIVERS STATIONNEMENTS / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE – EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DE LA SOUMISSION – APPEL D'OFFRES 2021-258

VS-CE-2024-792

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoyaient deux options de renouvellement de

douze (12) mois aux mêmes conditions, et que la Ville de Saguenay désire s'en prévaloir à compter du 1er octobre 2024, portant la fin du contrat au 30 avril 2025 ou l'atteinte des quantités maximales permises (appel d'offres 2021-258);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce la première option de renouvellement de douze (12) mois en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION L.M.R. (2582-6648 QUÉBEC INC.)	1	Déneigement et sablage de divers stationnements Arrondissement de Jonquière	425 000,00 $
		Total avant taxes :	425 000,00 $
		TPS : 5%	21 250,00 $
		TVQ : 9,975 %	42 393,75 $
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**488 643,75 $**

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000200.

Et QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

Adoptée à l'unanimité.

3.15 CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – PARC ST-JOACHIM / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-557

VS-CE-2024-793

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'installation d'un système de jeux d'eau pour le parc Saint-Joachim, dans l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2024-557 estimé de 165 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

171 527,90 $

INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3

216 503,67 $

ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC. (NEQ : 1174076761)
1450, rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

267 918,87 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.)	1 à 5	Construction d'une aire de jeux d'eau Parc St-Joachim Arrondissement de Chicoutimi	149 187,12 $
	Total avant taxes :		149 187,12 $
	TPS :	5%	7 459,36 $
	TVQ :	9,975 %	14 881,42 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**171 527,90 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230123-013.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 AGENT DE SÉCURITÉ – CARREFOUR RACINE ET STATIONNEMENT DU HAVRE / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-562

VS-CE-2024-794

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture d'un agent de sécurité, possédant un permis du Bureau de la sécurité privé (BSP) (Gardiennage) valide, pour les lieux suivants : Carrefour Racine ainsi que le stationnement du Havre, situés dans l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2024-562 estimé de 245 000,00 $, taxes incluses, incluant les options de renouvellement);

CONSIDÉRANT que le contrat est de la date d'adjudication jusqu'à l'arrivée du premier des événements suivants : l'arrivée du terme du Contrat, soit 18 semaines ou, lorsque le montant maximal incluant la variation des quantités est atteint ;

CONSIDÉRANT que le contrat comporte quatre options de renouvellement de 18 semaines supplémentaires chacune aux mêmes conditions

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC (NEQ : 3368599133)
2707, boulevard Mellon, Jonquière (Québec) G7T 0J5 77 116,61 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1	Agent de sécurité Carrefour Racine et stationnement du Havre Arrondissement de Chicoutimi	67 072,50 $

Total avant taxes :		67 072,50 $
TPS :	5%	3 353,63 $
TVQ :	9,975 %	6 690,48 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus		**77 116,61 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310-24510.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 AGENCE DE SÉCURITÉ – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-569

VS-CE-2024-795

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour les services d'agents de sécurité à la Cour municipale commune de Saguenay ainsi qu'au Service du greffe et pour toutes autres demandes ponctuelles de la Ville (appel d'offres 2024-569 estimé de 172 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est de la date d'adjudication jusqu'à l'arrivée du premier des événements suivants : l'arrivée du terme du Contrat, soit deux (2) ans ou, lorsque le montant maximal incluant la variation des quantités est atteint ;

CONSIDÉRANT que le contrat comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (Division du Québec) (NEQ : 1169719847)
1001, rue Sherbrooke Est, suite 700, Montréal (Québec) H2L 1L3

112 779,16 $

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC (NEQ : 3368599133)
2707, boulevard Mellon, Jonquière (Québec) G7T 0J5

117 953,86 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (Division du Québec)	1	Agence de sécurité	98 090,16 $
Total avant taxes :			98 090,16 $
TPS :		5%	4 904,51 $
TVQ :		9,975 %	9 784,49 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**112 779,16 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 1200300-24190 et 1200600-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 CYNDIE LAVOIE ET ALEXANDRE TREMBLAY – VENTE DE TERRAIN – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2017-1350

VS-CE-2024-796

CONSIDÉRANT qu'au terme de la résolution VS-CE-2017-1350, la Ville de Saguenay acceptait de vendre aux propriétaires du 123, rue St-Gelais dans l'arrondissement de Chicoutimi (secteur Laterrière), une partie du lot 4 407 973 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les propriétaires n'ont pas procédé à l'acquisition du terrain et devront cesser l'occupation sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay conservera le dépôt de 300 $ versé par les requérants tel que mentionné dans la résolution VS-CE-2017-1350;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2017-1350 selon le procès-verbal du 22 novembre 2017 à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 RENOUVELLEMENT DU PROJET POUR LE PROLONGEMENT DES RUES DES LILAS ET DES TULIPES – PHASE #2 / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-797

CONSIDÉRANT que le projet de développement domiciliaire soumis par le promoteur « Claveau & Fils inc. » est assujetti aux exigences et aux dispositions prévues au règlement VS-RU-2012-62;

CONSIDÉRANT que le projet du prolongement de la rue des Lilas et des Tulipes – Phase # 2 a déjà été accepté par la Ville de Saguenay par résolution le 8 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le promoteur « Claveau & Fils inc. » n'a pu procéder à la signature du protocole d'entente concernant le projet du prolongement de la rue des Lilas et des Tulipes à l'intérieur du délai prescrit de douze mois suivant l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune modification des plans d'ingénierie, mais que les dépôts de garantie à remettre à la Ville de Saguenay doivent, quant à eux, être actualisés avec les prix de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux relatifs au prolongement de la rue des Lilas et des Tulipes phase #2 est conforme aux exigences et dispositions municipales prévues en cette matière et satisfait en tout point aux règles de l'art selon le Service du génie de la Ville de Saguenay dans son rapport rédigé en date du 3 septembre 2024;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay donne suite aux demandes du promoteur « Claveau & Fils inc. » à savoir :

1. Autoriser la construction pour le prolongement de la rue des Lilas et de la rue des Tulipes phase # 2 prévue à l'automne 2024, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement VS-RU-2012-62, le tout suite aux recommandations produites par le Service du génie de la Ville de Saguenay, rapport rédigé en date du 3 septembre 2024;

2. Exiger que le dépôt des garanties requises à la signature de l'entente à intervenir soit demandé avant l'autorisation du début des travaux prévus à l'automne 2024, à savoir :

   2.1 Un chèque visé, soit une somme de 18 615 $ taxes incluses, représentant 1 % du coût total

des travaux, soit ceux d'implantation de services (étape # 1) et de parachèvement (étape # 2), qui est destiné à couvrir les frais de surveillance des travaux ainsi que les essais de laboratoire lors des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de bordure et de pavage;

2.2 Un chèque visé représentant 4 % du coût total des travaux prévus à l'étape #1 servant de garantie d'exécution pour une période d'un (1) an après l'acceptation provisoire des travaux réalisés à l'étape # 1 et remboursables lors de la réception finale des travaux, soit une somme de 52 433 $;

2.3 Un chèque visé, soit une somme de 550 667 $, exonéré de toutes taxes et représentant le montant total du coût de parachèvement des travaux prévus à l'étape # 2 du projet.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 PARTIE DES LOTS 5 331 657 ET 6 582 561 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CESSION SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION) EN FAVEUR DES COMPAGNIES «HYDRO-QUÉBEC» ET «BELL CANADA»

VS-CE-2024-798

CONSIDÉRANT le prolongement de la rue des Rosiers et des Marguerites pour la création de nouveaux terrains résidentiels dans l'arrondissement de la Baie;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un nouveau réseau afin de desservir les nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'assiette de servitude en lien avec les nouvelles lignes électriques et de télécommunications installées sur les nouveaux terrains privés empiète sur une partie des lots 5 331 657 et 6 582 561 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il incombe aux compagnies « Bell Canada » et « Hydro-Québec » d'obtenir les servitudes relatives à l'installation des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la servitude d'utilité publique visant une partie du lot 5 331 657 du cadastre du Québec couvrira une superficie approximative de ±0,5 m^2 alors que la servitude visant une partie du lot 6 582 561 du cadastre du Québec couvrira une superficie approximative de ±458,9 m^2, et ce, tel que démontré sur le plan accompagnant la description technique de M. Jonathan Maltais, arpenteur-géomètre, daté du 10 juillet 2024 sous ses minutes 3792;

CONSIDÉRANT que les présentes servitudes sont consenties pour bonne et valable considération et plus particulièrement pour les avantages que la Ville de Saguenay retire de la fourniture d'électricité et des services de téléphonie et de télécommunication;

CONSIDÉRANT que tous les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) sont à la charge des compagnies « Hydro-Québec » et « Bell Canada »;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la cession de servitudes d'utilité publique en faveur des compagnies « Hydro-Québec » et « Bell Canada » pour l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique et de télécommunication, d'une superficie approximative de ±0,5 m^2 visant une partie du lot 5 331 657 du cadastre du Québec et d'une superficie approximative de ±458,9 m^2 visant une partie du lot 6 582 561 du cadastre du Québec, étant les fonds servants.

QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer le document d'Hydro-Québec intitulé : « Établissement des droits réels de servitudes pour des lignes électriques et de télécommunications », le cas échéant, et autres documents requis par les instances.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.21 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2024

VS-CE-2024-799

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 2 mai 2024 par la Commission de la sécurité publique dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.22 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER (PHASE III) – ORDRE DE CHANGEMENT : ODC 3-6-7-8-9-10-11-12

VS-CE-2024-800

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur LES CONSTRUCTIONS CR a été mandaté pour la réalisation du projet de réfection du centre communautaire Rosaire-Gauthier (phase III). Appel d'offres 2024-152;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les ordres de changement numéros ODC 3-6-7-8-9-10-11-12 et en autorise le paiement pour un montant total de 99 781,51 $ avant taxes.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R220141 CBS 009.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AOÛT 2024

VS-CE-2024-801

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 29 août 2024 par la Commission du développement durable et de l'environnement dont copie a été remise à chacun des membres du comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.24 FINANCEMENT DU PROGRAMME « POUR UNE ERE SOLIDAIRE » 2024-2025

VS-CE-2024-802

CONSIDÉRANT que le programme « Pour une ERE solidaire » déployé dans les écoles primaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean répond aux objectifs d'information, de sensibilisation et d'éducation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2023-2024, plus de 15 800 élèves provenant des écoles

des Centres de services scolaires des Rives-du-Saguenay et de La Jonquière ont été sensibilisées au principe des 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation) dans le cadre des volets atelier et actions solid'ERE, ce qui représente respectivement des augmentations de 35 % et de 104 % comparées à l'année précédente ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) possède l'expertise dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville de Saguenay au projet, s'échelonnant sur trois ans, s'élève à 375 000 $ soit un montant de 120 000$ pour l'année scolaire 2024-2025, de 125 000$ pour l'année scolaire 2025-2026, de 130 00$ pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que la commission du développement durable et de l'environnement a procédé à l'analyse de la demande et recommande de poursuivre le partenariat avec le CREDD pour la mise en œuvre du programme d'éducation relative à l'environnement ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay conclue une entente d'aide financière de trois ans, renouvelable annuellement, avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable pour le soutien au programme « Pour une ERE solidaire », qu'elle verse un montant de 120 000$ pour l'année scolaire 2024-2025 et que les fonds requis soient puisés dans le poste budgétaire 410 0510.

Adoptée à l'unanimité.

3.25 RETRAIT DE L'ADJUDICATAIRE – VENTE – TERRAINS CEINTURÉS PAR LES RUES JACQUES-CARTIER EST, SAINTE-ANNE ET RACINE EST / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - APPEL DE PROPOSITION 2022-505

VS-CE-2024-803

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel de propositions invitant des proposants à présenter des propositions pour les terrains ceinturés par les rues Jacques-Cartier Est, Sainte-Anne et Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT l'adjudication pour la vente des terrains ceinturés par les rues Jacques-Cartier Est, Sainte-Anne et Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi au Groupe Boudreault inc. (résolutions VS-CE-2023-78 et VS-CE-2023-466);

CONSIDÉRANT la volonté de l'adjudicataire de se retirer du projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le retrait du Groupe Boudreault au projet de l'appel de propositions 2022-505 et constate qu'il a ainsi résilié le contrat en résultant ayant été adjugé par la résolution VS-CE-2023-78 et modifié par la résolution VS-CE-2023-466.

Adoptée à l'unanimité.

3.26 RÉFECTION DE PAVAGE - CHEMIN DU LAC-DES-BLEUETS, ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE (APPEL D'OFFRES 2023-539) – AVIS DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT #5 – VARIATION DE QUANTITÉS ET AJUSTEMENT DES COÛTS

VS-CE-2024-804

CONSIDÉRANT qu'Inter-Cité construction ltée a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de « Réfection de pavage, Chemin du lac-des-bleuets, arrondissement de Jonquière »;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des variations de quantités et d'ajustement des coûts ont fait l'objet d'une directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant cette directive de changement, respecte les fonds disponibles pour ce projet ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de variation de quantités et ajustement des coûts numéro 5 et en autorise le paiement pour un total de 79 994,01 $, taxes incluses;

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire R-220118-001.

Adoptée à l'unanimité.

3.27 LES SAGUENÉENS JUNIOR MAJEUR DE CHICOUTIMI – NOMINATIONS

VS-CE-2024-805

CONSIDÉRANT la demande des Saguenéens Junior Majeur de Chicoutimi visant à confirmer les représentants du propriétaire au sein de la Ligue de hockey Maritimes Québec (LHJMQ);

CONSIDÉRANT que dans une résolution datée du 13 août 2024, le conseil d'administration des Saguenéens recommande de nommer M. Richard Létourneau, président du conseil, à titre de membre de la LHJMQ et M. Jean-François Abraham, vice-président du conseil, à titre de membre suppléant de la LHJMQ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme la nomination de monsieur Richard Létourneau, président des Saguenéens de Chicoutimi, à titre de membre de la LHJMQ et M. Jean-François Abraham, vice-président des Saguenéens de Chicoutimi, à titre de membre suppléant de la LHJMQ.

Adoptée à l'unanimité.

3.28 LETTRE D'APPUI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PNATT) – PROJET D'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE GESTION DURABLE DES EAUX SOUTERRAINES

VS-CE-2024-806

CONSIDÉRANT que la Ville a l'opportunité de déposer conjointement avec les quatre (4) autres MRC de la région une demande d'aide financière dans le cadre du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT);

CONSIDÉRANT que les projets doivent viser l'accompagnement des organismes municipaux dans leurs réflexions, leurs responsabilités et leurs initiatives en urbanisme et en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les projets doivent en outre faire l'objet d'une concertation entre les

instances municipales concernées et être de portée régionale;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est considéré comme l'un des principaux instruments disponibles pour régir les incidences et l'adaptation des populations face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'une préoccupation particulière du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire porte d'ailleurs sur la pérennité et la protection des ressources en eau (objectifs 2.3 des nouvelles OGAT);

CONSIDÉRANT qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les connaissances sur les eaux souterraines ont grandement augmenté grâce au programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES);

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du projet proposé vise l'élaboration d'un plan régional de gestion durable des eaux souterraines sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques qui tiennent compte de l'évolution du climat;

CONSIDÉRANT que le montage financier du projet s'élève à 840 000 $ répartis sur quatre (4) ans et que le montant de subvention demandé est de 800 000 $ pour une participation financière de 8 000 $ pour chaque MRC;

CONSIDÉRANT que la présente vise à appuyer la demande et l'envoi de celle-ci aux autorités compétentes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay démontre son intérêt à participer au projet régional « Élaboration d'un plan régional de gestion durable des eaux souterraines sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques qui tiennent compte de l'évolution du climat » et dépose, de concert avec les 4 autres MRC de la région, le projet dans le programme de soutien financier au milieu municipal en aménagement du territoire – volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à rédiger la lettre d'appui pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.29 VENTE POUR TAXES 2019 – JONATHAN LESSARD – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE – LOTS 3 097 113 ET 3 098 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-807

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard demande à la Ville de Saguenay de lui consentir un acte définitif sur l'immeuble qui lui a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2019, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard s'est vu adjuger les lots 3 097 113 et 3 098 623 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 534,20 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard est en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Monsieur Jonathan Lessard, relativement aux immeubles connus comme étant les lots 3 097 113 et 3 098 623 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Monsieur Jonathan Lessard;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.30 VENTE POUR TAXES 2019 – JONATHAN LESSARD – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE – LOTS 4 838 759 ET 4 838 746 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-808

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard demande à la Ville de Saguenay de lui consentir un acte définitif sur l'immeuble qui lui a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2019, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard s'est vu adjuger les lots 4 838 759 et 4 838 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 1 171,68 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard est en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Monsieur Jonathan Lessard, relativement aux immeubles connus comme étant les lots 4 838 759 et 4 838 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Monsieur Jonathan Lessard;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.31 VENTE POUR TAXES 2023 – JONATHAN LESSARD – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE – LOT 5 511 738 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-809

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard demande à la Ville de Saguenay de lui consentir un acte définitif sur l'immeuble qui lui a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2023, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard s'est vu adjuger le lot 5 511 738 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 18 000,00 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Lessard est en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Monsieur Jonathan Lessard, relativement à l'immeuble connu comme étant le lot 5 511 738 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Monsieur Jonathan Lessard;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.32 VENTE POUR TAXES 2022 – JONATHAN LESSARD ET JEAN-GUILLAUME TREMBLAY – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE - LOT 3 342 552 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-810

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay demandent à la Ville de Saguenay de leur consentir un acte définitif sur l'immeuble qui leur a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2022, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay se sont vu adjuger le lot 3 342 552 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 3 000,00 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay sont en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay, relativement a l'immeuble connu comme étant le lot 3 342 552 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.33 VENTE POUR TAXES 2022 – JONATHAN LESSARD ET JEAN-GUILLAUME TREMBLAY – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE - LOT 4 417 818 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-811

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay demandent à la Ville de Saguenay de leur consentir un acte définitif sur l'immeuble qui leur a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2022, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay se sont vu adjuger le lot 4 417 818 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 1 300,00 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay sont en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay, relativement à l'immeuble connu comme étant le lot 4 417 818 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Guillaume Tremblay;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.34 VENTE POUR TAXES 2023 – JONATHAN LESSARD ET JEAN-NICOLAS DESNOYERS – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE - LOT 3 095 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-812

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers demandent à la Ville de Saguenay de leur consentir un acte définitif sur l'immeuble qui leur a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2023, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers se sont vu adjuger le lot 3 095 208 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 2 700,00 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers sont en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers, relativement à l'immeuble connu comme étant le lot 3 095 208 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.35 VENTE POUR TAXES 2023 – JONATHAN LESSARD ET JEAN-NICOLAS DESNOYERS – ACTE DE VENTE DÉFINITIVE - LOT 5 419 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

VS-CE-2024-813

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers demandent à la Ville de Saguenay de leur consentir un acte définitif sur l'immeuble qui leur a été adjugé lors d'une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2023, la Ville de Saguenay a procédé à la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers se sont vu adjuger le lot 5 419 911 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi pour un montant de 830,00 $.

CONSIDÉRANT que l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de retrait dans l'année suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers sont en droit d'obtenir un titre définitif ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes de l'acte de vente définitive préparé par Me Alexandra Savard-Pedneault, notaire, en faveur de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers, relativement à l'immeuble connu comme étant le lot 5 419 911 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

QUE les frais de services professionnels (notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire) soient à la charge de Messieurs Jonathan Lessard et Jean-Nicolas Desnoyers;

ET QUE, la mairesse, ou en cas d'absence, le maire suppléant et l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.36 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (DIRECTION PRINCIPALE DES OPÉRATIONS HYDRIQUES DE L'ÉTAT) – DEMANDE DROIT D'OCCUPATION

VS-CE-2024-814

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est propriétaire du lot 3 410 988 du cadastre du Québec, soit un terrain en front du boulevard du Saguenay Ouest et faisant partie du lit de la rivière Saguenay dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'un bail de location pour l'utilisation de ce terrain expire le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que ce terrain est utilisé en partie comme stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire poursuivre l'occupation de ce terrain à l'expiration du bail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit acheminer une demande d'octroi de droit d'occupation auprès de la Direction principale des opérations hydriques de l'État;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à préparer une demande d'octroi de droit d'occupation à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, pour le lot 3 410 988 du cadastre du Québec.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

3.37 CRÉATION D'UN PROJET EN IMMOBILISATIONS POUR LA DÉCONSTRUCTION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE DU HAVRE ET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE STATIONNEMENT CENTRE-VILLE

VS-CE-2024-815

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la déconstruction du stationnement à étage du Havre et qu'il y a lieu de voter le budget relatif à ces travaux ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la création d'un projet en immobilisation pour réaliser les honoraires professionnels pour les travaux de déconstruction du stationnement à étage du Havre et pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour le stationnement centre-ville au montant de 600 000 $, et ce, à même la libération du P238102 et le solde, à même le transfert à l'état d'activité d'investissement. Les fonds manquant du transfert à l'état seront transférés du poste 1310100-29998.

Adoptée à l'unanimité.

3.38 PROGRAMME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAGUENAY – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-546

VS-CE-2024-816

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture d'assurances collectives pour ses employés selon divers scénarios;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse des soumissions faite par la firme Mallette Actuaires inc., Beneva inc. est l'assureur ayant présenté les primes les plus compétitives;

CONSIDÉRANT que l'option retenue concerne la Proposition #1 – Employés « tous sauf cols blancs » et employés « cols blancs » sous deux contrats distincts et où chaque groupe conserve son régime respectif ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

BENEVA INC. (NEQ : 14144532687)
2525, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 2L2
Pointage final :97.50 Rang : 1

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (NEQ : 1160506722)
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2
Pointage final :87.10 Rang : 2

CONSIDÉRANT que Beneva inc. est l'assureur ayant obtenu le plus haut pointage suivant la grille des critères d'évaluation et de pondération prévue aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un actuaire indépendant a été mandaté afin de comparer les deux propositions et que celle de Beneva inc. s'avère plus avantageuse pour la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accorde à la compagnie d'assurance Beneva inc. le contrat d'assurances collectives pour les employés de la Ville de Saguenay pour une durée de deux (2) ans avec la possibilité de renouveler ledit contrat pour une ou plusieurs périodes additionnelles d'un maximum de trois (3) années supplémentaires et accorde également l'option de télémédecine tel que soumise;

SOUMISSIONNAIRE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BENEVA INC.	Cols Blancs Q462 1er janvier 2025	2 104 256,00 $
	Cols Blancs Q462 1er janvier 2026	2 191 316,00 $
	Option télémédecine 2025	67 700,00$
	Autres employés Q935 1er janvier 2025	9 028 161,00 $
	Autres employés Q935 1er janvier 2026	9 469 985,00 $
	Option télémédecine 2026	67 700,00 $

Total pour les années 2025 et 2026, frais et taxes inclus	**22 929 118,00 $**

ET QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer le contrat d'assurance collective pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.39 PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA REQUALIFICATION EN MUSÉE DE L'ÉGLISE STE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS À ARVIDA – ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-524

VS-CE-2024-817

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire, notamment en architecture et en ingénierie, pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour la requalification de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Arvida afin d'y installer les nouveaux espaces muséaux et communautaires du Centre d'histoire Arvida, arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2024-524 estimé de 214 200,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

MACOGEP INC. (NEQ : 1143366715)
1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 700, Montréal (Québec) H3B 3W1
Pointage final : 4.49 Rang : 1 Prix : 278 831,62 $, taxes incluses

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.3 de la Loi des cités et villes stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le nouveau prix obtenu du seul soumissionnaire conforme suite à la négociation est de **264 454,00 $** taxes incluses et que le nouveau pointage final est de **4.73**;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
MACOGEP INC.	1	PFT pour la requalification en musée de l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus Arr. de Jonquière	230 010,00 $
	Option 1	Impact pour préparation du PFT pour février 2025	0,00 $

	Option 2	Impact pour préparation du PFT pour décembre 2024	0,00 $
	Total avant taxes :		230 010,00 $
	TPS :	5%	11 500,00 $
	TVQ :	9,975 %	22 943,50 $
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**264 454,00 $**

QUE Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau des prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000170-200-24190 de l'entente culturelle pour un montant 44 750 $;

ET QUE le Service des finances soit autorisé à créer un projet pour le solde puisé à même le transfert à l'état qui sera augmenté par le 1310100-29998.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 11h22.

_____
VICE-PRÉSIDENT

_____
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/sh

5.3

Comité exécutif du 18 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le cabinet de la mairesse, le 18 septembre 2024.

PRÉSENTS : Mme Julie Dufour, Mairesse, M. Kevin Armstrong, vice-président, et MM. Martin Harvey, Jean Tremblay, Michel Potvin, conseillers

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier

À 12h23, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESCALIER AVENUE ARTHUR-BEAULIEU / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-559

VS-CE-2024-818

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la construction d'un nouvel escalier sur l'avenue Arthur Beaulieu de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2024-559 estimé de 200 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES CONSTRUCTIONS CR, (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3 **160 390,13 $**

INTER-PROJET, (9099-3593 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3 225 443,42 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.)	1 à 3	Construction d'un nouvel escalier Avenue Arthur-Beaulieu Arrondissement de La Baie	139 500,00 $
Total avant taxes :			139 500,00 $
TPS :		5%	6 975,00 $
TVQ :		9,975 %	13 915,13 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**160 390,13 $**

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R200022-051, R210011-023, R230121-007.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 12h23.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh

6.1

Ville de Saguenay

COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay, tenue le 17 juin 2024, à 12 h 45 dans la salle de réunion du cabinet de la mairesse à l'hôtel de ville de Chicoutimi.

COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR :

Sont présent(e)s : M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal
M. Jean Tremblay, conseiller municipal
M. Claude Bouchard, conseiller municipal
M. Michel Tremblay, conseiller municipal
M. Serge Gaudreault, conseiller municipal
M. David Vachon, directeur général adjoint, Ville de Saguenay
M. Luc-Michel Belley, directeur S.C.S.V.C.
Mme Carolyne Dunn, chef de division sports et plein air S.C.S.V.C
M. Steeve Dufour, superviseur aux facilités sportives S.C.S.V.C.
Mme Chrystina Tremblay, secrétaire administrative S.C.S.V.C.

Absent(e)s : aucun

Invité(e)s : M. Martin Dallaire, conseiller en sport, S.C.S.V.C.

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 25 AVRIL 2024;
4. ÉQUIPE HOCKEY MIDGET AAA LES ÉLITES - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE;
5. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY - AJOUT D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY SCOLAIRE - ADDENDA;
6. RESTAURANTS GLACE VALERIE-MALTAIS ET ARÉNA MARINA-LAROUCHE - APPEL D'OFFRES;
7. GROUPE DES ÉCORCEURS - RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME;
8. CENTRE MULTISPORTS NAZAIRE-GIRARD - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE;
9. SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÈNEMENTS SPORTIFS – VERSEMENTS JUIN 2024;
10. JEUX DU CANADA - SUIVI;
11. SOCIÉTÉ BÉLU - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE;
12. DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER 2025;
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 12 h 48.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion de la Commission des sports et du plein air du 17 juin 2024, tel que lu.

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 25 AVRIL 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 25 avril 2024 tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel Tremblay se joint à la rencontre à 12 h 54.

4. ÉQUIPE HOCKEY MIDGET AAA LES ÉLITES - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

La demande financière déposée par l'équipe de hockey Midget développement AAA du Saguenay – Lac-St-Jean les Élites de Jonquière est présentée aux membres de la Commission. Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire poursuivra l'analyse en cours afin de présenter une analyse complète et une proposition aux membres lors d'une prochaine rencontre.

Monsieur Martin Dallaire se joint à la rencontre à 13 h 15

La rencontre est suspendue de 13 h 16 à 13 h 36 en raison d'une conférence de presse.

5. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY - AJOUT D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY SCOLAIRE - ADDENDA

Le protocole d'entente tripartite liant la Ville de Saguenay, l'Association du hockey mineur de Saguenay et le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay au sujet de l'offre de hockey scolaire sur son territoire a été adopté par l'exécutif le 5 août 2021 (VS-CE-2021-646) et restera en vigueur jusqu'en août 2027. Il est stipulé dans le protocole que les signataires peuvent faire la demande de nouvelles équipes et qu'un comité de travail doit se pencher sur les demandes afin de rouvrir le protocole. Le 19 juin 2023, un addenda était accepté afin d'ajouter une équipe de la catégorie cadet (VS-CE-2023-582) et une nouvelle demande d'ajout pour la catégorie juvénile est présentée pour la prochaine saison 2024-25. L'ajout d'une équipe supplémentaire ne cause pas de dépenses supplémentaires à la Ville de Saguenay. Les membres de la Commission sont favorables à la demande du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay. Un addenda a été rédigé afin de modifier les clauses du protocole.

6. RESTAURANTS GLACE VALÉRIE-MALTAIS ET MARINA-LAROUCHE - APPEL D'OFFRES

Les membres de la Commission sont informés qu'un appel d'offres sera lancé prochainement pour la gestion des restaurants à la glace Valérie-Maltais et l'aréna Marina-Larouche.

7. GROUPE DES ÉCORCEURS - RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME

Le 6 juillet 2022, la Ville de Saguenay a retiré la reconnaissance à l'organisme Groupe des écorceurs en raison d'irrégularités dans la gestion de l'OBNL. Depuis, le nouveau conseil d'administration a souhaité rétablir ses liens avec la Ville et a accepté de réaliser les actions nécessaires afin de pouvoir réobtenir leur reconnaissance en tant qu'organisme

de plein air à Saguenay. À la suite de l'analyse de la demande par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, l'organisme répond maintenant à tous les critères de reconnaissance de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Saguenay. Les membres de la Commission sont favorables à accorder de nouveau le statut d'organisme reconnu au Groupe des Écorceurs.

8. CENTRE MULTISPORTS NAZAIRE-GIRARD - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La demande d'aide financière du Centre multisport Nazaire-Girard est présentée aux membres de la Commission. Ceux-ci sont favorables à cette demande qui devra être présentée à la Commission des finances.

9. SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÈNEMENTS SPORTIFS – VERSEMENTS JUIN 2024

Le 5 mars 2024 a été adoptée au conseil municipal la nouvelle Politique de soutien financier aux évènements sportifs (résolution #VS-CM-2024-140) qui est en vigueur à compter du 1er avril 2024.

Des organismes ayant déjà fait une demande d'aide financière à l'automne 2023 pour des évènements sportifs se déroulant après le 1er avril 2024 sont donc soumis à la nouvelle Politique de soutien financier aux évènements sportifs.

Les membres de la Commission sont favorables à verser les subventions aux organismes pour le Volet 1. Ces montants seront versés après la tenue de l'évènement et pourraient être revus à la baisse en fonction des pièces justificatives.

Organisme	Évènement	Montant maximal éligible – Volet 1
Club de soccer le Venturi de Saguenay	Tournoi des sélections régionales 22 au 27 juillet 2024	1 250 $
Club les Archers de Jonquière	Tournoi provincial 3D 27 avril 2024	2 600 $
Association des Judokas Jonquière	Coupe Louis Page 2024	2 750 $
	TOTAL :	**6 600 $**

10. JEUX DU CANADA - SUIVI

Les membres de la Commission sont informés des prochaines étapes d'une étude de faisabilité à réaliser en lien avec une éventuelle candidature de Saguenay pour les jeux du Canada à l'hiver 2031. Un comité aviseur incluant des partenaires institutionnels, du milieu des affaires, de Promotion Saguenay et de la Commission des sports et du plein air, supporté par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire sera mis en place pour valider les informations et orienter le travail de cette étude de faisabilité.

11. SOCIÉTÉ BÉLU - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

La Société Bélu a transmis une demande de soutien financier à la Ville de Saguenay compte tenu de l'ajout de dépenses imprévues. Une analyse est nécessaire et sera faite par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire durant la période estivale. Le sujet reviendra à l'ordre du jour de la prochaine Commission des sports et du plein air prévue à la fin du mois d'août.

12. DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER 2025

Les membres de la Commission sont informés que la date limite pour déposer une demande de soutien financier pour 2025, par les organismes, est le 31 août 2024. Les membres de la Commission sont favorables qu'il y ait un avis envoyé à tous les organismes les avisant que cette date doit être obligatoirement respectée afin que leur demande soit traitée.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14 h 30.

_____

M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal

_____

M. Luc-Michel Belley, directeur
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Ville de Saguenay

COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay, tenue le 26 août 2024, à 9 h dans la salle dans la salle de conférence Fetherstonhaugh & Durnford de la bibliothèque d'Arvida.

COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR :

Sont présent(e)s : M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal
M. Jean Tremblay, conseiller municipal
M. Michel Tremblay, conseiller municipal
M. David Vachon, directeur général adjoint, Ville de Saguenay
Mme Carolyne Dunn, directrice adjointe par intérim et chef de division sports et plein air S.C.S.V.C
M. Steeve Dufour, superviseur aux facilités sportives S.C.S.V.C.
Mme Caroline Tremblay, secrétaire administrative S.C.S.V.C.

Absent(e)s : M. Serge Gaudreault, conseiller municipal
M. Claude Bouchard, conseiller municipal
M. Luc-Michel Belley, directeur S.C.S.V.C.

Invité(e)s : M. Martin Dallaire, conseiller en sport, S.C.S.V.C.

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 JUIN 2024;
4. VILLE DE FERMONT - DEMANDE D'UN PRÊT DE PLANCHER DE RECOUVREMENT DE GLACE D'ARÉNA;
5. TOURNOI AMATEUR DE LA BAIE - AUTORISATION VENTE DE PUBLICITÉ SAISON 2024-25;
6. CENTRES DE SKI ALPIN - STATISTIQUES ACHALANDAGE HIVER 2023-24;
7. TARIFICATION AUTOMNE 2024 (MONT-FORTIN);
8. SOCIÉTÉ BÉLU - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE;
9. CENTRALE PRÊT D'ÉQUIPEMENT - PROJET REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS;
10. GYMNASTIQUE SAGUENAY - DEMANDE DE SOUTIEN;
11. CENTRES PLEIN AIR - STATISTIQUES ACHALANDAGE HIVER 2023-24;
12. NOM DU STADE DE SOCCER SAGUENAY -;
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

DV.
AJ.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 9 h 02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion de la Commission des sports et du plein air du 26 août 2024, comme lu.

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 JUIN 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre de la Commission des sports et du plein air du 17 juin 2024 comme lu.

Adopté à l'unanimité.

4. VILLE DE FERMONT - DEMANDE D'UN PRÊT DE PLANCHER DE RECOUVREMENT DE GLACE D'ARÉNA

Madame Katherine Talbot, coordonnatrice aux programmes aquatiques et nautiques du Service des loisirs de la Ville de Fermont, a communiqué avec le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire afin de demander la possibilité d'emprunter un plancher de recouvrement de glace d'aréna pour la période du 1er au 16 octobre 2024. Cette demande a pour but de leur permettre d'accueillir un salon dans leur aréna. La surface glacée en question a des dimensions de 200 pieds sur 85 pieds, comme celle de Saguenay.

La Ville de Fermont s'engage à :

- Prendre en charge le transport de l'équipement aller et retour;
- Assumer l'intégralité des frais liés à la livraison;
- Rembourser l'intégralité des frais pouvant être reliés à des bris de l'équipement;
- Effectuer le montage et démontage du plancher sur le site.

Sachant que notre Service n'a pas besoin de ce plancher aux dates mentionnées et que l'offre n'implique aucune dépense occasionnée par cet emprunt, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande d'aider la Ville de Fermont en concluant un protocole d'entente de prêt d'équipement avec eux. Les membres de la Commission sont favorables à cette demande. Un protocole d'entente sera signé avec la Ville de Fermont.

5. TOURNOI AMATEUR DE LA BAIE - AUTORISATION VENTE DE PUBLICITÉ SAISON 2024-25

Monsieur André Boudreault, responsable du Tournoi amateur de La Baie, demande à la Ville de Saguenay l'autorisation de vendre de la publicité sur les bandes du Centre des sports Jean-Claude-Tremblay, soit la glace Valérie-Maltais et la glace Dean-Bergeron, au profit du Tournoi amateur de La Baie édition 2025.

L'objectif de cette démarche est d'aider au fonctionnement du tournoi qui existe depuis 20 ans et qui a pour mandat de redonner les profits du tournoi à des organismes communautaires, des écoles et des fondations de Saguenay. Les membres de la Commission sont favorables à cette demande.

6. CENTRES DE SKI ALPIN - STATISTIQUES ACHALANDAGE HIVER 2023-24

Les statistiques de l'achalandage des centres de ski alpin du Mont-Fortin et du Mont-Bélu, pour la saison 2023-2024, sont présentées aux membres de la Commission.

7. TARIFICATION AUTOMNE 2024 (MONT-FORTIN)

Les membres de la Commission sont informés des recommandations de la Commission

des finances concernant la tarification du centre de ski Mont-Fortin pour la saison 2024-2025. Après discussion, les membres de la Commission recommandent une augmentation de 3% pour les billets journaliers et 5% pour les cartes de membre et d'une tarification à la baisse pour le ski de soirée.

8. SOCIÉTÉ BÉLU - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE

À la suite du dépôt d'une demande de soutien financier discutée lors de la Commission des sports et du plein air le 17 juin dernier, une analyse est présentée aux membres de la Commission. Les membres de la Commission recommandent de rencontrer l'organisme afin d'approfondir certaines possibilités et d'en faire un suivi lors d'une prochaine Commission.

Le point 12 est discuté avant le point 9.
Après la discussion du point 12, M. Michel Tremblay quitte la rencontre à 10 h 15.

9. CENTRALE PRÊT D'ÉQUIPEMENT - PROJET REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS

Les membres de la Commission sont informés que le Regroupement loisirs et sports-Saguenay-Lac-Saint-Jean a contacté le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire concernant un projet du Gouvernement du Québec pour la création de centrales de prêt d'équipements récréatifs et sportifs dans la région dans le cadre du programme "circonflexe-Prêt-pour-bouger". La phase 1 de ce projet consiste à implanter de grandes centrales et trois organismes ont été ciblés par le Regroupement loisirs et sports-Saguenay-Lac-Saint-Jean soient ; Contact Nature à La Baie, le Patro à Jonquière et la Boutique Hors Circuit à Chicoutimi.

Pour ce qui est de l'implantation de la phase 2, pour les petites et moyennes centrales, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire va transmettre une liste d'organismes potentiels au Regroupement loisirs et sports-Saguenay-Lac-Saint-Jean.

10. GYMNASTIQUE SAGUENAY - DEMANDE DE SOUTIEN

Les membres de la Commission sont informés que le Club de gymnastique de Saguenay a transmis à la direction des arrondissements une demande de soutien financier. Les membres de la Commission ne sont pas favorables à cette demande et demandent au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de répondre à l'organisme et en copie aussi aux directions des arrondissements.

11. CENTRES PLEIN AIR - STATISTIQUES ACHALANDAGE HIVER 2023-24

Les statistiques de l'achalandage des centres de plein air, le Bec-Scie, le Norvégien, de Laterrière, du parc de la Rivière-du-Moulin et le Panoramique, pour la saison hivernale 2023-2024, sont présentées aux membres de la Commission.

Le point 12 a été discuté avant le point 9.

12. NOM DU STADE DE SOCCER SAGUENAY

Les membres de la Commission recommandent que le comité mis en place en 2022 qui avait pour mandat la recherche de commanditaires pour le nom du Stade de soccer Saguenay tienne une rencontre afin de poursuivre son mandat. Ce comité est formé, par résolution (VS-CE-2022-928 modifiée par VS-CE-2022-1067), des conseillers municipaux Michel Tremblay, Jean-Marc Crevier et Carl Dufour ainsi que des représentants du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire et du Service des communications.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 h 50.

_____

M. Michel Thiffault, président et conseiller municipal

_____

Mme Carolyne Dunn, directrice adjointe par intérim
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Ville de Saguenay

COMMISSION DES FINANCES

Procès-verbal d'une réunion de la Commission des finances de la Ville de Saguenay, tenue au Service des finances (Hôtel de ville de Chicoutimi), le 16 juillet 2024 à compter de 15 h

Sont présents :

M. Michel Potvin, président et conseiller municipal
M. Marc Bouchard, conseiller municipal
M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal
M. Martin Harvey, conseiller municipal
M. Kevin Armstrong, conseiller municipal (en vidéoconférence)
M. Gabriel Rioux, directeur général
M. Bruce Aziz, directeur de cabinet
Mme Christine Tremblay, trésorière et directrice du Service des finances

Invités :

Mme Dominique Rivard, assistante-trésorière revenu du Service des finances

Sont absents :

M. David Vachon, directeur général adjoint

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 juillet 2024
4. Rôle d'évaluation - strates de taux catégorie commerciale
5. Pulperie de Chicoutimi
6. Levée de la réunion

---

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La Commission des finances débute à 15 h 10. M. Michel Potvin souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 8 JUILLET 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. RÔLE D'ÉVALUATION - STRATES DE TAUX

Comme mentionné lors de la rencontre de la Commission des finances du 8 juillet, Mme Dominique Rivard poursuit la présentation sur la possibilité d'instaurer des strates et/ou des sous-catégories dans la catégorie commerciale.

Après discussion et analyse des options possibles, les strates et/ou sous-catégories ne s'avèrent pas les bons véhicules dans les circonstances.

AJ.

Compte tenu des objectifs de développement, de revitalisation et de densification de nos centres-villes et de la rétention des commerces qui y sont implantés, une taxation distincte par secteur basée sur le plan d'urbanisme de la Ville est une piste de solution logique pour répondre à ces objectifs.

Mme Rivard fera les vérifications nécessaires pour en permettre l'application. Un retour aux membres de la Commission des finances sera fait à cet effet.

Un sommaire de dossier sera présenté à la séance du conseil municipal du 4 septembre pour adoption avant le dépôt du rôle d'évaluation prévu le 15 septembre.

5. PULPERIE DE CHICOUTIMI

Après réflexion et à la suite d'éléments nouveaux apportés par les dirigeants de la Pulperie, il est recommandé d'appuyer le projet présenté à *Développement économique Canada (DEC)*, soit les projets de refonte, réaménagement et implantation d'un nouveau circuit de visite touristique extérieur et intérieur de la Pulperie de Chicoutimi.

La part de la Ville est de 140 000 $ sur un projet global de 390 000 $ et a été considérée lors de la reddition des comptes de Q1 2024.

Les élus maintiennent leur demande par rapport à la production d'un bilan qui détaille la gestion de l'entretien et les activités muséales.

Une demande est en cours présentement et un suivi devrait être déposé à l'automne à cet effet et sera présenté aux membres de la Commission des finances.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 35.

Michel Potvin

M. Michel Potvin
Président et conseiller municipal

Christine Tremblay CPA.

Mme Christine Tremblay, CPA
Directrice du Service des finances et trésorière

6.4

Ville de Saguenay

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique de la Ville de Saguenay, tenue le 2 mai 2024, 13h30, à la salle des opérations du Service de sécurité incendie, 444, boulevard Université, 2e étage, arrondissement de Chicoutimi.

PRÉSENTS : M. Kevin Armstrong, président et conseiller municipal
M. Michel Thiffault, conseiller municipal
M. Michel Tremblay, conseiller municipal
M. Jean Tremblay, conseiller municipal
M. Mathieu Perron, directeur, Service de police
M. Carol Girard, directeur, Service de sécurité incendie
M. Éric Morin, directeur adjoint, Service de sécurité incendie

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe, Ville de Saguenay

Les affaires suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Acceptation de l'ordre du jour du 2 mai 2024 ;
3. Dépôt du procès-verbal :
   - 3.1 Procès-verbal du 4 avril 2024 (sera ratifié le 15 mai 2024 au CE) ;
4. Abaissement de la vitesse dans les quartiers résidentiels – Rapport d'évaluation et validation du contenu avant plénière (M. Mathieu Perron) ; ***RETIRÉ***
5. Service de sécurité incendie - rapport d'activités 2023 – présentation et résolution ; (MM. Carol Girard et Éric Morin) ; (R)
6. Service de police de Saguenay – rapport d'activités 2023 – présentation et dépôt (M. Mathieu Perron ; (D)
7. Nomination des représentants – comités et commissions – internes – modification de la résolution VS-CE-2014-34 ; (R)
8. Prochaine assemblée de la Commission (6 juin 2024) ;
9. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE ;

Le président, M. Kevin Armstrong, ouvre l'assemblée à 13h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2024 ;

L'ordre du jour du 2 mai 2024 est accepté tel que lu.

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2024 ;

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission de la sécurité publique tenue le 4 avril 2024 est accepté tel que rédigé (ratifié au comité exécutif du 15 mai 2024).

4. ABAISSEMENT DE LA VITESSE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS – RAPPORT D'ÉVALUATION ET VALIDATION DU CONTENU AVANT PLÉNIÈRE ;

Ce point est retiré lors de l'adoption de ce procès-verbal à la Commission de la sécurité publique tenue de 9 juillet 2024.

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 – PRÉSENTATION ET RÉSOLUTION ; (R)

VS-CSP-2024-1

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 4 juin 2018, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie oblige les villes à produire un rapport annuel des activités ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être entériné par le Conseil municipal de la Ville de Saguenay et, par la suite, transmis au ministère de la Sécurité publique du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer les élus de la Ville de Saguenay des activités annuelles du Service de sécurité incendie ;

À CES CAUSES, il est recommandé par la Commission de la sécurité publique :

QUE la Ville de Saguenay adopte le rapport d'activités du Service de sécurité incendie 2023, tel que déposé ;

ET QU'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique par le directeur du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

À 15h35, M. Michel Thiffault, conseiller municipal, quitte la salle de réunion.

6. SERVICE DE POLICE DE SAGUENAY – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 – PRÉSENTATION ET DÉPÔT ; (D)

M. Mathieu Perron, directeur, présente le Rapport d'activités 2023 du Service de police de Saguenay et en fait le dépôt. Celui-ci fera également l'objet d'un dépôt au conseil municipal de la Ville de Saguenay.

7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS – COMITÉS ET COMMISSIONS INTERNES – MODIFICATIONS DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2014-34 ; (R)

VS-CSP-2024-2

QUE la Commission de la sécurité publique recommande à la Ville de Saguenay de procéder à la modification de la résolution VS-CE-2014-34 en remplaçant les noms déjà existants par les suivants :

COMITÉS ET COMMISSIONS	REPRÉSENTANTS
Commission de la sécurité publique	M. Mathieu Perron M. Éric Morin

Adoptée à l'unanimité.

8. PROCHAINE ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION ;

La prochaine assemblée régulière de la Commission aura lieu le jeudi 6 juin 2024, à 13h30, au Quartier général du Service de police de Saguenay.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

La présente assemblée est levée à 16h00.

KA/mcd

KEVIN ARMSTRONG
PRÉSIDENT ET CONSEILLER MUNICIPAL

6.5

Ville de Saguenay

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique de la Ville de Saguenay, tenue le 9 juillet 2024, 13h30, à la salle de l'État-major du Quartier général du Service de police, 2890, Place Davis, arrondissement de Jonquière.

PRÉSENTS : M. Kevin Armstrong, président et conseiller municipal
M. Michel Thiffault, conseiller municipal
M. Michel Tremblay, conseiller municipal
M. Jean Tremblay, conseiller municipal
M. Mathieu Perron, directeur, Service de police
M. Éric Morin, directeur, Service de sécurité incendie

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe, Ville de Saguenay
M. Steeve Séguin, directeur par intérim, Service des travaux publics

Les affaires suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Acceptation de l'ordre du jour du 9 juillet 2024 ;
3. Abaissement des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels – Analyse et décision ; (R)
4. Prochaine assemblée de la Commission (5 septembre 2024) ;
5. Levée de l'assemblée.

B.G.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE ;**

Le président, M. Kevin Armstrong, ouvre l'assemblée à 13h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JUILLET 2024 ;**

L'ordre du jour du 9 juillet 2024 est accepté tel que lu avec l'ajout du point suivant :

- Dépôt du procès-verbal du 2 mai 2024 modifié (sera ratifié au comité exécutif du 11 septembre 2024).

3. **ABAISSEMENT DES LIMITES DE VITESSE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS – ANALYSE ET DÉCISION ;** (R)

VS-CSP-2024-3

QUE la Commission de la sécurité publique recommande à la Ville de Saguenay d'entamer les démarches afin d'abaisser les limites de vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels, incluant une campagne de sensibilisation auprès de la population ;

QUE les limites actuelles en secteur rural, ainsi que pour les artères et les collectrices soient conservées ;

ET QUE la Commission de la sécurité publique recommande d'effectuer une étude externe sur l'impact projeté sur le schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie advenant un abaissement des limites, incluant un volet d'analyse des mesures d'atténuations possibles.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL :

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2024 ;

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission de la sécurité publique tenue le 2 mai 2024 est accepté tel que rédigé avec le retrait du point 4 (sera ratifié au comité exécutif du 11 septembre 2024).

4. **PROCHAINE ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION ;**

La prochaine assemblée régulière de la Commission aura lieu le jeudi 5 septembre 2024, à 13h30, au Quartier général du Service de police de Saguenay.

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

La présente assemblée est levée à 15h45.

KA/mcd

KEVIN ARMSTRONG
PRÉSIDENT ET CONSEILLER MUNICIPAL

Ville de Saguenay

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Procès-verbal d'une réunion de la Commission du développement durable et de l'environnement tenue en Visioconférence Teams et au Service du développement durable et de l'environnement, le **29 AOÛT 2024**, à 8 h 00.

Sont présent(e)s :	M. Jimmy Bouchard, président, conseiller municipal M. Jean-Marc Crevier, conseiller municipal M. Kéven Villeneuve, citoyen M. Marc-André Deschênes, citoyen Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe M. Hugo Descôteaux-Simard, directeur, Service DDE Mme Nancy Bourgeois, chef de division, Service DDE
Invité(e)s :	M. Bruno Gagnon, conseiller financier, Service DDE Mme Noémie Bussières, conseillère DD, Service DDE
Sont absent(e)s :	Mme Mireille Jean, conseillère municipale M. Serge Gaudreault, conseiller municipal M. Félix Daviault-Ford, citoyen

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2024
4. Programme Pour une ERE solidaire
5. Distribution de compost
6. Plastique agricole
7. Grand Dialogue / appui au projet du FCTÉ
8. Plan climat
9. Problématiques et enjeux de collecte
10. Capsule information / sensibilisation
11. Projet fibres cellulosiques
12. Fermeture de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Jimmy Bouchard souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points 9 et 10 sont reportés à une prochaine commission. L'ordre du jour est accepté tel que modifié.

3. APPROBATIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2024

Le procès-verbal est accepté tel que lu.

4. PROGRAMME POUR UNE ERE SOLIDAIRE

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) a présenté son bilan annuel pour les activités effectuées dans le cadre du programme d'éducation relative à l'environnement « Pour une ERE solidaire ». Il a également soumis une nouvelle demande de financement permettant d'assurer la poursuite du programme.

Au cours de l'année 2023-2024, plus de 15 800 élèves provenant des écoles primaires des Centres de services scolaires des Rives-du-Saguenay et de La Jonquière ont été sensibilisées au 3R-V dans le cadre des volets atelier et actions solid'ERE, ce qui représente respectivement des augmentations de 35 % et de 104 % comparées à l'année précédente.

Considérant que le programme « Pour une ERE solidaire » répond aux objectifs d'information, de sensibilisation et d'éducation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Saguenay, il est recommandé de poursuivre le partenariat avec le CREDD et de conclure une entente d'aide financière de trois ans, renouvelable annuellement.

5. DISTRIBUTION DE COMPOST

La 2e édition de l'activité de distribution de compost a été couronnée de succès avec 3 176 visiteurs répartis dans les trois arrondissements. Un total de 577 mètres cubes de compost a été offert gratuitement aux citoyens, soit 317 m^3 à Chicoutimi, 153 m^3 à Jonquière et 107 m^3 à La Baie. 52 % des participants à l'activité provenaient de Chicoutimi, 29 % de Jonquière et 19 % de la Baie.

Considérant les commentaires et appréciations reçus, les membres recommandent de maintenir l'activité de don de compost dans chacun des trois arrondissements au printemps 2025.

7. PLASTIQUE AGRICOLE

Depuis plusieurs années, la Ville de Saguenay offre aux entreprises agricoles, situées sur son territoire, la collecte et le conditionnement d'un des types de plastiques agricoles qu'elles génèrent soit les pellicules blanches pour ensilage.

Récemment, des modifications majeures ont été apportées aux cadres règlementaires relatifs à la collecte sélective (collecte du bac bleu et conditionnement de la matière recyclable), au régime de compensation de même qu'à la responsabilité élargie des producteurs (REP).

En juillet 2023, AgriRÉCUP a été nommé comme organisme de gestion reconnu au Québec afin de mettre en œuvre un programme de REP pour la récupération et la valorisation des plastiques agricoles. Ainsi, puisqu'il fait dorénavant partie d'une REP, le plastique agricole n'est plus une matière acceptée dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective.

Considérant qu'AgriRÉCUP préconise un modèle de « points de dépôt » afin d'augmenter la qualité de la matière collectée et d'élargir à l'ensemble des plastiques, emballages et autres produits issus de l'agriculture (ex. barils de semences, contenant d'engrais, sacs de moulée, filets, ficelles, tapis d'irrigation, etc.).

Considérant que les services actuels de collecte et de conditionnement offerts par la Ville de Saguenay ne répondent plus aux exigences des recycleurs et ne seront plus remboursés par le régime de compensation, il devient impératif d'apporter des changements à notre façon de faire.

Les membres recommandent de rencontrer les intervenants agricoles régionaux afin d'assurer un transfert harmonieux vers une nouvelle façon de faire répondant aux objectifs du règlement provincial.

8. GRAND DIALOGUE / APPUI AU PROJET DU FCTÉ

Le Grand Dialogue prend part depuis plus de trois ans déjà au projet Collectivités ZéN : « de la vision à l'action ! » du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ), qui souhaite concerter les différents acteurs clés à l'échelle des territoires pour planifier une transition juste qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Considérant que les actions de mobilisation, de sensibilisation et de soutien aux acteurs locaux déployés par le Grand Dialogue s'arriment aux enjeux du Plan Climat de la Ville, il est recommandé d'appuyer la phase 2 du projet Collectivités ZéN : « de la vision à l'action ! » déposé par le FCTÉ dans le cadre du projet Action-Climat Québec.

9. PLAN CLIMAT

Mme Noémie Bussières fait état des étapes en cours et à venir. En septembre prochain, suite à la présentation de l'inventaire des GES et de l'analyse de risques, les différents Services municipaux seront invités à participer à des ateliers afin de valider les axes stratégiques d'intervention et de proposer des pistes de solutions. Mme Geneviève Girard propose d'inviter les membres citoyens de la CDDE à participer à ces ateliers.

Au cours des mois d'octobre à décembre, des consultations variées se tiendront auprès de la direction générale, des élus, de différentes parties prenantes et également des citoyens dans le cadre d'une journée de consultation porte ouverte.

10. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DE COLLECTE

Point reporté.

11. CAPSULE INFORMATION / SENSIBILISATION

Point reporté.

12. PROJET FIBRES CELLULOSIQUES

Pas de nouveau à ce sujet.

13. FERMETURE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 9 h 15.



M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal
Président, Commission DDE



M. Hugo Descôteaux-Simard, ing.
Directeur, Service DD

6.7

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay tenue par visioconférence le 12 septembre 2023 à 9 h.

Étaient présents : Jimmy Bouchard, conseiller municipal et président de remplacement
Carl Dufour, conseiller municipal
Raynald Simard, conseiller municipal
André Lessard, citoyen de l'arrondissement de Chicoutimi
Luc Boivin, membre d'une association de l'arrondissement de La Baie

Également présents : Gabriel Rioux, Directeur général
Jade Rousseau, Directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Marie-Ève Boivin, Directrice de l'arrondissement de Chicoutimi
Simon Tremblay, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Étaient absents : Mireille Jean, conseillère municipale et présidente
Denis Tremblay, représentant de l'UPA de l'arrondissement Jonquière
Pierre Girard, représentant de l'UPA de l'arrondissement de La Baie
Pierre Pouliot, citoyen de l'arrondissement de La Baie
Serge Martineau, citoyen de l'arrondissement de Jonquière
Vacant, membre d'une association de l'arrondissement de Chicoutimi
Vacant, membre d'une association de l'arrondissement de Jonquière
Vacant, représentant de l'UPA de l'arrondissement de Chicoutimi

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 SEPTEMBRE 2024**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2024**
3. **MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**
   - 3.1 Denise Tremblay (Félix Tremblay) – 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami, à l'intersection de la route des Bâtisseurs – ARS-1678 (id-17820);
   - 3.2 9349-1066 Québec inc. (Martin Dion) – Lots 5 754 227 et 6 111 039 du cadastre du Québec, rue du Roi-Georges, Jonquière – ARS-1683 (id-17844).
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 SEPTREMBRE 2024

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 12 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 18 juillet 2024 tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.

3. MODIFICATIONS AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME

3.1 Amendement – Denise Tremblay (Félix Tremblay) – 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami, à l'intersection de la route des Bâtisseurs – ARS-1678 (id-17820)

VS-CCU-2024-13

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Denise Tremblay (Félix Tremblay), 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami, visant à autoriser un agrandissement d'une affectation de villégiature à même une partie d'une affectation forestière de protection de l'unité de planification 98-F au secteur localisé au 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami à l'intersection de la route des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT que la propriété est localisée dans l'unité de planification 98-F à l'intérieur des affectations de villégiature et forestière de protection;

CONSIDÉRANT que la requérante désire permettre l'implantation d'une résidence rurale sur un terrain inférieur à 1 hectare ayant front à la route des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a comme orientation de favoriser un développement polyvalent du milieu forestier tout en respectant les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a comme objectif de limiter les constructions en bordure des chemins existants en exigeant des terrains de grandes superficies et en favorisant l'entretien des boisés;

CONSIDÉRANT le plan accompagnant la demande d'amendement de zonage produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 16 avril 2024 et portant le numéro 5342 de ses minutes, déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à agrandir l'affectation villégiature le long de la route des Bâtisseurs sur une profondeur de 75 mètres;

CONSIDÉRANT que la planification permet l'établissement de résidences rurales sur des terrains ayant front au chemin de l'Église, mais n'autorise pas ces usages pour les terrains ayant front à la route des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT les contraintes naturelles, notamment la présence de cours d'eau qui limite les possibilités de construction résidentielle dans la zone prévue à cet effet sur la propriété;

CONSIDÉRANT que le terrain est contigu aux propriétés du Gouvernement du Québec de la route des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT que l'on note la présence d'une habitation rurale de l'autre côté de la route des Bâtisseurs du site de la demande;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Denise Tremblay (Félix Tremblay), 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami, visant à autoriser un agrandissement d'une affectation de villégiature à même une partie d'une affectation forestière de protection de l'unité de planification 98-F au secteur localisé au 3680, chemin de l'Église, Lac-Kénogami à l'intersection de la route des Bâtisseurs.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Amendement – 9349-1066 Québec inc. (Martin Dion) – Lots 5 754 227 et 6 111 039 du cadastre du Québec, rue du Roi-Georges, Jonquière – ARS-1683 (id-17844)

VS-CCU-2024-14

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par 9349-1066 Québec inc. (Martin Dion), 5769, chemin Gervais, Shipshaw, visant à agrandir une affectation résidentielle de basse et moyenne densité à même une affectation résidentielle de basse densité et de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une affectation résidentielle de basse et moyenne densité afin d'autoriser la classe d'usage « Multifamiliale de catégorie B (H5) » d'une limite maximale de six (6) logements dans l'unité de planification 157-R du plan d'urbanisme pour les lots 5 754 227 et 6 111 039 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite exercer l'usage « Multifamiliale de catégorie B (H5) » d'une limite maximale de six (6) logements sur une partie des lots 5 754 227 et 6 111 039 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande se trouve en partie dans une affectation résidentielle de basse densité et en partie dans une affectation résidentielle de basse et moyenne densité de l'unité de planification 157-R du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a comme orientation, pour l'unité de planification 157-R, de préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti et comme objectif de conserver la vocation de basse densité;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a également comme orientation, pour l'unité de planification 157-R, de diriger l'expansion du développement résidentiel dans les zones en continuité de la trame urbaine et comme objectifs d'assurer l'intégration du projet aux développements existants et au paysage ainsi que d'analyser le projet de développement en fonction du prolongement des services municipaux, de la qualité du développement du marché visé et de son intégration à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le requérant estime que la localisation du projet, à distance de marche de plusieurs établissements institutionnels, services de proximité, parcs et du réseau de transport collectif, le rend propice à la densification;

CONSIDÉRANT que le requérant présente un projet modifié limitant à six (6) le nombre de logements maximal autorisé par usage ainsi qu'une limitation de hauteur de deux (2) étages;

CONSIDÉRANT que le requérant estime que la volumétrie projetée des bâtiments, afin de s'harmoniser avec les secteurs résidentiels de basse et moyenne densité à proximité, favoriserait une intégration douce du projet avec les modifications apportées;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable au nouveau projet déposé qui limite le nombre maximal de logements à six (6) ainsi que la proposition d'une hauteur maximale de deux (2) étages;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par 9349-1066 Québec inc. (Martin Dion), 5769, chemin Gervais, Shipshaw, visant à agrandir une affectation résidentielle de basse et moyenne densité à même une affectation résidentielle de basse densité et de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une affectation résidentielle de basse et moyenne densité afin d'autoriser la classe d'usage « Multifamiliale de catégorie B (H5) » dans l'unité de planification 157-R du plan d'urbanisme pour les lots 5 754 227 et 6 111 039 du cadastre du Québec.

Le règlement de zonage devra limiter à six (6) le nombre maximal de logements autorisés pour l'usage « Multifamiliale de catégorie B (H5) » et la hauteur maximale en étages devra être limitée à deux (2).

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

4. VARIA

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 16.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2024

RÉSUMÉ AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT

---

1. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter l'acquisition de véhicules spécialisés et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 280 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de dix (10) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

2. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 28 475 000 $.

Il s'agit d'un parapluie sans consultation. Le décret des projets qui y sont prévus sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

3. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et l'alimentation en électricité et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 275 000 $.

Il s'agit d'un parapluie sans consultation. Le décret des projets qui y sont prévus sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

4. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux de construction et réfection de pistes cyclables et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 248 000 $.

Il s'agit d'un parapluie sans consultation. Le décret des projets qui y sont prévus sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

5. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement ayant pour objet de décréter des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaine de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobilier urbains, d'espaces verts, de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 11 600 000 $.

Il s'agit d'un parapluie sans consultation. Le décret des projets qui y sont prévus sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

6. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux de stabilisation de talus, aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 353 200 $.

Il s'agit d'un parapluie à consultation au montant total de 2 353 200 $. Le décret des dépenses qui y sont prévues sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

7. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux de réfection et d'aménagement de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 635 000 $.

Il s'agit d'un parapluie à consultation au montant total de 2 635 000 $. Le décret des dépenses qui y sont prévues sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

8. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts et d'éclairage et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 687 600 $.

Il s'agit d'un parapluie sans consultation. Le décret des projets qui y sont prévus sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

9. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 036 000 $.

Il s'agit d'un parapluie à consultation au montant total de 3 036 000 $. Le décret des dépenses qui y sont prévues sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

10. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 4 600 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de trois (3) ans pour une somme de 760 000 $, sur une période de cinq (5) ans pour une somme de 270 000 $, sur une période de sept (7) ans pour une somme de 750 000 $, et sur une période de dix (ans) pour une somme de 2 820 000 $, pour une somme totale de 4 600 000 et chargés à l'ensemble des contribuables.

11. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements et d'accessoires et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 100 000 $.

Il s'agit d'un parapluie à consultation au montant total de 3 100 000 $. Le décret des dépenses qui y sont prévues sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de sept (7) ans pour une somme de 1 626 000 $, et sur une période de dix (10) ans pour une somme de 1 474 000 $, pour une somme totale de 3 100 000 $ et chargés à l'ensemble des contribuables.

12. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro VS-R-2023-127 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 000 000 $ afin d'augmenter l'emprunt au montant de 4 000 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à tous les usagers du réseau d'aqueduc.

13. **NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro VS-R-2022-127 ayant pour objet de décréter divers travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 100 000 $ afin d'augmenter l'emprunt au montant de 2 125 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à tous les usagers du réseau d'aqueduc.

14. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter la restauration d'œuvres d'art, la réalisation de projets informatiques et culturels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 799 500 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de cinq (5) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

15. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 635 000 $.

Il s'agit d'un parapluie à consultation au montant total de 2 635 000 $. Le décret des dépenses qui y sont prévues sera ultérieurement présenté au conseil municipal.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 sont remboursables sur une période de quinze (15) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

16. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Cet investissement est prévu au PTI 2025-26-27 pour un montant de 300 000 sommes à renoncer et/ou non mises en règlement de PTI précédents. Ce règlement est remboursable sur une période de cinq (5) ans et sera chargé à l'ensemble des contribuables.

17. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 415 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de cinq (5) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

18. <u>NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT</u>

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 765 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de quinze (15) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

19. <u>NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT</u>

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, ponts et d'ouvrages d'art et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 020 000 $.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de vingt (20) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

20. <u>NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT</u>

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 470 000 $

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Ces investissements sont prévus au PTI 2025-26-27 et sont remboursables sur une période de cinq (5) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

7.1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 280 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire faire l'acquisition de véhicules spécialisés;

ATTENDU que l'acquisition de véhicules spécialisés est estimée en tout au montant de 1 280 000 $;

ATTENDU que ladite acquisition de véhicules spécialisés est d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en acquisition de véhicules spécialisés pour un montant total de 1 280 000 $, réparti de la façon suivante :

Item au triennal	Description	Quantité	Coût
810-00009	Projet d'acquisition de véhicules spécialisés selon la liste suivante :		
	• CAMION GRUE/TARIÈRE	1	680 000 $
	• CAMION NACELLE	1	600 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :			**1 280 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et équipements motorisés de la Ville de Saguenay, en date du 16 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 280 000 $ remboursable sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
ACQUISITION DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Quantité	Coût
810-00009	Projet d'acquisition de véhicules spécialisés selon la liste suivante :		
	• CAMION GRUE/TARIÈRE	1	680 000 $
	• CAMION NACELLE	1	600 000 $
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**1 280 000 $**

Cette estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

Louis-Philip Fournier, ing.

Louis-Philip Fournier, ing., Coordonnateur de dossiers d'immobilisation
Service des immeubles et équipements motorisés

2024-09-16

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 28 475 000 $.

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 28 475 000 $;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 28 475 000 $, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs; 28 475 000 $

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 28 475 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le

territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.3

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX PERMANENTS RELIÉS À L'EXPLOITATION D'HYDRO-JONQUIÈRE ET L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 275 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et l'alimentation en électricité;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 1 275 000 $;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et l'alimentation en électricité.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 1 275 000 $, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Divers travaux reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et à l'alimentation en électricité — 1 275 000 $

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 275 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.4

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 248 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux de construction et réfection de pistes cyclables;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 3 248 000 $;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux de construction et réfection de pistes cyclables.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 3 248 000 $, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Travaux de construction et réfection de pistes cyclables 3 248 000 $

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 248 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles

apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.5

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉFECTION DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE, DE CHAINES DE RUES, DE BORDURES ET TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION, DE MOBILIERS URBAINS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 600 000 $.

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaines de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobiliers urbains, d'espaces verts et de lieux publics;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 11 600 000 $;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaines de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobiliers urbains, d'espaces verts et de lieux publics.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 11 600 000 $, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaines de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobiliers urbains, d'espaces verts et de lieux publics — 11 600 000 $

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 11 600 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS, AMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS ET MOBILIERS URBAINS, DE LIEUX PUBLICS, DE STATIONNEMENTS, DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 353 200 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux de stabilisation de talus, aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments;

ATTENDU que les travaux de stabilisation de talus, aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments sont estimés en tout au montant de 2 353 200 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en travaux de stabilisation de talus, aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnements, de réfection et construction de bâtiments pour un montant total de 2 353 200 $, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
- Stabilisation de talus	200 000 $
- Aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnement, de réfection et construction de bâtiments	2 153 200 $
TOTAL DU RÈGLEMENT	**2 353 200 $**

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 353 200 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION, DE TRAVERSES PIÉTONNES ET DE TROTTOIRS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 635 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux de réfection et d'aménagement de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs;

ATTENDU que les travaux de réfection et d'aménagement de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs sont estimés en tout au montant de 2 635 000 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en travaux de réfection et d'aménagement de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs pour un montant total de 2 635 000 $;

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 635 000 $ remboursable sur une période de vingt (20 ans).

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.8

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS ET D'ÉCLAIRAGE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 687 600 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts et d'éclairage;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 2 687 600 $;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts et d'éclairage.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas 2 687 600 $, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Divers travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts et d'éclairage 2 687 600 $

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 687 600 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le

territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS, MOBILIERS URBAINS ET DE LIEUX PUBLICS, DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS, DE PAVAGE, DE VOIRIE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 036 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation;

ATTENDU que les travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation sont estimés en tout au montant de 3 036 000 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation pour un montant total de 3 036 000 $, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	**MONTANT**
- Aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments	1 615 000 $
- Travaux de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation	1 421 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT	**3 036 000 $**

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 036 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.10

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE MACHINERIES, DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENT ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 600 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire faire l'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements ;

ATTENDU que l'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements est estimée en tout au montant de 4 600 000 $;

ATTENDU que ladite acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements est d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements pour un montant total de 4 600 000 $, réparti de la façon suivante:

Item au triennal	Description	Quantité	Coût
810-00009	Projet d'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements selon la liste suivante :		
	• VÉHICULE POLICE	11	1 030 000 $
	• VÉHICULE ÉLECTRIQUE	4	224 000 $
	• CAMIONNETTE 4X4	1	76 000 $
	• EXCAVATRICE SUR ROUES 4X4	1	530 000 $
	• CAMION AVEC BENNE D'EXCAVATION	1	300 000 $

Item au triennal	Description	Quantité	Coût
810-00009	• CAMION DE DÉNEIGEMENT	1	450 000 $
	• CHARGEUSE SUR ROUES	1	430 000 $
	• SOUFFLEUSE AMOVIBLE	1	230 000 $
	• ARROSEUSE DE RUES	1	460 000 $
	• PAVEUSE À ASPHALTE	1	530 000 $
	• ROULEAU À ASPHALTE	1	240 000 $
	• ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES		100 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :			**4 600 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et équipements motorisés de la Ville de Saguenay, en date du 16 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 760 000 $ remboursable sur une période de trois (3) ans, une somme de 270 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans, une somme de 750 000 $ remboursable sur une période de sept (7) ans et une somme de 2 820 000 $ remboursable sur une période de dix (10) ans pour un total de 4 600 000 $

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
ACQUISITION DE MACHINERIES, DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Quantité	Coût
810-00009	Projet d'acquisition de machineries, de véhicules et d'équipements selon la liste suivante :		
	• VÉHICULE POLICE	11	1 030 000 $
	• VÉHICULE ÉLECTRIQUE	4	224 000 $
	• CAMIONNETTE 4X4	1	76 000 $
	• EXCAVATRICE SUR ROUES 4X4	1	530 000 $
	• CAMION AVEC BENNE D'EXCAVATION	1	300 000 $
	• CAMION DE DÉNEIGEMENT	1	450 000 $
	• CHARGEUSE SUR ROUES	1	430 000 $
	• SOUFFLEUSE AMOVIBLE	1	230 000 $
	• ARROSEUSE DE RUES	1	460 000 $
	• PAVEUSE À ASPHALTE	1	530 000 $
	• ROULEAU À ASPHALTE	1	240 000 $
	• ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES		100 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :		**4 600 000 $**

Cette estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

Louis-Philip Fournier, ing.

Louis-Philip Fournier, ing., Coordonnateur de dossiers d'immobilisation
Service des immeubles et équipements motorisés

2024-09-16

7.11

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE MACHINERIES, DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES ET D'OUTILLAGES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 100 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages;

ATTENDU que l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages sont estimés en tout au montant de 3 100 000 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages pour un montant total de 3 100 000 $.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 626 000 $ remboursable sur une période de sept (7) ans et une somme de 1 474 000 $ remboursable sur une période de dix (10) ans, pour un total de 3 100 000 $.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.12

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-__ AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2023-127 AUGMENTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-30 DÉCRÉTANT DES HONORAIRES PROFESIONNELS ET DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 $

Règlement numéro VS-R-2024-__ passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil le _____ 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté le règlement VS-R-2023-127 lors de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2023 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement VS-R-2023-127 afin d'augmenter l'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement VS-R-2023-127 de manière à :

1) **REMPLACER** dans le titre du règlement, le montant de « 3 000 000 $ » par le montant de « 4 000 000 $ »;

2) **REMPLACER** dans le 2e ATTENDU du règlement, le montant de « 3 000 000 $ » par le montant de « 4 000 000 $ »;

3) **REMPLACER** le texte de l'article 1 qui se lit comme suit :

« ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc :

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	2 500 000 $
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 $
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :		**3 000 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 23 février 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items. »

Par le suivant :

«ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc :

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	3 500 000 $
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 $
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :		**4 000 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 17 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.»

4) **REMPLACER** à l'article 3 le montant de « 3 000 000 $ » par le montant de « 4 000 000 $»;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRE ET TRAVAUX D'AQUEDUC
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	3 500 000 $
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 $
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :	**4 000 000 $**

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

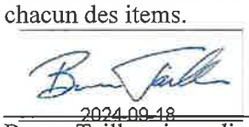

2024-09-18

Bruno Taillon, ing., directeur
Service du Génie

17-09-2024

7.13

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-__ AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2022-127 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 100 000 $

Règlement numéro VS-R-2024-___ passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil le _____ 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté le règlement VS-R-2022-127 lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement VS-R-2022-127 afin d'augmenter l'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement VS-R-2022-127 de manière à :

1) **REMPLACER** dans le titre du règlement, le montant de « 1 100 000 $ » par le montant de « 2 125 000 $ »;

2) **REMPLACER** dans le 2e ATTENDU du règlement, le montant de « 1 100 000 $ » par le montant de « 2 125 000 $ »;

3) **REMPLACER** le texte de l'article 1 qui se lit comme suit :

« ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement divers travaux d'aqueduc.

Item au triennal	Description	Coût
650-00225	• Bouclage du réseau d'eau potable entre deux paliers hydrauliques du réseau de Chicoutimi sur le chemin de la Réserve. • Honoraires professionnels en ingénierie, laboratoire, surveillance et protection de voie ferrée.	1 100 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :		**1 100 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service du génie de la Ville de Saguenay, en date du 25 novembre 2022 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation. »

Par le suivant :

«ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement divers travaux d'aqueduc.

Item au triennal	Description		Coût
650-00225	• Bouclage du réseau d'eau potable entre deux paliers hydrauliques du réseau de Chicoutimi sur le chemin de la Réserve. • Honoraires professionnels en ingénierie, laboratoire, surveillance et protection de voie ferrée.		2 125 000 $
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**2 125 000$**

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 17 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.»

4) **REMPLACER** à l'article 3 le montant de « 1 100 000 $ » par le montant de « 2 125 000 $»;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
BOUCLAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Item au triennal	Description		Coût
650-00225	• Bouclage du réseau d'eau potable entre deux paliers hydrauliques du réseau de Chicoutimi sur le chemin de la Réserve. • Honoraires professionnels en ingénierie, laboratoire, surveillance et protection de voie ferrée.		2 125 000 $
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**2 125 000$**

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

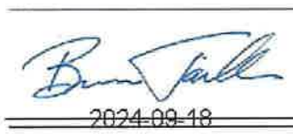

2024-09-18

Bruno Taillon, ing. directeur
Service du génie

2024-09-17

7.14

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- __ AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA RESTAURATION D'ŒUVRE D'ART, LA RÉALISATION DE PROJETS INFORMATIQUES ET CULTURELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 799 500 $

Règlement numéro VS-R-2024-__ passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le _____ 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter la restauration d'œuvre d'art et la réalisation de projets informatiques et culturels;

ATTENDU que la restauration d'œuvre d'art et la réalisation de projets informatiques et culturels sont estimées en tout au montant de 2 799 500 $;

ATTENDU que la restauration d'œuvre d'art et la réalisation de projets informatiques et culturels est d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût de la restauration d'œuvre d'art et la réalisation de projets informatiques et culturels ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement la restauration d'œuvre d'art et la réalisation de projets informatiques et culturels.

Item au triennal	Description	Coût
111-00013	Mandat pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le site du poste de traite de Chicoutimi	230 000 $
700-00034	Restauration d'œuvres d'art : • Restauration mécanique de la Fontaine de l'œuvre de Serge Boily sur la zone portuaire. • Restauration œuvre Le cordeur renversé de Guy Blackburn - Pulperie de Chicoutimi • Restauration de la partie au sol de l'œuvre de Jean-Jules Soucy - Place des Ha ! Ha ! • Honoraires professionnels pour la planification de la phase 2 de la restauration du monument Price	300 000 $ 60 000 $ 37 000 $ 15 000 $
700-00036	Acquisition d'équipements de sonorisation pour la salle Pierrette-Gaudreault.	150 000 $
	TOTAL :	**792 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service de la culture, sports et vie communautaire de la Ville de Saguenay, en date du 19 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

Item au triennal	Description		Coût
133-00003	Remplacement d'équipements et acquisition de licences serveurs		2 007 500 $
	• Équipements et licences de télécommunication	55 500 $	
	• Équipements serveurs et de stockage, ajouts de disques et de licences dans nos infrastructures serveurs	920 000 $	
	• Remplacement d'UPS et de batteries	13 000$	
	• Caméras de surveillance	36 000$	
	• Pérennité des postes de travail (324 postes de travail et 8 imprimantes à remplacer).	675 000$	
	• Remplacement de l'enregistreur d'appels de la Ville	200 000$	
	• Mise à niveau de salles de conférence	30 000$	
	• Stations d'accueil pour portables dans les bibliothèques	78 000$	
		TOTAL :	**2 007 500$**

L'estimation a été préparée par le Service des ressources informationnelles de la Ville de Saguenay, en date du 19 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 799 500 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
PROJETS INFORMATIQUES
Estimation sommaire

Item au triennal	Description		Coût
133-00003	Remplacement d'équipements et acquisition de licences serveurs		2 007 500 $
	• Équipements et licences de télécommunication	55 500 $	
	• Équipements serveurs et de stockage, ajouts de disques et de licences dans nos infrastructures serveurs	920 000 $	
	• Remplacement d'UPS et de batteries	13 000$	
	• Caméras de surveillance	36 000$	
	• Pérennité des postes de travail (324 postes de travail et 8 imprimantes à remplacer).	675 000$	
	• Remplacement de l'enregistreur d'appels de la Ville	200 000$	
	• Mise à niveau de salles de conférence	30 000$	
	• Stations d'accueil pour portables dans les bibliothèques	78 000$	
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**2 007 500$**

Ces estimations ont été préparées par le Service des ressources informationnelles. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Clint Girard, directeur adjoint
Service des ressources informationnelles

2024-09-19

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
PROJET CULTURELS
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
111-00013	Mandat pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le site du poste de traite de Chicoutimi	230 000 $
700-00034	Restauration d'œuvres d'art • Restauration mécanique de la Fontaine de l'œuvre de Serge Boily sur la zone portuaire. • Restauration œuvre Le cordeur renversé de Guy Blackburn - Pulperie de Chicoutimi • Restauration de la partie au sol de l'œuvre de Jean-Jules Soucy - Place des Ha ! Ha ! • Honoraires professionnels pour la planification de la phase 2 de la restauration du monument Price	300 000 $ 60 000 $ 37 000 $ 15 000 $
700-00036	Acquisition d'équipements de sonorisation pour la salle Pierrette-Gaudreault.	150 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :	**792 000 $**

Ces estimations ont été préparées par le Service de la culture, sports et vie communautaire. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Luc-Michel Belley, directeur
Service de la culture, sports et vie communautaire

19 septembre 2024

7.15

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-__ AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 635 000 $

Règlement numéro VS-R-2024-___ passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le _____ 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics;

ATTENDU que les travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics sont estimés en tout au montant de 2 635 000 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics pour un montant total de 2 635 000 $, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
- Construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements	2 350 000 $
- Aménagement d'espaces verts et lieux publics	285 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT	**2 635 000 $**

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 635 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

7.16

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-__ AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA MISE À JOUR DU LOGICIEL DE FACTURATION D'HYDRO-JONQUIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 850 000 $

Règlement numéro VS-R-2024-__ passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière;

ATTENDU que la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière est estimée en tout au montant de 850 000 $;

ATTENDU que la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût de la mise à jour du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement l'acquisition d'éléments décoratifs et la réalisation de projets informatiques et culturels.

Item au triennal	Description	Coût
550-00014	MIGRATION DU LOGICIEL INFINITY CIS D'HYDRO-JONQUIÈRE Accompagnement et migration du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière (CIS V5)	850 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :		**850 000$**

L'estimation a été préparée par le Service d'Hydro-Jonquière de la Ville de Saguenay, en date du 17 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 850 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____

MAIRESSE

_____

ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
LOGICIEL DE FACTURATION D'HYDRO-JONQUIÈRE
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
550-00014	MIGRATION DU LOGICIEL INFINITY CIS D'HYDRO-JONQUIÈRE Accompagnement et migration du logiciel de facturation d'Hydro-Jonquière (CIS V5)	850 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :	**850 000$**

Ces estimations ont été préparées par le Service Hydro-Jonquière.

Nicolas Tremblay, directeur
Service Hydro-Jonquière

17 septembre 2024

7.17

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 415 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers honoraires professionnels pour la réalisation de certains travaux ;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont estimés en tout au montant de 1 415 000 $;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour divers projets pour un total de 1 415 000 $.

Item au triennal	Description	Coût
810-00006	A. MISE À JOUR DU REGISTRE D'AMIANTE PHASE 3 • Honoraires professionnels pour effectuer la mise à jour du registre d'amiante des bâtiments municipaux phase 3 en laboratoire et autres services professionnels requis	200 000 $

	B. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION MÉCANIQUE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE • Honoraires professionnels en ingénierie et autres services professionnels requis		80 000 $
	C. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU CONTRÔLE D'ACCÈS AU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE • Honoraires professionnels pour les plans & devis en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis		150 000$
	D. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS & DEVIS DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU FOYER DES LOISIRS • Honoraires professionnels pour les plans & devis en architecture et autres services professionnels requis		150 000 $
	E. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE EN PROTECTION INCENDIE AU CENTRE COMMÉMORATIF PRICE • Honoraires professionnels pour étude en ingénierie et autres services professionnels requis		25 000$
	F. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR IDENTIFIER DES MESURES EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION DU MONT-JACOB • Honoraires professionnels pour étude en ingénierie et autres services professionnels requis		50 000$
	G. HONORAIRES PROFESSIONNELS ÉTUDE ET PLANS ET DEVIS AFIN DE CIBLER DES SOLUTIONS AUX INFILTRATIONS D'EAU DU CHALET MONT-BÉLU À LA BAIE • Honoraires professionnels pour études, plans & devis en architecture et autres services professionnels requis		50 000$
700-00036	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis		25 000 $
700-00042	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU CLUB DE GOLF ET DE CURLING DE LA BAIE • Honoraires professionnels pour étude, plans & devis en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis		400 000$
810-00073	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RÉNOVATION DU MUSÉE DU FJORD • Honoraires professionnels pour étude et plan fonctionnel et technique en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis.		250 000$
810-00062	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU CENTRE BEC-SCIE • Honoraires professionnels pour étude en ingénierie et autres services professionnels requis		35 000$
	TOTAL DU RÈGLEMENT :		**1 415 000$**

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 19 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 415 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DIVERS PROJETS
Estimations sommaires

Item au triennal	Description		Coût
810-00006	A. MISE À JOUR DU REGISTRE D'AMIANTE PHASE 3 • Honoraires professionnels pour effectuer la mise à jour du registre d'amiante des bâtiments municipaux phase 3 en laboratoire et autres services professionnels requis		200 000 $
	B. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION MÉCANIQUE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE • Honoraires professionnels en ingénierie et autres services professionnels requis		80 000 $
	C. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU CONTRÔLE D'ACCÈS AU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE • Honoraires professionnels pour les plans & devis en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis		150 000$
	D. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS & DEVIS DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU FOYER DES LOISIRS • Honoraires professionnels pour les plans & devis en architecture et autres services professionnels requis		150 000 $
	E. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR IDENTIFIER DES MESURES EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION DU MONT-JACOB • Honoraires professionnels pour étude en ingénierie et autres services professionnels requis		75 000$
	F. HONORAIRES PROFESSIONNELS ÉTUDE ET PLANS ET DEVIS AFIN DE CIBLER DES SOLUTIONS AUX INFILTRATIONS D'EAU DU CHALET MONT-BÉLU À LA BAIE • Honoraires professionnels pour études, plans & devis en architecture et autres services professionnels requis		50 000$
700-00036	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis		25 000 $
700-00042	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU CLUB DE GOLF ET DE CURLING DE LA BAIE • Honoraires professionnels pour étude, plans & devis en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis		400 000$
810-00073	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR RÉNOVATION DU MUSÉE DU FJORD • Honoraires professionnels pour étude et plan fonctionnel et technique en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis.		250 000$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DIVERS PROJETS
Estimations sommaires

Item au triennal	Description		Coût
810-00062	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU CENTRE BEC-SCIE • Honoraires professionnels pour étude en ingénierie et autres services professionnels requis		35 000$
	TOTAL DU RÈGLEMENT :		**1 415 000$**

Ces estimations ont été préparées par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Karl Bouchard, directeur
Service des immeubles et des équipements motorisés

19-09-2024

7.18

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 765 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics ;

ATTENDU que les divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics sont estimés en tout au montant de 1 765 000 $;

ATTENDU que les divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût desdits travaux ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement divers travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et équipements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics pour un total de 1 765 000 $.

Item au triennal	Description		Coût
810-00006	A. RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis. • Travaux de réparation de la toiture et des parapets	10 000 $ 40 000 $	50 000 $
	B. CORRECTIFS SUR LE PUIT À NEIGE AU FOYER DES LOISIRS • Travaux de remplacement de la tuyauterie, de l'échangeur, du caniveau et autres composantes du puit à neige de l'aréna du foyer des loisirs	65 000 $	65 000 $
	C. REMPLACEMENT DU PANNEAU INCENDIE • Travaux de remplacement du panneau avertisseur incendie à l'Hôtel de ville de Saguenay de l'arrondissement Chicoutimi • Travaux de remplacement du panneau avertisseur incendie au Palais des sports de l'arrondissement Jonquière	25 000 $ 20 000 $	45 000 $
	D. REMPLACEMENT DE SYSTÈME MÉCANIQUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAGUENAY • Travaux de remplacement d'un système CVAC et d'accessoires qui s'y rattachent	60 000 $	60 000 $
	E. RÉPARATION D'UN PUIT DE LUMIÈRE AU PAVILLON DE LA PLACE DES CITOYENS À L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTMI • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en architecture et autres services professionnels requis. • Travaux de remplacement du verre et du puit de lumière	50 000 $ 150 000 $	200 000 $
	F. REMPLACEMENT DE GARDE-CORPS AU STATIONNEMENT À ÉTAGE DE LA RUE MORIN À L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis • Travaux de remplacement du garde-corps	20 000 $ 50 000 $	70 000 $
	G. MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSERVOIR PÉTROLIER AU CENTRE DE SKI LE NORVÉGIEN DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux d'enlèvement de l'ancien réservoir, construction d'une dalle de béton, décontamination et fourniture et installation d'un nouveau réservoir incluant les accessoires requis.	20 000 $ 30 000 $	50 000 $

810-00006	H. REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SHIPSHAW		50 000 $
	I. REMPLACEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU PARC HAMEL ET FRADETTE		200 000 $
	J. CORRECTIFS SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAGUENAY • Travaux de réfection de l'assise des blocs et correction du système d'égouttement des escaliers		175 000 $
810-00081	INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux de fourniture et installation de bornes électriques		200 000 $
810-00085	CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU PARC DE LA RIVIÈRE DU MOULIN INCLUANT LE RÉAMÉGAMENT PAYSAGER • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux de construction d'un garage et aménagement du terrain	50 000 $ 550 000 $	600 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 765 000 $

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 19 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 765 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS
Sommaire d'estimation

Item au triennal	Description		Coût
810-00006	A. RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis. • Travaux de réparation de la toiture et des parapets	10 000 $ 40 000 $	50 000 $
	B. CORRECTIFS SUR LE PUIT À NEIGE AU FOYER DES LOISIRS • Travaux de remplacement de la tuyauterie, de l'échangeur, du caniveau et autres composantes du puit à neige de l'aréna du foyer des loisirs	65 000$	65 000 $
	C. REMPLACEMENT DU PANNEAU INCENDIE • Travaux de remplacement du panneau avertisseur incendie à l'Hôtel de ville de Saguenay de l'arrondissement Chicoutimi • Travaux de remplacement du panneau avertisseur incendie au Palais des sports de l'arrondissement Jonquière	25 000$ 20 000$	45 000 $
	D. REMPLACEMENT DE SYSTÈME MÉCANIQUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAGUENAY • Travaux de remplacement d'un système CVAC et d'accessoires qui s'y rattachent	60 000$	60 000 $
	E. RÉPARATION D'UN PUIT DE LUMIÈRE AU PAVILLON DE LA PLACE DES CITOYENS À L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTMI • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en architecture et autres services professionnels requis. • Travaux de remplacement du verre et du puit de lumière	50 000$ 150 000$	200 000$
	F. REMPLACEMENT DE GARDE-CORPS AU STATIONNEMENT À ÉTAGE DE LA RUE MORIN À L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI • Honoraires professionnels pour étude en architecture et autres services professionnels requis • Travaux de remplacement du garde-corps	20 000 $ 50 000 $	70 000$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS
Sommaire d'estimation

Item au triennal	Description		Coût
	G. MISE EN CONFORMITE DU RESERVOIR PETROLIER AU CENTRE DE SKI LE NORVÉGIEN DE L'ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux d'enlèvement de l'ancien réservoir, construction d'une dalle de béton, décontamination et fourniture et installation d'un nouveau réservoir incluant les accessoires requis.	20 000 $ 30 000 $	50 000$
810-00006	H. REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SHIPSHAW		50 000$
	I. REMPLACEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU PARC HAMEL ET FRADETTE		200 000$
	J. CORRECTIFS SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAGUENAY • Travaux de réfection de l'assise des blocs et correction du système d'égouttement des escaliers		175 000$
810-00081	INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux de fourniture et installation de bornes électriques		200 000$
810-00085	CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU PARC DE LA RIVIÈRE DU MOULIN INCLUANT LE RÉAMÉGAMENT PAYSAGER • Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie et autres services professionnels requis. • Travaux de construction d'un garage et aménagement du terrain	50 000$ 550 000$	600 000$
	TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 765 000$

Ces estimations ont été préparées par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Karl Bouchard directeur
Service des immeubles et des équipements motorisés

19-09-2024

7.19

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT, DE GARDE-CORPS, DE PONTS ET D'OUVRAGES D'ART ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 020 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers honoraires professionnels et travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'art ;

ATTENDU que les divers honoraires professionnels et travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'art sont estimés en tout au montant de 3 020 000 $;

ATTENDU que les divers honoraires professionnels et travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'art sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût desdits travaux ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement divers honoraires professionnels et travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'art pour un total de 3 020 000 $.

Item au triennal	Description	Coût	
	MURS DE SOUTÈNEMENT ET GARDE-CORPS		**725 000 $**
650-00133 650-00226	• Travaux de remplacement du garde–corps le long du trottoir sis au 23, rue de la Cascade, arrondissement de Chicoutimi.	40 000 $	
650-00400	• Travaux de remplacement du garde–corps le long du trottoir sis au 583, rue Morin, arrondissement de Chicoutimi.	45 000 $	

	• Travaux de rénovation du garde-corps sur le mur de soutènement sis au 4119, avenue Mathieu, arrondissement de La Baie.	42 000 $	
	• Travaux de remplacement du mur de soutènement sis au 371, boulevard Sainte-Geneviève, arrondissement de Chicoutimi.	135 500 $	
	• Travaux de remplacement de la glissière de sécurité sur le mur de soutènement sis au 180, rue Salaberry, arrondissement de Chicoutimi.	25 000 $	
	• Travaux de réparation du mur de soutènement, sis au 487, rue St-Léon, arrondissement de Chicoutimi.	11 500 $	
	• Travaux de rénovation du mur de soutènement sis au 909, boulevard de la Grande-Baie Nord, arrondissement de La Baie.	126 000 $	
	• Travaux de rénovation du mur de soutènement et son garde-corps le long de la promenade rivière-du-moulin, arrondissement de Chicoutimi.	300 000 $	
650-00226	**PONTS ET OUVRAGES D'ART**		**2 160 000 $**
	• Travaux de réasphaltage du pont Moulin à scie / rivière à Mars et de ses approches, arrondissement de La Baie.	404 020 $	
	• Travaux de réasphaltage du pont Père-Honorat / rivière Chicoutimi, arrondissement de Chicoutimi.	391 775 $	
	• Travaux de réasphaltage du pont Ulric Blackburn / rivière Chicoutimi, arrondissement de Chicoutimi.	504 190 $	
	• Travaux de réparation structurale sur le premier pont du parc Price, arrondissement de Jonquière.	570 635 $	
	• Travaux de réparation de la structure de la piste cyclable qui traverse la Rivière-aux-Sablex sur le barrage municipal.	22 260 $	
	• Travaux de réparation de la structure et du platelage de l'ancien pont ferroviaire converti en piste cyclable et qui traverse la rivière Chicoutimi.	250 425 $	
	• Travaux de réparation de structure au deuxième pont (Pont-600) du parc Price, arrondissement de Jonquière.	16 695 $	
700-00043	**PASSERELLES**		135 000 $
	• Travaux de remplacement de quatre passerelles dans le sentier aux Rats musqués, arrondissement de Chicoutimi.	135 000 $	
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**3 020 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 23 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 020 000 $ remboursable sur une période de

vingt (20) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT, DE GARDE-CORPS, DE PONTS ET D'OUVRAGES D'ART
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût	
	MURS DE SOUTÈNEMENT ET GARDE-CORPS		**725 000 $**
	• Travaux de remplacement du garde–corps le long du trottoir sis au 23, rue de la Cascade, arrondissement de Chicoutimi.	40 000 $	
	• Travaux de remplacement du garde–corps le long du trottoir sis au 583, rue Morin, arrondissement de Chicoutimi.	45 000 $	
	• Travaux de rénovation du garde-corps sur le mur de soutènement sis au 4119, avenue Mathieu, arrondissement de La Baie.	42 000 $	
650-00133 650-00226 650-00400	• Travaux de remplacement du mur de soutènement sis au 371, boulevard Sainte-Geneviève, arrondissement de Chicoutimi.	135 500 $	
	• Travaux de remplacement de la glissière de sécurité sur le mur de soutènement sis au 180, rue Salaberry, arrondissement de Chicoutimi.	25 000 $	
	• Travaux de réparation du mur de soutènement, sis au 487, rue St-Léon, arrondissement de Chicoutimi.	11 500 $	
	• Travaux de rénovation du mur de soutènement sis au 909, boulevard de la Grande-Baie Nord, arrondissement de La Baie.	126 000 $	
	• Travaux de rénovation du mur de soutènement et son garde-corps le long de la promenade rivière-du-moulin, arrondissement de Chicoutimi.	300 000 $	
	PONTS ET OUVRAGES D'ART		**2 160 000 $**
	• Travaux de réasphaltage du pont Moulin à scie / rivière à Mars et de ses approches, arrondissement de La Baie.	404 020 $	
	• Travaux de réasphaltage du pont Père-Honorat / rivière Chicoutimi, arrondissement de Chicoutimi.	391 775 $	
	• Travaux de réasphaltage du pont Ulric Blackburn / rivière Chicoutimi, arrondissement de Chicoutimi.	504 190 $	
650-00226	• Travaux de réparation structurale sur le premier pont du parc Price, arrondissement de Jonquière.	570 635 $	
	• Travaux de réparation de la structure de la piste cyclable qui traverse la Rivière-aux-Sablex sur le barrage municipal.	22 260 $	
	• Travaux de réparation de la structure et du platelage de l'ancien pont ferroviaire converti en piste cyclable et qui traverse la rivière Chicoutimi.	250 425 $	
	• Travaux de réparation de structure au deuxième pont (Pont-600) du parc Price, arrondissement de Jonquière.	16 695 $	

700-00043	**PASSERELLES**		135 000 $
	• Travaux de remplacement de quatre passerelles dans le sentier aux Rats musqués, arrondissement de Chicoutimi.	135 000 $	
		TOTAL DU RÈGLEMENT :	**3 020 000 $**

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Bruno Taillon, ing., directeur
Service du Génie
Ville de Saguenay

23 septembre 2024

7.20

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 470 000 $

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers honoraires professionnels pour la réalisation de certains travaux ;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont estimés en tout au montant de 1 470 000 $;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1er octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour divers projets pour un total de 1 470 000 $.

Item au triennal	Description	Coût
650-00231	**Réfections majeures de rues et maintien des actifs** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux de réfections de rues.	200 000 $
650-00286	**Secteur Cépal – Parc Nature** Honoraires et services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur.	50 000 $

650-00327	**Honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment et le réaménagement paysager à l'ancien terrain de la consol de l'arrondissement de La Baie.** Honoraires professionnels pour étude en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage et autres services professionnels requis.	100 000 $
650-00387	**Réparation réservoirs - Eau potable** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation d'études, plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réparation et mise à niveau de réservoirs d'eau potable.	100 000 $
650-00403	**Mandat études de circulation** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour diverses études et analyses de circulation, de signalisation, de sécurité routière, de feux de circulation et de traverses piétonnes pour le développement et l'amélioration du transport actif sur le territoire de la Ville de Saguenay.	150 000 $
650-00133	**Honoraire et travaux, murs de soutènement** Honoraires professionnels pour diverses études préparatoires à la suite des inspections des murs de soutènement.	50 000 $
650-00133	**Honoraire et travaux, murs de soutènement rue Albert** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la reconstruction d'un mur de soutènement sur la rue Albert à l'arrondissement de La Baie.	200 000 $
700-00050	**Centre plein air Bec-Scie – nouvelle passerelle** Honoraires et services professionnels en ingénierie, architecture du paysage et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux.	260 000 $
	TOTAL :	**1 110 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 17 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Item au triennal	Description	Coût
550-00017	**Centrale Jonquière, réfection évacuateur de crue** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de deux évacuateurs de crues.	150 000 $
550-00023	**Étude de sécurité du barrage Jonquière** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de l'étude de rupture et l'étude de sécurité du barrage de la Jonquière ainsi que le dépôt du plan d'action des correctifs auprès du ministère.	75 000 $
550-00030	**Inspections des tours et pylônes de télécommunication** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une inspection d'intégrité structurale de nos tours de télécommunication avec plan d'action correctives et préventives.	35 000 $
550-00033	**Analyse du potentiel hydro-électrique – Rivière Chicoutimi** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique du potentiel hydro-électrique de la rivière Chicoutimi.	100 000 $
	TOTAL:	**360 000 $**

L'estimation a été préparée par le Service Hydro-Jonquière, en date du 23 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 470 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRES PROFESSIONNELS
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
650-00231	**Réfections majeures de rues et maintien des actifs** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux de réfections de rues.	200 000 $
650-00286	**Secteur Cépal – Parc Nature** Honoraires et services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur.	50 000 $
650-00327	**Honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment et le réaménagement paysager à l'ancien terrain de la consol de l'arrondissement de La Baie.** Honoraires professionnels pour étude en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage et autres services professionnels requis.	100 000 $
650-00387	**Réparation réservoirs - Eau potable** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation d'études, plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réparation et mise à niveau de réservoirs d'eau potable.	100 000 $
650-00403	**Mandat études de circulation** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour diverses études et analyses de circulation, de signalisation, de sécurité routière, de feux de circulation et de traverses piétonnes pour le développement et l'amélioration du transport actif sur le territoire de la Ville de Saguenay.	150 000 $
650-00133	**Honoraire et travaux, murs de soutènement** Honoraires professionnels pour diverses études préparatoires à la suite des inspections des murs de soutènement.	50 000 $
650-00133	**Honoraire et travaux, murs de soutènement rue Albert** Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la reconstruction d'un mur de soutènement sur la rue Albert à l'arrondissement de La Baie.	200 000 $
700-00050	**Centre plein air Bec-Scie – nouvelle passerelle** Honoraires et services professionnels en ingénierie, architecture du paysage et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux.	260 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT :	**1 110 000 $**

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Bruno Taillon, ing., directeur
Service du Génie

2024-09-17

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRES PROFESSIONNELS
Estimation sommaire

Item au triennal	Description	Coût
550-00017	**Centrale Jonquière, réfection évacuateur de crue** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de deux évacuateurs de crues.	150 000$
550-00023	**Étude de sécurité du barrage Jonquière** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de l'étude de rupture et l'étude de sécurité du barrage de la Jonquière ainsi que le dépôt du plan d'action des correctifs auprès du ministère.	75 000$
550-00030	**Inspections des tours et pylônes de télécommunication** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une inspection d'intégrité structurale de nos tours de télécommunication avec plan d'action correctives et préventives.	35 000$
550-00033	**Analyse du potentiel hydro-électrique – Rivière Chicoutimi** Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique du potentiel hydro-électrique de la rivière Chicoutimi.	100 000$
	TOTAL DU RÈGLEMENT :	**360 000$**

Ces estimations ont été préparées par le Service Hydro-Jonquière. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Nicolas Tremblay, directeur
Service Hydro-Jonquière

23 septembre 2024

8.1

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Modification du règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour apporter des corrections à certaines exigences réglementaires concernant le stationnement temporaire pour certains véhicules récréatifs (ARS-1674)

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

La demande consiste à modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter une section concernant le stationnement temporaire pour certains véhicules récréatifs.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La modification vise à permettre le stationnement temporaire pour certains véhicules récréatifs sur l'ensemble du territoire, sur un terrain municipal, un terrain appartenant à une entité publique gouvernementale ou à un organisme dûment reconnu par la Ville, lorsque celui-ci a préalablement obtenu une approbation du comité exécutif de la Ville.

Le projet de modification a fait l'objet d'une présentation à la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme (CAGU) le 17 juin dernier et les membres sont en accord avec la modification proposée.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

JT

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : _____
Marie-Christine Tremblay
Chef de division
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Date : _____

Approuvé par : _____ pour
Jade Rousseau
Directrice
Date : _____

_____
David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

_____
Gabriel Rioux
Directeur général
Date : _____

_____
Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : 2024-07-19

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-94 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1674)

Règlement numéro VS-RU-2024-94 passé et adopté à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle du conseil, le 1er octobre 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter une section concernant le stationnement temporaire pour certains véhicules récréatifs;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'un point d'information à la commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay 17 juin 2024;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, du 6 août 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

1) **AJOUTER** la section 9 au chapitre 4, concernant les dispositions applicables à toutes les zones, afin qu'elle se lise comme suit :

SECTION 9 STATIONNEMENT TEMPORAIRE POUR CERTAINS VÉHICULES RÉCRÉTIFS

ARTICLE 178.3 Généralités

Le stationnement temporaire pour certains véhicules récréatifs est autorisé sur l'ensemble du territoire, sur un terrain municipal, un terrain appartenant à une entité publique gouvernementale ou à un organisme dûment reconnu par la Ville, lorsque celui-ci a préalablement obtenu une approbation du comité exécutif de la Ville.

ARTICLE 178.3.1 Type de véhicules autorisés

Le stationnement temporaire est permis uniquement pour les véhicules récréatifs de type fourgonnette de camping (motorisé de classe B) de maximum 6,4 mètres de longueur.

ARTICLE 178.3.2 Durée maximale

Le stationnement temporaire est permis pour une période maximale de 24 heures sur

un même site.

ARTICLE 178.3.3 Interdiction

Aucun équipement (tente, chapiteau, équipement de cuisson, etc.) ni aucune activité (feu, rassemblement, etc.) autre que le stationnement du véhicule n'est autorisé.

ARTICLE 2- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
Mairesse

_____
Assistant-greffier

8.2

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-2002-40 ÉDICTANT LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Procéder à la modification des articles 7, 8 et 20 du *Règlement VS-R-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissements*.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La modification a pour but de régulariser certaines dispositions du *Règlement VS-R-2002-40 édictant les compétences déléguées aux conseils d'arrondissements*.

Premièrement, il y a lieu de prévoir qu'en l'absence d'un directeur d'arrondissement aux réunions du conseil d'arrondissement et de ses comités, c'est le directeur d'un autre arrondissement qui le remplace, et non le directeur général de la Ville.

Ensuite, il y a lieu de retirer l'aliéna visant la composition du comité consultatif d'urbanisme de chacun des arrondissements, qui se retrouve déjà dans le règlement constituant chacun desdits comités. Cette abrogation évite un dédoublement.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances : ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

JT

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par :

Pierre-Alexandre Imbeault, avocat

Date : _____

Approuvé par :

Date : _____

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 22-04-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-95 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-40 ÉDICTANT LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

Règlement numéro VS-R-2024-95 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 1er octobre 2024.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les pouvoirs et compétences des conseils d'arrondissements de Ville de Saguenay, tels qu'édictés par le décret 841-2001 adopté par le gouvernement du Québec le 27 juin 2001;

CONSIDÉRANT que, conformément au décret, le conseil de ville peut modifier aux deux tiers des voix de ses membres le *Règlement déléguant aux conseils d'arrondissements ses compétences sur tout ou partie d'un domaine*;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Remplacer l'article 7 du chapitre I du Règlement VS-R-2002-40 qui se lit comme suit :

> Le directeur d'arrondissement assiste aux réunions du conseil d'arrondissement et de ses comités et, avec la permission du président de la séance, donne son avis et présente ses recommandations sur tous les sujets discutés, sans avoir le droit de voter.

Par le suivant :

> Le directeur d'arrondissement assiste aux réunions du conseil d'arrondissement et de ses comités et, avec la permission du président de la séance, donne son avis et présente ses recommandations sur tous les sujets discutés, sans avoir le droit de voter.
>
> En son absence, le directeur d'un autre arrondissement le remplace.

ARTICLE 2.- Abroger l'article 8 du Règlement VS-R-2002-40 qui se lit comme suit :

> Le directeur général de la Ville assiste aux réunions du conseil d'arrondissement et de ses comités et y exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

ARTICLE 3.- Remplacer l'article 20 du Règlement VS-R-2002-40 qui se lit comme suit :

> Conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par l'article 70 du décret 841-2001 du gouvernement du Québec, chaque arrondissement doit constituer un comité consultatif d'urbanisme, conditionnellement au respect des modalités suivantes :

Composition:

La composition du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Chicoutimi doit être la suivante :

- Deux conseillers de l'arrondissement;
- Six citoyens résidents de l'arrondissement ;

La composition du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Jonquière doit être la suivante :

- Deux conseillers de l'arrondissement;
- Six citoyens résidents de l'arrondissement ;

La composition du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie doit être la suivante :

- Un conseiller de l'arrondissement (plus un conseiller substitut);
- Quatre citoyens résidents de l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement doit désigner parmi les membres de son comité consultatif d'urbanisme ceux qui siégeront au comité consultatif de la ville et voir à leur remplacement, conformément au règlement constituant le comité consultatif de la ville.

Par le suivant :

Conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par l'article 70 du décret 841-2001 du gouvernement du Québec, chaque arrondissement doit constituer un comité consultatif d'urbanisme dont la composition est conforme aux règlements en vigueurs.

Le conseil d'arrondissement doit désigner parmi les membres de son comité consultatif d'urbanisme ceux qui siégeront au comité consultatif de la ville et voir à leur remplacement, conformément au règlement constituant le comité consultatif de la ville.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

MODIFICATION SUITE À L'AVIS DE MOTION DU

6 AOÛT 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-85

- **MODIFIER** l'article 2 qui se lit comme suit :

ARTICLE 2.- AJOUTER l'article 58.1 à la suite de l'article 58 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 58.1 TARIFICATION

	TARIFICATION (avant taxes)
Location d'emplacement	265 $
Stationnement – passe saisonnière	31,66 $
Stationnement – passe journalière	9,05 $
Permis de pourvoyeur	218 $

En cas d'annulation par le citoyen de la location d'un emplacement, la politique suivante de remboursement s'applique :

- Retenue de 15 % du total en cas d'annulation entre le 1er octobre et le 31 décembre;
- Retenue de 30 % du total en cas d'annulation entre le 1er janvier et l'ouverture des villages;
- Aucun remboursement à partir de la date d'ouverture des villages.

Dans le cas où les villages ne pourraient être ouverts durant la saison, un remboursement complet sera effectué pour la location des emplacements.

Par le suivant :

ARTICLE 2.- AJOUTER l'article 66.1 à la suite de l'article 66 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 66.1 TARIFICATION ET REMBOURSEMENT

	TARIFICATION (avant taxes)
Location d'emplacement	270,30 $
Stationnement – passe saisonnière	35,00 $
Stationnement – passe journalière	10,00 $
Permis de pourvoyeur	218,40 $
Frais de remplacement de plaque d'enregistrement de cabane	21,74 $

En cas d'annulation par le citoyen de la location d'un emplacement, la politique suivante

de remboursement s'applique :

- Retenue de 15 % du total en cas d'annulation entre le 1er octobre et le 31 décembre;
- Retenue de 30 % du total en cas d'annulation entre le 1er janvier et l'ouverture des villages;
- Aucun remboursement à partir de la date d'ouverture des villages.

Dans le cas où les villages ne pourraient être ouverts durant la saison, un remboursement complet sera effectué pour la location des emplacements.

- **REMPLACER** le dernier paragraphe de l'article 3 qui se lit comme suit :

« En plus de payer les frais afférents à la location d'emplacements sur les sites, les personnes ou les entreprises qui désirent effectuer la location de cabanes dans les villages de pêche blanche (zone autorisée) doivent procéder chaque année à l'enregistrement de l'activité commerciale et avoir acquitté le montant annuel par cabane à pêche enregistrée selon la tarification fixée à l'article 58.1 du règlement. »

Par le suivant :

« En plus de payer les frais afférents à la location d'emplacements sur les sites, les personnes ou les entreprises qui désirent effectuer la location de cabanes dans les villages de glace sur la baie des Ha! Ha! doivent procéder chaque année à l'enregistrement de l'activité commerciale et avoir acquitté le montant annuel par cabane à pêche enregistrée selon la tarification fixée à l'article 66.1 du règlement. »

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION	
Date exécutif :	
Approuvé par :	

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2012-106 PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Modification du règlement VS-R-2012-106 afin d'ajouter la tarification applicable.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

Par le passé, la Ville de Saguenay a mis en place un règlement portant sur les activités sur glace sur le territoire. À la suite de la modification au niveau du fonctionnement dans l'appel d'offres pour la gestion des sites de pêches blanches à la Baie, la Ville de Saguenay conservera les revenus de l'activité de la pêche blanche sur le territoire de La Baie.

Par le fait même, il devient nécessaire d'ajouter la tarification des locations d'emplacement, des stationnements et des permis de pourvoyeur. La Ville doit également baliser les politiques de remboursement.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☐ Oui ☒ ou Commission des finances : 27 septembre 2024 ☒ (si nécessaire)

Par : Dominique Rivard

Date : 27 septembre 2024

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : Dominique Rivard, CPA auditrice
Dominique Rivard, CPA auditrice
Assistante-trésorière - Revenu
Service des finances
Date : Le 27 septembre 2024

Approuvé par : Christine Tremblay, CPA
Christine Tremblay, CPA
Directrice et trésorière
Date : Le 27 septembre 2024

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : _____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-85 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-106 PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Règlement numéro VS-R-2024-85 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 1er octobre 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 3 décembre 2012 le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2012-106;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du 6 août 2024.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2.- AJOUTER l'article 66.1 à la suite de l'article 66 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 66.1 TARIFICATION ET REMBOURSEMENT

	TARIFICATION (avant taxes)
Location d'emplacement	270,30 $
Stationnement – passe saisonnière	35,00 $
Stationnement – passe journalière	10,00 $
Permis de pourvoyeur	218,40 $
Frais de remplacement de plaque d'enregistrement de cabane	21,74 $

En cas d'annulation par le citoyen de la location d'un emplacement, la politique suivante de remboursement s'applique :

- Retenue de 15 % du total en cas d'annulation entre le 1er octobre et le 31 décembre;
- Retenue de 30 % du total en cas d'annulation entre le 1er janvier et l'ouverture des villages;

- Aucun remboursement à partir de la date d'ouverture des villages.

Dans le cas où les villages ne pourraient être ouverts durant la saison, un remboursement complet sera effectué pour la location des emplacements.

ARTICLE 3.- MODIFIER l'article 64 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 64 ACTIVITÉS COMMERCIALES

Sauf sur autorisation du comité exécutif, les activités de commerces et de services de toutes natures sont interdites. Cependant, les personnes ou les entreprises qui désirent offrir la location de cabanes dans les villages de pêche blanche (zone autorisée) doivent au préalable respecter les conditions obligatoires suivantes :

- Être légalement constitué au registre des entreprises du Québec;
- Être membre partenaire de l'industrie touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Respecter les conditions prescrites au règlement VS-R-2012-106 relatif aux activités sur glaces sur le territoire de la Ville de Saguenay;
- Le promoteur est entièrement responsable du site et de ses usagers pendant la préparation du site, la tenue de l'activité ainsi que le démontage;
- Fournir une attestation d'une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises couvrant toute la durée de l'occupation, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 2 000 000 $ par évènement désignant la Ville de Saguenay comme assurée additionnelle;
- Fournir tout autre document jugé pertinent par la Ville de Saguenay.

En plus de payer les frais afférents à la location d'emplacements sur les sites, les personnes ou les entreprises qui désirent effectuer la location de cabanes dans les villages de pêche blanche (zone autorisée) doivent procéder chaque année à l'enregistrement de l'activité commerciale et avoir acquitté le montant annuel de 210 $ plus taxes par cabane à pêche enregistrée.

Par le suivant :

ARTICLE 64 ACTIVITÉS COMMERCIALES

Sauf sur autorisation du comité exécutif, les activités de commerces et de services de toutes natures sont interdites. Cependant, les personnes ou les entreprises qui désirent offrir la location de cabanes dans les villages de pêche blanche (zone autorisée) doivent au préalable respecter les conditions obligatoires suivantes :

- Être légalement constitué au registre des entreprises du Québec;
- Être membre partenaire de l'industrie touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Respecter les conditions prescrites au règlement VS-R-2012-106 relatif aux activités sur glaces sur le territoire de la Ville de Saguenay;
- Le promoteur est entièrement responsable du site et de ses usagers pendant la préparation du site, la tenue de l'activité ainsi que le démontage;
- Fournir une attestation d'une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises couvrant toute la durée de l'occupation, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 2 000 000 $ par évènement désignant la Ville de Saguenay comme assurée additionnelle;
- Fournir tout autre document jugé pertinent par la Ville de Saguenay.

En plus de payer les frais afférents à la location d'emplacements sur les sites, les personnes ou les entreprises qui désirent effectuer la location de cabanes dans les villages de glace sur la baie des Ha! Ha! doivent procéder chaque année à l'enregistrement de l'activité commerciale et avoir acquitté le montant annuel par cabane à pêche enregistrée selon la tarification fixée à l'article 66.1 du règlement.

ARTICLE 4.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
Mairesse

_____
Assistant-greffier

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

9.1

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du conseil, le 1er octobre 2024. Un quorum présent.

CERTIFICATS DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE CABINET - DÉPÔT

Dépôt par l'assistant-greffier du certificat relatif à la formation donnée par l'UMQ en matière d'éthique et de déontologie au personnel de cabinet conformément aux articles 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et 5.11 du règlement VS-R-2022-26 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de Ville de Saguenay.

- M. Bruce Aziz

9.2

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION	
Date exécutif :	
Approuvé par :	

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : ÉTATS FINANCIERS 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY (OMH)

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Nous avons reçu de la Société d'habitation du Québec (SHQ) l'approbation des états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2022 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay (OMH).

Le déficit de fonctionnement reconnu à répartir entre la SHQ et la Ville de Saguenay (Ville) s'élève à 9 209 011 $. La Ville accepte d'assumer 10 % du déficit, soit 920 896 $, mais n'accepte pas d'assumer les dépenses refusées par la SHQ de 9 559 $. En 2019, la Ville a déjà fait part à l'OMH de son refus d'assumer ces dépenses refusées. La Ville a déjà versé une avance de 1 075 000 $ dans l'année financière 2022, aucun montant supplémentaire n'est à verser.

La Ville accepte d'assumer 10 % du déficit du programme de suppléments aux loyers (PSL) qui représente un montant de 237 244 $. La Ville a déjà versé une avance de 302 500 $ dans l'année financière 2022, aucun montant supplémentaire n'est à verser.

La Ville accepte d'assumer 10 % du déficit du programme de service d'aide à la recherche de logement (SARL) qui représente un montant de 9 964 $. La Ville a déjà versé une avance de 20 000 $ dans l'année financière 2022, aucun montant supplémentaire n'est à verser.

Avance de fonds total pour l'année financière 2022 :	1 397 500 $
Déficit total assumé par la Ville :	1 168 104 $
Somme à recevoir de l'OMH :	**229 396 $**

La Ville a encaissé 219 837 $ en mars 2024 et 9 559 $ en septembre 2024.

2. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay approuve les états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay.

3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

JT

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)
Date :
*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :
Informations utiles lors de la transmission :

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : Sylvie Larouche, CPA
Sylvie Larouche, CPA
Assistante-trésorière comptabilité
Service des finances
Date : Le 16 septembre 2024

Approuvé par : Christine Tremblay, CPA
Christine Tremblay, CPA
Directrice et trésorière
Date : Le 16 septembre 2024

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 18-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

OFFICE D'HABITATION
Saguenay-le Fjord

Saguenay, le 18 janvier 2024.

Madame Sylvie Larouche
Service de la trésorerie
Ville de Saguenay
201 Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi, (Québec) G7H 5B8

Objet : Approbation des états financiers 2022.

Madame,

Suite à l'approbation des états financiers 2022 par la Société d'habitation du Québec, nous vous envoyons le résumé des sommes dues et des sommes reçues par Ville de Saguenay pour les programmes subventionnés en partie par Ville Saguenay.

Résultat approbation états financier année 2022				
	HLM	PSL	SARL	PHTAL
déficit municipalité	938 455	237 244	9 964	-
avances reçus	1 075 000	302 500	20 000	-
montant à recevoir municipalité				-
montant à rembourser à la 65256 municipalité	144 545	65 256	10 036	-

Total du remboursement à Ville Saguenay : **219 837.00$**
Pièces jointes :
chèque 86576 : 209 801.00$
chèque 001 : 10 036.00$

Demeurant à votre disposition pour toute information additionnelle, recevez, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacqueline Girard
Directrice des finances

/jg

ORGANISME: 003068 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY AG. GEST. FINANC.: MALENFANT NATHALIE
CODE DE PROGRAMME: PU-REG MODE DE SUBVENTION: DX

DEFICIT APPROUVE

	DEFICIT SOUMIS	REGULARISA.	DEFICIT	DEPENSES NON RECONNUES	DEFICIT APPROUVE	100% SHQ	DEFICIT A REPARTIR	AVANCES TEMPORAIRES
TOTAL ORGANISME	9 778 477$	-2 453$	9 776 024$	9 559$	9 766 465$	557 454$	9 209 011$	4 342 311$
ENSEMBLES IMMOBILIERS								
01013	55 066$	40$	55 106$	120$	54 986$	0$	54 986$	52 641$
01014	406 822$	143$	406 965$	437$	406 528$	0$	406 528$	1 245 776$
01015	283 569$	54$	283 623$	161$	283 462$	0$	283 462$	0$
01080	187 610$	60$	187 670$	180$	187 490$	0$	187 490$	30 675$
01081	108 128$	40$	108 168$	121$	108 047$	0$	108 047$	0$
01082	169 301$	1 978$	171 279$	180$	171 099$	0$	171 099$	0$
01083	470 199$	130$	470 329$	392$	469 937$	0$	469 937$	0$
01084	56 787$	-1 491$	55 296$	135$	55 161$	0$	55 161$	0$
01085	332 310$	96$	332 406$	292$	332 114$	0$	332 114$	50 540$
01086	69 054$	11$	69 065$	29$	69 036$	0$	69 036$	0$
01171	118 794$	39$	118 833$	121$	118 712$	0$	118 712$	0$
01172	146 667$	67$	146 734$	200$	146 534$	0$	146 534$	0$
01173	136 780$	40$	136 820$	121$	136 699$	0$	136 699$	58 980$
01174	563 394$	168$	563 562$	507$	563 055$	0$	563 055$	265 915$
01175	295 418$	82$	295 500$	250$	295 250$	0$	295 250$	101 312$
01176	41 826$	49$	41 875$	151$	41 724$	0$	41 724$	0$
01177	214 998$	87$	215 085$	261$	214 824$	0$	214 824$	90 638$
01251	262 036$	75$	262 111$	226$	261 885$	0$	261 885$	0$
01252	58 783$	35$	58 818$	110$	58 708$	0$	58 708$	0$
01364	19 983$	21$	20 004$	65$	19 939$	0$	19 939$	0$
01368	74 752$	20$	74 772$	61$	74 711$	0$	74 711$	0$
01428	84 613$	40$	84 653$	120$	84 533$	0$	84 533$	0$
01596	1 104 582$	266$	1 104 848$	803$	1 104 045$	0$	1 104 045$	239 101$
01687	306 989$	134$	307 123$	411$	306 712$	0$	306 712$	1 581 997$
01778	30 745$	34$	30 779$	101$	30 678$	0$	30 678$	0$
01779	299 384$	65$	299 449$	196$	299 253$	0$	299 253$	92 529$
01780	185 728$	79$	185 807$	240$	185 567$	0$	185 567$	53 202$
01782	51 358$	17$	51 375$	50$	51 325$	0$	51 325$	40 570$
01791	481 838$	140$	481 978$	427$	481 551$	0$	481 551$	63 367$
01855	3 538$	33$	3 571$	100$	3 471$	0$	3 471$	0$
01856	105 610$	51$	105 661$	151$	105 510$	0$	105 510$	0$
01857	132 472$	170$	132 642$	517$	132 125$	0$	132 125$	66 762$
02025	130 052$	93$	130 145$	280$	129 865$	0$	129 865$	0$
02026	37 839$	25$	37 864$	76$	37 788$	0$	37 788$	28 359$
02028	7 136$	16$	7 152$	50$	7 102$	0$	7 102$	0$
02029	116 526$	66$	116 592$	201$	116 391$	0$	116 391$	55 453$
02275	69 440$	25$	69 465$	75$	69 390$	0$	69 390$	0$
02277	1 027 111$	-5 911$	1 021 200$	246$	1 020 954$	557 454$	463 500$	0$

ORGANISME: 003068 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY AG. GEST. FINANC.: MALENFANT NATHALIE
CODE DE PROGRAMME: PU-REG MODE DE SUBVENTION: DX

CALCUL DES CONTRIBUTIONS

	SHQ				MUNICIPALITE			
NO E.I.	90% DU DEFICIT A REPARTIR	100%	AVANCES TEMPORAIRES	TOTAL SHQ	10% DU DEFICIT A REPARTIR	DEPENSES NON RECONNUES	TOTAL MUNICIPALITE	TOTAL
03049	136 508$	0$	0$	136 508$	15 167$	155$	15 322$	151 830$
03050	54 945	0	0	54 945	6 105	60	6 165	61 110
03066	56 058	0	0	56 058	6 229	90	6 319	62 377
03126	116 572	0	0	116 572	12 952	111	13 063	129 635
03208	186 533	0	0	186 533	20 726	100	20 826	207 359
03227	163 586	0	0	163 586	18 176	181	18 357	181 943
TOTAL	8 288 115	557 454	4 342 311	13 187 880	920 896	9 559	930 455	9 776 024

Refusé

9.3

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. **NATURE DE LA DEMANDE :**

   Adoption du Rapport d'activité 2023 du Fonds régions et ruralité (FRR).

2. **ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS**:

   L'entente signée avec le MAMH prévoit qu'un rapport annuel d'activité soit produit par Promotion Saguenay et adopté par la Ville de Saguenay. Le rapport, au bénéfice de la population de son territoire, permet de faire état de l'utilisation de la part du FRR dont la gestion est déléguée à Promotion Saguenay et des résultats atteints.

   Le rapport d'activité porte sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3. **PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

   CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Saguenay ;

   CONSIDÉRANT le Rapport d'activité 2023 du Fonds régions et ruralité ;

   À CES CAUSES, il est résolu :

   QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le Rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

   ET QUE le Rapport d'activité soit rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

   Non applicable ☐ Oui ☐ Par :

   Date :

   PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

   Non applicable ☐ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

   Par :

   Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

   Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

   Date :

   *Identifier le service pour lequel une action est requise
   Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

OBJET :

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire : _____

Préparé par : Valérie Pilote
Promotion Saguenay
Date : 2024.09.20

Approuvé par : Claudia Fortin
Promotion Saguenay
Date : 2024.09.20

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : 20/09/2024

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : _____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

Rapport d'activité

Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2

Soutien à la compétence de développement local et régional

Pour la période du
1er janvier au 31 décembre 2023

Table des matières

PROMOTION SAGUENAY – SERVICE AUX ENTREPRISES 3

ACCOMPAGNER NOS ENTREPRENEURS DANS LEURS PROJETS 3

L'ÉQUIPE DU SAE 6

LES AIDES FINANCIÈRES 6

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT / IMPLICATIONS / RÉSEAUTAGE / FORMATIONS / COLLOQUES 7

RÉALISATIONS 2023 8

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES 8

LE MENTORAT POUR ENTREPRENEURS 9

ATTRACTION DE TALENTS 9

L'INKUB DESJARDINS 9

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL 10

DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) 11

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023 12

LE BILAN DES ACTIVITÉS 2023 DU FRR, PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION 13

LE BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 18

RÉSUMÉ 18

PROMOTION SAGUENAY – SERVICE AUX ENTREPRISES

Promotion Saguenay est la société de développement économique de Saguenay. Cette corporation autonome est appuyée par un conseil d'administration, des hommes et des femmes d'affaires en provenance de divers secteurs d'activité économique, et composée d'une soixantaine d'employés. Promotion Saguenay a vu le jour en septembre 2002, lors de la fusion des différentes sociétés de développement économique des anciennes municipalités qui composent aujourd'hui la grande ville de Saguenay.

Le Service aux entreprises a été créé en janvier 2016 alors que la Ville de Saguenay confiait à Promotion Saguenay ses pouvoirs en matière de développement local et régional sur son territoire. Le Service aux entreprises de Promotion Saguenay prend donc la suite des mandats qui étaient auparavant confiés au CLD de la ville de Saguenay, lequel a cessé ses activités au 31 décembre 2015.

La mission du département de Service aux entreprises est de supporter et de conseiller les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets d'affaires. Il les accompagne à travers toutes les étapes de la vie de leur entreprise, de son démarrage jusqu'à sa relève, en passant par ses étapes de croissance.

Il a également pour mandat la promotion de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat. Le Service aux entreprises de Promotion Saguenay a aussi pour mandat le développement du Quartier numérique au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi.

ACCOMPAGNER NOS ENTREPRENEURS DANS LEURS PROJETS

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les conseillers aux entreprises supportent et conseillent les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets d'affaires. Ils les accompagnent à travers toutes les étapes de la vie de leur entreprise.

Que les entrepreneurs en soient à leurs premières démarches dans le monde des affaires, qu'ils soient plus aguerris, qu'ils soient immigrants, ils peuvent toujours bénéficier des services suivants :

Accompagnement par l'un des 6 conseillers aux entreprises pour :

- Développement du modèle d'affaires
- Validation de marché
- Élaboration de prévisions financières
- Accès à de l'aide financière sous forme de prêt ou de subvention ainsi que la recherche de financement
- Conseils relatifs au marketing, ressources humaines, opérations
- Référencement à des services spécialisés
- Séances d'information

Fonds d'investissement

Promotion Saguenay dispose d'outils financiers pour aider l'entreprise ou l'entrepreneur grâce aux divers programmes de prêt ou subvention offerts ou administrés par l'organisation. Chaque demande d'aide financière est évaluée de façon unique, basée sur les besoins du client plutôt que sur l'offre de produits financiers.

L'aide technique est offerte à tous les entrepreneurs actuels et en devenir. Elle représente la grande majorité des interventions des professionnels en développement économique de Promotion Saguenay.

Accès entreprise Québec (AEQ)

Promotion Saguenay est mandataire du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) pour le territoire de la ville de Saguenay. AEQ vise à accélérer le développement économique local et à s'assurer que les entreprises aient accès à du soutien technique ainsi qu'à du capital de croissance et d'investissement de haut niveau.

▪ MENTORAT POUR ENTREPRENEURS

Le service de mentorat de Promotion Saguenay a pour objectif d'offrir aux entrepreneurs de notre territoire une opportunité d'être accompagné par un autre entrepreneur d'expérience afin de leur permettre de gagner en confiance et de briser l'isolement.

▪ ATTRACTION DE TALENTS

Les conseillères en attraction de talents accompagnent les entreprises dans leurs enjeux liés à la main-d'œuvre, ainsi que dans leurs démarches de recrutement hors région et à l'international. Elles participent aux efforts locaux et régionaux pour mettre en place une stratégie efficace et concertée de main-d'œuvre visant l'établissement durable des travailleurs immigrants.

Elles font la promotion de Saguenay comme une terre d'accueil fertile pour étudier, vivre, travailler et s'établir.

- **INCUBATEUR NUMERIQUE (INKUB)**

Initié par Promotion Saguenay et Desjardins, l'INKUB Desjardins est un lieu créé pour les entreprises innovantes en démarrage, du secteur du numérique. Bien plus qu'un lieu, l'INKUB Desjardins offre aux incubés un accès privilégié à une panoplie de coachs, d'experts et de spécialistes afin de mener à un niveau supérieur leur projet d'entreprise numérique. L'accompagnement des entreprises incubées constitue le cœur des services qu'offre l'INKUB Desjardins et des aides financières exclusives leur sont réservées.

- **DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Un conseiller en développement industriel travaille au développement des activités industrielles sur le territoire de Saguenay par la planification des zones industrielles, l'accompagnement des promoteurs de projets dans les parcs industriels et la coordination de projets dans différents secteurs industriels.

- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Un conseiller en développement durable accompagne le comité mis en place afin de déployer le plan de développement durable au sein des différents départements de Promotion Saguenay.

Il s'implique également dans la formation des conseillers aux entreprises afin de les outiller pour mieux accompagner les entrepreneurs vers une approche d'affaires responsable. Il participe au projet de Zone durable Jonquière. Ce projet unique au Québec a le potentiel de devenir un modèle de développement durable à travers la province.

L'ÉQUIPE DU SAE

Promotion Saguenay peut compter sur un personnel très compétent et expérimenté pour son Service aux entreprises. Les conseillers aux entreprises, détenteurs d'une formation en administration des affaires, cumulent de nombreuses années d'expérience en développement économique ou dans un domaine connexe. Ils ont pour mandat d'offrir un service-conseil et d'accompagnement aux entreprises ou aux promoteurs afin d'assurer l'émergence de projets ou la pérennité des entreprises, incluant celles du numérique, sur le territoire de Saguenay.

Les conseillères en attraction de talents sont pour leur part, formées dans le secteur des ressources humaines et ont pour mandat de soutenir les entreprises dans leurs défis de recrutement de main-d'œuvre.

Cette équipe est encadrée par un directeur lui-même issu du milieu des affaires qui peut compter, selon les besoins, sur le support du personnel administratif et les différents services de Promotion Saguenay.

LES AIDES FINANCIÈRES

Promotion Saguenay dispose d'outils financiers pour aider l'entreprise ou l'entrepreneur grâce aux divers programmes de prêt ou subvention offerts ou administrés par l'organisation.

Chaque demande d'aide financière est évaluée de façon unique, basée sur les besoins du client, plutôt que sur l'offre de produits financiers.

- **Le Fonds régions et ruralité** offre une aide qui se décline sous deux formes ***(voir la section consacrée à ce Fonds)***.

- **Le Fonds local d'investissement (FLI)** soutient les entreprises, incluant celles d'économie sociale, dans les projets de démarrage ou d'expansion (volet régulier); soutient les entrepreneurs ou groupes d'entrepreneurs désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante (volet relève).

- **Le Fonds local de solidarité (FLS)** soutient les entreprises, incluant celles d'économie sociale, dans les projets de démarrage, d'expansion et d'acquisition.

- **La mesure Soutien au travail autonome (STA)** soutient l'entrepreneur au plan technique et financier dans le démarrage ou l'acquisition d'une entreprise.

- **Le Fonds entrepreneurial de la Fondation Jean-François et Patricia** soutient les diplômés (d'hier et d'aujourd'hui) du Cégep de Jonquière, pour le démarrage, l'expansion ou l'acquisition d'une entreprise dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

- **Le Fonds Créavenir**, offert par Desjardins, soutient les jeunes âgés de 18 à 39 ans qui n'ont pas accès à du financement traditionnel. Plus qu'un fonds, Créavenir est un partenariat entre

Desjardins et les organismes de développement économique que sont la MRC du Fjord-du-Saguenay, la SADC du Fjord, la SADC du Haut-Saguenay et Promotion Saguenay pour offrir aux jeunes entrepreneurs de l'encadrement, du soutien ainsi qu'une aide financière nécessaire à la réalisation de leur projet d'entreprise individuelle ou collective.

- **Le Fonds régional de transformation de l'aluminium (FRTA-02)** soutient les entreprises impliquées dans le domaine de la transformation de l'aluminium, dans l'acquisition d'équipements servant à la réalisation de projets reliés à la transformation de l'aluminium.

- **Futurpreneur Canada** soutient les jeunes âgés de 18 à 39 ans qui souhaitent devenir entrepreneurs.

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT / IMPLICATIONS / RÉSEAUTAGE / FORMATIONS / COLLOQUES

Le personnel du Service aux entreprises s'implique activement dans des causes faisant la promotion de l'entrepreneuriat ou visant à dynamiser le milieu. Plusieurs initiatives pour promouvoir l'entrepreneuriat sont organisées chaque année par le Service aux entreprises de Promotion Saguenay.

Toujours à l'affût des tendances et soucieux d'offrir à sa clientèle des services et des outils actuels ou novateurs, tous les conseillers participent à des formations pour parfaire leurs connaissances.

Le personnel est impliqué auprès de conseils d'administration, de tables et de comités liés à l'entrepreneuriat (plus d'une douzaine d'implications).

Des formations portant sur l'entrepreneuriat, dont celui du domaine du numérique, le mentorat ainsi qu'en attraction et rétention de talents sont offertes tout au long de l'année par l'équipe de conseillers.

Le personnel est impliqué dans l'animation d'une table d'entrepreneuriat œuvrant dans l'industrie du numérique.

RÉALISATIONS 2023

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La toute première édition de **SI, l'événement des entrepreneur.es**, s'est déroulée à Saguenay sous le thème Prospérer à l'ère du numérique et réunissant de nombreux chefs d'entreprises.

- L'événement a attiré plus de 300 participants
- 20 activités, dont des conférences, des ateliers, des panels et des activités de réseautage

Statistiques de l'année 2023 (1er janvier au 31 décembre). Elles regroupent tous les types d'aides apportées, tant sur le plan humain que financier. Ces résultats incluent ceux découlant des ententes de service.

Aides financières	En termes d'aide financière	En termes d'emplois	En termes de retombées
Aide technique et financière auprès des PME (55 projets)	**728 318 $** accordés en aide financière dans ces projets.	**376** emplois créés ou maintenus. Une moyenne de **6.8** emplois créés et/ou maintenus par projet soutenu techniquement et financièrement. **2 242 $** d'implications financières par emploi créé ou maintenu.	**20 543 769 $** d'investissements générés dans le cadre des projets soutenus techniquement et financièrement. Une moyenne de **373 523 $** d'investissements générés par les projets soutenus techniquement et financièrement. Chaque dollar accordé a généré **26 $** d'investissements.
Aide financière aux projets structurants (5 projets)	**269 000 $** accordés en aide financière à ces projets.	**10** emplois créés ou maintenus.	**5 502 100 $** d'investissements générés dans le cadre des projets structurants

En matière de projets

70 aides financières ont été accordées par Promotion Saguenay à 54 entreprises pour la réalisation de leur projet.
10 entreprises accompagnées ont réalisé leur projet avec d'autres sources de financement.

LE MENTORAT POUR ENTREPRENEURS

Le mentorat en chiffres à Saguenay :

En date du 31 décembre 2023 :

- 32 mentors actifs, ce qui est 10 de plus qu'à pareille date l'an dernier
- 49 tandems d'ouverts et 46 mentorés actifs (trois sont en suspens).
- Jumelage de 20 nouvelles personnes et rejumelage de 5.

Reconnaissance

Le service de mentorat de Promotion Saguenay a été récipiendaire du prix **Mentoras 2023** qui est donné à la cellule de mentorat qui a su se démarquer par son dynamisme et son engagement.

ATTRACTION DE TALENTS

- Accompagnement de 20 entreprises en mission de recrutement international dans le cadre de 8 missions, dont 5 en présentiel.
- 112 embauches confirmées par les entreprises accompagnées.
- Rencontre de plus de 1000 candidats potentiels pour leur faire connaître les caractéristiques de notre milieu de vie.
- Développement du service d'accompagnement d'établissements d'enseignement dans le recrutement d'étudiants internationaux.

L'INKUB DESJARDINS

- **6** nouvelles entreprises incubées en 2023

- **Nouveau parcours : Programme ambassadeur INKUB**
  Destiné aux entreprises ayant récemment terminé un programme d'incubation régulier au sein de l'INKUB Desjardins.
  Donnant droit à différents avantages durant les 12 mois suivant la fin du parcours d'incubation régulier.

  Avantages :
  - Poursuite de la participation aux Haltes INKUB;
  - Possibilité de présence d'une journée par semaine dans l'aire ouverte, sur les heures de bureau;
  - Réservation de salles de conférence lors de la journée de présence;
  - Suivi du projet par l'INKUB, via les Haltes et disponibilités au besoin.

- **Organisation et participation à des événements, présentation de séminaires, de formations, ateliers et sessions d'information**

  Plus de 30 événements dont :

  Mission UBISOFT
  La Maison des régions de Montréal / installations d'Ubisoft Montréal
  Réalisée en mars 2023, cette mission commerciale visait à favoriser les partenariats d'affaires, les échanges d'expertise et le développement de nouveaux marchés.

  Camp du leadership pour les incubés
  Octobre 2023 (Parc Aventures Cap Jaseux)
  Séjour composé d'enseignements, d'exercices, de discussions et d'un défi d'équipe visant la mise en pratique du contenu abordé.

  La Caravane
  Mai 2023 (à Saguenay)
  Partenariat avec la Guide du jeu vidéo du Québec pour cet événement annuel organisé autour de quatre thèmes principaux :
  - La formation
  - Le réseautage et les échanges professionnels
  - La planification de la relève
  - La découverte pour le grand public

  Plus de 70 entrepreneur.e.s du milieu du jeu vidéo au Québec y ont participé.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Collaboration avec la Ville de Saguenay pour l'agrandissement du parc industriel Henri Girard et à l'ouverture de la rue des Investisseurs et la rue des Affaires (accès à 20 nouveaux terrains).

Le service d'accompagnement dans la sélection et l'acquisition de terrains industriels a permis de générer des retombées économiques de 14,5M$ dans les différents parcs industriels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Poursuite des collaborations et de l'accompagnement dans la mise en œuvre des 10 priorités établies par le comité de pilotage notamment :

- Partenariat avec le Cégep de Jonquière pour le projet d'aménagement d'un sentier inspiré des meilleures pratiques dans la Zone durable Jonquière
- Événements de réseautage qui ont attiré plus de 50 participants sur le thème de l'économie circulaire.
- Grande corvée de nettoyage permettant de retirer plus de 4000 litres de déchets.

LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Vise à soutenir l'entreprise ou l'entrepreneur dans les champs d'intervention suivants:

- Démarrage d'une entreprise;
- Acquisition ou relève d'une entreprise;
- Travail autonome;
- Économie sociale;
- Projets majeurs;
- Prédémarrage et préfaisabilité de projets.

SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Vise à soutenir la réalisation d'initiatives locales ou de projets porteurs pour la collectivité afin d'améliorer les milieux de vie, particulièrement dans les domaines social, culturel, économique et environnemental. Le tout, en harmonie avec les Priorités d'intervention en matière de développement économique local et régional à Saguenay.

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL À SAGUENAY

PRIORITÉ 1	**SOUTENIR LES ENTREPRENEURS DANS LEUR PROJET** (DÉMARRAGE, ACQUISITION, RELÈVE, EXPANSION ET CONSOLIDATION)
	▪ Permettre à tout individu, ou groupe d'individus, incluant la clientèle immigrante, qui désire créer ou développer une entreprise, d'obtenir des informations pertinentes liées au monde des affaires ; ▪ Apporter aide technique et conseils aux promoteurs dans le développement de leur projet par les conseillers aux entreprises ; ▪ Identifier des opportunités d'affaires ; ▪ Améliorer le taux de survie des entreprises notamment par le mentorat d'affaires ; ▪ Soutenir financièrement les projets par la gestion de fonds d'investissement (FLI, FLS, FRR, STA, etc.).

PRIORITÉ 2	**PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT**
	▪ Organiser des activités de promotion de l'entrepreneuriat ; ▪ Participer à la tenue d'événements visant à promouvoir l'entrepreneuriat ; ▪ Faire rayonner nos fleurons économiques ; ▪ Mettre en évidence les initiatives entrepreneuriales.

PRIORITÉ 3	**SUPPORTER LES PROJETS STRUCTURANTS**
	▪ Développer ou soutenir la réalisation d'initiatives locales et de projets porteurs pour la collectivité afin d'améliorer les milieux de vie, particulièrement dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.

PRIORITÉ 4	**DÉVELOPPER DE NOUVELLES ÉCONOMIES**
	▪ Développer une filière numérique ; ▪ Implanter un quartier du numérique à Saguenay afin de favoriser l'essor de ce secteur d'activité en pleine croissance.

PRIORITÉ 5	**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FACE À LEUR BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE**
	▪ Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre par le biais du recrutement à l'international ; ▪ Participer à l'élaboration d'une stratégie locale pour l'établissement durable des travailleurs immigrants.

LE BILAN DES ACTIVITÉS 2023 DU FRR, PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

Engagements FRR 2023

Priorité d'intervention	Objet du FRR	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Type de projet	Coût total du projet	Contribution FRR		Nombre d'emplois après le projet
							Sommes engagées	Sommes versées au 31 décembre	
1	B	36080	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	160 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	2,5
1	B	36082	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	165 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	1
1	B	36084	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	433 475,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	1
1	B	36085	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	1 360 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	2
1	B	36087	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	44 500,00 $	2 250,00 $	2 250,00 $	1
1	B	36089	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	61 500,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	3
1	B	36090	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	99 228,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	12
1	B	36094	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	42 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $	1,5
1	B	36126	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	392 900,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $	4,5

Priorité d'intervention :
1. Soutenir les entrepreneurs dans leur projet (démarrage, acquisition, relève, expansion, consolidation)
2. Promouvoir l'entrepreneuriat
3. Supporter les projets structurants
4. Développer de nouvelles économies
5. Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre

Objet du FRR
A. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
B. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
C. La réalisation des mandats de LA VILLE au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
D. Le soutien à la Ville en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
E. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement
F. Le soutien au développement rural.

Engagements FRR 2023

Priorité d'intervention	Objet du FRR	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Type de projet	Coût total du projet	Contribution FRR		Nombre d'emplois après le projet
							Sommes engagées	Sommes versées au 31 décembre	
1	B	36127	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	44 200,00 $	7 500,00 $	7 500,00 $	2
1	B	36128	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	37 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $	2
1	B	36129	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	410 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	3
1	B	39293	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	1 625 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	15
1	B	39405	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	722 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	8
1	B	39407	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	2 681 400,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	8,5
1	B	39414	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	360 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	5
1	B	39417	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	170 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	3
1	B	39419	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	348 692,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	9

Priorité d'intervention :
1. Soutenir les entrepreneurs dans leur projet (démarrage, acquisition, relève, expansion, consolidation)
2. Promouvoir l'entrepreneuriat
3. Supporter les projets structurants
4. Développer de nouvelles économies
5. Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre

Objet du FRR
A. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
B. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
C. La réalisation des mandats de LA VILLE au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
D. Le soutien à la Ville en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
E. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement
F. Le soutien au développement rural.

Engagements FRR 2023

Priorité d'intervention	Objet du FRR	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Type de projet	Coût total du projet	Contribution FRR		Nombre d'emplois après le projet
							Sommes engagées	Sommes versées au 31 décembre	
1	B	39420	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	500 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $	65
1	B	39422	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	345 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	2
1	B	39423	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	861 200,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	20
1	B	39424	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	1 475 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	22
1	B	39426	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	16 500,00 $	1 500,00 $	1 500,00 $	2,5
1	B	39427	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	330 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	5
1	B	39428	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Relève et acquisition	4 446 900,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $	91
1	B	39429	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	Démarrage	24 150,00 $	7 500,00 $	7 500,00 $	1

Priorité d'intervention :
1. Soutenir les entrepreneurs dans leur projet (démarrage, acquisition, relève, expansion, consolidation)
2. Promouvoir l'entrepreneuriat
3. Supporter les projets structurants
4. Développer de nouvelles économies
5. Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre

Objet du FRR
A. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
B. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
C. La réalisation des mandats de LA VILLE au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
D. Le soutien à la Ville en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
E. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement
F. Le soutien au développement rural.

Engagements FRR 2023

							Contribution FRR		
Priorité d'intervention	Objet du FRR	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Type de projet	Coût total du projet	Sommes engagées	Sommes versées au 31 décembre	Nombre d'emplois après le projet
3	B	39430	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des entreprises	Soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	30 000,00 $	30 000,00 $	30 000,00 $	1
3	A	39686	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des entreprises	Soutien à la réalisation de projets structurants du domaine économique	50 000,00 $	50 000,00 $	25 000,00 $	1
3	A	39687	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Concertation avec d'autres MRC	Support à un organisme dans ses mandats	550 000,00 $	24 000,00 $	12 000,00 $	0
3	A	39688	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Subvention : développement des entreprises	Support à un organisme dans ses mandats	3 026 100,00 $	150 000,00 $	24 500,00 $	6

Priorité d'intervention :
1. Soutenir les entrepreneurs dans leur projet (démarrage, acquisition, relève, expansion, consolidation)
2. Promouvoir l'entrepreneuriat
3. Supporter les projets structurants
4. Développer de nouvelles économies
5. Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre

Objet du FRR
A. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
B. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
C. La réalisation des mandats de LA VILLE au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
D. Le soutien à la Ville en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
E. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement
F. Le soutien au développement rural.

Engagements FRR 2023

							Contribution FRR		
Priorité d'intervention	Objet du FRR	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Type de projet	Coût total du projet	Sommes engagées	Sommes versées au 31 décembre	Nombre d'emplois après le projet
3	B	45293	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Réalisation de mandats ou de projets en régie interne	Projets, dépenses et salaires des employés pour offrir les services liés aux priorités d'intervention visant le développement des entreprises.	723 200,34 $	723 200,34 $	723 200,34 $	S/O
3	E	2266	OBNL ou Coop (excluant économie sociale)	Concertation avec d'autres MRC	Entente sectorielle. Support à un organisme dans ses mandats	646 000,00 $	15 000,00 $	5 000,00 $	S/O
						22 180 945,34 $	**1 240 950,34 $**	**1 068 450,34 $**	**300,50**

Priorité d'intervention :
1. Soutenir les entrepreneurs dans leur projet (démarrage, acquisition, relève, expansion, consolidation)
2. Promouvoir l'entrepreneuriat
3. Supporter les projets structurants
4. Développer de nouvelles économies
5. Accompagner les entreprises face à leur besoin de main-d'œuvre

Objet du FRR
A. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
B. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
C. La réalisation des mandats de LA VILLE au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
D. Le soutien à la Ville en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
E. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement
F. Le soutien au développement rural.

LE BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Sommes FRR reçues par le MAMH	**1 684 880,00 $**
Intérêts générés	**238 537,53 $**
Enveloppe totale FRR	**1 923 417,53 $**
Sommes engagées en cours d'année[1]	**1 240 950,34 $**
Surplus / déficit	**682 467,19 $**
Sommes réelles versées (lorsque le projet est complété)	**1 068 450,34 $**

RÉSUMÉ

Le Fonds régions et ruralité intervient en complémentarité avec les autres outils financiers gérés ou offerts par Promotion Saguenay pour soutenir l'entreprise et l'entrepreneur dans ses projets. La flexibilité qu'offre le FRR contribue à ce que le Service aux entreprises de Promotion Saguenay puisse s'adapter et innover, afin de répondre adéquatement aux réalités changeantes de l'entrepreneuriat en général.

Le Fonds régions et ruralité permet de soutenir financièrement les projets d'entreprises, mais aussi des initiatives en provenance du milieu. Il répond à des besoins divers et s'adresse à des clientèles variées. Il contribue à la vitalité économique du milieu en générant des retombées économiques et encourageant l'entrepreneuriat.

N.B. Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé invariablement aux fins d'identification des intervenants masculins et féminins.

9.4

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : ABAISSEMENT DES LIMITES DE VITESSE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS DE LA VILLE DE SAGUENAY

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Adopter la recommandation de la Commission de la sécurité publique visant à effectuer une étude externe sur l'impact projeté sur le schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie advenant un abaissement des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels à 40 km/h, incluant un volet d'analyse des mesures d'atténuations possibles.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La Commission de la sécurité publique, en collaboration avec ses partenaires, a mené une analyse approfondie et évalué les impacts potentiels liés à la décision éventuelle de la Ville de Saguenay d'abaisser les limites de vitesse dans les quartiers résidentiels. Cette étude a pris en compte, entre autres, les signalements reçus par le Service de police de Saguenay (SPS), l'analyse des accidents survenus sur le territoire, ainsi que les pratiques et le retour d'expérience d'autres villes du Québec et de divers corps policiers. Des rencontres ont également été tenues avec le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service du génie, le Service des travaux publics, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ainsi que le Service des communications, afin d'évaluer l'ensemble des enjeux liés à cette initiative.

À la lumière de ces travaux, la CSP recommande ce qui suit.

3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Commission de la sécurité publique a recommandé la réalisation d'une étude externe afin d'évaluer l'impact projeté sur le schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie advenant l'abaissement des limites de vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels ;

CONSIDÉRANT que cette étude externe devra inclure une analyse des mesures d'atténuations possibles pour compenser d'éventuels impacts négatifs sur les délais d'intervention des services d'urgence ;

CONSIDERANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le poste budgétaire 131 0100 29998 et versé dans le poste budgétaire 220 0000 24590 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entame les démarches afin d'abaisser les limites de vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels, incluant une campagne de sensibilisation auprès de la population ;

QUE les limites actuelles en secteur rural, ainsi que pour les artères et les collectrices soient conservées ;

JT

QUE la Ville de Saguenay effectue une étude externe sur l'impact projeté sur le schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie advenant un abaissement des limites, incluant un volet d'analyse des mesures d'atténuations possibles ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 131 0100 29998 et versés dans le poste budgétaire 220 0000 24590.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :
Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)
Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Poste budgétaire : Poste budgétaire 131 0100 29998 (imprévu) et versés dans le poste budgétaire 220 0000 24590 (ADM Service de sécurité incendie)

Préparé par : _____
Marie-Christine Desmeules
Secrétaire adm. à la Direction
Service de police de Saguenay

Date : 23 septembre 2024

Approuvé par : _____
Mathieu Perron, directeur
Service de police de Saguenay

Date : 23 septembre 2024

_____
David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date :_____

_____
Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 23-09-2024

_____
Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date :_____

9.5

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION	
Date exécutif :	
Approuvé par :	

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : DIFFUSION SAGUENAY – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CM-2024-293

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2024-293

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Modifier la résolution VS-CM-2024-293 afin d'ajuster le montant du remboursement.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le 7 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Saguenay autorisait le versement d'une subvention de 11 201,38 $ à Diffusion Saguenay pour rembourser l'offre de service afin de procéder à la migration et le support d'un service de courrier électronique dans l'infonuagique.

Ce montant de 11 201,38 $ correspondait à l'offre de service de leur fournisseur informatique initial. Cependant, à la suite d'une nouvelle demande de prix auprès d'un autre fournisseur, une nouvelle offre de service a été produite et le travail effectué correspond maintenant à 4 478,28 $.

La présente a pour but de faire autoriser la modification de la résolution VS-CM-2024-293 afin d'indiquer que l'offre de service du nouveau fournisseur est différente de l'offre initiale.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la résolution VS-CM-2024-293 qui autorise le Service des ressources informationnelles à verser une subvention non récurrente de 11 201,38 $ à Diffusion Saguenay pour rembourser les services de leur fournisseur informatique pour faire la migration et le support d'un service de courrier électronique dans l'infonuagique;

CONSIDÉRANT que Diffusion Saguenay a procédé à un changement de fournisseur de service pour faire le transfert du service de courrier électronique;

CONSIDÉRANT que l'offre de service du nouveau fournisseur est différente de l'offre initiale de la résolution VS-CM-2024-293 qui était de 11 201,38 $;

CONSIDÉRANT que le coût de la nouvelle offre de service est de 4 478,28 $;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources informationnelles dispose du budget nécessaire pour acquitter ce paiement dont les fonds requis sont disponibles au budget 1331035-003-P231331;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution VS-CM-2024-293;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2024-293 de la manière suivante :

Remplacer le paragraphe : *CONSIDÉRANT que Diffusion Saguenay a reçu une offre de service de leur fournisseur informatique pour faire la migration et le support d'un service de courrier électronique dans l'infonuagique au coût de 11 201,38 $;*

Par : *CONSIDÉRANT que Diffusion Saguenay a reçu une offre de service de leur fournisseur informatique pour faire la migration et le support d'un service de courrier électronique dans l'infonuagique au coût de 4 478,28 $;*

Remplacer le paragraphe : *QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement de 11 201,38 $, qui représentent le coût de la migration du service de courrier électronique de Diffusion Saguenay;*

Par : *QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement de 4 478,28 $, qui représentent le coût de la migration du service de courrier électronique de Diffusion Saguenay;*

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☒ auprès de : Guillaume Boivin Service Informatique
Date : 27-08-2024

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Poste budgétaire : 1331035-003-P231331_____

Préparé par : Alexandra Lavoie
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
Date : 10-09-2024

Approuvé par : _____
Luc-Michel Belley, directeur
Date : 19 septembre 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date :_____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 19-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date :_____

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil, le 7 mai 2024 - Un quorum présent.

9.21 DIFFUSION SAGUENAY – SUBVENTION 2024 POUR LE SERVICE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE AUX ORGANISMES

VS-CM-2024-293

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procède à la migration de son service de courrier électrique vers l'infonuagique Microsoft 365;

CONSIDÉRANT que le service de courrier électronique de Diffusion Saguenay est hébergé dans les infrastructures de la Ville de Saguenay, que les serveurs impliqués pour fournir le service ne seront plus supportés par le fabricant en 2025, qu'ils ne seront plus utilisés par la Ville de Saguenay et que leur utilisation sécuritaire ne sera plus possible;

CONSIDÉRANT que Diffusion Saguenay a reçu une offre de service de leur fournisseur informatique pour faire la migration et le support d'un service de courrier électronique dans l'infonuagique au coût de 11 201,38 $;

CONSIDÉRANT que cet organisme reçoit plus de 100 000$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que cet organisme est reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources informationnelles dispose du budget nécessaire pour acquitter ce paiement;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 1331035-003-P231331;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement de 11 201,38 $, qui représentent le coût de la migration du service de courrier électronique de Diffusion Saguenay;

ET QUE les fonds requis soient puisés au budget 1331035-003-P231331.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2024.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce e jour du mois de 2024.

L'assistant-greffier,

JT/sh

JIMMY TURCOTTE

9.6

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : CORPORATION DES FÊTES DU 350E DE CHICOUTIMI, ÉTABLISSEMENT HISTORIQUE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CM-2024-583

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2024-583

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Modifier la résolution VS-CM-2024-583 afin de spécifier la provenance des fonds.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le 4 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saguenay autorisait le versement d'une subvention de 175 000 $ pour assurer les dépenses de fonctionnement de la Corporation des fêtes du 350e de Chicoutimi, établissement historique couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ce montant de 175 000 $ a été prévu à l'excédent non affecté 2023 pour pourvoir aux besoins de la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique. Cependant, la provenance des fonds n'apparaît pas dans la résolution adoptée.

La présente a pour but de faire autoriser la modification de la résolution VS-CM-2024-583 afin d'indiquer que les fonds requis soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la résolution VS-CM-2024-583 qui autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une subvention non récurrente de 175 000 $ à la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Saguenay et que ce montant doit être transféré au budget du Service de la culture, du sport et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution VS-CM-2024-583;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2024-583 de la manière suivante :

Remplacer le paragraphe : *ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 7000100-29700;*

Par : *ET QUE les fonds requis soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté et transférés au poste budgétaire 7000100-29700.*

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

JT

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Poste budgétaire : *l'excédent de fonctionnement non affecté et transférés au poste budgétaire 7000100-29700*

Préparé par : Nancy Savard

Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date : 10 septembre 2024

Approuvé par : _____

Luc-Michel Belley, directeur

Date : 19 septembre 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 19-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue au Vieux-Théâtre, le 4 septembre 2024 - Un quorum présent.

9.8 CORPORATION DES FÊTES DU 350E DE CHICOUTIMI, ÉTABLISSEMENT HISTORIQUE – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT 2024

VS-CM-2024-583

Proposé par Jacques Cleary
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique est un organisme reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme d'obtenir un soutien au fonctionnement pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que pendant cette période, l'organisme pourra confirmer la programmation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi qui auront lieu en 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard le 30 octobre 2024, l'organisme s'engage à établir un protocole d'entente avec la Ville de Saguenay, protocole qui sera soumis à l'approbation des élus;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000100-29700;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une subvention non récurrente de 175 000 $ à la Corporation des fêtes du 350e anniversaire de Chicoutimi, établissement historique;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire 7000100-29700;

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 septembre 2024.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce e jour du mois de 2024.

L'assistante-greffière,

CH/sh

CAROLINE HAMEL

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : LA CORPORATION DU MUSÉE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Confirmer la contribution de la Ville de Saguenay de 140 000 $ dans un projet global de 390 000 $ présenté par la Pulperie à Développement économique Canada. Le projet vise la refonte, le réaménagement et l'implantation d'un nouveau circuit touristique extérieur et intérieur.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

La Pulperie de Chicoutimi a déposé à Développement économique Canada (DEC Canada) un projet total de 390 000 $ pour mettre à jour les installations de la Pulperie. Le projet est admissible à une subvention de 250 000 $, la contrepartie demandée à la Ville de Saguenay est de 140 000 $.

Le projet permettra de réaliser les interventions suivantes :

- Refonte complète du circuit d'interprétation des 22 panneaux du site historique de l'ancienne Compagnie de pulperie de Chicoutimi (installation de panneaux numériques);
- Réaménagement visuel de l'espace de la maison du peintre Arthur Villeneuve (éclairage architectural);
- Agrandissement de la salle d'exposition permanente pour l'installation d'un nouveau parcours d'exposition (pour l'accueil d'une nouvelle exposition permanente).

La Pulperie de Chicoutimi accueille annuellement plus de 95 000 visiteurs, dont 10 000 étudiants et 30 000 croisiéristes. Le projet présenté permettra de renouveler l'offre touristique de manière à bonifier l'expérience des visiteurs.

Le montant de 140 000 $ demandé à la Ville de Saguenay sera conditionnel à la confirmation du financement de 250 000 $ par DEC Canada.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT le projet de refonte, de réaménagement et d'implantation d'un nouveau circuit touristique extérieur et intérieur sur le site de la Pulperie de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT la demande de contribution à la Ville de Saguenay de 140 000 $;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville de Saguenay s'inscrit dans un projet global de 390 000 $ dont 250 000 $ est demandé à Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'améliorer l'offre touristique et l'expérience vécue par les visiteurs;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme une contribution financière de 140 000 $ dans le projet de refonte, de réaménagement et d'implantation d'un nouveau circuit touristique extérieur et intérieur sur le site de la Pulperie;

QUE le versement de cette subvention soit conditionnel à la confirmation du financement de Développement économique Canada;

ET QUE les fonds requis soient puisés dans le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire (7000300-29700).

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☐ Oui ☒ ou Commission des finances du 31 mai 2024 ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☐ Poste budgétaire : Transfert du 1310100-29998 vers 7000300-29700

Préparé par : _____

Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date : _____

Approuvé par : _____

Luc-Michel Belley, directeur

Date : 23 septembre 2024

_____

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

_____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 23-09-2024

_____

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : SAGUENAY EN NEIGE - SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÈNEMENTS 2025

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2018-309
VS-CM-2019-184

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser l'aide financière pour l'édition 2025 de Saguenay en neige.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Au 31 août 2024, les organismes reconnus, en lien avec les domaines d'interventions suivants : arts et culture, sport, plein air, loisir, action communautaire, ainsi que les promoteurs d'évènements ont déposé leur demande de soutien pour la réalisation de l'édition 2025 de leurs évènements.

Comme l'évènement Saguenay en neige se tient en janvier et que la planification des activités est déjà en cours, l'organisme demande de recevoir le versement de son aide financière dès maintenant. Une enveloppe est prévue à cet effet dans le budget 2024 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

À la suite de l'analyse de la demande d'aide financière selon la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de procéder au versement du soutien financier au montant de 125 000 $.

Une pénalité pourrait être imposée si l'organisme ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un évènement écoresponsable.

Les montants requis sont disponibles au budget 2024 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1er avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2025;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été initialement approuvés par la Commission des finances et revus dans le cadre du moratoire des évènements;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 $ doivent être présentés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les sommes requises sont disponibles au budget 7000600 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

à procéder au versement de l'aide financière à Saguenay en neige inc. pour la réalisation de l'édition 2025 (montant de 100 000 $ et plus), comme démontré dans le tableau suivant :

Organisme (évènement)	Montant octroyé édition 2024	Montant édition 2025 (versement prévu au budget 2024)
Saguenay en neige inc. (Saguenay en neige)	125 000 $ + 12 500 $ (spécial 40e) 137 500 $	125 000 $

QUE les sommes requises soient puisées au budget 7000600 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

ET QUE la Ville de Saguenay se réserve le droit d'imposer une pénalité à l'organisme s'il ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un évènement écoresponsable.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Poste budgétaire : 7000600

Préparé par : Audrey Roy
Conseillère aux évènements
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date : 2024-09-20

Approuvé par : _____
Luc-Michel Belley, directeur

Date : 20 septembre 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 23-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Convention d'aide financière entre le MAMH et la Ville de Saguenay visant à analyser des scénarios d'adaptation pour des secteurs d'érosion sur le territoire
N/D : 01556-08-015

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

La présente demande vise à signer une convention d'aide financière entre le MAMH et la Ville de Saguenay afin d'évaluer différents scénarios d'adaptation face aux problématiques d'érosion.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

En août 2020, la Ville de Saguenay a reçu de l'aide financière via le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC) afin de réaliser une démarche d'appréciation des risques de submersion et d'érosion le long de la rivière Saguenay dans un contexte de changement climatique. Cette étude a permis de cibler les secteurs les plus problématiques. À la suite de cette étude et aux requêtes de nombreux citoyens, un exercice de priorisation des secteurs a été réalisé, permettant d'identifier sept (7) sites : les secteurs du chemin des Terres-Rompues, de la rue Piché, du rang Saint-Martin (à l'est du chemin des Villas), de l'Anse-à-Benjamin, le boulevard de la Grande-Baie Sud, le boulevard de Tadoussac et celui du chemin des Bouleaux (Laterrière).

Après plusieurs demandes d'aide auprès des instances gouvernementales dans la recherche de solution, la Ville de Saguenay a trouvé réponse auprès du MAMH et de l'équipe de son Bureau de projet de la rivière Saguenay.

Ainsi, une aide financière serait offerte afin d'évaluer les différents scénarios applicables aux secteurs d'érosion problématiques. L'objectif est qu'en fonction des scénarios retenus, une aide financière adaptée aux solutions pourrait être demandée par l'entremise de programmes tel que le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI).

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT qu'une appréciation des risques de submersion et d'érosion dans un contexte de changement climatique et une caractérisation des berges ont été réalisées sur le territoire de la Ville de Saguenay qui établit le portrait des impacts potentiels sur les berges de la rivière Saguenay, identifiant des secteurs vulnérables à l'érosion fluviale;

CONSIDÉRANT que cette appréciation des risques a permis de cibler les secteurs les plus problématiques et qu'à la suite de cette étude et aux requêtes de nombreux citoyens, un exercice de priorisation des secteurs a été réalisé, permettant d'identifier sept (7) sites : les secteurs du chemin des Terres-Rompues, de la rue Piché, du rang Saint-Martin (à l'est du chemin des Villas), de l'Anse-à-Benjamin, le boulevard de la Grande-Baie Sud, le boulevard de Tadoussac et celui du chemin des Bouleaux (Laterrière);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire compléter l'appréciation du risque réalisée dans l'étude en prenant en compte d'autres indicateurs et analyser des scénarios d'adaptation pour les secteurs priorisés;

CONSIDÉRANT que ces étapes s'avèrent nécessaires au dépôt, par la Ville de Saguenay, d'une demande d'aide financière au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations pour la mise en œuvre d'aménagements résilients (PRAFI);

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière à intervenir entre les parties établit les règles et obligations de chacun;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay élabore actuellement son Plan climat et que l'objectif de la convention d'aide financière génère des opportunités en aménagement durable qui tienne compte des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les paramètres de la convention d'aide financière devront faire l'objet de vérifications auprès du service des affaires juridiques avant sa signature;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de signer une convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que madame Jade Rousseau, directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer ladite convention d'aide financière et à procéder aux démarches requises.

QUE la Ville de Saguenay procède à la création d'un projet, à même l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dès la confirmation de celle-ci.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Par : Caroline Hamel

Date : 20 septembre

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☒ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : Audrey Bédard

Audrey Bédard
Conseillère en environnement
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Date : 20 septembre 2024

Approuvé par :

Jade Rousseau
Directrice

Date : 20 septembre 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date :

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 23-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date :

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Demande d'autorisation en vertu du PL-31
1242, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi (AM-1688)
Partie du lot 6 376 580 du cadastre du Québec (futur lot 6 583 168)

N/D : 01556-25-001-002
RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

9363-6538 Québec inc. désire procéder au morcellement d'un immeuble, de façon à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements dans un espace résiduel, à la propriété sise au 1242, boulevard du Saguenay Est, dans l'arrondissement Chicoutimi, à savoir une partie du lot 6 376 580 du cadastre du Québec (futur lot 6 583 168 du cadastre du Québec). Cette demande est soumise selon les dispositions législatives du PL-31.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

La loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31). Elle vise notamment à instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation. Elle permet aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois (3) logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme (article 93).

Le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévalue de ce pouvoir temporaire selon la résolutionVS-CM-2024-288. De plus, selon cette même résolution, la Ville a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets.

Une demande pour l'immeuble sis au 1242, boulevard du Saguenay Est, dans l'arrondissement Chicoutimi, à savoir une partie du lot 6 376 580 du cadastre du Québec (futur lot 6 583 168 du cadastre du Québec), a été soumise au comité d'analyse des demandes d'autorisation en vertu du PL-31 le 16 juillet 2024.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la demande de 9363-6538 Québec inc. qui désire procéder au morcellement d'un immeuble, de façon à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements dans un espace résiduel, à la propriété sise au 1242, boulevard du Saguenay Est, dans l'arrondissement Chicoutimi, à savoir une partie du lot 6 376 580 du cadastre du Québec (futur lot 6 583 168 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé est compris dans la zone 71600, laquelle autorise les habitations comprenant entre un (1) et huit (8) logements, de même que les habitations collectives;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31) et qu'elle permet d'instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation des projets d'habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée au comité d'analyse des demandes en vertu du PL-31;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 7 mars 2024 et portant le numéro 5297 de ses minutes (version 5, 11/07/2024), déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture du bâtiment projeté produit par Le Groupe D. P. A. Daniel Paiement Architecte, daté du 27 juillet 2024 déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité doit analyser la demande selon divers critères dont le respect de la planification, la localisation, la compatibilité du projet au milieu environnant, l'intégration urbaine et la qualité architecturale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'adéquation du projet avec les besoins en logements;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la demande répond partiellement aux critères d'analyse, et ce, en ce qui a trait à la compatibilité du projet au milieu environnant et son intégration urbaine;

CONSIDÉRANT que le comité souligne que la volumétrie d'envergure proposée se révèle disproportionnée par rapport au milieu environnant, notamment en lien avec un site affecté par des contraintes géotechniques;

CONSIDÉRANT que les membres considèrent que le scénario d'aménagement n'offre pas d'espaces libres significatifs pour les résidents à des fins d'aires d'agrément et soulèvent que l'organisation de l'aire de stationnement ne prend pas en compte l'espace de manœuvre nécessaire pour le déneigement et la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que ce tronçon du boulevard du Saguenay Est présente une pente dont l'inclinaison atteint 12 % et qu'après vérification l'accès proposé offre, selon les normes de conception routière, une distance de visibilité fortement limitée pour un projet résidentiel de cette ampleur;

CONSIDÉRANT que le comité indique que des ajustements au projet s'avèrent nécessaires compte tenu des particularités du site, à savoir : réduire la volumétrie du bâtiment afin de correspondre à l'aire constructible réelle du terrain, ajouter des aires d'agrément et présenter une organisation fonctionnelle convenable de l'aire de stationnement;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande de 9363-6538 Québec inc. qui désire procéder au morcellement d'un immeuble, de façon à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements dans un espace résiduel, à la propriété sise au 1242, boulevard du Saguenay Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi, à savoir une partie du lot 6 376 580 du cadastre du Québec (futur lot 6 583 168 du cadastre du Québec), afin d'obtenir une proposition de développement plus adaptée au site, soit en réduisant la volumétrie du bâtiment, en ajoutant des aires d'agrément et en présentant une organisation fonctionnelle de l'aire de stationnement.

4. <u>VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :</u> (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)
Date :
*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :
Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : _____
Julie Côté
Chargée de projet
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Date : _____

Approuvé par : _____
Jade Rousseau
Directrice
Date : 19 septembre 2024

_____
David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

_____
Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 19-09-2024

_____
Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

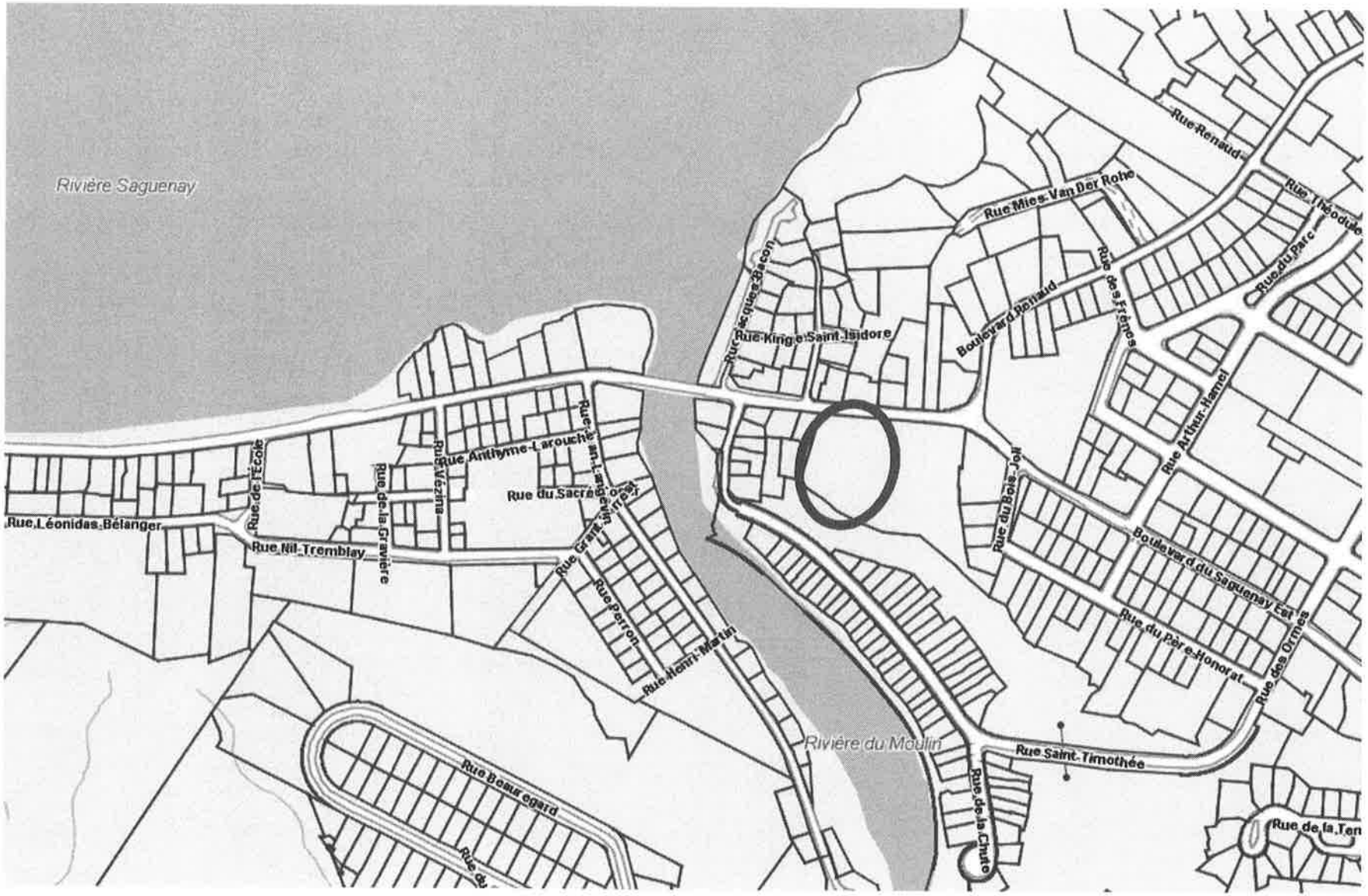
Rivière Saguenay
Rivière du Moulin
Rue Léonidas-Bélanger
Rue Nil-Tremblay
Rue de l'École
Rue de la Gravière
Rue Vézina
Rue Anthyme-Larouche
Rue du Sacré-Coeur
Rue Grant-Vinrest
Rue Perron
Rue Henri-Martin
Rue Beauregard
Rue Jacques-Bacon
Rue King-e-Saint-Isidore
Rue Mies-Van Der Rohe
Boulevard Renaud
Rue des Frênes
Rue Renaud
Rue Théodule
Rue du Parc
Rue Arthur-Hamel
Rue du Bois-Joli
Boulevard du Saguenay Est
Rue du Père-Honorat
Rue des Ormes
Rue Saint-Timothée
Rue de la Chute
Rue de la Ten

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION	
Date exécutif :	
Approuvé par :	

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : Dépôt d'une demande selon le PL-31
Lot 6 007 282 du cadastre du Québec
Voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière (AM-1691)

N/D : 01556-25-001-002

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

9317-0306 Québec inc. (Mathieu Racine) désire construire une habitation résidentielle de 44 logements, d'une hauteur maximale de quatre (4) étages au lieu de deux (2) étages, d'une hauteur maximale de 14 mètres au lieu de 9,5 mètres, d'une différence de hauteur totale de bâtiment entre les bâtiments latéraux voisins de plus de 3 mètres, avec une marge avant maximale de 42,5 mètres au lieu de 6 mètres, d'une marge latérale minimale de 6 mètres et de permettre une saillie maximale des balcons en cour avant d'un maximum de 3,7 mètres au lieu de 2 mètres sur une propriété sise au lot 6 007 282 du cadastre du Québec, voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière. Cette demande est soumise selon les dispositions législatives du PL-31.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :

La loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31). Elle vise notamment à instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation. Elle permet aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme (article 93).

Le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévalue de ce pouvoir temporaire selon la résolution VS-CM-2024-288. De plus, selon cette même résolution, la Ville a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets.

Une demande pour la propriété lot au 6 007 282 du cadastre du Québec, voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière a été soumise au comité d'analyse des demandes d'autorisation en vertu du PL-31.

3. PROJET DE RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT la demande de 9317-0306 Québec inc. (Mathieu Racine) visant à autoriser la construction d'une habitation résidentielle de 44 logements sur une propriété sise au lot 6 007 282 du cadastre du Québec, voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière;

CONSIDÉRANT que le site est localisé dans la zone 21952 qui autorise les habitations résidentielles d'un maximum de quatre (4) logements;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation a été sanctionnée le 21 février 2024 (PL-31) et qu'elle permet d'instaurer des règles temporaires pour accélérer la réalisation de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2024, la Ville de Saguenay s'est prévalue de ce pouvoir temporaire selon la résolution VS-CM-2024-288;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté un guide d'application afin de fixer la procédure, les critères d'analyse et les conditions d'autorisation des projets;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée au comité d'analyse des demandes en vertu du PL-31;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT les plans montrant l'architecture du bâtiment projeté produit par Rosatti Architecture of innovation – Projet de développement multifamilial intégré pour le compte de Développement place du verger, déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité doit analyser la demande selon divers critères dont le respect de la planification, la localisation, la compatibilité du projet au milieu environnant, l'intégration urbaine et la qualité architecturale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'adéquation du projet avec les besoins en logements;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes identifiée 21952 autorise une hauteur maximale de 2 étages et d'une hauteur maximale du bâtiment principal de 9,5 mètres alors que le requérant désire construire un bâtiment d'une hauteur maximale de quatre (4) étages et d'une hauteur maximale du bâtiment principal de 14 mètres;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes identifiée 21952 indique qu'il ne peut avoir une différence de hauteur totale de bâtiment entre les bâtiments latéraux voisins de plus de 3 mètres et que le requérant désire construire un bâtiment ayant une différence de hauteur de plus de 3 mètres avec les bâtiments latéraux voisins;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes identifiée 21952 indique que la marge avant est de 6 mètres et que le requérant désire une marge avant maximale de 42,5 mètres;

CONSIDÉRANT que le requérant désire implanter le bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que le tableau des bâtiments, constructions et équipements accessoires autorisés dans les cours du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay stipule qu'un perron, galerie et balcon doivent avoir une saillie maximale de 2,0 mètres alors que le requérant désire construire des balcons en cour avant avec une saillie maximale de 3,7 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la demande répond adéquatement aux critères d'analyse selon certaines conditions;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER pour fins de suivi de la procédure régissant un tel projet, 9317-0306 Québec inc. (Mathieu Racine) désire construire une habitation résidentielle de 44 logements, d'une hauteur maximale de 4 étages au lieu de 2 étages, d'une hauteur maximale de 14 mètres au lieu de 9,5 mètres, d'une différence de hauteur totale de bâtiment entre les bâtiments latéraux voisins de plus de 3 mètres, avec une marge avant maximale de 42,5 mètres au lieu de 6 mètres, d'une marge latérale minimale de 6 mètres et de permettre une saillie maximale des balcons en cour avant d'un maximum de 3,7 mètres au lieu de 2 mètres sur une propriété sise au lot 6 007 282 du cadastre du Québec, voisin du 2460 à 2470, rue Langelier, Jonquière aux conditions suivantes, tel que présenté au projet soit :

- Le projet devra recevoir l'aménagement de jardins au toit;
- Le projet devra respecter le concept général d'architecture présenté (type de matériaux, couleurs, etc.);
- L'aménagement des cases de stationnement intérieures devra être réalisé;
- L'offre de logement abordable devra être atteindre un seuil minimal de 15%;
- Le milieu humide devra être protégé et/ou mise en valeur tel que prévoit l'ensemble de la réglementation applicable à ce site;
- L'aménagement de la bande de gazonnée et plantée d'arbres entre l'aire de stationnement et la limite des propriétés résidentielles voisines devra être réalisé.

QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

La présente résolution est sujette à une période de validité de 24 mois à partir de la date de délivrance de cette même résolution d'acceptation par le conseil. Cette période de validité concerne le délai d'obtention d'un permis. Si à l'intérieur dudit délai aucun permis n'a été accordé pour la réalisation du projet, elle devient nulle de plein droit.

Toutes modifications au projet contribuant au respect des critères d'évaluation pourront être approuvées par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : _____
Simon Tremblay
Chargé de projet
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Date : _____

Approuvé par : _____
Jade Rousseau
Directrice
Date : 19 septembre 2024

_____
David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : _____

_____
Gabriel Rioux
Directeur général
Date : _____

_____
Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : 2024-09-19

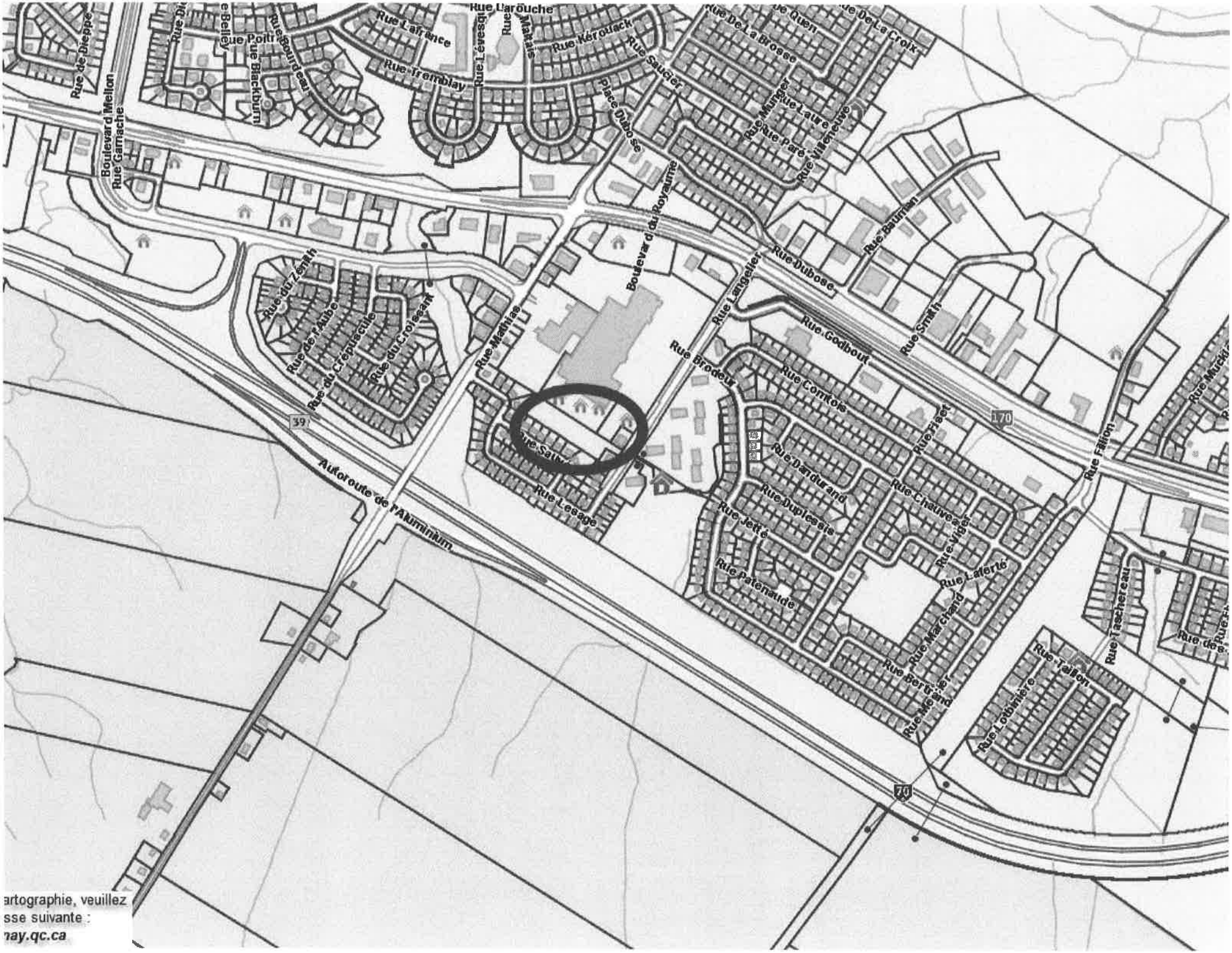

artographie, veuillez
sse suivante :
nay.qc.ca

9.12

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - LEVÉE ANNUELLE DU DRAPEAU

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Procéder annuellement à la levée officielle du drapeau de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)* à l'hôtel de ville de Chicoutimi.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le *Collectif petite enfance* regroupe des organisations qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance et partageant toutes un objectif commun : faire de la petite enfance une priorité du Québec en offrant à chaque enfant les moyens de se développer à son plein potentiel, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.

Il organise chaque année *La Grande semaine des tout-petits* qui vise à donner une voix aux quelque 510 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une priorité de société. Cette semaine thématique se tient annuellement en novembre, en marge de la *Journée mondiale de l'enfance* le 20 novembre.

Localement, le c*omité pour la Grande semaine des tout-petits du Saguenay* organise chaque année des activités sur notre territoire. Ce comité est composé de représentants d'organismes communautaires de Chicoutimi, de la Santé publique régionale, du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ainsi que du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

Plusieurs activités sont prévues dans l'ensemble de la région afin de souligner cette importante semaine. La plus grande est l'activité qui aura lieu à la bibliothèque de Chicoutimi, le samedi 23 novembre 2024. De jeunes familles de l'ensemble de la région y sont attendues en très grand nombre. À titre informatif, c'est environ 400 personnes qui ont participé à l'activité offerte l'an dernier à la bibliothèque de Chicoutimi, en plus des dizaines d'activités et d'actions organisées indépendamment dans les différents services de garde, milieux scolaires et organismes communautaires durant la semaine.

Ainsi, concrètement, la participation de la Ville de Saguenay serait de donner le coup d'envoi de la *Grande semaine des tout-petits*, chaque année, lors d'une levée officielle du drapeau, à l'hôtel de ville de Chicoutimi, effectuée en présence de la mairesse (ou un représentant) et de groupes d'enfants. L'évènement devrait avoir lieu le lundi matin débutant la *GSTP*, entre 9 h et 10 h afin de faciliter le déplacement des enfants. Le drapeau serait levé et maintenu toute la semaine en rappel de l'importance accordée par la Ville de Saguenay à ses plus jeunes citoyens. Pour l'année 2024, la levée aurait lieu le 18 novembre.

Enfin, l'an dernier, c'est plus de 400 villes et municipalités à travers le Québec qui, simultanément, ont procédé à une levée de drapeau, démontrant ainsi leur appui à donner une voix aux quelque 510 000 tout-petits de la province. Le drapeau se trouve déjà en possession de la Ville de Saguenay en raison de sa levée qui avait eu lieu l'an dernier.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la demande du comité pour la Grande semaine des tout-petits du Saguenay pour que la Ville de Saguenay donne le coup d'envoi de ladite semaine, chaque année, lors d'une levée officielle du drapeau, à l'hôtel de ville de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la levée du drapeau, pour l'année 2024, est prévue le lundi 18 novembre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du comité pour la Grande semaine des tout-petits du Saguenay dans la tenue de cet évènement;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saguenay dans le soutien au développement des tout-petits par ses services et ses infrastructures en place et son soutien aux organismes d'action communautaire travaillant auprès de la petite-enfance;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social du 18 septembre 2024, les membres se sont dits favorables à cette demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède annuellement à la levée officielle du drapeau de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)*, à l'hôtel de ville de Chicoutimi;

QUE le drapeau soit maintenu levé durant toute la semaine en rappel de l'importance accordée par la Ville de Saguenay à ses plus jeunes citoyens;

ET QUE la Ville de Saguenay communique son initiative et son appui envers la petite enfance auprès de la population.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☒ auprès de : Isabelle Roberge (Service des communications)
Date : 6 septembre 2024
Vincent Labrie (Service des immeubles)
Date : 6 septembre 2024

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire : _____

Préparé par : Valérie Girard
Conseillère communautaire
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
Date : 6-09-2024

Approuvé par : Luc-Michel Belley, directeur
Date : 19 septembre 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date :

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date :

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 18-09-2024

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Direction générale des finances municipales et des programmes
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

Sommaire du tableau combiné et Attestation

Municipalité/organisme:	**94068 V Saguenay**
Numéro de dossier :	**296059**
No du financement :	**57**
Date de l'émission:	**8 octobre 2024**

Montant refinancement:	**19 008 316 $**
Montant nouvel argent:	**65 906 684 $**
Montant total de l'émission:	**84 915 000 $**

Règlements visés par cette émission:

VS-R-2009-53 VS-R-2011-19 VS-R-2011-20 VS-R-2011-48 VS-R-2012-28 VS-R-2012-89 VS-R-2012-132 VS-R-2013-6 VS-R-2013-67 VS-R-2013-165 VS-R-2006-49 VS-R-2009-20 VS-R-2014-31 VS-R-2014-47 VS-R-2015-97 VS-R-2016-49 VS-R-2016-90 VS-R-2016-103 VS-R-2016-182 VS-R-2017-43 VS-R-2017-108 VS-R-2017-142 VS-R-2018-71 VS-R-2018-132 VS-R-2018-153 VS-R-2018-154 VS-R-2019-18 VS-R-2019-19 VS-R-2019-21 VS-R-2020-19 VS-R-2020-21 VS-R-2020-22 VS-R-2020-24 VS-R-2020-25 VS-R-2020-30 VS-R-2020-34 VS-R-2020-135 VS-R-2021-11 VS-R-2021-13 VS-R-2021-15 VS-R-2021-25 VS-R-2021-41 VS-R-2021-123 VS-R-2022-1 VS-R-2022-5 VS-R-2022-7 VS-R-2022-9 VS-R-2022-18 VS-R-2022-60 VS-R-2022-97 VS-R-2022-106 VS-R-2022-112 VS-R-2022-122 VS-R-2022-124 VS-R-2022-125 VS-R-2022-126 VS-R-2022-127 VS-R-2022-139 VS-R-2022-141 VS-R-2022-142 VS-R-2023-16 VS-R-2023-23 VS-R-2023-44 VS-R-2023-65 VS-R-2023-87 VS-R-2023-100 VS_R-2023-101 VS-R-2023-102 VS-R-2023-103 VS-R-2023-104 VS-R-2023-105 VS-R-2023-106 VS-R-2023-117 VS-R-2023-118 VS-R-2022-119 VS-R-2023-120 VS-R-2023-121 VS-R-2023-122 VS-R-2023-123 VS-R-2023-124 VS-R-2023-128 VS-R-2023-130 VS-R-2023-131 VS-R-2023-133 VS-R-2023-134 VS-R-2023-139 VS-R-2023-140 VS-R-2024-9 VS-R-2024-52

9.13

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Direction générale des finances municipales et des programmes
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

Sommaire du tableau combiné et Attestation

Municipalité/organisme: 94068 V Saguenay

Numéro de dossier : 296059

No du financement : 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024

Montant refinancement: 19 008 316 $
Montant nouvel argent: 65 906 684 $
Montant total de l'émission: 84 915 000 $

Attestation ministère des Affaires municipales et Habitation

Québec, le 27 août 2024

La présente attestation confirme au ministère des Finances que les règlements d'emprunts faisant l'objet de la présente émission ont été autorisés conformément à la loi et que le tableau combiné ci-annexé présente le détail de la structure de financement à retenir.

Directrice normalisation de l'information financière et du financement

Katia Chastenay

Katia Chastenay, MBA, CPA auditrice

Validation municipalité/organisme

Je [illegible] CPA atteste en date du 25 septembre 2024 que le(s) montant(s) et terme(s) de

représentant(e) municipal(e)

chacun des règlements d'emprunt énumérés ci-dessus sont conformes à ce que l'organisme désire financer.

[illegible] CPA

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay

Date de l'émission: 8 octobre 2024

No dossier: 296059

No du financement: 57

Montant de l'émission 84 915 000 $

Taux utilisé 4,400000%

ANNÉE	(R) VS-R-2009-53	(R) VS-R-2011-19	(R) VS-R-2011-20	(R) VS-R-2011-48	(R) VS-R-2012-28	(R) VS-R-2012-89	(R) VS-R-2012-132	(R) VS-R-2013-6	(R) VS-R-2013-67	(R) VS-R-2013-165	(R) VS-R-2006-49	(R) VS-R-2009-20
1 2025	82 100	19 500	236 600	18 900	68 300	137 686	115 230	213 100	23 400	142 100	127 800	220 900
2 2026	85 700	20 400	247 100	19 800	71 200	143 700	120 300	222 500	24 500	148 300	133 400	230 700
3 2027	89 500	21 300	257 900	20 700	74 400	150 000	125 600	232 300	25 600	154 900	139 300	240 800
4 2028	93 400	22 200	269 300	21 500	77 700	156 600	131 100	242 400	26 600	161 600	145 400	251 400
5 2029	97 500	23 200	281 100	22 500	81 100	163 400	136 800	253 200	27 900	168 800	151 800	262 400
6 2030	101 800		293 500	23 500	84 600		142 900		29 000			
7 2031	106 300		306 400	24 500	88 400		149 200		30 400			
8 2032	110 900		319 900	25 600	92 300		155 700		31 700			
9 2033	115 900		333 900	26 800	96 300		162 600		33 100			
10 2034	120 900		348 700	27 900	100 600		169 700		34 500			
11 2035												
12 2036												
13 2037												
14 2038												
15 2039												
16 2040												
17 2041												
18 2042												
19 2043												
20 2044												
TOTAL	1 004 000	106 600	2 894 400	231 700	834 900	751 386	1 409 130	1 163 500	286 700	775 700	697 700	1 206 200
ANNÉE 5	555 800		1 602 400	128 300	462 200		780 100		158 700			

2

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay

No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024

Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059

Taux utilisé 4,400000%

ANNÉE		(R) VS-R-2014-31 MCC - programme aide aux immobil	(R) VS-R-2014-31	(R) VS-R-2014-47	(R) VS-R-2015-97	(R) VS-R-2016-49	(R) VS-R-2016-90	(R) VS-R-2016-103 Ministre Tourisme prog. a	(R) VS-R-2016-103	(R) VS-R-2016-182	(R) VS-R-2017-43 Programme d''infrastructur	(R) VS-R-2017-43	(R) VS-R-2017-108
1	2025	75 600	30 400	53 200	14 600	16 400	21 500	134 900	26 000	43 000	126 400	17 400	34 700
2	2026	79 000	31 800	55 400	15 200	17 200	22 400	140 800	27 100	44 900	131 900	18 200	36 100
3	2027	82 400	33 100	58 000	15 900	17 900	23 400	147 000	28 400	46 800	137 800	19 000	37 800
4	2028	86 100	34 700	60 500	16 700	18 800	24 500	153 500	29 500	48 900	143 800	19 800	39 400
5	2029	89 800	36 100	63 100	17 300	19 500	25 500	160 200	30 900	51 100	150 100	20 700	41 200
6	2030												
7	2031												
8	2032												
9	2033												
10	2034												
11	2035												
12	2036												
13	2037												
14	2038												
15	2039												
16	2040												
17	2041												
18	2042												
19	2043												
20	2044												
TOTAL		412 900	166 100	290 200	79 700	89 800	117 300	736 400	141 900	234 700	690 000	95 100	189 200

ANNEE 5

te: 2024-08-27

CPA

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,600008

ANNÉE	(R) VS-R-2017-142	(R) VS-R-2018-71	(R) VS-R-2018-132	(R) VS-R-2018-153	(R) VS-R-2018-154	(R) VS-R-2018-154	(R) VS-R-2019-18	(R) VS-R-2019-19	(R) VS-R-2019-21	(N) VS-R-2020-19	(N) VS-R-2020-21	(N) VS-R-2020-22
1 2025	29 500	171 900	60 800	182 400	47 400	28 400	128 900	35 600	121 600	186 100	45 800	16 100
2 2026	30 700	179 500	63 500	190 400	49 500	29 600	134 700	37 100	126 900	194 400	47 800	16 800
3 2027	32 100	187 400	66 300	198 800	51 700	30 900	140 500	38 800	132 600	202 900	49 900	17 600
4 2028	33 500	195 600	69 200	207 600	54 000	32 200	146 700	40 400	138 300	211 800	52 100	18 300
5 2029	35 000	204 200	72 200	216 700	56 300	33 700	153 200	42 300	144 500	221 100	54 400	19 100
6 2030										230 900		20 000
7 2031										241 000		20 900
8 2032										251 600		21 700
9 2033										262 700		22 800
10 2034										274 300		23 700
11 2035										286 300		24 800
12 2036										298 900		25 800
13 2037										312 100		27 000
14 2038										325 800		28 200
15 2039										340 100		29 400
16 2040												30 800
17 2041												32 000
18 2042												33 500
19 2043												35 000
20 2044												36 500
TOTAL	160 800	938 600	332 000	995 900	258 900	154 800	704 000	194 200	663 900	3 840 000	250 000	500 000
ANNÉE 5										2 823 700		412 100

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,400008

ANNÉE	(N) VS-R-2020-24	(N) VS-R-2020-25	(N) VS-R-2020-30	(N) VS-R-2020-34 TECQ	(N) VS-R-2020-135	(N) VS-R-2021-11	(N) VS-R-2021-13	(N) VS-R-2021-15	(N) VS-R-2021-25	(N) VS-R-2021-41	(N) VS-R-2021-123	(N) VS-R-2022-1
1 2025	1 478	17 741	2 400	169 946	16 100	36 400	4 300	8 400	84 300	91 600	109 900	13 200
2 2026	1 500	18 400	2 600	177 300	16 800	37 900	4 600	8 700	87 900	95 600	114 700	13 700
3 2027	1 600	19 200	2 600	185 100	17 600	39 600	4 700	9 100	91 800	99 800	119 800	14 400
4 2028	1 700	20 100	2 800	193 300	18 300	41 400	5 000	9 600	95 900	104 200	125 000	15 000
5 2029	1 700	21 000	2 800	201 800	19 100	43 200	5 100	9 900	100 100	108 800	130 600	15 700
6 2030	1 800	21 900	3 000	210 600	20 000	45 100	5 400	10 400				16 300
7 2031	1 900	22 900	3 200	220 000	20 900	47 100	5 700	10 900				17 100
8 2032	1 900	23 900	3 300	229 600	21 700	49 100	5 800	11 300				17 800
9 2033	2 100	24 900	3 400	239 700	22 800	51 300	6 200	11 800				18 600
0 2034	2 100	26 000	3 500	250 300	23 700	53 600	6 400	12 300				19 400
1 2035	2 200	27 200	3 800	261 200	24 800	55 900	6 700	12 900				20 300
2 2036	2 300	28 300	3 900	272 800	25 800	58 400	7 000	13 500				21 200
3 2037	2 500	29 600	4 000	284 800	27 000	60 900	7 200	14 000				22 100
4 2038	2 500	31 000	4 300	297 300	28 200	63 700	7 700	14 700				23 000
5 2039	2 500	32 200	4 400	310 300	29 400	66 400	7 900	15 300				24 100
6 2040		33 700		324 100	30 800		8 300	15 900				25 200
7 2041		35 200		338 300	32 000		8 700	16 700				26 200
8 2042		36 700		353 200	33 500		9 000	17 400				27 400
9 2043		38 400		368 700	35 000		9 400	18 200				28 600
0 2044		39 900		384 800	36 500		9 900	19 000				29 900
TOTAL	29 778	548 241	50 000	5 273 146	500 000	750 000	135 000	260 000	460 000	500 000	600 000	409 200
ANNÉE 5	21 800	451 800	36 800	4 345 700	412 100	551 500	111 300	214 300				337 200

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay

No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024

Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059

Taux utilisé 4,400008

ANNÉE	(N) VS-R-2022-5	(N) VS-R-2022-7 PRIMEAU	(N) VS-R-2022-7	(N) VS-R-2022-9	(N) VS-R-2022-18	(N) VS-R-2022-60	(N) VS-R-2022-97	(N) VS-R-2022-106	(N) VS-R-2022-112	(N) VS-R-2022-122	(N) VS-R-2022-124 PRIMEAU	(N) VS-R-2022-124
1 2025	48 500	10 150	7 550	340	8 100	24 200	96 600	79 800	25 600	16 100	23 250	16 100
2 2026	50 600	10 500	7 800	300	8 400	25 200	100 900	83 300	26 800	16 800	24 200	16 800
3 2027	52 800	11 000	8 200	300	8 700	26 300	105 300	86 900	28 000	17 600	25 300	17 600
4 2028	55 200	11 400	8 500	300	9 200	27 500	110 000		29 100	18 300	26 400	18 300
5 2029	57 600	12 000	8 900	300	9 600	28 700	114 800		30 500	19 100	27 500	19 100
6 2030	60 100	12 500	9 200	400	10 000	30 000	119 800			20 000	28 800	20 000
7 2031	62 800	13 100	9 700	400	10 400	31 200	125 200			20 900	30 000	20 900
8 2032	65 500	13 600	10 100	400	10 900	32 700	130 600			21 700	31 400	21 700
9 2033	68 400	14 200	10 600	400	11 300	34 100	136 400			22 800	32 700	22 800
0 2034	71 400	14 800	11 000	400	11 900	35 600	142 300			23 700	34 200	23 700
1 2035	74 600	15 500	11 500	400	12 400	37 200	148 700			24 800	35 700	24 800
2 2036	77 800	16 200	12 100	500	12 900	38 700	155 200			25 800	37 200	25 800
3 2037	81 300	16 900	12 500	500	13 500	40 500	162 000			27 000	38 900	27 000
4 2038	84 800	17 600	13 100	500	14 100	42 300	169 100			28 200	40 600	28 200
5 2039	88 600	18 500	13 700	500	14 700	44 200	176 600			29 400	42 400	29 400
6 2040		19 200	14 200	600	15 400	46 100	184 300			30 800	44 200	30 800
7 2041		20 100	15 000	600	16 000	48 100	192 500			32 000	46 200	32 000
8 2042		20 900	15 500	600	16 800	50 200	200 900			33 500	48 200	33 500
9 2043		21 900	16 300	600	17 500	52 500	209 800			35 000	50 400	35 000
0 2044		22 700	16 800	600	18 200	54 700	219 000			36 500	52 400	36 500
TOTAL	1 000 000	312 750	232 250	8 940	250 000	750 000	3 000 000	250 000	140 000	500 000	719 950	500 000
ANNÉE 5	735 300	257 700	191 300	7 400	206 000	618 100	2 472 400			412 100	593 300	412 100

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,400006

ANNÉE	(N) VS-R-2022-125	(N) VS-R-2022-126	(N) VS-R-2022-127	(N) VS-R-2022-139	(N) VS-R-2022-141	(N) VS-R-2022-141	(N) VS-R-2022-142	(N) VS-R-2023-16	(N) VS-R-2023-23	(N) VS-R-2023-44	(N) VS-R-2023-65	(N) VS-R-2023-87
1 2025	127 604	140 560	8 100	22 900	32 200	24 200	56 965	16 100	64 400	10 300	258 800	137 400
2 2026	133 300	146 600	8 400	23 900	33 600	25 300	59 400	16 800	67 300	10 800	270 100	143 400
3 2027	139 100	153 100	8 700	25 000	35 100	26 500	62 000	17 600	70 200	11 200	282 100	149 700
4 2028	145 200	159 800	9 200	26 000	36 700	27 500	64 700	18 300	73 300	11 700		156 300
5 2029	151 600	166 800	9 600	27 200	38 300	28 800	67 600	19 100	76 500	12 300		163 200
6 2030	158 300		10 000		39 900	30 100	70 600	20 000	79 900	12 800		
7 2031	165 200		10 400		41 700	31 400	73 600	20 900	83 400	13 300		
8 2032	172 600		10 900		43 600	32 700	76 900	21 700	87 100	13 900		
9 2033	180 100		11 300		45 400	34 200	80 300	22 800	90 900	14 600		
.0 2034	188 000		11 900		47 500	35 700	83 800	23 700	95 000	15 200		
.1 2035			12 400		49 500	37 300	87 500	24 800	99 100	15 800		
.2 2036			12 900		51 800	38 900	91 400	25 800	103 400	16 600		
.3 2037			13 500		54 000	40 700	95 400	27 000	108 000	17 300		
.4 2038			14 100		56 300	42 400	99 600	28 200	112 800	18 000		
.5 2039			14 700		58 900	44 300	103 800	29 400	117 700	18 800		
.6 2040			15 400		61 400			30 800	122 900	19 700		
.7 2041			16 000		64 200			32 000	128 300	20 500		
.8 2042			16 800		67 000			33 500	133 900	21 500		
.9 2043			17 500		69 900			35 000	139 900	22 300		
!0 2044			18 200		73 000			36 500	146 000	23 400		
TOTAL	1 561 004	766 860	250 000	125 000	1 000 000	500 000	1 173 565	500 000	2 000 000	320 000	811 000	750 000
ANNÉE 5	864 200		206 000		824 100	367 700	862 900	412 100	1 648 300	263 700		

te: 2024-08-27

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,400000%

ANNÉE	(N) VS-R-2023-100	(N) VS_R-2023-101	(N) VS-R-2023-102	(N) VS-R-2023-103	(N) VS-R-2023-104	(N) VS-R-2023-105	(N) VS-R-2023-106	(N) VS-R-2023-117	(N) VS-R-2023-118	(N) VS-R-2022-119	(N) VS-R-2023-120	(N) VS-R-2023-121
1 2025	257 700	161 100	26 400	131 000	41 000	294 800	12 300	30 600	24 200	28 200	61 400	33 300
2 2026	268 900	168 100	27 600	136 700	42 800	307 800	12 800	31 900	25 200	29 400	64 000	34 800
3 2027	280 600	175 500	28 800	142 700	44 700	321 400	13 300	33 400	26 300	30 700	66 900	36 400
4 2028	293 200	183 300	30 000	149 000	46 700		14 000	34 800	27 500	32 100	69 800	37 900
5 2029	306 600	191 300	31 400	155 600	48 700		14 600	36 400	28 700	33 500	72 900	39 600
6 2030	319 500	199 800	32 800		50 800		15 200	37 900	30 000	34 900		41 400
7 2031	333 900	208 500	34 200		53 100		15 900	39 600	31 200	36 500		43 100
8 2032	348 700	217 700	35 700		55 500		16 500	41 400	32 700	38 100		45 100
9 2033	363 700	227 300	37 300		57 800		17 300	43 200	34 100	39 800		47 000
0 2034	379 500	237 300	38 900		60 400		18 100	45 100	35 600	41 500		49 200
1 2035	396 400	247 700	40 600		63 100			47 000	37 200	43 400		51 200
2 2036	414 000	258 700	42 400		65 900			49 200	38 700	45 200		53 600
3 2037	431 900	270 000	44 300		68 700			51 300	40 500	47 300		55 900
4 2038	451 400	281 900	46 200		71 800			53 600	42 300	49 300		58 300
5 2039	470 700	294 300	48 300		74 900			55 900	44 200	51 500		60 900
6 2040	491 500	307 200	50 400		78 200			58 300	46 100	53 800		63 600
7 2041	512 900	320 800	52 600		81 700			61 000	48 100	56 100		66 400
8 2042	536 000	334 900	54 900		85 300			63 600	50 200	58 600		69 400
9 2043	559 000	349 600	57 300		89 000			66 400	52 500	61 200		72 300
0 2044	583 900	365 000	59 900		92 900			69 400	54 700	63 900		75 600
TOTAL	8 000 000	5 000 000	820 000	715 000	1 273 000	924 000	150 000	950 000	750 000	875 000	335 000	1 035 000
ANNÉE 5	6 593 000	4 120 700	675 800		1 049 100		83 000	782 900	618 100	721 100		853 000

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

C07R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,400000%

ANNÉE	(N) VS-R-2023-122	(N) VS-R-2023-123	(N) VS-R-2023-124	(N) VS-R-2023-128	(N) VS-R-2023-130	(N) VS-R-2023-131	(N) VS-R-2023-133	(N) VS-R-2023-134	(N) VS-R-2023-139	(N) VS-R-2023-140	(N) VS-R-2024-9	(N) VS-R-2024-52
1 2025	147 800	32 200	16 200	45 800	64 100	9 700	8 100	145 400	91 600	8 100	6 400	128 800
2 2026	154 400	33 600	16 900	47 800	66 900	10 100	8 400	151 800	95 600	8 400	6 800	134 600
3 2027	161 100	35 100	17 700	49 900	69 900	10 600	8 700	158 500	99 800	8 700	7 000	140 400
4 2028	168 300	36 700	18 400	52 100	72 900	11 000	9 200	165 500	104 200	9 200	7 300	146 600
5 2029	175 600	38 300	19 300	54 400	76 200	11 500	9 600	172 800	108 800	9 600	7 700	153 100
6 2030	183 400	39 900	20 100			12 100	10 000	180 300		10 000	8 000	159 800
7 2031	191 400	41 700	20 900			12 500	10 400	188 300		10 400	8 300	166 800
8 2032	199 900	43 600	21 900			13 100	10 900	196 600		10 900	8 700	174 200
9 2033	208 600	45 400	22 900			13 700	11 300	205 200		11 300	9 100	181 800
0 2034	217 900	47 500	23 900			14 300	11 900	214 300		11 900	9 500	189 800
1 2035	227 400	49 500	24 900			14 900	12 400	223 700		12 400	9 900	198 200
2 2036	237 400	51 800	26 000			15 600	12 900	233 500		12 900	10 400	206 900
3 2037	247 900	54 000	27 200			16 200	13 500	243 800		13 500	10 800	216 000
4 2038	258 700	56 300	28 300			17 000	14 100	254 600		14 100	11 200	225 600
5 2039	270 200	58 900	29 600			17 700	14 700	265 700		14 700	11 800	235 400
6 2040		61 400	31 000				15 400			15 400	12 300	245 800
7 2041		64 200	32 200				16 000			16 000	12 800	256 600
8 2042		67 000	33 700				16 800			16 800	13 400	267 900
9 2043		69 900	35 200				17 500			17 500	14 000	279 700
0 2044		73 000	36 700				18 200			18 200	14 600	292 000
TOTAL	3 050 000	1 000 000	503 000	250 000	350 000	200 000	250 000	3 000 000	500 000	250 000	200 000	4 000 000
ANNÉE 5	2 242 800	824 100	414 500			147 100	206 000	2 206 000		206 000	164 800	3 296 500

Jean-Étienne Tremblay CPA

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Québec

Affaires municipales et Habitation
Direction de l'accompagnement et des finances municipales

CD7R010604

TABLEAU COMBINÉ

Municipalité/organisme 94068 V Saguenay
No du financement: 57

Date de l'émission: 8 octobre 2024
Montant de l'émission 84 915 000 $

No dossier: 296059
Taux utilisé 4,400000%

	ANNÉE	TOTAL			
1	2025	6 672 000			
2	2026	6 964 000			
3	2027	7 271 000			
4	2028	6 870 000			
5	2029	7 173 000		57 138 000	
6	2030	3 379 000	--|	49 965 000	ÉCHÉANCE (6 à 20)
7	2031	3 528 000			
8	2032	3 683 000			
9	2033	3 845 000			
10	2034	4 014 000			
11	2035	3 138 000			
12	2036	3 276 000			
13	2037	3 420 000			
14	2038	3 571 000			
15	2039	3 727 000			
16	2040	2 635 000			
17	2041	2 750 000			
18	2042	2 872 000			
19	2043	2 998 000			
20	2044	3 129 000	__		
	TOTAL	84 915 000			
	ANNÉE 5	49 965 000			

te: 2024-08-27

VILLE DE SAGUENAY

Adjudication – Vente d'obligations par soumissions publiques

Émission de 84 915 000 $

Datée du 8 octobre 2024

Suite à la demande de soumission, par la Ville de Saguenay pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 84 915 000 $, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes :

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

6 672 000 $	3,00000 %	2025
6 964 000 $	3,00000 %	2026
7 271 000 $	3,25000 %	2027
6 870 000 $	3,50000 %	2028
57 138 000 $	3,50000 %	2029

Prix : 98,64300 Coût réel : 3,80996 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 672 000 $	3,60000 %	2025
6 964 000 $	3,40000 %	2026
7 271 000 $	3,45000 %	2027
6 870 000 $	3,50000 %	2028
57 138 000 $	3,55000 %	2029

Prix : 98,59500 Coût réel : 3,90439 %

3 - LA BANQUE TORONTO-DOMINION

6 672 000 $	3,75000 %	2025
6 964 000 $	3,35000 %	2026
7 271 000 $	3,30000 %	2027
6 870 000 $	3,40000 %	2028
57 138 000 $	3,50000 %	2029

Prix : 98,34700 Coût réel : 3,91355 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

6 672 000 $	3,75000 %	2025
6 964 000 $	3,40000 %	2026
7 271 000 $	3,45000 %	2027
6 870 000 $	3,50000 %	2028
57 138 000 $	3,55000 %	2029

Prix : 98,46300 Coût réel : 3,94252 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

6 672 000 $	3,80000 %	2025
6 964 000 $	3,50000 %	2026
7 271 000 $	3,55000 %	2027
6 870 000 $	3,60000 %	2028
57 138 000 $	3,65000 %	2029

Prix : 98,77831 Coût réel : 3,95857 %

L'offre présentée par BMO NESBITT BURNS INC s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Saguenay.

En conséquence, conformément au pouvoir qui m'a été délégué en vertu du règlement numéro VS-2002-24 adopté le 2 avril 2002 et modifié par les règlements VS-R-2007-11 adopté le 21 mars 2007, VS-R-2013-4 adopté le 8 janvier 2013 et VS-R-2024-61 adopté le 3 juillet 2024, j'ai adjugé l'émission de 84 915 000 $ à BMO NESBITT BURNS INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Signée à SAGUENAY, ce 25 septembre 2024
Province de Québec

CPA.

CHRISTINE TREMBLAY, CPA, TRÉSORIÈRE

VILLE DE SAGUENAY

CONCORDANCE

ÉMISSION DE 84 915 000 $

DATÉE DU 8 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 84 915 000 $ qui sera réalisé le 8 octobre 2024, réparti comme suit :

VS-R-2009-53	1 004 000 $
VS-R-2011-19	106 600 $
VS-R-2011-20	2 894 400 $
VS-R-2011-48	231 700 $
VS-R-2012-28	834 900 $
VS-R-2012-89	751 386 $
VS-R-2012-132	1 409 130 $
VS-R-2013-6	1 163 500 $
VS-R-2013-67	286 700 $
VS-R-2013-165	775 700 $
VS-R-2006-49	697 700 $
VS-R-2009-20	1 206 200 $
VS-R-2014-31	412 900 $
VS-R-2014-31	166 100 $
VS-R-2014-47	290 200 $
VS-R-2015-97	79 700 $
VS-R-2016-49	89 800 $
VS-R-2016-90	117 300 $
VS-R-2016-103	736 400 $
VS-R-2016-103	141 900 $
VS-R-2016-182	234 700 $
VS-R-2017-43	690 000 $
VS-R-2017-43	95 100 $
VS-R-2017-108	189 200 $
VS-R-2017-142	160 800 $
VS-R-2018-71	938 600 $
VS-R-2018-132	332 000 $
VS-R-2018-153	995 900 $
VS-R-2018-154	258 900 $
VS-R-2018-154	154 800 $
VS-R-2019-18	704 000 $
VS-R-2019-19	194 200 $
VS-R-2019-21	663 900 $
VS-R-2020-19	3 840 000 $
VS-R-2020-21	250 000 $
VS-R-2020-22	500 000 $
VS-R-2020-24	29 778 $
VS-R-2020-25	548 241 $
VS-R-2020-30	50 000 $
VS-R-2020-34	5 273 146 $
VS-R-2020-135	500 000 $
VS-R-2021-11	750 000 $
VS-R-2021-13	135 000 $
VS-R-2021-15	260 000 $
VS-R-2021-25	460 000 $
VS-R-2021-41	500 000 $

VS-R-2021-123	600 000 $
VS-R-2022-1	409 200 $
VS-R-2022-5	1 000 000 $
VS-R-2022-7	312 750 $
VS-R-2022-7	232 250 $
VS-R-2022-9	8 940 $
VS-R-2022-18	250 000 $
VS-R-2022-60	750 000 $
VS-R-2022-97	3 000 000 $
VS-R-2022-106	250 000 $
VS-R-2022-112	140 000 $
VS-R-2022-122	500 000 $
VS-R-2022-124	719 950 $
VS-R-2022-124	500 000 $
VS-R-2022-125	1 561 004 $
VS-R-2022-126	766 860 $
VS-R-2022-127	250 000 $
VS-R-2022-139	125 000 $
VS-R-2022-141	1 000 000 $
VS-R-2022-141	500 000 $
VS-R-2022-142	1 173 565 $
VS-R-2023-16	500 000 $
VS-R-2023-23	2 000 000 $
VS-R-2023-44	320 000 $
VS-R-2023-65	811 000 $
VS-R-2023-87	750 000 $
VS-R-2023-100	8 000 000 $
VS R-2023-101	5 000 000 $
VS-R-2023-102	820 000 $
VS-R-2023-103	715 000 $
VS-R-2023-104	1 273 000 $
VS-R-2023-105	924 000 $
VS-R-2023-106	150 000 $
VS-R-2023-117	950 000 $
VS-R-2023-118	750 000 $
VS-R-2022-119	875 000 $
VS-R-2023-120	335 000 $
VS-R-2023-121	1 035 000 $
VS-R-2023-122	3 050 000 $
VS-R-2023-123	1 000 000 $
VS-R-2023-124	503 000 $
VS-R-2023-128	250 000 $
VS-R-2023-130	350 000 $
VS-R-2023-131	200 000 $
VS-R-2023-133	250 000 $
VS-R-2023-134	3 000 000 $
VS-R-2023-139	500 000 $
VS-R-2023-140	250 000 $
VS-R-2024-9	200 000 $
VS-R-2024-52	4 000 000 $

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 octobre 2024;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi au 245, rue Racine Est, C. P. 8180, Chicoutimi, Québec, G7H 5B7;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, 8 avril et le 8 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par la mairesse et la trésorière;

QUE la Ville de Saguenay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Signé à SAGUENAY, ce 25 septembre 2024
Province de Québec

Christine Tremblay CPA.

CHRISTINE TREMBLAY, CPA, TRÉSORIÈRE

VILLE DE SAGUENAY

COURTE ÉCHÉANCE

ÉMISSION DE 84 915 000 $

DATÉE DU 8 OCTOBRE 2024

Conformément au pouvoir qui m'a été délégué en vertu du règlement numéro VS-2002-24 adopté le 2 avril 2002 et modifié par les règlements VS-R-2007-11 adopté le 21 mars 2007, VS-R-2013-4 adopté le 8 janvier 2013 et VS-R-2024-61 adopté le 3 juillet 2024, je décrète ce qui suit :

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros VS-R-2009-53, VS-R-2011-20, VS-R-2011-48, VS-R-2012-28, VS-R-2012-132, VS-R-2013-67, VS-R-2020-19, VS-R-2020-22, VS-R-2020-24, VS-R-2020-25, VS-R-2020-30, VS-R-2020-34, VS-R-2020-135, VS-R-2021-11, VS-R-2021-13, VS-R-2021-15, VS-R-2022-1, VS-R-2022-5, VS-R-2022-7, VS-R-2022-9, VS-R-2022-18, VS-R-2022-60, VS-R-2022-97, VS-R-2022-122, VS-R-2022-124, VS-R-2022-125, VS-R-2022-127, VS-R-2022-141, VS-R-2022-142, VS-R-2023-16, VS-R-2023-23, VS-R-2023-44, VS-R-2023-100, VS R-2023-101, VS-R-2023-102, VS-R-2023-104, VS-R-2023-106, VS-R-2023-117, VS-R-2023-118, VS-R-2022-119, VS-R-2023-121, VS-R-2023-122, VS-R-2023-123, VS-R-2023-124, VS-R-2023-131, VS-R-2023-133, VS-R-2023-134, VS-R-2023-140, VS-R-2024-9 et VS-R-2024-52, la Ville de Saguenay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros VS-R-2009-53, VS-R-2011-20, VS-R-2011-48, VS-R-2012-28, VS-R-2012-132, VS-R-2013-67, VS-R-2020-19, VS-R-2020-22, VS-R-2020-24, VS-R-2020-25, VS-R-2020-30, VS-R-2020-34, VS-R-2020-135, VS-R-2021-11, VS-R-2021-13, VS-R-2021-15, VS-R-2022-1, VS-R-2022-5, VS-R-2022-7, VS-R-2022-9, VS-R-2022-18, VS-R-2022-60, VS-R-2022-97, VS-R-2022-122, VS-R-2022-124, VS-R-2022-125, VS-R-2022-127, VS-R-2022-141, VS-R-2022-142, VS-R-2023-16, VS-R-2023-23, VS-R-2023-44, VS-R-2023-100, VS R-2023-101, VS-R-2023-102, VS-R-2023-104, VS-R-2023-106, VS-R-2023-117, VS-R-2023-118, VS-R-2022-119, VS-R-2023-121, VS-R-2023-122, VS-R-2023-123, VS-R-2023-124, VS-R-2023-131, VS-R-2023-133, VS-R-2023-134, VS-R-2023-140, VS-R-2024-9 et VS-R-2024-52 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Signé à SAGUENAY, ce 25 septembre 2024
Province de Québec

Christine Tremblay, CPA

CHRISTINE TREMBLAY, CPA, TRÉSORIÈRE

Ministère des Finances
Québec

Direction du financement à long terme et de la gestion des risques

Échéancier de paiement

L'institution financière prêteuse se doit de respecter cet échéancier.

N/Réf. : 94068 - 57

Municipalité/organisme : Ville de Saguenay

Date d'ouverture :	25 septembre 2024
Date d'émission :	8 octobre 2024
Date d'échéance du financement :	8 octobre 2029
Date d'échéance de la dette :	8 octobre 2044
Montant :	84 915 000,00 $
Montant à refinancer à terme :	49 965 000,00 $

Terme	Taux
2025	3,00 %
2026	3,00 %
2027	3,25 %
2028	3,50 %
2029	3,50 %

Institution financière mun./org. : Caisse Desjardins De Chicoutimi (815-70001)

Institution financière prêteuse : Bmo Nesbitt Burns Inc.

Date du paiement	Capital (C)	Intérêt (I)	Total (C + I)	Solde d'emprunt
2025-04-08	0,00 $	1 442 833,75 $	1 442 833,75 $	84 915 000,00 $
2025-10-08	6 672 000,00 $	1 442 833,75 $	8 114 833,75 $	78 243 000,00 $
2026-04-08	0,00 $	1 342 753,75 $	1 342 753,75 $	78 243 000,00 $
2026-10-08	6 964 000,00 $	1 342 753,75 $	8 306 753,75 $	71 279 000,00 $
2027-04-08	0,00 $	1 238 293,75 $	1 238 293,75 $	71 279 000,00 $
2027-10-08	7 271 000,00 $	1 238 293,75 $	8 509 293,75 $	64 008 000,00 $
2028-04-08	0,00 $	1 120 140,00 $	1 120 140,00 $	64 008 000,00 $
2028-10-08	6 870 000,00 $	1 120 140,00 $	7 990 140,00 $	57 138 000,00 $
2029-04-08	0,00 $	999 915,00 $	999 915,00 $	57 138 000,00 $
2029-10-08	7 173 000,00 $	999 915,00 $	8 172 915,00 $	49 965 000,00 $ [1]
Total :	**34 950 000,00 $**	**12 287 872,50 $**	**47 237 872,50 $**	

CPA.

390, boulevard Charest, 7e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
Téléphone : 418 528-8959
Courriel : municipal@finances.gouv.qc.ca

N/Réf. : 94068 - 57
Date d'émission : 8 octobre 2024

1 : Refinancement de 49 965 000,00 $ prévu le 8 octobre 2029 et venant à échéance le 8 octobre 2044. Pour fin de statistiques seulement, le taux utilisé est de 5,00 %

Date du paiement	Capital (C)	Intérêt (I)	Total (C + I)	Solde d'emprunt
2030-04-08	0,00 $	1 249 125,00 $	1 249 125,00 $	49 965 000,00 $
2030-10-08	3 379 000,00 $	1 249 125,00 $	4 628 125,00 $	46 586 000,00 $
2031-04-08	0,00 $	1 164 650,00 $	1 164 650,00 $	46 586 000,00 $
2031-10-08	3 528 000,00 $	1 164 650,00 $	4 692 650,00 $	43 058 000,00 $
2032-04-08	0,00 $	1 076 450,00 $	1 076 450,00 $	43 058 000,00 $
2032-10-08	3 683 000,00 $	1 076 450,00 $	4 759 450,00 $	39 375 000,00 $
2033-04-08	0,00 $	984 375,00 $	984 375,00 $	39 375 000,00 $
2033-10-08	3 845 000,00 $	984 375,00 $	4 829 375,00 $	35 530 000,00 $
2034-04-08	0,00 $	888 250,00 $	888 250,00 $	35 530 000,00 $
2034-10-08	4 014 000,00 $	888 250,00 $	4 902 250,00 $	31 516 000,00 $
2035-04-08	0,00 $	787 900,00 $	787 900,00 $	31 516 000,00 $
2035-10-08	3 138 000,00 $	787 900,00 $	3 925 900,00 $	28 378 000,00 $
2036-04-08	0,00 $	709 450,00 $	709 450,00 $	28 378 000,00 $
2036-10-08	3 276 000,00 $	709 450,00 $	3 985 450,00 $	25 102 000,00 $
2037-04-08	0,00 $	627 550,00 $	627 550,00 $	25 102 000,00 $
2037-10-08	3 420 000,00 $	627 550,00 $	4 047 550,00 $	21 682 000,00 $
2038-04-08	0,00 $	542 050,00 $	542 050,00 $	21 682 000,00 $
2038-10-08	3 571 000,00 $	542 050,00 $	4 113 050,00 $	18 111 000,00 $
2039-04-08	0,00 $	452 775,00 $	452 775,00 $	18 111 000,00 $
2039-10-08	3 727 000,00 $	452 775,00 $	4 179 775,00 $	14 384 000,00 $
2040-04-08	0,00 $	359 600,00 $	359 600,00 $	14 384 000,00 $
2040-10-08	2 635 000,00 $	359 600,00 $	2 994 600,00 $	11 749 000,00 $
2041-04-08	0,00 $	293 725,00 $	293 725,00 $	11 749 000,00 $
2041-10-08	2 750 000,00 $	293 725,00 $	3 043 725,00 $	8 999 000,00 $
2042-04-08	0,00 $	224 975,00 $	224 975,00 $	8 999 000,00 $
2042-10-08	2 872 000,00 $	224 975,00 $	3 096 975,00 $	6 127 000,00 $
2043-04-08	0,00 $	153 175,00 $	153 175,00 $	6 127 000,00 $
2043-10-08	2 998 000,00 $	153 175,00 $	3 151 175,00 $	3 129 000,00 $
2044-04-08	0,00 $	78 225,00 $	78 225,00 $	3 129 000,00 $
2044-10-08	3 129 000,00 $	78 225,00 $	3 207 225,00 $	0,00 $

CPA

9.14

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION	
Date exécutif :	
Approuvé par :	

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : LISTES DES PAIEMENTS AU 29 AOÛT 2024

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☐ **Comité exécutif** ☒

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. **NATURE DE LA DEMANDE :**

La liste des paiements soumise pour approbation et adoption :

- **Du 26 juillet au 29 août 2024 : 30 932 112,99 $**

2. **PROJET DE RÉSOLUTION :** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT l'analyse par la commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 26 juillet au 29 août 2024.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte les listes des paiements pour la période du 26 juillet au 29 août 2024 au montant de 30 932 112,99 $.

3. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☐ **À VENIR :** ☐ Date :

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

5. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

B.G

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☒ Oui ☐ Poste budgétaire :

Préparé par : Sylvie Larouche, CPA
Sylvie Larouche, CPA
Assistante-trésorière comptabilité
Service des finances
Date : Le 10 septembre 2024

Approuvé par : Christine Tremblay, CPA
Christine Tremblay, CPA
Directrice et trésorière
Date : Le 10 septembre 2024

cpa.

David Vachon
Directeur général adjoint
Date : _____

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 16-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date : _____

P.j. : Rapport des comptes du 10 septembre 2024
Journal détaillé des déboursés au 29 août 2024
Journal sommaire des déboursés au 29 août 2024

Ville de Saguenay

Destinataire : **Le comité exécutif de la Ville de Saguenay**

Expéditeur : **M. Kevin Armstrong, conseiller municipal**

Objet : **Recommandation des comptes**

Date : **Le mardi 10 septembre août 2024**

Étaient présents :

Christine Tremblay, CPA, directrice et trésorière	☐
Sylvie Larouche, CPA, assistante-trésorière comptabilité	☒
Camille Paquette, CPA auditrice, chef de division comptabilité	☐
Kevin Armstrong, conseiller municipal	☒
Jimmy Bouchard, conseiller municipal	☒

Voici les montants des paiements soumis pour analyse :

- **Du 26 juillet au 29 août 2024 :** **30 932 112,99 $**

À la suite de l'analyse, par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, des listes des paiements relatifs à des dépenses engagées par résolution du conseil municipal, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement et par la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, pour les périodes mentionnées plus haut, je recommande au comité exécutif l'approbation de ceux-ci.

Kevin Armstrong
Conseiller municipal

Jimmy Bouchard
Conseiller municipal

SERVICE DES FINANCES
201, rue Racine Est, C. P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
Téléphone : 418 698-3030 Télécopieur : 418 698-3049
ville.saguenay.ca

9.15.1

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 1er octobre 2024. Un quorum présent.

LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 $ CONCLUS AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2024 - DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ conclus au cours du 1er juillet au 31 août 2024.

JT

LISTE DES CONTRATS DE 25 000$ ET PLUS - AOUT 2024

Numéro	Titre	Type AO	Soumissionnaire	Montant adjugé	Date d'approbation
2024-164	FOURNITURE DE CONTENEURS, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ÉCOCENTRES	Public	CENTREM (3888061 CANADA INC)	19 480 695,89	2024-08-14
2024-204	RÉFECTION DE LA SALLE DES SERVEURS - QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE / Arrondissement de Jonquière	Public	9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	1 293 468,75	2024-08-28
2024-213	Services professionnels en ingénierie - RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DU SITE DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES / Arrondissement de Jonquière	Public	BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - UNIGEC	431 156,25	2024-08-14
2024-214	Services professionnels en ingénierie - ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRÉCISION DES PLANS DIRECTEURS DU MONT-FORTIN ET DU MONT-BÉLU	Public	DWB CONSULTANTS	314 485,37	2024-08-14
2024-227	PRODUITS PÉTROLIERS - TRAVAUX DE CHANTIERS	Demande de prix	THERMOSHELL INC. (CHAUFFAGE P GOSSELIN INC.) (ENERGIE SONIC INC.)	69 567,91	2024-08-23
2024-259	DÉCONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET TROIS DÉPENDANCES / Arrondissement de La Baie	Public	DEMOLITION DES RIVIERES INC	299 428,24	2024-08-28
2024-343	Services professionnels en ingénierie - ÉTUDE DE CIRCULATION SUR LES BOULEVARDS SAINT-PAUL ET L'UNIVERSITÉ / Arrondissement de Chicoutimi	Public	WSP CANADA INC.	116 009,82	2024-08-14
2024-349	LUBRIFIANTS	Public	PIECES D'AUTOS P & L LTEE	98 063,32	2024-08-14
2024-433	Services professionnels en architecture - RÉFECTION MAJEURE AU PAVILLON ST-JACQUES ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE / Arrondissement de Jonquière	Public	ERIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIES INC.	153 779,06	2024-08-14
2024-434	Services professionnels en ingénierie - RÉFECTION MAJEURE AU PAVILLON ST-JACQUES ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE / Arrondissement de Jonquière	Public	BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - UNIGEC	373 668,75	2024-08-14
2024-452	RECONSTRUCTION DE PASSERELLES ANNÉES 2024 - SENTIER AUX RATS MUSQUÉS / Arrondissement de Chicoutimi	Public	LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC.	143 431,31	2024-08-14
2024-460	INSTALLATION D'ENTRÉES ÉLECTRIQUES 400 AMPÈRES DANS TROIS BÂTIMENTS	Demande de prix	ELECTRICITE TB (1986) INC	42 540,75	2024-08-07
2024-469	CAMION 12 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE (P.N.B.V.: 37 000 KG)	Public	CAMIONS AVANTAGE SAGUENAY INC. (LOCATIONS AVANTAGE-GARAGE MARCEL SIMARD)	414 484,88	2024-08-14
2024-481	RÉFECTION DES FAÇADES DE BOIS - DIVERS BÂTIMENTS	Public	9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	183 057,45	2024-08-14
2024-487	RÉPARATION DE LA PORTE DE GARAGE #7 - GARAGE MUNICIPAL DE CHICOUTIMI	Demande de prix	PORTES ML 2015 (9328-8702 QUEBEC INC)	23 783,96	2024-08-07
2024-494	AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES / Arrondissements de Jonquière et de Chicoutimi	Public	ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC.	415 889,61	2024-08-28
2024-505	AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE LA CONSOL - PHASE 2024 / Arrondissement de La Baie	Public	FERME JULES POULIN INC. (EXCAVATION J POULIN INC.)	472 388,53	2024-08-14
2024-506	Services professionnels - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE - TERRAINS CENTRE-GEORGES-VÉZINA / Arrondissement de Chicoutimi	Public	GROUPE GEOS SAGUENAY (9455-3088 QUEBEC INC.)	81 057,38	2024-08-14
2024-507	Services professionnels multidisciplinaire en maintien d'actifs - ÉTUDE DE VÉTUSTÉ PLACE CENTRE-VILLE JONQUIÈRE	Demande de prix	TBMAESTRO INC	89 680,50	2024-08-23
2024-510	DÉCONSTRUCTION PISCINE RICHELIEU / Arrondissement de Chicoutimi	Public	DEMOLITION DES RIVIERES INC	126 831,22	2024-08-28
2024-519	REMPLACEMENT DU PONCEAU P-269, RANG SAINT-PAUL, Arrondissement de Chicoutimi	Public	GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	719 716,05	2024-08-28
2024-542	RÉFECTION DES DOUCHES DU VESTIAIRE DES FEMMES - CENTRE MULTISPORT / Arrondissement de La Baie	Demande de prix	9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	49 726,69	2024-08-23
2024-552	Services professionnels - ANALYSE DE REQUÊTES DE CIRCULATION, SÉCURITÉ ET SIGNALISATION	Demande de prix	CIMA+ S E N C	49 209,30	2024-08-23
2024-563	FOURNITURE DE BÉTON 35 MPA / Arrondissement de La Baie	Demande de prix	BETONNIERES D'ARVIDA INC. (BETONNIERES DE LA BAIE)	87 469,23	2024-08-23
2024-572	RÉPARATION DES PONTONS - QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie (Dérogation)	De gré à gré	J.M.Y. INC.	35 952,50	2024-08-07
2024-577	PARC DES HIRONDELLES - PHASE 3 ET PARC ALONZO-GRAVEL / Arrondissement de Jonquière	Public	INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)	285 397,54	2024-08-28

2024-585	FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES - PROTOCOLE D'ENTENTE	De gré à gré	UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI UQAC	63 275,44	2024-08-02
2024-590	Entente avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM	De gré à gré	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	71 500,00	2024-08-07
2024-599	SUPPORT MATÉRIEL DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (Dérogation)	De gré à gré	PARK PLACE TECHNOLOGIES CANADA ULC	49 367,87	2024-08-23
2024-602	DÉPLACEMENT DE POTEAU - SITE DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE / Arrondissement de La Baie (Dérogation)	De gré à gré	BELL CANADA	40 957,21	2024-08-23
2024-594	PRODUCTION ET DIFFUSION DE CAPSULES PATRIMONIALES	De gré à gré	SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY	40 000,00	2024-05-15

9.15.2

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 1er octobre 2024. Un quorum présent.

LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 $ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER - DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 août 2024.

JT

LISTE MENSUELLE CONTRAT DE 2 000 $ ET PLUS TOTALISANT 25 000 $ CUMUL AU 30 AOUT 2024

Nom de fournisseur	Somme de Montant payé
2861-3776 QUEBEC INC. (POL-VIN CONSTRUCTION)	**43876,05**
Décompte #1 RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-E BUREAU D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Appel d¿offres 2024-238	43876,05
9030-5814 QUEBEC INC. (SPECTRALITE-SIGNOPLUS)	**199749,08**
100 Poteau carré en acier galvanisé 2" x 2" x 12 pieds TP	6001,7
2024-430 ACQUISITION DE 4 PANNEAUX À MESSAGE VARIABLES	117734,4
212 PANNEAUX DE SIGNALISATIONS DIVERS	4896,45
300 X PÔTEAUX EN U	8657,62
450 PÔTEAUX EN U	12986,43
DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION	3793,58
P-10 ARRET 600X600	13427,07
PANNEAUX DE SIGNALISATION	8617,04
PANNEAUX DE SIGNALISATION - Garderie de l`Énergie - Alexis le Trotteur	2137,51
PANNEAUX DE SIGNALISATION 40X P-090DD ET 40 D-290-D	2961,76
PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR INVENTAIRE	4570,15
PANNEAUX SIGNALSATION - NOM DE RUE	2893,27
POTEAU GALVANISE EN "U"	4346,06
POTEAUX SIGNALISATION EN ACIER GALVANISÉ CARRÉ 1 3/4" X 1 3/4" X 12' - 14 GA	6726,04
9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	**1688612,2**
Crédit décompte Mur soutènement rue Lafontaine Chicoutimi	-1936,31
Décompte #1 Appel d'offres 2023-448- RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT DU THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	136821,66
Décompte #13 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	247367,56
Décompte #14 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	23059,69
Décompte #2 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	249095,48
Décompte #2 2023-612-TROTTOIRS INTERSECTION RUE ALBERT-HOULE ET CHEMIN DES AVIATEURS - ARR LA BAIE	5737,94
Décompte #2 Appel d'offres 2023-448- RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT DU THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	8359,38
Décompte #3 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	130761,37
Décompte #4 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	58133,27
Décompte #5 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	234892,87
Décompte #6 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	120508
Décompte #7 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	21798,57
Décompte #8 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	20471,99
Décompte #9 2023-105 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE POMPAGE PPEJ-06 / ARR JONQUIÈRE	65231,08
Décompte#1 RÉFECTION DU CENTRE COMM.ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de Chicoutimi Appel d¿offres 2024-152	74824,58
Décompte#2 RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arr. de Chicoutimi Appel d¿offres 2024-152	125717,07
J.ai dû renverser la 5503 car elle était report aux livres et je ne pouvais pas la relier au BC Crédit facture #5442	0
Libération de retenue 10% Reconstruction d'un mur de soutènement au 306, rue Lafontaine	19690,83
Libération de retenue 10% Mur de soutènement boul. Ste-Geniviève	17945,3
Libération de retenue 10% Trottoirs Albert-Houle et ch. des Aviateurs	9125,11

Libération de retenue 5% Réfection 2 escaliers Laterriere	9013,14
Libération de retenue 5% Réfection toit palais municipal Arr. la Baie	8065,62
Libération de retenue 5% Réparation toiture entrepôt palais municipal - Arr. la Baie	8065,62
RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER - PHASE III / Arrondissement de Chicoutimi Appel d¿offres 2024-152	92059,32
Réparation des marches de la galerie, requête 2023-27278, 932 rue Victoria.	3803,06
9065-5267 QUEBEC INC (RENOFLEX)	**244686,33**
RÉPARATION DES BRIS DE DÉNEIGEMENT ET POSE DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ APPEL D'OFFRES 2024-389	244686,33
9078-0107 QUEBEC INC. (TRANSPORT CARON)	**32318,09**
2024 Prise en charge des pneus sur jante / 13 JUIN	7709,07
2024 Prise en charge des pneus sur jante / 28 JUIN	5877,52
2024 Prise en charge des pneus sur jante 14 MARS	2793,89
2024 Prise en charge des pneus sur jante 16 mai	7440,03
2024 Prise en charge des pneus sur jante 19 avril	4203,26
2024 Prise en charge des pneus sur jante 30 avril	4294,32
9376-7648 QUEBEC INC.	**93495,44**
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	34798,71
DECOMPTE #2 REFECTION BORDURES TROTTOIRS JONQUIERE (2024-237) (Retenue de 10%)	48923,85
Réparation d'entrée véhiculaire en béton 3654 Ste-Ursule	9772,88
9408-1346 QUEBEC INC (MOCOM)	**85810,52**
2023-580 - Revitalisation du centre-ville - zone ferroviaire	34129,67
Expertise stratégique en communication, marketing et relations publiques - banque d'heures	2308,98
Revitalisation du centre-ville - Zone ferroviaire 2023-580	26932,95
Service personnalisé de revue de presse - Rapports quotidiens et hebdomadaires	3610,22
Service personnalisé de revue de presse - Rapports quotidiens et hebdomadaires du 01-06-2024 au 31-07-2024	3610,22
Services professionnels en communication - conférence de presse du 16 janvier 2024	15218,48
ACCEO SOLUTIONS INC	**52316,9**
2024-517 - ID1644 - Contrat d'entretien billetterie informatisée polices - 1 mai 2024 au 30 avril 2025	37769,11
CONSTATS D'INFRACTION INFORMATISÉ 70RLX /BTE	14547,79
ADF DIESEL ALMA INC.	**25797,22**
14-344 344654 ONE BOX COMPLET	14456,67
14-425 DPF	2385,73
24-303 TURBO (REMPLACER ET FAIS DEMANDE DE RECLAMATION SUR GARANTIE)	2328,24
26-336 EXHAUST MANIFOLD AVEC STUD, GASKET ET COLLETS	2155,2
CRÉDIT FACTURE #FA04-189083 - CORE	-316,18
DPF GASKET ET COLLET INCLUS	4787,56
AECOM CONSULTANTS INC.	**33757,28**
2022-190 - SP en ingénierie - Étude de circulation sur les boul. Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi	8342,2
Analyse comptages rue des Mouettes, JQ/étude impacts circulation dév. futur partie Sud/aug. circulation, enjeux sécurité	16682,87
FACTURE FINALE : PLAN D'AMÉNAGEMENT Rapport final 2023	8732,21
AON SOLUTIONS CANADA INC.	**66161,07**
2023-052 Évaluation actuarielle des avantages sociaux autres de la retraite VSAGU0GPN*01 (03002021)	34492,51

2023-712 - Mandats comptabilité des avantages sociaux des régimes : capitalisés et non capitalisés	22700,51
BUDGET 2023 - Consultations diverses fin allocations départ - exo congé paternité période du 1er au 30 novembre 2023	4150,6
Demande de l'auditeur et consultations: droits résiduels, budget fédéral, réadhésion après départ (rente différée)	2517,95
Normes comptables municipales - Régimes capitalisés demandes additionnelles masses salariales et futures augmentations	2299,5
AQUA DATA INC.	**70776,31**
2023-124 20-087 rev1 - OSP pour l'utilisation du Logiciel Aquagéo (05254-03-004)	28772,5
Contrat d'entretien AquaGEO - 2024 2023-748 - ID1617	34472,95
RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL	7530,86
AQUASAN LTEE	**44715,52**
UEJ : POLYMERE POUR TEST AQ-8565 (3IEME TÔTE)	9756,21
UEJ : POLYMERE POUR TEST AQ-8565	9756,21
UEJ : TEST POLYMERE AQUASAN - AQ-8228 SAC DE 25KG	4880,69
UEJ :POLYMERE POUR TEST AQ-8565 (2IEME TÔTE)	9756,21
UFA : Polymère (année 2024)	10566,2
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC	**189002,88**
CREDITE FACT #47265	-19196,62
CREDITE FACT #47461	-221,23
TRAVAUX ARBORICULTURE- ESSOUCHAGE 2024	189224,11
VOIR CREDIT #47459	19196,62
AREO-FEU LTEE	**25040,27**
CASQUES BASISTIQUES BLANC UCF	6082,18
Formation pompier CARE G1	18958,09
ASSOCIATION DE PECHE BLANCHE DE LAC KENOGAMI	**40050**
Aide financière 2024 - 1er versement en février VS-CE-2024-12	20025
Déneigement du secteur de pêche blanche sur le Lac-Kénogami pour la saison pêche 2024 Versement 1 de 2	20025
Déneigement du secteur de pêche blanche sur le Lac-Kénogami pour la saison pêche 2024 Versement 2 de 2	20025
VOIR FACTURE #2024-01 - Aide financière 2024 - 1er versement en février	-20025
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC.	**38996,88**
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 21 AU 27 JANVIER 2024	7243,06
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 7 AU 13 JANVIER 2024	13890,57
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 14 AU 20 JANVIER 2024	17863,25
ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ELECTRICITE DU QUEBEC (AREQ)	**59167,8**
2024-180 - Cotisation annuelle des membres de l'AREQ pour l'exercice 2024.	59167,8
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY	**81140**
Soutien formation entraîneurs 2024 - VS-CE-2024-403	2700
SUBVENTION 2024 VS-CE-2023-1056	78440
ASSOCIATION DU PERSONNEL DE GESTION DE VILLE DE SAGUENAY	**68365**
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	9230
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODE 24-05 À 24-09	8910
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	11275
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	9012,5

DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	7060
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-20	7140
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	7070
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 AU 24-26	8667,5
ATELIER STE-EMILIE INC	**88310**
2023-688 REMORQUE À TIMONS (3 ESSIEUX)	88310
ATELIERS D'ARTISTES TOUTTOUT	**63731,43**
Restauration Voyageurs en péril avec soudure et nettoyage de la baleine de l'oeuvre d'art public	21731,43
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	42000
ATLANTIS POMPELAC	**31667,88**
CRÉDIT FACTURE #1032555 - FILTRE A EAU 50 MICRONS CENTRALE BIG BLUE 155053-43	-330,57
Pompe submersible Myers modèle 4VHX100M4-53-75	9990,79
UFC-Pompe 5 hp-Eau de service-Chlorateur	4776,64
UFJ-Machine à pression	4480,29
UFSH/SUCROU : Deux Kits de reparation pompe Aurora usine st honoré et pompe surpresseur roussel	12750,73
AXCHEM CANADA LTD	**32825,36**
UEC- POLYMÈRE - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	25145,03
UFC : Polymère 1000kg (40 x 25 kg) Année 2024	7680,33
BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L.	**39130,07**
2024-371 HONORAIRES PROFESSIONNELS Québec inc. VS-CE-2024-329	3041,62
2024-371 JT-24-16113 9113-0476 Québec inc. VS-CE-2024-329	4631,21
2024-371 JT-24-16113 9113-0476 Québec inc.(Fromagerie Boivin) VS-CE-2024-329	8073,9
2024-529 - Contrat construction nouveau Centre de tri - VS-CE-2024-580	3273,34
2024-529 Construction nouvesu centre de tri VS-CE-2024-580	4222,46
SERVICES PROGESSIONNELS / 2024-371 JT-24-16113 9133-0476 Québec inc. VS-CE-2024-329	15887,54
BELL CANADA	**354833,95**
2023-002 - Remplacement Voice Gateway - Billt 400569	10916,88
2023-685 - Travaux pour modernisation du réseau 911 (NG911)	92231,51
2024-201- ID1631 - Contrat d'entretien Cisco - 30 avril 2024 au 29 avril 2025	92687,28
2024-549 - ID1569 - Contrant d'entretien Arcserve Enterprise - 01-07-2024 au 30-06-2025 - Billet 448401	60846,41
DÉPLACEMENT POTEAU 1691 RUE DE LA MANIC	7462,26
Remboursement par chèque #0000011523330 pour annuler le renversement #50099116 (facture payée en double)	3233,25
Téléphonie janvier 2024 Compte #418 128 0051 (001)	8196,91
Téléphonie avril 2024	14234,1
Téléphonie fevrier 2024 compte #418 128 0051 (001)	7915,14
Téléphonie JUIN 2024	7518,35
Téléphonie juin 2024 Compte #418 128 0051 (001)	7519,27
Téléphonie MAI 2024	6461,57
Téléphonie mars 2024 Compte #418 128 0051 (001)	7977,45
Téléphonie Sept 2024	7553,79
TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT AGRANDISSEMENT DU TERMINAL. Aérogare Bagotville BT2008996	20079,78

BELL MEDIA INC.	**29692,3**
Achat de banque de message été 2024, Radio Énergie	12546,65
Achat de banque de message été 2024, Rouge Fm	12546,65
Publicité pour la journée portes ouvertes du 24 mai 2024	4599
BELL MOBILITE	**37499,09**
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854	24392,81
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 aout 2024	6372,3
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 juillet 2024	6733,98
BENEVA INC. (LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTATION PUBLIQUE INC.)	**174035**
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	28225,25
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	23671,19
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	30084,24
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 27-30	22165,92
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	23939,32
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	23136,12
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	22812,96
BERGER-LEVRAULT CANADA LTEE	**492420,12**
2022-523 - Solution de gestion des loisirs	108524,34
2022-523 - Solution de gestion des loisirs	8278,2
FORMATION	6570,82
ID1610 - Contrat d'entretien SOFE et Oracle - 2024	356112,07
ID1874 - Amendement contrat d'entretien COBA - module caisse enregistreuse - 1 août au 31 décembre 2024	3259,54
Paramétrage des menus, profils, cycles et autres en vu de la migration vers Sofe 2.0 (Finances, RH paye)	2638,68
Paramétrage des menus, profils, cycles et autres en vu de la migration vers Sofe 2.0 (Finances, RH paye) soum du 8 mai	7036,47
BETON PROVINCIAL LTEE	**31148,62**
CREDITE FACT #4000173688	-36820,31
Granulat concassé (pierre) Chicoutimi février à mai 2024	15289,82
Pierre 0 - 20 MM (0 - ¾") (MG 20) - Chic Sud	9335,96
Pierre pour Chicoutimi	3987,58
PIERRES CONCASSÉES	2535,26
VOIR CREDIT #4000173710	36820,31
BETON REGIONAL INC.	**173444,34**
189.95 M3 BETON 35 MPA - JONQ Béton 2024 pour la période finissant le 31 mai 2024	2183,96
2023-044 Fourniture de beton 35 MPA - été 2024 Jonquière	49831,34
8M3 BETON 35 MPA - CHIC	5517,42
Béton 2024	22796,56
Béton 2024 pour la période finissant le 31 mai 2024	2074,76
BETON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE - JONQ	6848,32
BETON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE RETARDANT - CHIC	14857,34
BETON 35 MPA, RETARDATEUR DE PRISE, SUPER PLASTIFIANT- JONQ,	4006,04
BÉTON AVEC TEINTURE PARC ALONZO GRAVEL BT-2085934	2611,61

Béton couleur rouge / pour 3881 rue du Roi-Georges, Jonquière (Génie)	3328,84
Béton pour bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	14877,25
Béton pour les bordures et trottoirs 2024(Chicoutimi)	38301,18
Béton pour les bordures et trottoirs début de saison 2024	6278,71
CRÉDIT FACTURE # 4010017777	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 4010019055	-2913,11
CRÉDIT FACTURE #4010018427	-2913,11
CREDITE FACT #4010018394	-5517,42
VOIR CREDIT #4010018441	5517,42
VOIR CRÉDIT #4010019033	2913,11
Voir crédit 4010018989	2913,11
BETONNIERES D'ARVIDA INC. (BETONNIERES DE LA BAIE)	**47611,07**
Béton pour bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	7122,71
Béton pour les bordures et trottoirs 2024 (secteur La Baie)	4001,13
Blocs de béton - Écocentre Chicoutimi-Nord	3857,4
Blocs de béton - Écocentre Nord	25041,51
Blocs de béton - Écocentre Nord	7588,32
BFL CANADA	**498119,03**
Renouvellement 2024-0025 Installations électriques (barrages) VS-CE-2024-535	386930,38
Renouvellement 2024-2025 Assurance pour les cyber-risques - VS-CE-2024-624	57392,37
Renouvellement assurance parcs de rouli-roulant et BMX 1er juin 2024 au 1er juin 2025 VS-CE-2024-536	43712,37
Renouvellement assurances protection de la réputation et de la vie privée VS-CE-2024-346	10083,91
BGM INFORMATIQUE INC.	**92054,68**
2024-002 - iPad pour implantation GuideTI atelier mécanique - Billet 428693	16934,9
2024-014 - Portables pour les bornes libres services - Billet 425156	21775,89
2024-381 - Équipements communication sans-fil	7475,4
35 X YubiKey - billet 439661	2958,13
5 x iPad Air et accessoires Direction Incendies - Billet 450508	9340,62
6 X IPads supplémentaires pour GuideTI - Billet 433229	4950,57
8 X Imprimantes HP 406dn - Remplacement à la répartition	4362,93
Câbles DP-VGA - Billet 444982 Voir crédit #541630	7323,45
Cartes mémoire pour portables - billet 425684	3193,44
CRÉDITE FACTURE #530044	-939,79
iPad pour la nouvelle adjointe administrative - Billet 423648	2615,44
iPad pour les conseillers en sécurité - Billet 426756	5228,13
iPad Pro - Billet 436595	2779,73
Magic Keyboard pour iPad Pro Service incendie - Billet 45176	2881,79
Retour Lenovo Go Wireless ANC Headset - Stereo ref fact #524051	-1208,31
Workstation - Billet 422667	2382,36
BGM SECURITE (9178-5873 QUEBEC INC.)	**42194,61**
2024-002 - Caméra pour le puits 76 - billet 440302	6211,85

2024-002 - Installation des caméras aux puits 76 - Billet 440302	4739,48
2024-243 - Caméras pour les puits 71 et 72 - billet 429336	13973,67
2024-243 Installation des caméras des puits 71 et 72 - Billet 429336	11238,72
Installation d'antennes aux puits 71, 72, 73, 75 et 76 - Billet 440296	6030,89
BIBLIOPRESTO.CA	**56486,77**
Abonnement Alec, EduMedia, Le Curieux, Multidictionnaire 2024	11505,76
Abonnement aux service BiblioMags du 01-01-2024 au 31-12-2024	14310,94
Abonnement plateforme prêt numérique 2024	8386,47
abonnement Protégez-vous, Verdict 2024	2349,69
Abonnement ressource Mes Aïeux 2024	3874,85
abonnement ressource numérique Myfilmfriend du 01-02 au 31-12-2024	9724,59
abonnement Universalis 01-01-2024 au 31-12-2024	6334,47
BIBLIOTHECA CANADA INC	**32908,98**
2024-284 - ID1217 - Solution RFID pour les bibliothèques - 2024	31233,8
Tag RFID asset (10/box)	2300,68
VOIR CRÉDIT # INV-CA10788	-625,5
Voir crédit CM-CA00456	31915,77
Voir facture INV-CA10786	-31915,77
BOILY JULIEN	**25999,39**
CONTRAT EXÉCUTION OEUVRE-D'ART PISCINE ALCIDE-REID VS JULIEN BOILY	25999,39
BOIS HAMEL-CLERMOND HAMEL LTEE	**140001,75**
2023-455 - FOURNITURE DE KIOSQUES ET DE MADRIERS - DIVERS PARCS	140001,75
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - UNIGEC	**156466,04**
2022-246-OSP INGÉNIERIE - PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERFO ET SURVEILLANCE CONST - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	14774,29
2022-401 - SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE - REMP DE LA TUYAUTERIE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE - HÔTEL DE VILLE	25754,4
2024-019 DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE CARREFOUR RACINE. Demande 2024-019 BT-2075344	6611,06
2024-019 DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE. CARREFOUR RACINE. BT-2075344	26803,55
2024-417 RÉASPHALTAGE DU PONT NELSON (P-03359) JUIN 2024	14371,88
DÉMANTÈLEMENT DE LA CLÔTURE EXISTANTE ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE. BT-2084062	8378,23
DÉMOLITION DU STATIONNEMENT À ÉTAGE CARREFOUR RACINE 2024-019	17691,78
ÉTUDE SUR LE MUR SOUTÈNEMENT DE LA RUE VICTORIA - LA BAIE	6898,5
RÉFECTION CANIVEAU ET SYSTÈME DE CAPTATION GAZ D'ÉCHAPPEMENT. GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI. BT-2084922	10347,75
REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION, AGRANDISSEMENT BÂTIMENT D'ACCUEIL - ODS EN INGÉNIERIE 2023-245 -	24834,6
BRANDT TRACTOR LTD	**61100,85**
#23-315 BT 351681 VITRE ARRIERE	2141,02
22-305 TURBO COMPLET	4112,73
22-310 BT 346028 (SEAL, BEARING, BOULONS, CONNECTEURS...) PIÈCES ARTICULATION	4120,8
22-310 BT 346028 SEAL, BUSHING, SHIM PIÈCES ARTICULATIONS	4474,29
22-323 TIGE DE CYLINDRE D'ARTICULATION (GARANTIE)	2151,48
22-360 ROUES 3 SECTIONS	3250,26
22-370 PIECES DE PENTURE BT 344554	6462,05

23-302 SADDLE LOCK PIN	3881,97
23-305 348562 PIÈCES CHASSIS PLATEAU	2400,25
23-315 BT 349637 VITRE PORTE DROITE	2106,01
23-384 POMPE FOURNISSEUR UNIQUE JYL PAS CAPABLE D'EN AVOIR	8656,89
23-386 BT 341745 SPOOL VALVES +ORINGS +SOLENOIDS	10763,55
28-390 PIÈCES EDDYNET - ROUE, POMPE, GICLEUR, RACCORD, ADAPTATEUR ETC. BT345722	4795,17
CRÉDIT FACTURE # 8430148 - ELBOW, O-RING	-53,99
CRÉDIT FACTURE # 8431016	-160,46
CRÉDIT FACTURE # 8431430	-203,8
CRÉDIT FACTURE # 8432021	-760,94
CRÉDIT FACTURE # 8432311	-448,73
CRÉDIT FACTURE # 8432701	-191
CRÉDIT FACTURE # 8545726	-324,77
CRÉDIT FACTURE # 8547478	-617,44
CRÉDIT FACTURE #8430515 - SEAL	-69,86
RÉFÉRENCE FACTURE #8541694 - CORE	-79,33
UNITÉ 22-325 VÉRIFIER SYSTÈME DE CHARGE, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2425,72
UNITÉ 22-325 VÉRIFIER SYSTÈME DE CHARGE, PIÈCES ET MO	0
UNITÉ 23-384 PROBLÈME HYDRAULIQUE BT 343381	2268,98
BRASSARD BURO INC.	**44105,18**
15 x Tables en plastique 6 pieds blanche	2742,15
9 FAUTEUILS DIVISION IMMEUBLES - EDIFICE GUAT RUE RACINE	5774,35
Achat de chaises d'opérateur (6) qui on passé dans l'entente mais ne devait pas (DA 10255513) - UFA : # commande 126233	2069,48
AMEUBLEMENT DE BUREAU - ÉDIFICE DU GUAT - BT2086239	14795,3
Articles de bureau pour le comité de retraite	-116,64
CRÉDIT - CORRECTION PRIX SURFACE FLEX	-72,39
CRÉDIT FACTURE # 766317	-91,97
CRÉDIT FACTURE # 767163	-244,67
CRÉDIT FACTURE # 767443 - GRATTOIR	-13,88
Crédit facture # 767772	-197,72
CRÉDIT FACTURE # 768206	-46,41
CRÉDIT FACTURE # 768887	-41,66
CRÉDIT FACTURE # 769139	-111,67
CRÉDIT FACTURE # 770226	-7,33
crédit facture # 770272	-689,85
CRÉDIT FACTURE # 771036	-145,5
CRÉDIT FACTURE #765480	-171,91
CRÉDIT FACTURE #765548 - MARQUEUR	-270,7
CRÉDIT FACTURE #765564 - MARQUEUR	-30,08
CRÉDIT FACTURE #765572 - CORRECTION PRIX	-2,19
CRÉDIT FACTURE #765575 - CORRECTION PRIX	-5,52

CRÉDIT FACTURE #765599 - CORRECTION PRIX	-0,76
CRÉDIT FACTURE #765618 - CORRECTION PRIX	-0,53
CRÉDIT FACTURE #765668 - CORRECTION PRIX	-7,82
CRÉDIT FACTURE #766157	-429,78
CRÉDIT FACTURE #766520 - GANT VINYL	-9,82
CRÉDIT FACTURE #766971 - MARQUEUR	-4,16
CRÉDIT FACTURE #767079 ET VOIR FACTURE #766985	-171,59
CRÉDIT FACTURE #767306 - Sac de type malette de transport - portable 15''	-54,27
CRÉDIT FACTURE #768302 - DISQUE CD	-68,96
CRÉDIT FACTURE #768826 ET VOIR FACTURE #768941	-144,87
CRÉDIT FACTURE 770137	-689,85
Crédite fact #768775 Retour Sac à dos - portable 15''	-67,84
FAUTEUIL DE DIRECTION PRO-LINE II PROGRID	2566,31
FOURNITURE DE BUREAU ET PAPIERS SECRETARIAT, ADMIN, BEC.	2219,09
FOURNITURE DE BUREAU POLICE - POWELL, SECRETARIAT, PAIE, DST	2518,12
Livre proces-verbal	2339,74
MOBILIER DE BUREAU	2315,6
MOBILIERS POUR EQUIPE ADMINISTRATIVE DIVISION IMMEUBLES EDIFICE GUAT RUE RACINE	10847,86
RETOUR CAHIER DE NOTE REF FACT #767195	-28,97
RETOUR CAHIER DE NOTE REF FACT #767255	-43,46
Retour ecritoire en aluminium ref fact #768408	-58,92
RETOUR ETIQUETTES REF FACT #766505	-33,94
VOIR FACTURE # 771331	-7,19
BRENNTAG CANADA INC.	**225668,93**
2024-128 - UFJ : Acide citrique 50% NSF - 2024	2026,44
2024-128 - UFJ : Acide citrique 50% NSF - Année 2024	8105,74
ACIDE CITRIQUE 50% NSF	4713,98
Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	5461,31
CRÉDIT FACTURE # 46765019	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46782234	-9485,44
CRÉDIT FACTURE # 46803439	-684,1
CRÉDIT FACTURE # 46835004	-9485,44
Credite fact #46808033	-9485,44
UEC - UFSH :Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 1	3986,76
UEC - UFSH :Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) Année 2024	2020,69
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	29381,87
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	23429,04
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	5108,51
UFA : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024 lucie p	3932,15
UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	14199,41
UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	4205,22

UFA : hypochlorite de sodiem - Année 2024	4095,99
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 VOIR CRÉDIT # 46782235	29637,23
UFC : Chlore gazeux - 26 cylindres - Année 2024 voir credit #46808034	29637,23
UFC : Chlore gazeux - Voir crédit # 46835005	29637,23
UFC-chlore gazeux / voir crédit # 46765020	29621,59
UFJ : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	10922,62
UFJ : Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%) - Année 2024	11719,98
UFJ : hypochlorite de sodiem - 2024	6553,58
UFJ : hypochlorite de sodiem - Année 2024	5898,22
BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE SAGUENAY	**88250**
Budget de fonctionnement 2024 - VS-CM-2023-839	88250
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. (MAXXAM ANALYTIQUE)	**37955,2**
2023 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES	2610,79
2024 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES	35344,41
BUREAUTIQUE FTI	**148106,1**
2023-634 ACQUISITION DE MOBILIERS POUR AÉROGARE SAGUENAY BAGOTVILLE. BT-2081146	82916,22
Achat mobilier pour nouveau bureau RH	6259,6
AMEUBLEMENT SERGENTS MULTI - BUREAU 30"P X 66" L X 28"H SPÉCIAL ET CASIERS	6601,84
Copieur couleurs 30 pages minutes - Palais des sports Jonquière - Billet 446066	3648,16
Copieur pour l'environnement - Billet 436939	5691,24
Copieur pour les permis Chicoutimi - billet 422388	3993,09
Copieur pour les permis Jonquière - billet 440272	3993,09
CRÉDIT FACTURE # 298463	-55,01
CRÉDIT FACTURE # 301244	-304,11
CRÉDIT FACTURE # 303263	-11,5
CRÉDIT FACTURE #301783 ET VOIR CRÉDIT #CR 12459	-63,13
CRÉDIT FACTURE #301783 ET VOIR CRÉDIT #CR 12461	-63,13
CRÉDIT FACTURE #301837 - SAC DE TYPE MALLETTE PORTABLE 17"	-67,7
CRÉDIT FACTURE 299006 ET 299017	-1519,98
CRÉDIT FACTURE 301138	-208,33
LECTURE DE COMPTEUR DU 2 AU 25 AVRIL 2024	3707,8
Libération de dépot de garantie de soumission	7200
MOBILIER DE BUREAU ÉDIFICE GUAT	3371,74
PHOTOCOPIEUR - billet 443852	3648,16
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 22 MAI AU 25 JUIN 2024	4129,68
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 25 AVRIL AU 22 MAI 2024	2920,28
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 26 FÉVRIER AU 2 AVRIL 2023	2435,83
TABLE POUR SALLE CONFERENCE IMMEUBLE EDIFICE GUAT	7826,13
UFA : Mobilier de bureau	2056,13
C2 INNOVATIONS (C2 ENTREPRISE)	**44829,3**
2023-707 - ID1616 - Contrat d'entretien C2 - 2024	19994,7

2024-002 - Banque d'heures pour continuité de la mise en place des catalogue de services	24834,6
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. (CHICOUTIMI)	**197244,51**
2022-436 - CD-19-15550 Aérogare conflit Norda Stelo VS-CM-2020-405	5135,51
2022-442 EMG-18-15322 Englobe VS-CE-2018-1131, VS-CE-2018-1144 et VS-CE-2024-26 (Cain Lamarre)	2015,89
2022-442 Englobe décontamination de terrain Paco VS-CE-2018-1131, VS-CE-2018-1144, VS-CE-2024-26	2232,18
2023-130 CH-22-15935 Place Deainay - Frais de parc VS-CE-2022-1064 VS-CE-2023-110	26134,82
2023-294 Intact et promutuel rue des Jésuites VS-CE-2023-297 et VS-CE-2024-26	11791,27
2023-294 Intact et Promutuel, rue des Jésuites VS-CE-2023-297 et VS-CE-2024-26	3440,97
2023-542 JT-23-16038 Moulures SMDT VS-CE-2023-704	11634,91
2024-108 23-80285-2 Hôtel la Saguenéene VS-CE-2024-28	23178,36
Arbitrage - Renouvellement de la convention collective des pompiers	19872,7
Avis juridique en matière de déontologie municipale	4070,1
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2022-436 CD-19-15550 Aérogare conflit Norda Stelo VS-CE-2020-478, VS-CM-2020-405	6303,51
HONORAIRES PROFESSIONNELS 2023-542 9176-2476 Québec inc. VS-CE-2023-704	20100,14
JT-23-16038 Moulures SMDT VS-CE-2023-704	31527,41
Place Desainay Frais de parc - VS-CE-2022-1065 et VS-CE-2023-1110	4599,09
SERVICES PROFESSIONNEL - Hôtel La Saguenéenne - VS-CE-2024-28	25207,65
CAMIONS AVANTAGE SAGUENAY INC. (LOCATIONS AVANTAGE-GARAGE MARCEL SIMARD)	**2940208,14**
#14-328 / BT 351198 PIÈCES	4340,51
13-316 ESSUIS-B5, CONFIG, ARMS, VALVES	-1274,35
13-316 FREINS COMPLET AUX 4 ROUES / BT 350159	5063,95
13-325 BT 346347 - CRÉDIT FACTURE FH27163	-66,88
13-486 HEADER ASSY	3410,31
14-331 COMPRESSEUR A AIR ET ACCESSOIRES / BT 351403	2518,21
14-335 BT 351131 / OIL-COOLANT + CORE, SEAL	4119,37
14-341 BT 346146 2 CAPTEUR , INLET NOX SENSOR, ET DEF DOSING VALVE ET GASKET	2109,95
14-351 DRUM FREIN ARRIERE AVEC SEAL ROUE	2235,13
14-352 DRIVING AVANT AVEC SUPPORT ET JOINT	2862,81
14-383 BACK PLATE DRUM PLAQUETTES SEAL ROUES	3017,32
16-218 BT 351193 ACTUATEUR VALVE EGR	2016,76
2022-240 CAMIONS SIX (6) ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC CARROSSERIE UTILITAIRE DE 15 PIEDS (P.N.V.B. 12 000 KG)	353997,68
2022-498 CAMIONS SABLEURS AVEC LAME VENTRALE; APPEL D'OFFRES	713908,51
2023-058 CAMIONS 6 ROUES POUR FORMES À TROTTOIRS	598172,76
60-339 BT 348026 BOUSHING, BOULONS , ECROU	-28,56
CAMION ÉCUREUR À ÉGOUT DE TYPE COMBINÉ 2023-198	1025002,12
CORRECTION DU CRÉDIT #FH31044	-3,84
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FH24503	-298,94
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FH32057	-151,77
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT FH27021	-597,87
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH25465	-119,57
CRÉDIT FACTURE # FH25446	-71,43

CRÉDIT FACTURE # 27886	-91,98
CRÉDIT FACTURE # FH12261	-1317,61
CRÉDIT FACTURE # FH23456	-219,01
CRÉDIT FACTURE # FH23946	-682,74
CRÉDIT FACTURE # FH24112	-88,27
CRÉDIT FACTURE # FH24253	-134,22
CRÉDIT FACTURE # FH24605	-119,57
CRÉDIT FACTURE # FH24758	-298,94
CRÉDIT FACTURE # FH24819	-342,06
CRÉDIT FACTURE # FH25999	-273,04
CRÉDIT FACTURE # FH26315A	-277,72
CRÉDIT FACTURE # FH26443	-389,56
CRÉDIT FACTURE # FH28092	-59,79
CRÉDIT FACTURE # FH28217	-121,83
CRÉDIT FACTURE # FH29550	-257,54
CRÉDIT FACTURE # FH29715	-76,73
CRÉDIT FACTURE # FH30495	-597,87
CRÉDIT FACTURE # FH30956	-238,57
CRÉDIT FACTURE # FH31945	-509,18
CRÉDIT FACTURE # FH32148	-45,99
CRÉDIT FACTURE # FH32716	-501,92
CRÉDIT FACTURE # FH32830	-190,77
CRÉDIT FACTURE # FH32967	-149,47
CRÉDIT FACTURE #FA09117 ET VOIR FACTURE #FA09110	-1726,79
CRÉDIT FACTURE #FH15480 - CORE	-448,4
CRÉDIT FACTURE #FH20999 - POMPE POWER STERING	-914,47
CRÉDIT FACTURE #FH24432 - VALVE-S T93A	-364,9
CRÉDIT FACTURE #FH24536	-894,91
CRÉDIT FACTURE #FH24813 - CORE	-342,06
CRÉDIT FACTURE #FH26501 - CORE	-10,06
CRÉDIT FACTURE #FH28148A - BRACKET	-319,83
CRÉDIT FACTURE #FH28563	-176,14
CRÉDIT FACTURE #FH29101 - COLLET ET GASKET	-74,58
CRÉDIT FACTURE #FH30297 - Support aile no a17-19530-000	-65,9
CRÉDIT FACTURE #FH33761 - CORE	-1195,74
CRÉDIT FACTURE #FH34032 - CORE	-672,6
CRÉDIT FACTURE #FH34037 - CORE	-298,94
CRÉDIT FACTURE #FH34112 - CORE	-179,36
CRÉDIT FACTURE FH33585	-418,51
CRÉDIT FACTURES # FH30170 ET FH30153	-85,96
CRÉDIT FACTURES #FH28848 ET FH28960 - COURROIE DE RESERVOIR DE DIESEL, INTERRUPTEUR	-195,85

CRÉDIT FACTURES FH27443 ET FH27775	-266,27
CRÉDIT REPRISE JOINT - CRÉDIT BONNE ENTENTE	-114,98
CRÉDIT TUBES + SUPPORT	-236,72
Gauge à urée et O-Ring 14-335 bt 351131	2278,91
Libération de dépot de garantie de soumission	201450
POMPE À EAU CUM 4955709	2045,64
Réparation système anti-pollution / 13-486 / BT 348640	20592,5
RETOUR 14-354 CABLE DE RESERVOIR REF FACT #FH20913	-148,09
RETOUR DE MARCHANDISES	-5,83
retour siege chauffeur no 188900fw635 CRÉDIT FACTURE #FA09117	-1726,79
RETOUR, RÉFÉRENCE FACTURE # FH26666	-184,17
UNITÉ 14-331 VÉRIFIER FUITE DE FUEL GROMETTE D'INJECTEUR	2922,99
UNITÉ 14-342 BT-346072 RÉPARATIONS DU CODE MOTEUR, MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	4303,47
UNITÉ 14-348; BT 341650 VÉRIFIER CODE MOTEUR;	2035,3
UNITÉ 28-303 VÉRIFIER CODE MOTEUR BT-348908	2631,75
VA AVEC CRÉDIT #FH33843 - CRÉDIT FACTURE #FH31035 - SERVOFRREIN	-142,54
VOIR CRÉDIT # FH20782	-19,83
CANADIAN BEARINGS LTD (RESEAU CB)	**47883,94**
QUAI D'ESCALE À LA BAIE - RECONDITIONNEMENT D'UNE POMPE DEFECTUEUSE AU QUAI D'ESCALE BT-2069584.5	4248,33
REPARATION DRIVE - UFC : IC-Drive_104	31636,93
UEC-MP: inventaire de roulements et courroies Annuel - 2024	4137,12
UEJ : VIS D'ARCMIDÈDE #2 ROULEMENT	3526,17
UFJ : Pompe supression chaux	4335,39
CANADIAN NATIONAL (CN)	**37258,2**
Entente de service/entretien passages à niveaux 2024 BAIL 816 (baux 229, 239, 241) (04107-00-140)	33579
VS-CE-2016-635, LOYER DU 01-08-2024 AU 31-07-2025, BAIL 230 + 232 + 663 / PM 200.73 1000/3049738	3679,2
CARREFOUR ENVIRONNEMENT SAGUENAY	**27083,4**
Batteries et UPS pour remplacement - Billet 443305	7472,51
Casques d'écoute Plantronics - Billet 427596	2987,05
Disques dur pour Archiveurs caméras Génétec - Billet 441000 (disques dur 3.5po 6 TB WD Purple WD64PURZ)	2356,42
ID1880 - Licence PCSWMM Professional 2D single - 2 février 2024 au 1 février 2025 - Abonnement pour 1 an	3104,31
Kits imprimantes ZQ521 pour les nouveaux véhicules de police - Billet 426430	6363
Matériel informatique divers - billet 435753	4800,11
CARREFOUR SOCIOCULTUREL AU VIEUX THEATRE	**40000**
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	40000
CARRIERE SHIPSHAW INC	**53376,79**
333.2T Sable classe « A » (MG 112)	3811,81
CREDITE FACT #2024 135	-1673,67
Gravier Jonquière (entente jusqu'au 31 mai 2024)	10309,69
Graviers	16255,37
SABLE JONQUIÈRE MAI 2024	2706,48

SABLE SAISON 2024	15301,02
SABLE SAISON 2024;GRAVIER MG20 14 T.	6666,09
CEGEP DE CHICOUTIMI	**307308,41**
Formation One Note février, mars et avril 2024	3736,69
Location 2023-2024 Centre socio-culturel et Académie de danse	17250,79
Location 2024-2025 Académie de danse Centre socio-culturel juillet 2024 + Stationnement par mois	29288,21
Location Académie de danse - Avril 2024	17250,79
Location Académie de danse - Février 2024	17250,79
Location Académie de danse - Janvier 2024	17250,79
Location Académie de danse - Mars 2024	17250,79
Location Académie de danse + staionnement pour Décembre 2023	16619,65
Location Centre socio-culturel - Avril 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Février 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Janvier 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel - Mars 2024	12037,42
Location Centre socio-culturel + stationnement pour Décembre 2023	11597,01
Location DOJO - du 9 janvier au 7 juin 2024	16332,2
Location JUIN 2024 Centre socio-culturel et Académie de danse	12037,42
Location piscine - Février 2024	13538,31
Location piscine - Janvier 2024	11210,06
Location piscine - Mai 2024	12382,82
Location piscine - MARS 2024	12141,37
Location pour Mai 2024 Académie de danse	17250,79
Location pour Mai 2024 Centre socio-culturel	12037,42
UTILISATION DES LOCAUX POUR LES MOIS DE JANVIER À JUIN 2024	4732,83
CEGEP DE JONQUIERE	**57264,46**
AJUSTEMENT DES FRAIS DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	6806,82
Location piscine - Compétition Challenge KA de natation 27 et 28 janvier 2024	3282,3
Location piscine - Entraînements clubs - Février 2024	6619,16
Location piscine - Entraînements clubs - JUIN 2024	4866,66
Location piscine - Entraînements clubs - Mars 2024	7061,58
Location piscine - Entraînements CNJO - Juillet 2024	3449,25
Location piscine et caissier - Entraînements différents clubs - Janvier 2024	6269,53
Location piscine et cassier - Entraînements clubs - Avril 2024	6950,98
Location piscine et cassier - Entraînements clubs - MAI 2024	6958,18
PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE VS-CE-2021-644 POUR L'ANNÉE 2023-2024	5000
CEGERCO INC.	**5568022,14**
#41 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	166289,82
2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	334268,29
2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	388438,14
Décompte # 1 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	540021,45

Décompte #2 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	399354,57
DÉCOMPTE #3 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	255995,32
Décompte #36 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	241669,04
Décompte #37 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	306486,74
Décompte #38 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRONDISSEMENT LA BAIE	130796,02
Décompte #4 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	251780,79
Décompte #6 2023-664 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD - 12309-04-001-004	1073638,34
Libération de retenue 5% et retenue spéciale Réaménagement et agrandissement du terminal de l'aéroport	1243545,2
Libération de retenue 5% Libération partielle de retenue Aéroport Réaménagement et agrandissement du terminal	191825,26
Pour corriger la 19532 #40 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE	43913,16
CENTRE BANG (POINT DE SUSPENSION)	**48500**
Subvention 2024 VS-CE-2023-1084	48500
CENTRE CARSTAR AUTOCAM (9183-8805 QUEBEC INC)	**25757,68**
01-157 - BT348721 - RÉPARATIONS CARROSSERIE	5083,03
PEINTURE VOITURE - 01-111 - BT348722	4994,48
REFAIRE PEINTURE - 01-167 - BT349953	5060,76
RÉPARATION COLLISION ARRIÈRE DU VÉHICULE 08-827 - BT347137	4270,12
UNITÉ 10-402 REPARATION VÉHICULE SUITE À UN ACCIDENT BT34550	6349,29
CENTRE D'ACTION BENEVOLE ENTRE-ETRES	**30000**
Soutien financier pour le fonctionnement 2024	30000
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIERE(COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIERE)	**32209,95**
Ajustement frais de transport- Utilisation de places disponibles en autobus et remboursées par Ville Saguenay 2023-2024	-142,43
Location gymnase - Club Volleyball Saguenay Janvier, Février et Mai 2024	8872,5
Location gymnases du 1er avril au 30 juin 2024	6848
Mesures d'urgence et dépenses pour les sinistrés des feux de forêts à l'été 2023. Facture C3-000585	16631,88
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY	**320448,41**
2024-548 LOCATION PISCINE DOMINIQUE RACINE DU 1ER AU 30 JUIN 2024	68196,63
2024-548 LOCATIONS PISCINE ÉCOLE GRANDES-MARÉES DU 1 AU 30 JUIN 2024	57812,05
COUTS ADDITIONNELS POUR LA SECURITE DES ELEVES 2023-2024 COTE ST-ANGE ET DU PARASOL 2024-498 PLACE DISPO 2023-2024	20213,27
COUTS ADDITIONNELS POUR LA SECURITE DES ELEVES 2023-2024 COTE ST-ANGE ET DU PARASOL PLACE DISPO 2023-2024	5644,58
CRÉDIT FACTURE #C2-000303 - CETTE FACTURE AVAIT ÉTÉ ANNULÉE PAR LE FOURNISSEUR ET REMPLACÉE PAR LA FACTURE #C2-000304	-3449,25
CRÉDIT FACTURE #C3-000809	-19511,05
CRÉDIT FACTURE #C3-000810	-5644,58
Demande de soutien financier pour un événement ponctuel	-1000
Formation ASP construction	4311,56
Formation programe d'entretien préventif (PEP)	2244
Location de la piscine de l'école l'Odyssée Dominique-Racine pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2024	72424,8
Location de la piscine de l'école secondaire des Grandes-Marées de la période du 1er juillet au 31 décembre 2024	61396,37
Location de locaux à l'école La Source Jacques Cartier janvier à juin 2023	13555,55
Location de locaux à l'école Saint Louis par le club des Archers de Chicoutimi - Pour 1 janvier au 30 juin 2024	7601,12
Location locaux à l'école La Source Jacques-Cartier pour le Club de Boxe du 1 janvier au 30 juin 2024.	11497,73

VOIR CRÉDIT #N3-000031	19511,05
VOIR CRÉDIT #N3-000032	5644,58
CENTRE DE SKI MONT-BELU	**151172,07**
2024-450 ENTRETIEN ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS - ANNÉE 2023 BT-2086758	40595,52
2024-450 ENTRETIEN ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS - ANNÉE 2024 BT-2086758	22891,55
Honoraires gestion 2024	87685
CENTRE DES RETRAITES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI (CRAC) INC	**161718,09**
Frais de gestion 2024 (2e versement) VS-CM-2024-142	113198,64
Frais de gestion 2024 Premier versement	48519,45
CENTRE D'EXPERIMENTATION MUSICALE-LES PRODUCTIONS DU C.E.M. INC	**33300**
BOURSES AUX ORGANISMES ET ARTISTES DU PROGRAMME POUR LES ARTS ET LETTRES VS-CE-2024-203	5000
Subvention 2024 VS-CE-2024-1084	28300
CENTRE D'HISTOIRE ARVIDA	**216543,05**
Aide financière - Cocktail bénéfice	2500
Aide financière - Collecte des mémoires	6500
Animation patrimoniale 2024	21902,74
Autocollants et porte-clé - CORPA	3068,19
Expo Temporaire communautaire pour semaine patrimoine	2184,53
Parcours numérique - VS-CE-2024-11 - facture 440	55987,59
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	76450
Soutien financier Premier versement 2024 pour Arvida fête son patrimoine	4950
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	43000
CENTRE DU CAMION PROCAM SAGUENAY INC	**170961,99**
2023-699 AMÉNAGEMENT DE DEUX FOURGONNETTES SURÉLEVÉES	100045,25
24-303 BT 344506 LOQUET	-93,91
60-340 - BT347242 - INSPECTION ET RÉPARATION ANCRAGE DE TRANSPORT	3446,5
CRÉDIT FACTURE # 254887	-4219,58
CRÉDIT FACTURE # 256274	-2299,5
CRÉDIT FACTURE # 256558	-672,6
CREDITE FACT #256228	-672,6
CYLINDRE DE DUMPER, BASE DE CYLINDRE	7953,24
Demonter la fleche pour avoir l'espace de travail du reservoir d'essence	4421,1
DÉVIDOIR, BOULONS, ÉCROUS, WASHER, FOURNITURES D'ATELIER 08-201; AO 2023-699	2492,42
ENSEMBLE DE RACK A TOILE COMPLET	2542,38
ENSEMBLE DE RACK DE TOILE AERO	5084,77
INSTALLATION DE LUMIERE WIFI POUR REMORQUE 60-413;	4027,34
INSTALLATION DE LUMIÈRES STROBOSCOPIQUES - UNITÉ 08-827 BT-350969	2353,64
MODIFICATION DE MARCHE ARRIÈRE POUR LE 13-444 TONNE	4643,84
MODIFIER PLATEAU HYDRAULIQUE CAMION NEUF 13-326; RENFORCIR COFFRES ET MODIFIER SUPPORT VERTICAL POUR FORMES DE TROTTOIR	9247,19
Unité #10-303 - Remplacer cylindre hydraulique, huile et penture saisies car la benne ne descend pas.	4907,23
UNITE 06-911 INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SUR LE VEHICULE; BT 350174	6407,75

Unité 13-308 Installation kit command lift bt 345719	5782,33
UNITÉ 13-329 RETIRER ET NOUVELLE LUMIÈRE BT 344728	2742,55
UNITÉ 13-345 REMPLACER SYSTÈME DE PORTE ÉLECTRIQUE BT 345823	5926,39
UNITÉ 26-310, Réparer carrosserie suite à l'avoir poussé au loader + lettrage. BT 343894	2063,74
UNITE 60-704 REPARATION DE LA REMORQUE; ; BT 348277	2424,66
VÉRIFICATION : NE DÉMARRE PAS ET COGNEMENT DANS LA CONDUITE; UNITÉ 09-830 BT 350036;	2407,86
CENTRE DU LAC POUCE	**85287**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	73000
SOUTIEN FINANCIER 2024 VS-CE-2023-1057	6800
SUVBETION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - 2024	5487
CENTRE L'ESCALE DE JONQUIERE INC	**30500**
Aide financière - Bon fonctionnement de l'organisme	2500
Soutien financier	28000
CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW	**130019,48**
2024-379 HONORAIRE GESTION 2E VERSEMENTS RÉSOLUTION VS-CM-2024-142	82362,34
AJUSTEMENT HONORAIRE DE GESTION PATINOIRE CENTRE MULTISERVICE SHIPSHAW	5461,31
HONORAIRE DE GESTION PATINOIRE CENTRE MULTISERVICE SHIPSHAW	6898,5
Honoraires de gestion 2024 - Premier versement	35297,33
CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE	**32193**
FRAIS DE GESTION SAISON 2023-2024	32193
CENTRE MULTI-SPORTS NAZAIRE-GIRARD	**44714,4**
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	3500
Honoraire de gestion 2024 -1er versement	28743,75
Remboursement assurances 2024	10220,65
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 pour En aout on fêt Laterrière	2250
CENTRE RECREATIF EN EQUILIBRE	**50467,13**
Location skatepark municipal 2024 Contrat #1481-1665814 (VS-CE-2023-77)	50467,13
CERTIFICATION CULTURE INC.	**31278,08**
2022-645 Accompagnement marque employeur	12647,25
2022-645 Créateur de marque employeur	18630,83
CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.	**106359,85**
2022-584 - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	7230,7
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER / ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - JANVIER 2024	7230,7
2022-584 - ENTRETIEN SANITAIRE - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI	7230,7
2022-584 - ENTRETIEN SANITAIRE - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - AVRIL 2024	7230,7
2022-586 - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	6417,91
2022-586 - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2952,56
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - JANVIER 2024	2952,56
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	3326,59
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	3326,59
2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024	3326,59

2023-661 - CENTRE SOCIOCULTUREL - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	3326,59
2023-661 - ENTRETIEN SANITAIRE - CENTRE SOCIOCULTUREL	3326,59
2023-769 - ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2494,96
2023-769 - ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2494,96
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-586 -	2952,56
CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024 - 2022-586 -	2952,56
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024 - 2022-584 -	7437,66
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-584 -	7230,7
ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MAI 2024 2022-584 -	7230,7
ÉDIFICE POWELL - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-769 -	4989,92
ÉDIFICE POWELL ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 - 2022-586 - 2023-769	2494,96
ENTRETIEN SANITAIRE / CENTRE COMM MELLON JONQUIÈRE - AVRIL 2024 2022-586	2952,56
Libération de dépot de garantie de soumission	5249,53
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	**312713,04**
CRÉDIT FACTURE #93634793 - SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	-5788,99
ETASTJ: commande annuel des tôtes d`alun pour les étangs - Année 2024	4121,09
RÉFÉRENCE FACTURE #93637045	-5788,99
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	148050,42
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	24555,9
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	7069,12
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	7069,12
UFA : Sulfate d'aluminium liquide (alun) AVRIL 2024	11161,78
UFA : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	11161,78
UFA : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)Année 2024	11162,15
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	24741,93
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	11161,77
UFC : Sulfate d'aluminium liquide (alun) mars 2024	11161,77
UFC : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	22323,54
UFC-Sulfate Ferrique TEST	8018,99
UFJ : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	5580,89
UFJ : Sulfate d'aluminium liquide (alun) Année 2024	5580,89
UFJ : SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5580,89
VOIR CRÉDIT #93635857	5788,99
CIMA+ S E N C	**27556,36**
2021-076 : SP en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	4987,55
2021-076 :ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	3318,53
2023-499 Rapport d'ingénierie de réfection mécanique des évacuateurs de crues - Centrale Jonquière.	4050,57
CRÉDIT FACTURE # 22324231	-1933,86
Ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	2759,4
Rapport d'ingénierie de réfection mécanique des évacuateurs de crues - Centrale Jonquière. 2023-499	14374,17
CIMCO REFRIGERATION	**78631,95**

14 X 20 LITRES HUILE TYPE C CIMCO - BT2014936.5	4685,23
2024-063 RECONSTRUCTION DES COMPRESSEURS #1 ET #2 - BT2083943 - ARÉNA MARINA LAROUCHE	33837,11
ACHAT D'HUILE ET 10 FILTRES - BT2083311	2025,94
ÉQUIPEMENT POUR ENTRETIENT - BT2083312	3388,31
FILTRES À HUILE, 10 X GALLONS D'HUILE, 4 X KIT FILTRE ÉLÉMENT POUR ENTRETIEN - BT2081454	4292,01
HUILE POE POUR CO2 - BT2083024	2615,68
PISTONS MYCOM A, CHEMISES DE CYLINDRES SLEEVE ET TRANSPORT	3397,51
RECONSTRUCTION DU COMPRESSEUR #1 PAVILLON SPORTIF KÉNOGAMI BT2079188.2	18314,46
Shaft seal compresseur #3 a faire changer il coule	3310,32
Technicien frigoriste CENTRE GEORGES VÉZINA	2765,38
CIMOTA INC	**510630,87**
Crédit sur facture 013204	-115468,32
Décompte #1 2023-0630- raccordement des unités de traitement temporaires aux installations de prod. d'eau potable	362519,09
Décompte #2 2023-0630- raccordement des unités de traitement temporaires aux installations de prod. d'eau potable	114254,53
Décompte #3 Raccordement des unités de traitement temp. aux install. de prod. eau potable la Baie	12443,16
Libération de retenue 5% Réfection de béton et colmatage de fissures - Barrage Pont-Arnaud Arr. Chicoutimi	11382,52
Réfection des joints d'étanchéité sur le tablier à la Centrale Jonquière.	10031,57
Voir crédit # 013215	115468,32
CIMSOFT CORP DBA AVEVA SELECT CANADA EAST	**73429,07**
Contrat d'entretien et de licence du logiciel AVEVA - Du 13 janvier 2024 au 12 janvier 2025	62626,02
ID1642 - Contrat d'entretien Win911 - 13 janvier 2024 au 12	2800,79
Renouvellement contrat de support WIN911	8002,26
CLAVEAU & FILS INC.	**725158,14**
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL 2023-2024 SECT CYRIAC, LAC KENOGAMI S2020-182	91581,28
Décompte #4 Prol. du réseau pluvial rue de la Fabrique Libération de retenue 5% BC30225810	58883,39
Décompte #4 Prol. réseau pluvial Rue de la Fabrique BC30225810	-1012,86
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO AVRIL 2024	104673,87
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO FEV 2024	209347,76
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO MAI 2024	52336,94
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC,LAC KENO MARS 2024	209347,76
CLOTURES CLERMONT INC.	**49659,97**
CLÔTURE PARC VICTOR-GUIMOND BT-2086283	2547,28
CLÔTURES DE MAILLE, ATTACHES, ACCESSOIRES PARC DE FATIMA CLÔTURE BT-2082069	4101,74
CRÉDIT FACTURE 3998 ET 3989	-15,82
GILLAGES, ATTACHES, PÔTEAU, LIEN ALUMINIUM, MANCHON, CLÔTURE - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW BT-2085089	4374,51
GRILLAGES, PÔTEAU, ANCRAGE, ATTACHE, LIEN ALUMINIUM CLÔTURE BRISÉE - CC ST-ALPHONSE EN ARRIÈRE BT-2082182	4417,11
Installation barrière pour Club aéromodélisme à St-Jean-Vianney	8297,75
Parc Bon Air Installation clôtures	7346,33
REFERMER LES CLÔTURES AU POURTOUR DU TERRAIN DE BASEBALL STADE RICHARD DESMEULES BT-2084255	3120,61
RÉPARATION DE BARRIÈRES BASSIN CHICOUTIIMI BT-2085545	8671,36
RÉPARATION DE LA CLÔTURE - PARC ST-ISIDORE BT-2084685	3153,76

TRAVAUX DE CLÔTURE - ÉCOCENTRE TALBOT	3645,34
CLUB DE GYMNASTIQUE DE SAGUENAY	**46600**
Soutien formation entraîneurs 2024 - VS-CE-2024-403	10600
SUBVENTION 2024 VS-CE-2023-1056	36000
CLUB DE SKI DE FOND LE NORVEGIEN INC	**135270,25**
Convention de gestion 2024	93020,52
Remboursement assurances 2024	18181,73
SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - 2024	24068
CLUB DE SOCCER LE VENTURI DE SAGUENAY	**205882,5**
Commandite - Tournoi des Sélections régionales	2000
FRAIS DE GESTION POUR STADE DE SOCCER SAGUENAY POUR L'ANNÉE 2024	149467,5
Soutien formation entraîneurs 2024 - VS-CE-2024-403	4415
Subvention pour l'année 2024 VS-CE-2023-1056	50000
COGECO CONNEXION INC.	**38573,34**
DÉPLACEMENT RÉSEAU LA BAIE	36510,97
ID1593 - Frais d'entretien et de soutènement de fibres optiques - juin 2024	2062,37
COGEP INC	**78423,01**
2022-083 - Installation d'une solution informatique pour la gestion des équipements motorisés (GMAO)	73348,3
CREDITE FACT #514076	-6668,55
Guide Ti Multi compagnie, séparation des actifs entre la compagnie Immeubles et équipements motorisés	2845,63
RENOUVELLEMENT BANQUE HEURES POUR ASSISTANCE CONSEILLER EN IMPLANTATION	2229,08
VOIR CREDIT #200661	6668,55
COLLEGE D'ALMA	**27159,87**
Formation - Crédibilité et l'importance de la contribution de tous - Écocentre 2024	3015,11
Formation M3I 2024	24144,76
COMITE ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX	**36200**
Mettre en place une protection pour le lieu de nidification du Goéland à bec cerclé.	14850
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA RIVIERE SAGUENAY ET DE ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT	14850
SOUTIEN FINANCIER 2024 VS-CE-2023-1057	6500
COMMUNICATIONS TELESIGNAL INC.	**254148,15**
2023-610 ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	18056,25
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence	4973,82
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence - Janvier 2024	2486,91
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence / JANVIER 2024	2486,91
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence.	4973,82
2024-096 Contrat de service des équipements des véhicules d'urgence.	2486,91
AMÉNAGEMENT DE CAMIONNETTE ET LETTRAGE, SUPPORT DE FLÈCHE SUR MESURE	10250,43
CRÉDIT FACTURE # 322347	-310,43
CRÉDIT FACTURE # 323408	-945,32
CRÉDIT FACTURE # 325747	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 325748	-68,99

CRÉDIT FACTURE # 326047	-68,99
CRÉDIT FACTURE # 326199	-1167
CRÉDIT FACTURE # 326908	-599,44
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	38682,27
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE / 2023-610	18056,25
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE 2023-610	136867,49
ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE 2023-610	18056,25
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROBERVAL SAGUENAY	**210930,36**
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT-ARNAUD	142277,86
CRÉDIT FACTURE # 1800003861	-4382,84
Inspection et déneigement voie ferrée 2024 (face MDF, La Baie) bail 764	45448,66
Inspection et entretien 2024 / Criards Talbot (PM 4.75) et St-Paul (PM 3.24), bail 864 VS-CE-2017-857	7253,2
PONT ARNAUD - ETUDE DE SÉCURITÉ - 2023 FIRME AECOM	20333,48
COMPAGNIE GENERAL MOTORS DU CANADA	**193484,04**
2023-190 CHEVROLET SILVERADO CABINE D'ÉQUIPE	66838,28
ACHAT VÉHICULE CHEVROLET 1500 - 2022-221	63804,83
CHEVROLET SILVERADO CABINE ALLONGÉE	62840,93
CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY	**278955**
Mise en valeur des boursiers 2024 premier versement	40000
Subvention pour les bourses aux artistes Subvention réservé au Centre Bang Pour le conseil des artes de Saguenay	100000
Subvention selon VS-CE-2023-1086 pour année 2024	138955
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SLSJ	**27500**
Aide financière programme "Pour une ERE secondaire"	27500
CONSEILLER FORESTIER ROY INC.	**25665,87**
2024-451 Ensemencement hydraulique	25665,87
CONSTRUCTION J & R SAVARD LTEE	**6740850,75**
2023-153 - DÉCOMPTE 4 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	164522,79
2024-249 - TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arrondissement de Chicoutimi	706566,76
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	1124735,18
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	1935097,69
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi 21153-01-...	182834,82
2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / CHIC SEM. DU 21 AU 27 AVRIL 24	292384,38
DECOMPTE #12 2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	108061,79
DECOMPTE #13 2024-302 -TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi	55206,94
Décompte #4 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	179812,71
Décompte #5 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	92111,89
Décompte #5 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	114603,72
Granulat concassé (Pierre) - Chicoutimi 2024	67910,23
Libération du dépôt de garantie de promoteur Projet dev.domiciliaire - Prolongement rue Tristan phase 1	13121,04
Libération du dépôt de garantie de promoteur Prol. de la rue Delisle phase 4 et Madoc phase 2	9398,65
Libération du dépôt de garantie de promoteur Prolongement rue Delisle et Tristan phase 3	20692,14

Libération du dépôt de garantie de promoteur Prolongement rue Tristan phase 2	6629,92
SABLE CHICOUTIMI-NORD 2024	4186,67
TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE À L'INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arrondissement de Chicoutimi	352088,41
TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arr. de Chicoutimi 21153-01-138	1310885,02
CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC	**3943687,86**
Décompte # 3 2023-565-RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD SAGUENAY, ARR. JONQUIÈRE	37611,53
Décompte #1 Réfection de pavage 2024 arr. Jonquière	579908,26
Décompte #1 2024-055 - AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLLINE - PHASE 3, ARR DE CHICOUTIMI	291420,43
Décompte #1 2024-136 - SÉCURISATION DES APPROCHES DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD MELLON ET DE LA RUE DESCHÊNES,	424880,01
Décompte #2 2023-265 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - BOUL. SAGUENAY ENTRE LES RUES POWELL ET FARADAY / ARR. JONQUIÈRE	17161,69
Décompte #2 2023-565-RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD SAGUENAY, ARR. JONQUIÈRE	13789,59
DÉCOMPTE #2 RÉFECTION DE PAVAGE 2024 ARR JONQUIÈRE	1838214,33
Décompte #2 Sécuristion des approches de l'intersection du boulevard Melon et de la rue Deschênes	347490,32
Décompte #3 2023-026 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABE SUR LA RUE DES ROITELETS VERS L'UQAC - ARR. CHICOUTIMI	62454,81
Décompte #4 Réfection de pavage Artères majeures et collectrices 2023	-22901,2
DECOMPTE 1 2024-301 - ÉLARGISSEMENT DE L'ACCOTEMENT DANS LA COURBE DU 4048, CHEMIN DU QUAI / Arrondissement de Jonquière	90487,97
Libération de retenue 10% Réfection de pavage artères Majeures et collectrices 2023	243082,98
Libération de retenue 5% Réfection de la piste cyclable Boul. Saguenay	20087,14
RÉFECTION DE PAVAGE 2024 ARR JONQUIÈRE	0
CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.	**31523,51**
COUPE BORDURES ET TROTTOIRS CHICOUTIMI JUIN 2024	7779,56
COUPE DE BORDURE TROTTOIRS JONQUIERE MAI ET JUIN 2024	8127,35
COUPE DE BORDURES DE BÉTON SELON LA FIGURE D-400	9067,39
COUPE DE BORDURES DE BÉTON SELON LA FIGURE D-400, COUPE DE TROTTOIRS SELON LA FIGURE D-405	4331,57
SCIAGE BORDURE ET TROTTOIRS JONQUIERE	2217,64
VOIR CREDIT 165931	9067,39
VOIR FACT # 165928	-9067,39
CONSTRUCTION UNIBEC INC.	**10284914,14**
Décompte #20 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	687537,91
Décompte #21 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1070305,08
Décompte #22 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1366960,78
Décompte #23 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1035166,29
Décompte #24 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	2033559,42
Décompte #25 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	2019868,33
Décompte #26 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1377473,99
Décompte #272021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	484703,25
Négociation des conditions générales reliées à la présence de Machinex sur le site	149527,92
SOUS-PROTÊT Négociation des conditions générales reliées à la présence de Machinex sur le site	59811,17
CONTACT NATURE RIVIERE-A-MARS	**799134,58**
Corvée printanière - Entretien et surveillance du site de la consol selon de calendrier de réalisation 2024-369	2207,52
gestion de la pêche blanche à La Baie pour 2023-2024	344925

Remboursement assurances 2024	15188,59
Soutien au don de compost 2024	6967,49
Subvention entretien annuel des chemins pour Okwari	3500
Subvention pêche blanche	132221,25
SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - Pour Centre plein air Bec-Scie	24068
Versement honoraires de gestion 2024 - Subvention d'opération - Contact Nature VS-CM-2023-794	270056,73
COOP DE SOLIDARITE LAC KENO	**26444,25**
Gestion et opération station-service à bateaux - Dérogation 2024-235	26444,25
COOPERATIVE D'HABITATION LA PERSEVERANCE	**94000**
Aide aux organismes	94000
CORP CENTRE-VILLE D'ARVIDA-CORPORATION DEV ECONOMIQUE ET CULTUREL D'ARVIDA	**82455,04**
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Février 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Janvier 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
2024-166 - Honoraires d'animation Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
Commandite - Soutien au marché d'Arvida	2000
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,88
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,88
Plan de commandite pour le marché des maraîchers	2500
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Ciné-parc urbain d'Arvida)	2400
SOUTIEN FINANCIER 2024 Prermier versement édition 2024 - (Noël au carré) VS-CM-2024-92	3900
SOUTIEN FINANVIER 2024 Premier versement édition 2024 (fête estivale d'Arvida)	18000
CORPO DES LOISIRS SACRE-COEUR DE CHICOUTIMI INC. (CENTRE DES LOISIRS JOSEPH-NIO)	**28741,9**
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	2000
LOCATION AFEAS ET FERMIERE POUR 2024	0
Location AFEAS et FERMIERE, 1er janvier au 31 décembre 2024	26741,9
CORPORATION DU PARC DE LA RIVIERE DU MOULIN	**396562,15**
Honoraire de gestion 2024 - VS-CM-2024-91	389319,15
Honoraire de gestion 2024 VS-CM-2024-91 de plus de 10 000 $ va être traité par BC	0
SUBVENTION PROGRAMME GRATUITÉ 12 ANS ET MOINS - 2024	7243
CORPORATION DU PARC REGIONAL DU LAC KENOGAMI	**45000**
SUBVENTION 2024 VS-CM-2023-798	45000
CORPORATION LES ADOLESCENTS ET LA VIE DE QUARTIER DE CHICOUTIMI	**84136**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	55000
Projet sociocommunautaire et projet art pression - Convention de partenariat	25536
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 Festi-jeunes	3600
CORPORATION PARTENAIRES CENTRE-VILLE JONQUIERE	**85748,09**
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation / FEV 2024 VS-CM-2024-44	6706,87

2024-166 - Honoraires d'animation JANV 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
aide supplémentaire Fête nationale	25000
Crossfit (premier versement)	4300
Fête nationale (premier versement)	5400
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,87
Magie des fêtes (premier versement)	4100
CORPORATION SCADALLIANCE	**382079,2**
ID1894 et 1895 - Contrat d'entretien des enregistreurs de débordement - 2024	41971,62
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE	85215,19
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE DE SAGUENAY	215750,59
MISE EN PLACE ENREGISTRUEUR OUVRAGES DE SURVERSE	35635,06
N&R ; Sondes pour débitmètre ultrasonique ChronoFlo Mini	3506,74
CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIERE	**446537,84**
Location du 1 janvier au 31 décembre 2024	446537,84
CUBEX LIMITED	**128239,24**
Balayeuse de centre-ville City Ranger 2260.	128814,12
CRÉDIT FACTURE #P0879605 - 28-308 BROSSE DE CANIVEAUX	-574,88
DEMOLITION EXCAVATION DEMEX INC	**1321829,24**
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières - JUILLET	30384,3
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / AVRIL, VOIR CRÉDIT # B18577	28361,58
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / JUIN	32289,84
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières / MAI - Voir crédit # B19177	43975,2
2024 - Écocentre La Baie transport et traitement des matières MARS	10119,54
2024 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT TRIMESTRE 2 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières	25969,58
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières (Février 2024)	12783,14
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AOÛT	76410,08
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AVRIL	50099,81
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / AVRIL VOIR CRÉDITS B18559 ET B18560	51038,25
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Janvier	13628,92
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / JUIN	57334,08
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / MAI 2024	71942,02
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières JUILLET	54511,22
2024 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières MARS	18285,73
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières (Février 2024)	11847,28
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Janvier	13046,66
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / JUILLET	47064,86
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / JUIN	49992,32
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Mai	64517,13

2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / MARS	17563,52
2024 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières/ AOÛT	44452,65
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières (1 janvier au 29 février)	27550,16
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières (Février 2024)	19443,99
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / AOÛT	83256,33
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / AVRIL	67814,05
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Janvier	18917,12
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / juillet	66998,67
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / JUIN	71663,85
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / MAI	101832,45
2024 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières MARS	24502,55
2024 Écocentre La Baie transport et traitement des matières (Février 2024)	7989,61
2024 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Janvier	7614,05
CRÉDIT FACTURE # B18506	-820,81
CRÉDIT FACTURE # B18509	-138,23
CRÉDIT FACTURE # B19028	-412,26
DENEIGEMENT SV (9450-2424 QUEBEC INC.)	**104354,17**
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers (facture unique)	5173,87
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers AVRIL 2024	10870,89
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers FEV 2024	21741,77
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers JANV 2024	21741,77
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers JANV À DEC 2024	17648,66
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers Mai 2024	5435,44
DENEIGEMENT CHIC Chemin Tolérance,stationnements,portes,galeries escaliers MARS 2024	21741,77
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	**6899893,03**
21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	1143208,71
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	889686,44
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER PÉRIODES 24-05 À 24-09	921772,25
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	199058,54
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 27-30	939070,42
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	936024,53
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	946881,94
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	924190,2
DETTE VILLE DE SAGUENAY	**61306860,36**
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-02-01 SCHL	3062759,61
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-05	1547475,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-08	5961099
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-13	8905788,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-14	170625
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-15	3849506
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-18	287945

Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-19	1342910,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-20	6342986,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-21	192270
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-22	9885850
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-23	19018991
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-25	275842
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-26	339219,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-27	123592,5
DIFFUSION SAGUENAY INC.	**929015,03**
Location du Théâtre Palace Arvida pour cérémonie protocolaire (collation des grades)	5814,52
LOCATION THÉATRE DU PALAIS MUNICIPAL POUR PIÈCE IMPACT AVRIL 2024	20689,75
MIGRATION COURRIEL - DIFFUSION SAGUENAY	4478,28
SERVICES TECHNIQUES DES ESPACES DE DIFFUSION - DEMANDE DE DÉROGATION - ACHAT DE GRÉ À GRÉ	48629,98
SERVICES TECHNIQUES DES ESPACES DE DIFFUSION - DEMANDE DE DÉROGATION - ACHAT DE GRÉ À GRÉ-DU 7 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024	2752,5
Subvention 2024 (en un seul versement) - VS-CM-2023-575	800000
Subvention supplémentaire pour la programmation d'une fin de semaine supplémentaire à l'Agora de La Baie.	40000
Téléphonie IP - subvention 2024	6650
DISTRIBUTION MARCEL & FILS INC.	**101574,85**
2 X POMPES À GRAISSER / RÉGULATEUR A AIR	3553,56
BARIL DE 205 L - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE	2665,76
CRÉDIT FACTURE # 132025	-1719,29
CRÉDIT FACTURE 132712	-65,72
CRÉDIT FACTURES #123825 ET #132042	-2921,47
EN BARIL DE 205 L - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE	2665,76
EN BARIL DE 55 KG - GRAISSE POUR GRAISSEUR AUTOMATIQUE GROEN ENTREPOT TRAVAUX PUBLIC	4846,43
EN VRAC - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE INDUSTRIELLE POLY	6792,26
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE ETE	2728,35
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE HIVER	4606,41
EN VRAC - HUILE POUR ENGRENAGE MULTIGRADE 75W90 TYPE SYNTHETHÉTIQUE	2354,63
HUILE 5W40	3115,09
HUILE MOTEUR EN VRAC	5635,08
NETTOYEUR A FREINS ET PIECES EN AEROSOL 390GR	9255,03
Retour HUILE MOTEUR DIESEL/ESSENCE MULTIGRADE 15W40 CJ-4 MINERALE REF FACT #132035	-631,35
TDH HUILE EN VRAC	2014,27
UEJ : HUILES POUR ENTRETIEN	3326,83
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	48474,87
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	4878,35
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	**26509,67**
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs BASKETBALL - Poste 1	2910,25
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs TENNIS - Filet de tennis tressé, Râteau-niveleur pour terre battue etc	5832,34
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs TENNIS - Poste 3	3399,81

POUSSIÈRE À LIGNER (50 lbs/sac), 3 PALETTES 3000 LB CHACUNE	2970,95
Sac de 80 lbs de terre battue pour terrain de tennis	11396,32
DPOC - QUADIENT CANADA LTEE	**59787**
TIMBRES / RÉFÉRENCE 161679	59787
DURABAC INC	**33511,88**
Fournitures de conteneurs de déchets de dégrillage	33511,88
ECHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC	**49553,1**
2023-494 | FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DÔME - GARAGE MUNICIPAL / Arrondissement de Chicoutimi	34914,32
Crédit sur facture#071596	-178366,47
SÉCURISATION ACCÈS AU BÂTIMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER	5563,22
SÉCURISATION ACCÈS AU BÂTIMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROSAIRE-GAUTHIER	9075,56
Voir crédit #071876	178366,47
ECO2URB INC (HABITAT)	**28743,75**
Évaluation des bénéfices rendus par les milieux humides PRMHH VS-CE-2023-1014	28743,75
ECOLE FLORENCE FOURCAUDOT SPIRALE EXPRESSION DANSE	**68000**
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	68000
ECOLE NATIONALE DE POLICE	**182611,84**
Agent de renseignement criminel 22 janv au 1er février 24	3408,04
Armes intermédiaires d'impact à projectiles - l'instructeur 10-14 juin 2024	2517
CONTRIBUTION ANNUELLE 2024-2025 DU 1 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2024	122235,96
Crédit facture # FA00153531 -formation didactique de l'enseignement 21-23 mai 2024	-257,54
Crédit facture FA00154194 - Officiel de sécurité du champ de tir	-56
Didactique de l'intervention tactique l'insctructeur 21-23 fév. 2024	3067,11
Didactique de l'intervention tactique l'instructeur 20-22 mars 2024	3067,11
Entrée dynamique planifiée à risque faible 25-27 mars 2024	2611,11
Gestion initiale en recherche terrestre 23-25 janvier 2024	3362,22
Officier d'opération Filet II filet III 2-4 avril 2024	2494,73
Patrouille à motoneige 6-8 février 2024	3378
Patrouille nautique - bloc 2 10-14 juin 2024	6970,01
Patrouille nautique bloc 2 27-31 mai 2024	6970,01
programme de formation initiale en enquête policière 12-22 mars 1-2 semaines	6959,44
Programme de formation initiale en enquête policière Volet 2	6945,06
Stratégies proactive 22-26 janvier 2024	2883,02
Supervision de patrouille 22-25 janvier 2024	2275,54
Technicien qualifié en éthylomètre DataMaster DMTC 8-12 janv. 2024	3781,02
ECS CANADA INC	**154608,14**
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417	6076,43
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417	14605,27
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 23 BT-2081417	7162,94
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE DU 10 AU 16 MARS BT-2081417	7162,94
2023-644 - SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE DU 26 NOV AU 2 DÉCEMBRE 23 BT-2081417	7162,94

AGENT DE SÉCURITÉ DU 18 FÉVRIER AU 2 MARS 2024	7162,94
AGENT DE SÉCURITÉ DU 21 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024	7142,83
AGENT DE SÉCURITÉ DU 7 AU 20 JANVIER 2024	7152,88
CRÉDIT FACTURE # 26982	-7162,94
CRÉDIT FACTURE # 27237	-7162,94
CRÉDIT FACTURE # 27714	-7162,94
Dossier 1-345VS20231206 Période du 21 janvier au 3 fevrier 2024	6026,34
Dossier 1-345VS20231206 Période se terminant le 20 janvier 2024	8589,95
SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417 - 2023-644 -	6409,57
SERVICE DE SÉCURITÉ - CARREFOUR RACINE BT-2081417 - 2023-644 -	7323,91
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre du 7 au 20 juillet 2024 BT-2080479	9523,01
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. BT-2080479	37652,2
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. Du 7 au 20 juillet 2024 BT-2080479	9310,3
Service de sécurité Carrefour Racine et Autogare du Havre. du 9 au 22 juin 2024 BT-2080479	7572,25
SERVICES PROFESSIONNELS 4 AU 29 FÉVRIER 2024	5734,38
VOIR CRÉDIT # 27486	7162,94
VOIR CRÉDIT # 27714	7162,94
ED PRO EXCAVATION (9257-0373 QUEBEC INC)	**223246,99**
NETTOYAGE DES FOSSÉS ET PONCEAUX 2024 2024-475	22267,79
Travaux de fossés Jonq 2024 Des Mélèzes,Rte Portage,Chemin St-Wilbrod,Chemin du Quai,Diverses rues	200979,2
ELECTRICITE TB (1986) INC	**86196,76**
Décompte #1 2023-566 - INSTALLATION DE LAMPADAIRES ET DE COLONNES LUMINEUSES - RUE ST-DOMINIQUE	86196,76
ELECTRO SAGUENAY LTEE	**52006,07**
POSE D'ENCRAGE PARC RICHARD DESMEULES - BT2082247.1 -	2538,08
S-2024-156 / 25 X POTEAUX DE BOIS	49467,99
EMERGENSYS SOLUTIONS INC.	**172865,35**
CONTRAT ENTRETIEN - janvier à décembre 2024	6898,5
ID1763 - Contrat d'entretien logiciel de gestion policière	165966,85
EN FIDEICOMMIS MALTAIS LABRECQUE ET TREMBLAY NOTAIRES	**75000**
Achat comptant - Terrain rue du Lis-Blanc, Chicoutimi - Lot 4 978 419	75000
EN FIDEICOMMIS NDA NOTAIRE JONQUIERE INC	**33266,05**
Club nautique du Fjord du Saguenay inc. - Servitude pour une conduite sanitaire	14276,2
SERVITUDE D'EGOUT UNITAIRE - ACQUISITION DE TERRAIN	18989,85
EN FIDEICOMMIS TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES INC	**50000**
YVON TOUZIN - ACQUISITION D UN TERRAIN	50000
ENERGIR S.E.C.	**779399,69**
Gaz naturel - Compte # 22048639003	13029,54
Gaz naturel - Compte # 32961080002	15861,01
Gaz naturel - Compte # 32961100008	43991,06
Gaz naturel - Compte # 32961150003	21542,4
Gaz naturel - Compte # 32962268010	2251,7

Gaz naturel - Compte # 32962536002	49438,4
Gaz naturel - Compte # 33921260031	12687,32
Gaz naturel - Compte # 33921281011	18602,53
Gaz naturel - Compte # 33921281011 Facture # 760002491032 annulée la 23/02	-3167,79
Gaz naturel - Compte # 33921281011 Facture # 770002418366 annulée le 23/02	-101,16
Gaz naturel - Compte # 33921360005	23488,91
Gaz naturel - Compte # 33922286027	55598,24
Gaz naturel - Compte # 33922305009	7983,5
Gaz naturel - Compte # 33922698007	4325,3
Gaz naturel - Compte # 33922730008	24008,77
Gaz naturel - Compte # 34941310004	17039,23
Gaz naturel - Compte # 34941740002	22184,35
Gaz naturel - Compte # 38941018004	4245,66
Gaz naturel - Compte # 38941150005	52205,22
Gaz naturel - Compte # 38941940009	12245,86
Gaz naturel - Compte # 38942220005	64197,12
Gaz naturel - Compte # 40531000004	4382,8
Gaz naturel - Compte # 40531755003	52065,3
Gaz naturel - Compte # 42002715805	24484,58
Gaz naturel - Compte # 42009079403	2048,55
Gaz naturel - Compte # 42031079306	16982,54
PROLONGEMENT RÉSEAU GAZ NATUREL PI HENRI-GIRARD (SEC. OUEST) VS-CE-2024-744	217778,75
ENGLOBE CORP	**907592,25**
2022-021 - CONTRÔLE DE TOITURE - AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	2299,5
2023-002 - Site pêche blanche Lac Kénogami Suivi des mesures et inspection des glaces 2023-2024	20947,3
2023-098 / OSP - Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie (05254-03-004-005)	7949,44
2023-421 Surveillance des travaux réhab. env. lot 6 580 428, rue du Havre. Zone innovation site 3	434877,09
2023-482 Services professionnels laboratoire Contrôle des travaux d'étanchéité de toiture achèvement des travaux civils	59263
2023-500 Service professionnels en laboratoire - MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / Arrondissement de Jonquière	16849,36
2023-613 -Démolition piscine Mont-Fortin	9577,42
2023-613 -Démolition piscine Mont-Fortin POUR DOSSIER # 2-B09S032-23-001	2558,19
2023-700 Caractérisation et déconstruction pour future bibliothèque de la baie. BT2076190	21845,26
2024-067 - RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE ET CONSTRUCTION DE PUITS DE POMPAGE	3035,34
2024-095 - Caractérisation des eaux de fonte des 6 dépôts de neiges usées.	7588,35
2024-116 Caractérisation - échantillonage et analyse de diverses matières	10215,26
2024-239 - CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX LOT A - RÉFECTION DE PAVAGE BORDURES ET TROTTOIRS	35686,21
ANALYSE DE LA STABILITÉ DU TALUS POUR DÉMOLITION DES FONDATIONS. CHICOUTIMI BT-2086692	2411,21
AUDITS À PROPOS DE LA FABRICATION DE LA STRUCTURE D'ACIER - NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD	4756,52
CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALES COMPLEMENTAIRE ET RETRAIT D'UN RESERVOIR - 740 RUE JOLLIET / CHICOUTMI - 2023-331	33634,52
CONTRÔLE DES SOLS - DÉCEMBRE 2023	31548,21
CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX LOT A - RÉFECTION DE PAVAGE	71695,09

CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX - MARS 2024	5385,22
CONTRÔLE DES SOLS FÉVRIER 2024	2531,97
CRÉDIT FACTURE # 00163495	-81,63
CRÉDIT FACTURE # 00163538	-6012,28
Échantillonage et caractérisation de béton concassé Projet AP-60	7344,83
Éval. altermatives stabilisation lot 2 687 542 afin de permettre des bât. résid. haute densité, 740, Eudistes	24729,37
INTERVENTION EN ZONE DE CONTRAINTE - SKATEPARK AU PARC JEAN-ALLARD	2329,58
INTERVENTION EN ZONE DE CONTRAINTE DE GLISSEMENT DE TERRAIN	2189,31
Intervention en zone de contrainte de glissement de terrain Ruisseau Lapointe.	3562,28
NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD AUDITS À PROPOS DE LA FABRICATION DE LA STRUCTURE D'ACIER -	4795,04
Pavages, bordures et trottoirs nouveaux quartiers et autres mandats 20	21966,86
PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE, ÉTUDE GÉOTECHNIQUE BT2080757	4719,72
PROLONGEMENT DES RUES ROSIERS ET MARGUERITES - CONTRÔLE DE LA MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES	7255,84
PUMPTRACKS PARC DE LA NORMANDIE	2260,64
RÉFECTION DES GALERIES ET COLONNES EXTÉRIEURES. BT2068419	2128,88
REFECTION D'UN ESCALIER, La Baie BT-2084370	2359,85
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU PARC ARR LA BAIE - AVIS TECHNIQUE - GLISSEMENT DE TERRAIN	3548,48
RÉFECTION PONT STE-ANNE THERMOCOUPLE P3-P5 ET P7	2827,24
RENOUVELLEMENT MANDAT ANNUEL 2024 INTERVENTIONS D'URGENCE INSTABILITÉ OU MOUVEMENT DE SOLS.	3561,75
RESTAURATION DU MONUMENT PRICE BT2066994	4585,07
Services professionnels gré à gré pour expertiser la dalle de béton - Réclamation 23-80285-2	7053,39
Services professionnels laboratoire Contrôle des travaux d'étanchéité de toiture achèvement des travaux civils	2480,01
SOLS ET MATÉRIAUX	3344,2
SOLS ET MATÉRIAUX DU 31 DÉC 2023 AU 27 JAN. 2024	5251,73
SOUTIEN TECHNIQUE AUX STAGIAIRES - STABILITÉ DE TALUS	5568,4
STABILITÉ DES SOLS - MUR DE SOUTÈNEMENT RUE ÉLIE, ARR CHICOUTIMI - BT-2085229	2239,9
VÉRIFICATION QUALITÉ DE BÉTON - NOUVELLE PASSERELLE PONT ARNAUD	2929,33
ENSEIGNES ESM (11631276 CANADA INC)	**47866,14**
Affiches pour mise à niveau de la signalisation des écocentres	12827,51
Changement des visuels de 7 panneaux à La Baie	8651,87
Entretien des enseignes Jonquière et Canton-Tremblay - Refection des enseignes Saguenay construit l'avenir	26386,76
ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR INC.	**166336,98**
CONSTRUCTION D¿UN DÔME DE 40¿ X 60¿ ¿ HYDRO-JONQUIÈRE/ Arrondissement de Jonquière Appel d¿offres 2024-146	166336,98
Crédit sur facture#619	-20470,13
Voir crédit # 638	20470,13
ENTRETIEN MENAGER F.L.	**58134,14**
DÉCAPAGE ET CIRAGE DES PLANCHERS 2024 2024-193	5278,51
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE AVRIL 2024 BT-2080479	4116,11
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE BT-2080479	4116,11
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE DE 2024-04-01 AU 2024-09-30 BT-2080479	4260,97
ENTRETIEN SANITAIRE CARREFOUR RACINE MAI 2024 BT-2080479	4116,11

Libération de dépot de garantie de soumission	6500
Remplacement col bleu (route du garage Chicoutimi) BT2082348	3235,4
Remplacement cols bleus sur quart de soir au QG + vendredi piscine foyer des loisirs.	9657,9
Remplacements col bleu route du comité de retraite du : 29/04/2024 au 31/05/2024	7340
Remplacements col bleu sur quart de soir au QG + vendredi seulement piscine foyer des loisirs. MAI	9513,03
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	**86950,99**
2024 Services en agronomie	22128,09
2024 Services en agronomie / Avril	23305,43
2024 Services en agronomie / Février	8048,25
2024 Services en agronomie / JUIN 2024	11600,98
2024 Services en agronomie / Mai	11308,94
2024 Services en agronomie / Mars	3161,81
2024 Services en agronomie AOÛT	7397,49
EPSI EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC	**50257,74**
2022-540 Plan de gestion des talents	4570,26
2024-002 Processus d'embauche - Directeur d'arrondissement	18260,9
2024-002 Processus d'embauche - Directeur(trice) des affaires juridiques	4979,98
2024-02 Processus embauche - Directeur(trice) greffe	5477,97
2024-220 Adhésion à la plateforme des tests psychométriques	22564,22
Adhésion à la plateforme des tests psychométriques - Processus d'embauche divers	2404,57
Credit facture #145101 (modification) Processus - Directeur d'arrondissement	-10575,6
Plan de gestion des talents (identification de la relève cadre)	2575,44
EQUIPE DE HOCKEY MIDGET DEVELOPPEMENT AAA DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	**75000**
Subvention 2024 - Élites de Jonquière -VS-CE-2024-81	75000
EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC L'ARSENAL	**90301,37**
2024-106: 20 Habits de combat Bunker Flame Fighter PBI MAX naturel (LARQ 1920)	90301,37
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	**104686,06**
ROUE DENTEE POUR ARBRE 2-3/16" ET CHAINES	7249,1
11 X RACLOIRS ASSEMBLÉS, DÉFLECTEURS, GARDES ANTI ÉCLABOUSSURE	7558,54
28-302 Pièces pour préparation saisonnière	3660,15
28-340 BT 346167 / 2 X TROUSSES DE RÉPARATION ET SENSOR MAGNÉTIQUE	3097,14
3 X PATINS DE CAOUTCHOUC DROIT	3415
310948 RACLOIR ASSEMBLE	8258,68
352394 PATIN DE CAOUTCHOUC DROIT 301247 BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D)	2036,28
352395 PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE	3415
4 X RACLOIRS ASSEMBLÉS	2541,13
AJUSTEMENT DE PRIX REF FACT #41908-1	-13,88
BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D), ROULEMENT APPLIQUE DE CONVOYEUR VOIR CRÉDIT #41947	0
COURROIE 11 RACLOIRS / KEVLAR - PIECE BALAI CHICOUTIMI	5975,29
CRÉDIT FACTURE # 41903	-402,41
CRÉDIT FACTURE # 41959	-3580,67

CRÉDIT FACTURE # 42231	-427,08
ENSEMBLE DE BRAS DE PUB ET PIECES DIVERSES POUR BALAI	11319,95
PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE, BRAS TIGE DE PIVOT (CENTRE G/D)	2725,64
PIECE DE BALAI - BRAS ET ROULEMENT	3840,51
PLANETAIRE #28-362 / BT 349254	18003,94
RACLOIR ASSEMBLÉ	3176,42
RACLOIR ASSEMBLE #310948	3811,7
TIGE DE PIVOT ET ROULEMENT CONVOYEUR VOIR CREDIT #41947 AJUSTEMENT DE PRIX	6243,66
UNITÉ #28-302 - Pièce pour préparation saisonnière (selon soumission 7527)	3655,8
UNITÉ #28-340 PIÈCES DE BALAI JONHSTON BT 346167 - O-RINGS, ROULEMENT, TROUSSE DE RÉPARATION, JOINT BAS CONVOYEUR ETC	3196,7
UNITÉ #28-362 GARDE BROSSE, DEFLECTEUR, CLEVIS 302381 ET SEAL	2348,8
VOIR CRÉDIT# 42073	3580,67
EQUIPEMENTS ZERO LIMIT INC.	**26913,12**
Fauteuil de baignade SOFAO et Roue avant pour SOFAO 2023-718 Livraison incluse	26913,12
EQUITEM	**98312,8**
Projet TAPAJ - Subvention 1 de 2 - Résolution VS-CE-2024-278 (1er versement est de 80 % de 122 891.00 $ selon l'entente)	98312,8
ERIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIES INC.	**104768,1**
2022-293 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD	3500,99
2022-293 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	31508,9
2024-017 BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATION	17246,25
2024-017 BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATIONNEMENT. Carrefour Racine BT2075344	30238,42
2024-087 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE PARC DES TROIS-PALIERS. DEMANDE 2024-087 BT2075525	11141,08
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA DALLE ET ESCALIER D'ENTRÉE PRINCIPALE. Centre commémoratif Price BT2075482	5924,09
REFECTION TOITURE CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE. BT-2084068	5208,37
ESPACE COTE-COUR	**150250**
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	37250
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024	53000
subvention embauche d'un gestionnaire pour travaux de rénovation (1er versement)	60000
ESRI CANADA LIMITED	**52555,08**
2024-376 - ID1648 - Contrat d'entretien ArcGIS - 30 juin 2024 au 29 juin 2025	53653,1
CREDITE FACT #90221674 ERREUR DE PRIX	-1098,02
EUDORE BOIVIN LTEE	**31687,1**
13 X JERSEY DE 10 PIEDS GRIS X 20 PO + TRANSPORT - BT-2087639.2	5110,64
33 X JERSEY - PONCEAUX À FERMER FERMETURE DES RANGS EN URGENCE 9 MAI	22471,86
BASES DE LAMPADAIRES, ANCRAGES, CONDUITS PVC BT-2082344	4817,45
Jersey pour écocentre Chicoutimi Sud (annulation de facture 64087)	-712,85
EUREKO!	**185911,19**
2024 Gestion dossiers couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	9506,13
Aide financière - Verdissement dans le parc de la coulée Joule - Projet canopée et biodiversité	2000
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #1	12500
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #2	12500

Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #3	12500
Aide financière patrouille Eurêko 2024 versement #4	12500
Couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	8000
Honoraires de gestions des sentiers 2024 - VS-CM-2024-91	73026,37
Main d'oeuvre pour don de compost	5128,69
PROGRAMME POUR UNE ERE SECONDAIRE (VS-CE-2024-74).	5000
SOUTIEN FINANCIER 2024 VS-CE-2023-1057	33250
EXCAVATION BOULANGER INC (9197-2331 QUEBEC INC)	**536169,97**
Décompte #1 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF DANS LE SECTEUR DU CÉGEP DE JONQUIÈRE	507201,09
Libération de retenue 5% - Rempl. d'un ponceau Ch. St-André Arr. de Jonquière	28968,88
EXCAVATION F BOUCHARD INC. (LES ENTREPRISES BOUCHARD COTE INC.)	**112500**
Libération de dépot de garantie de soumission Voir VS-CM-2024-388	3000
Travaux de réhabilitation environnementale - centre communautaire Pedneault VS-CM-2024-388	109500
EXCAVATION LMR (2852-6648 QUEBEC INC.)	**1021666,74**
2023-119 Location de chargeuses (Komatsu WA380) - bout de rue ville de Jonquiere	6103,03
Ajustement prix Déneigement et sablage stationnements et allées piétonnes	-2350,75
Décompte # 22023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	398343,72
Décompte #1 2023-027 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PORT ET DE LA 6E RUE / ARR. DE LA BAIE	86234,2
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS AVRIL 2024	41089,43
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS FEV 2024	85418,33
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS JANVIER 2024	83459,32
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS MAI 2024	20544,71
DENEIGEMENT JONQ ET SABLAGE DIVERS STATIONNEMENTS MARS 2024 (FACTURE 6 DE 8)	72612,91
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE AVRIL 2024	15751,58
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE FEV 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE JANVIER 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MAI 2024	7875,79
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MARS 2024	31503,15
DENEIGEMENT JONQ STATIIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES AVRIL 2024	12692,38
DENEIGEMENT JONQ STATIIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES FEV 2024	25384,76
DENEIGEMENT JONQ STATIIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES JANVIER 2024	20070,9
DENEIGEMENT JONQ STATIIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES MAI 2024	6346,19
DENEIGEMENT JONQ STATIIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES MARS 2024	25384,76
Libération de retenue 5% Construction d'une piste cyclable rue de la Fabrique	13484,01
LOCATION CHARGEUR, HEURES DE CAMION + FARDOER / Saguenay en neige	8712,02
EXCAVATION R & R INC.	**465314,57**
2023-602 FORAGE ET INSERTION DE CONDUITS POUR LAMPADAIRES	23952,74
CORRECTION - VOIR FACTURE 22148-1 - FORAGE ET INSERTION DE CONDUITS POUR LAMPADAIRES	-23952,74
Décompte #1 2024-053 - CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE PARC DU BASSIN SECTEUR LATERRIÈRE 04202-132-002	137251,53
Décompte#1 2024-344 PROLONGEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SENTIERS DE L'ÉBOULIS ET BOLDUC	307327,29
Forage directionnel 2184-2192 boul du Saguenay	18143,06

Forage directionnel au 2885, rang St-Paul	2592,69
EXCAVATION UNIBEC INC.	**422985,57**
DÉCOMPTE #4 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	422985,57
EXPO AGRICOLE DE CHICOUTIMI INC	**31097,01**
Remboursement assurances 2024	4457,01
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024	26640
FCA CANADA INC	**211416,45**
2022-221 : DODGE CHARGER (USO)	103874,4
2022-221 : RAM 1500 / DODGE CHARGER (UST) / DODGE CHARGER (USO)	55121,85
2022-221 :DODGE CHARGER (UST)	52420,2
FERBLANTERIE CLIMAIR INC	**40752,37**
2023-689 Relocalisation de dévidoir et nouveau bras de captation - Atelier mécanique Jonquière - BT:2006759.2	21615,3
AJOUT UNITÉ D'APPORT D'AIR - GARAGE MUNICIPAL - LA BAIE	14137,07
Libération de dépot de garantie de soumission	5000
FERME JULES POULIN INC. (EXCAVATION J POULIN INC.)	**553164,28**
Décompte #1 2023-475 - TRAVAUX DE DRAINAGE - CENTRE DE SKI LE MONT-BÉLU - ARR DE LA BAIE	46252,93
Décompte #1 2024-463 - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-178 RANG SAINT-ISIDORE LATERRIÈRE	344548,72
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES AVRIL 2024	20491,21
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES FEV 2024	40982,41
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES JANV 2024	38209,07
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES MAI 2024	10245,61
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS CHEMINS DE TOLERANCES MARS 2024	40982,41
FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE ROCHE SUR LE SITE DE LA CONSOLE	4874,94
Libération de retenue 5% Travaux de drainage au Mont-Bélu - Arr. la Baie	2569,62
Sondage dans le sentier des éboulis et sentier bolduc	4007,36
FERNAND GILBERT LTEE	**168737,14**
Décompte #2 et libération de retenue 5%2023-588 - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE PLUVIALE BOUL. TADOUSSAC - CHICOUTIMI	168737,14
FESTIVAL DES BIERES DU MONDE 2010	**124650**
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024	124650
FESTIVAL DES MUSIQUES DE CREATION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	**28620**
Soutien financier aux évènements 2024- 1er versement	28620
FESTIVAL DES VINS DE SAGUENAY	**65700**
Soutien financier aux évènements 2024- 1er versement	65700
FESTIVAL INTERNATIONNAL DES RYTHMES DU MONDE	**255813,3**
2024-145 SPECTACLE DE LA ST-JEAN-PYRAMIDE DES HA! HA! / Arrondissement de La Baie	27731,97
Soutien Financier - Premier versement édition 2024 VS-CM-2024-92	225000
SPECTACLE DE LA ST-JEAN-PYRAMIDE DES HA! HA! LA BAIE	3081,33
FILET SECUR (9295-5335 QUEBEC INC)	**78264,64**
2024-319 Travaux de mise à niveau Stade Richard-Desmeules	76264,07
INSTALLATION DE FILET STADE DE SOCCER	2000,57
FONDACTION	**310947**

21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	51243,71
24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	41405,59
DU 21 JANVIER AU 24 FEVRIER 2024 PERIODES 24-05 À 24-09	51617,71
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	43678,69
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	39112,11
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	41149,05
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	42740,14
FONDATION SANTE JONQUIERE	**150000**
AIDE FINANCIÈRE POUR UN PARC À L'HÔPITAL DE JONQUIÈRE ET SIGNATURE DE PROTOCOLE 2024 VS-CM-2024-291	150000
FONDATION TIMI INC.	**25000**
Subvention - Versement 4 sur 10 du protocole 2020-2030 - VS-CE-2021-57	25000
FONDS NON-PUBLICS (FNP) DE LA BFC BAGOTVILLE	**300000**
Entente avec le SAIB24-001- Spectacle aérien international de BAGOTVILLE	300000
FONTAINE MOBILE INC	**45861,23**
STATION D'EAU MOBILE POUR ÉVÈNEMENT - Selon entente de prix: Remorque station d'eau mobile et Station d'eau mobile	45861,23
FORAGES S L INC	**135765,93**
2024-042 - SONDAGES PÉDOLOGIQUES POUR PAVAGE 2024	97424,07
2024-042 - TRAVAUX DE FORAGE DU 2 AU 9 AVRIL 2024	33802,65
Parc de la Colline, phase 3, sondage à la tarière le long du nouveau tracé des rues Cabot et de l'Aréna.	2483,46
TRAVAUX DE FORAGE AU ROC CEGEP DE CHICOUTIMI	2055,75
FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LIMITED	**584163,3**
2022-221 FORD TRANSIT 350 2023 / ACHAT DE VÉHICULE LÉGER	63153,3
FORD POLICE RESPONDER	106764
FORD TRANSIT 350	360864
FORD TRANSIT F 150 SÉCURITÉ PUBLIQUE	53382
FORM-EVAL INC	**48203,28**
2023-568 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023-2024	16067,76
Audits, indicateurs et rencontre mensuelle	16067,76
Audits, indicateurs et rencontre mensuelle	16067,76
FRANKLIN EMPIRE INC.	**55090,65**
25 X CHAPE A ROTULE MACLEAN POWER SYSTEMS CB-55L	2597
75 X PTS ASOD-570-1N PINCES D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR	3247,47
9 X MALT PORTATIVE PTS ÉLECTRIQUE #P2-T2-2Y8	6293,6
AJUSTEMENT DE PRIX VOIR FACT #I6802811	-6,9
CONNECTEURS BT-2014932 RENVERSEMENT FACTURE PAYÉE PAR VISA	-95,82
Élimination des chauffages à l'huile / mazout	8516,2
Lumières pour le dépôt à neige La Baie Commande: FE5021683	3096,8
PINCE D'AMARRAGE (HOTTAP) 1520, PINCE D'AMARRAGE HOTTAP 1530 AVEC ECROU 3/4"	4302,36
PINCE D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR PTS ASOD-570-1N	2164,98
PINCES D'AMMARAGE 4/0	5412,45
PLAQUE DE FOND POUR REMPLACEMENT INTÉRIEUR DU PANNEAU EXISTANT BT 2071719.1 USINE DE FILTRATION CHICOUTIMI -	6547,83

UEC/PPEC-06-IC: transmetteurs et sonde pour canal parshall et niveau poste pompage	6384,79
UEC-IC: Sonde et transmetteur pour remplacement débitmetre 706	3457,29
UEJ : 2 X SONDES POUR BASSIN D'EMMAGASINEMENT	3172,6
GAUTHIER BEDARD S.E.N.C.R.L. AVOCATS	**26461,85**
2024-183 Excavation F. Bouchard - Centre communautaire Pedneault VS-CE-2024-140	10203,39
2024-334 - 22-80222-9 - Esther Boileau et Pierre Martin - VS-CE-2024-216	3991,91
2024-334 - 23-80222-9 - Esther Boileau et Pierre Martin - VS-CE-2024-216	5352,57
2024-334 dossier de réclamation 23-80222-9 VS-CE-2024-216	2933,25
2024-334 Dossier réclamation 23-80222-9 VS-CE-2024-216	3980,73
GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	**577556,17**
2024 Traitement des matières organiques (1 janvier au 31 décembre)	7229,15
2024 Traitement des matières organiques / DU 11 AU 15 MARS	11067,47
2024 Traitement des matières organiques / du 13 au 17 mai	20608,58
2024 Traitement des matières organiques / du 22 au 26 juillet	20883
2024 Traitement des matières organiques / Février	3724,43
2024 Traitement des matières organiques du 1 au 5 janvier	3682,28
2024 Traitement des matières organiques du 1 au 5 juillet	23330,39
2024 Traitement des matières organiques du 10 au 14 juin	22256,9
2024 Traitement des matières organiques du 12 au 16 août	22396,81
2024 Traitement des matières organiques DU 12 AU 16 FÉVRIER	4585,37
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 avril	18366,57
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 janvier	5770,05
2024 Traitement des matières organiques du 15 au 19 juillet 2024	18807,8
2024 Traitement des matières organiques du 17 au 21 juin	26047,71
2024 Traitement des matières organiques du 18 au 22 mars	3237,47
2024 Traitement des matières organiques du 19 au 23 août	21981,59
2024 Traitement des matières organiques du 1er au 5 avril	7092,83
2024 Traitement des matières organiques du 20 au 24 mai	32426,67
2024 Traitement des matières organiques du 22 au 26 avril	16543,36
2024 Traitement des matières organiques du 22 au 26 janvier	3910,07
2024 Traitement des matières organiques du 24 au 28 juin	20611,27
2024 Traitement des matières organiques du 26 au 30 août	25498,86
2024 Traitement des matières organiques du 26 février au 1er mars	4703,75
2024 Traitement des matières organiques du 26 mai au 31 mai	32685,85
2024 Traitement des matières organiques du 29 au 3 mai	14591,02
2024 Traitement des matières organiques du 29 janvier au 2 février	6007,7
2024 Traitement des matières organiques du 29 juillet au 2 août	19658,86
2024 Traitement des matières organiques du 3 au 9 juin	28438,58
2024 Traitement des matières organiques du 4 au 8 mars	7352,9
2024 Traitement des matières organiques du 5 au 9 août	23603,91
2024 Traitement des matières organiques du 5 au 9 janvier	3617,72

2024 Traitement des matières organiques du 6 au 10 mai	28292,4
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 avril	21108,1
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 janvier	3650
2024 Traitement des matières organiques du 8 au 12 juillet	23561,76
2024 Traitement des matières organiques Secteur Chicoutimi	5018,07
2024 Traitement des matières organiques Secteur La Baie	2490,36
2024-233 Terre minéral TP Jonquière (Terre à pelouse)	9413,56
CRÉDIT FACTURE # 128707	-183,5
Fourniture de compost (incluant le chargement) - Traitement des matières organiques	3486,5
GEMEL INC	**112957,83**
2020-068 Construction d'un nouveau Centre de tri des matières recyclables (services profesionnels en ingénierie)	30473
2024-082 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE	13437,71
2024-082 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE BT 2076190	4153,48
2024-244 Construction d'un bloc sanitaire près de la maison blanchee - BT 2075819	2299,5
Centre de tri- Surveillance et résidence (prolongation de chantier) Période janvier 2024.	34497,12
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIO LA BAIE 2024-082	28097,02
GENNEN INC	**28381,16**
Éval. environ. (sols, eau souterraine), Phase II, zone innovation site 8. Lot 2 688 296, Stat., rue Racine Est	23782,16
Évaluation environnementale zone innovation site 1 phase 1, rue Sainte-Anne/Jacques-Cartier	4599
GER-RO METHODEX INC. (LES CONSTRUCTIONS METHODEX INC.)	**379200,03**
Décompte #1 2024-111 | REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL	301276,15
Décompte #2 2023-431- Reconstruction de passerelles année 2023 _Sentier aux rats musqué	45219,67
Décompte #2 2023-246 BT-2055820.1 INSTALLATION D'UN ACCES AUX BASSIN DE DECANTATION-USINE DE FILTRATION-CHICOUTIMI	32704,21
GESTION ROGER FRADETTE INC	**25869,38**
2023-573 PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE / Arr. La Baie. BT2080603	25869,38
GLF1 INNOVATIONS	**49903,75**
Désherbeuse à eau chaude 500HD	49903,75
GRAITEC INC.	**67719,13**
Contrat d'entretien Autodesk - 26 mars 2 - 2024-060 - ID1826	67719,13
GRAP CLINIQUE DE PSYCHOLOGIE TRAVAIL	**61603,4**
Consultations PAE AVRIL 2024	7917,75
Consultations PAE FÉVRIER 2024	8113,25
Consultations PAE janvier 2024	8524,88
Consultations PAE juillet 2024	6744,75
Consultations PAE JUIN 2023 ET DÉCEMBRE 2023	7191,38
Consultations PAE juin 2024	7966,63
Consultations PAE mai 2024	7086,88
Consultations PAE MARS 2024	9432,88
Crédit pour facture # 202268	-1375
GRAYMONT (QC) INC.	**85805,39**
UFC : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	42848,94

UFC : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	14701,09
UFC : Chaux hydratée en vrac - mars 2024	14385,72
UFJ : Chaux hydratée en vrac - Année 2024	13869,64
GRO-MEC INC.	**40053,27**
15-470 344254 , REGULATEUR PRESSION	2545,27
15-470 349691 REGULATEUR PRESSION	2545,27
2 X LOCALISATEURS DE CÂBLES SOUTERRAINS - RIDGID SR-20	18092,44
CHANGER CHAUFFE-EAU AU GAZ DÉFONCÉ QUI COULE ET DÉGÂT D'EAU DANS BÂTIMENT BT 2079179 -	9541,78
CRÉDIT FACTURE # 1018325	-303,54
CRÉDIT RELIÉ À LA FACTURE 1032629 DA INTIALE : 580392 SOUPAPE RÉDUCTEUR DE PRESSION	-661,11
Ensemble de réparation pompe multi-stages	4581,96
Panier filtrant PVC simple brides	3827,5
RETOUR BAGUES FILETEES REF FACT #1024130 ET 1024100	-63,83
SELON LE FOURNISSEUR NOUS AVONS DÉJÀ PAYÉE CETTE FACTURE - VALLE A BILLE	-52,47
GROUPE COLAS QUEBEC INC. - SINTRA INC. (COMPAGNIE ASPHALTE (CAL))	**571578,98**
ASPHALTE - JONQUIÈRE, LATERRIÈRE, LA BAIE	43332,59
ASPHALTE 2024	86054,25
ASPHALTE 2024	33790,96
ASPHALTE 2024 TP La Baie	2165,78
Baril de colle (remplace le RC-30) pour Chicoutimi et La Baie	14624,82
Bitume / Divers pour été 2024	36803,85
Bitume / Divers pour été 2024 TP La Baie	105648,99
Bitume / Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	50920,25
Bitume d'amorçage CRS-1H Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	11561,89
Bitume de type PG Saison 2024 (Laterrière/La Baie) et Divers pour été 2024 TP La Baie	25434,66
Bitume divers pour été 2024 TP La Baie	2662,02
Colle / Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	5491,21
CRÉDIT FACTURE # 3598466	-1192,75
Crédit facture #3690907	-2361,94
CRÉDIT FACTURES # 3598465 ET 3606738	-2923,6
Crédit factures : 3681554, 3690906 et 3703734	-46370,95
Crédit factures : 3681555, 3703735 et 3722665	-41725,06
Crédit factures : 3722664, 3727601 et 3733630	-17374,55
CREDITE FACT #3595384 RI	-608,22
Divers pour été 2024 TP La Baie	5026,9
Divers pour été 2024 TP La Baie (EB-5 avec bitume de type PG 58E-34) et (EB-14 avec bitume de type PG 58H-34)	11936,23
Divers pour été 2024 TP La Baie / Voir crédit 3755814	18777,41
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34	10196,55
INDEXATION BITUME 2024	-14416,49
Libération de retenue 5% et crédit	159985,79
Sable et graviers Saison 2024 (Laterrière/La Baie)	6484,46

VOIR CRÉDIT # 3674988	2383,82
Voir crédit #3746570 - Saison 2024 (Laterrière/La Baie) - ESG-10 avec bitume de type PG 58E-34	10386,81
Voir crédit 3746568	16434,49
Voir crédit 3755812	15475,96
Voir crédit 3755814	22972,85
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC (ENQUETES ET SERVICES CONSEILS GW)	**27060,52**
Agent de sécurité Centre Georges Vézina du 18/02 au 24/02/24	2317,9
AGENT DE SECURITE CENTRE GEORGES VEZINA DU 28/01 AU 03/02/24	2317,9
AGENT DE SECURITE CENTRE GEORGES VEZINA SEM DU 10 AU 16 DEC 2023	2649,02
AGENT DE SECURITE CENTRE GEORGES VEZINA SEM DU 31/03 AU 06/04/24	2028,16
AGENT DE SECURITE PALAIS DES SPORTS SEM DU 31/03 AU 06/04/24	2069,55
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 17 AU 23 MARS 2024	2069,55
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 31 DÉCEMBRE 23 AU 6 JANVIER 2024	3642,41
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 7 AU 13 JANVIER 2024	2048,85
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA, DU 14 AU 16 MARS 2024	2959,46
SURVEILLANCE DE NUIT PARC RIVIÈRE AUX SABLE / MONT JACOB / CENTRE DE SKI MONT FORTIN DU 28 JUILLET AU 3 AOÛT 2024	2929,56
SUVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 14 AU 20 AVRIL 2024	2028,16
GROUPE D-TECH INC.	**126739,16**
2023-484 - ID1040 - Entretien de la fibre optique - 2024	90441,55
FRAIS DE SOUTÈNEMENT POTEAUX ET CONDUITS 2024	36297,61
VOIR CRÉDIT # 13381	91044,61
Voir facture 13299	-91044,61
GROUPE GEOS SAGUENAY (9455-3088 QUEBEC INC.)	**132707,63**
2023-556 - PROLONGEMENT RUE DE LA PINÈDE - ARR CHICOUTIMI	4599
2023-558 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON D'ACCUEIL	2242,01
2023-558 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON D'ACCUEIL ET REMPLACEMENT	10922,63
2024-182 -SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - RUE LAFONTAINE - ARR CHICOUTIMI -	5748,75
2024-182 -SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - RUE LAFONTAINE - ARR CHICOUTIMI - 05254-03-004-032	45013,29
2024-288 - SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - CHEMIN DE LA RÉSERVE	38887,43
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RUE DELISLE	2299,5
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-315 SAINT-ÉLOI	5748,76
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-87 SAINT-JOSEPH	8623,13
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PONCEAU P-87 SAINT-JOSEPH	8623,13
GROUPE ONGERNEIGE INC	**103650**
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD AVRIL 2024	11750,45
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD FEVRIER 2024	23500,9
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD JANV 2024	23500,9
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD JUIN 2024	15521,63
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MAI 2024 5%	5875,22
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MARS 2024	23500,9
GROUPE PHOTO MEDIA INTERNATIONAL INC	**41250**

demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	3000
SUBVENTION 20 -Premier versement Zoom photo festival 2024	38250
GROUPE R Y BEAUDOIN INC (GRYB)	**36436,24**
22-319-1 COUTEAU DE GODET À NEIGE	7623,21
22-325 BT 348009 COUTEAU BOULONNÉ RÉFÉRER	4213,56
22-327 COUTEAU CENTRAL	3970,96
Achat (ou construction) et installation de nouveaux gradins - BT 2054516	9134,46
ATTACHE POUR MARTEAU 120 (GTR15) SELON LA SOUMISSION 301481	4002,28
DENT DÉFONCEUSE POUR PELLE 19-406	7491,77
GROUPE S.D.(9181-9987 QC INC.)	**39275,46**
2024-100 Peinture de bornes-fontaines 2024	39275,46
GROUPE SANIDRO	**734971,68**
2024 Entreposage des boues - du 11 au 15 mars	23043,23
2024 Entreposage des boues DU 15 AU 19 AVRIL	26404,68
2024 Entreposage des boues - du 22 au 26 janvier	25826,69
2024 Entreposage des boues du 29 au 31 janvier	16369,92
2024 Entreposage des boues du 5 au 9 février	26790,71
2024 Entreposage des boues / 1er au 5 juillet	18747,21
2024 Entreposage des boues / du 1er au 5 avril	20823,44
2024 Entreposage des boues 1er et 2 février	9412,57
2024 Entreposage des boues 1er mars	3345,15
2024 Entreposage des boues 29 et 30 avril	4740,64
2024 Entreposage des boues du 1 au 5 janvier	18257,08
2024 Entreposage des boues du 10 au 14 juin	17675,33
2024 Entreposage des boues du 12 au 16 août	9657,27
2024 Entreposage des boues du 12 au 16 février	22211,59
2024 Entreposage des boues du 13 au 17 mai	16438,36
2024 Entreposage des boues du 15 au 19 janvier	25925,81
2024 Entreposage des boues du 15 au 19 juillet	20933,72
2024 Entreposage des boues du 17 au 21 juin	19908,99
2024 Entreposage des boues du 18 au 22 mars	24328,61
2024 Entreposage des boues du 19 au 23 février	27524,4
2024 Entreposage des boues du 1er au 4 mai	8644,42
2024 Entreposage des boues du 1er et 2 août	5665,15
2024 Entreposage des boues du 20 au 24 mai	13737,49
2024 Entreposage des boues du 22 au 27 avril	27861,74
2024 Entreposage des boues du 24 au 28 juin	14859,66
2024 Entreposage des boues du 25 au 29 mars	24230,73
2024 Entreposage des boues du 26 au 29 février	21552,59
2024 Entreposage des boues du 26 au 30 août	5982,84
2024 Entreposage des boues du 27 au 31 mai	19697,87

2024 Entreposage des boues du 29 au 31 juillet	8785,61
2024 Entreposage des boues du 3 au 7 juin	20430,47
2024 Entreposage des boues du 4 au 8 mars	24888,19
2024 Entreposage des boues du 5 au 10 mai	15402,35
2024 Entreposage des boues du 5 au 9 août	16973,19
2024 Entreposage des boues du 8 au 12 avril	23509,8
2024 Entreposage des boues du 8 au 12 janvier	23494,96
2024 Entreposage des boues DU 8 AU 12 JUILLET	21129,49
2024 Entreposage des boues su 19 au 22 août	12184,15
Désablage d'un regard - Parc Rosaire-Gauthier Arrondissement de Chicoutimi	18530,48
Entreposage des boues du 22 au 26 juillet 2024	11367,22
ENTRETIEN PUIT À NEIGE POUR L'ARÉNA MARINA-LAROUCHE. BT-2088671	2956,53
NETTOYAGE DES PUITS HUMIDES / PPEC-11-13-15-24-26 PPEL-1-2-4:	3305,56
NETTOYAGE DES PUITS HUMIDES DES STATIONS PPEC-04-24-26:	3465,85
NETTOYAGE ET VIDANGE DES PUITS HUMIDES	2208,37
PPEC-16-19-31-32: NETTOYAGE DES PUITS HUMIDES	2336,55
VIDANGE D'UN CANIVEAU GARAGE MUNICIPAL JONQUIÈRE - BT-2088227	3405,02
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	**33561,75**
Automate Schneider #140CPU65150	7521,04
CABLE DETECTION CANOGA 4C 18AWG 7STR TOURET 300M	9710,15
CONNEC. MECA 477@477	2070,01
CRÉDIT FACTURE # 3707672	-333,25
CRÉDIT FACTURE #4781332	-988,27
Crédit pour facture # 5974048	-217,29
OUTIL BURNDY #PAT750LI AVEC 2 BATTERIES, 1 CHARGEUR 120V ET 1 COFFRE DE TRANSPORT	5875,5
ROULEAU DE 300M DE CABLE M138, PLR-4000 ELECTROMEGA	3372,58
SCHD-LOT BILLING POWER METER / REMOTE DISPLAY	6551,28
HALOTALENT INC.	**31215,72**
Halotalent en lien avec la gestion des talents	31215,72
HEBERGEMENT PLUS	**6746470,61**
Loyer additionnel pour frais de déneigement et de tonte de pelouse 2024-2025	15037,61
Subvention pour construction ancienne prison - centre de santé équilibre	6731433
HKA GLOBAL (CANADA) INC.	**47396,74**
Analyse construction - Centre de tri	47396,74
HONCO BATIMENTS D'ACIER	**2048399,77**
CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	229685,02
Décompte #1 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	55675,39
Décompte #4 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	876412,59
Décompte #5 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	145925,59
Décompte #6 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	247569,8
Décompte#3 CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE / Arrondissement de La Baie Appel offres 2023-459	493131,38

HYDROMEC INC.	**172366,1**
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES CATHY	12359,28
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 02/01 AU 05/02/24	12359,28
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 05-03-2024 AU 01-04-2024 CATHY B	9887,42
2023-746 LOCATION CHARGEUSE SUR PNEU AVEC ACCESSOIRES DU 6 FEVRIER AU 4 MARS 2024	9887,42
22-314 CAPTEUR PRESSION HYDRAULIQUE	-419,34
22-319 COIL SELECTEUR 24V AJUSTEMENT PRIX	-8,82
22-323 REMONTER 2 CYLINDRES DE CONDUITE	3733,31
CODE MOTEUR, ACTUATEUR VGT TURBO MOTEUR, AMORTISSEUR DE PORTE, ANTIGEL BT 350978 - 22-315	5444,32
Crédit pour facture # 140509-2	-255,52
Libération de dépot de garantie de soumission	84200
NETTOYER, DÉMONTER, INSPECTER CYLINDRE BT-340352 UNITÉ 19-431	2412,68
RÉPARATION SUR CHARGEUR DE LOCATION CHANGER AILE AVANT GAUCHE ET CONTOUR D'AILE GAUCHE ET DROITE	5459,17
Retour union 16mp et seper swivel ref fact #138875	-188,95
UNITÉ #22-314 INSTALLER FILLAGE SUR CHARGEUR, FAIRE CONNECTIONS HYDRAULIQUES, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	3355,48
UNITÉ 19-431 PROLÉMATIQUE AVEC L'EXCAVATRICE - MATÉRIEL ET MAIN D'OEUVRE	24140,37
HYDRO-QUEBEC	**25635197,35**
Démanteler, relocaliser, indemnisation borne recharge rapide.Rue Havre/bl. Sag Est. Zone innovation site 3/lot 6 580 429	97078,76
Électricité - Compte # 299000320125	35467,7
Électricité - Compte # 299000321313	291570,21
Électricité - Compte # 299000323947	29918,14
Électricité - Compte # 299000324002	1484993,69
Électricité - Compte # 299061997886	37303,06
Électricité - Compte # 299062212418	94932,93
Électricité - Compte # 299062219397	273946,96
Électricité - Compte # 299062238348	5211,52
Électricité - Compte # 299062266356	810241,3
Électricité - Compte # 299062299001	14272,33
Électricité - Compte # 299062442908	14144,54
Électricité - Compte # 299062658099	18011,66
Électricité - Compte # 299062664139	30030,65
Électricité - Compte # 299062664139 Annule la facture no 637 902 882 322 du 10 mai 2024	-63,55
Électricité - Compte # 299062664139 annule la facture no 647 802 825 018 du 13 mar 2024	-118,84
Électricité - compte # 299062664295	31100,04
Électricité - Compte # 299062750748	17030,48
Électricité - Compte # 299062850159	21983,22
Électricité - Compte # 299062860489	35086,54
Électricité - Compte # 299062874084	659949,48
Électricité - Compte # 299062939580	4122,37
Électricité - Compte # 299065006940	4325,16
Électricité - Compte # 299067590727	19934,25

Électricité - Compte # 299069277984	27964,12
Électricité - Compte # 299072395997	25469,47
Électricité - Compte # 299074656297	19730,62
Électricité - Compte # 299075231033	15154,74
Électricité - Compte # 299085146239	11823,36
Électricité - Compte # 299085755567	26831,17
Électricité - Compte # 299104892466	15881,37
Électricité - Compte # 299111517155	-160,14
Électricité - Compte # 299111935696	8879,94
Électricité - Compte # 299111935720	29660,36
Électricité - Compte # 299111935829	53894,47
Électricité - Compte # 299112923899	5726
Électricité - Compte # 299113021669	18527,79
Électricité - Compte # 299115542928	3347,09
Électricité - Compte # 299115804617	131077,73
Électricité - Comtpe # 299079250575	20702,21
Électricité - Comtpe # 299093392825	14241,92
FACTURATION POUR LE COÛT DES TRAVAUX AU 6372 CHEMIN JUSTE-AZA-SIMARD	2138,54
FACTURATION POUR LE COÛT DES TRAVAUX BT-2058198	4139,1
Facture poste Jonquiere Deschenes - Juin 2024	2435252,7
Formation Installations de production d'électricité (Formation team 4 participants)	2529,45
Frais de poste	-236,44
Poste Jonquière et Jean Dechêne	18732149,18
HYPERTEC SYSTEMS INC.	**101566,5**
2021-341 - CF-33 pour les nouveaux véhicules - Billet 416752 ***CAG***	12597,58
2021-341 - CF-33 pour les nouveaux véhicules de polices - Billet 426426 ***CAG***	20403,01
2023-120 - CF-33 - billet 444937 ***CAG***	4640,39
50 MONITEURS STANDARD 24 POUCES	8306,94
CF-33 pour les nouveaux véhicules - PMT DOCKING STATION FOR PANASONIC - 2021-341 - Billet 416752 HELENE	2832,98
MONITEUR STANDARD 24 POUCES	7903,96
Portables CF33 pour véhiculaires Police - QG Police Jonquière - Billet 447918 ***CAG***	30960,47
Tablettes CF33 Remplacement pour Jaltest (Panasonic CF-33 MK3 - Intel® Core i5) - Billet 450306 ***CAG*** 2023-120	13921,17
ICO TECHNOLOGIES INC	**41639,22**
ID1764 - Contrat d'entretien du logiciel de gestion des incendie - 1 mai 2024 au 30 avril 2025	42277,33
VOIR FACTURE #27246	-638,11
IDROTEK INNOVATIONS INC	**26743,18**
10 X PIEUX VISSÉS - BT2038536	3391,76
6 X Garde-corps écocentre La Baie	7013,48
CHANGEMENT DE BASE POTEAU RUE DES CÈDRES CHICOUTIMI	-206,96
Écocentres - fabrication 4 tables	5743
FABRICATION BOITE AUX LETTRES - BT2083574.1	2293,75

FABRICATION DE SUPPORTS À VÉLOS - BT-2064431.2	3909,15
Réparations 8 filets pour soccer dôme - Stade de soccer Saguenay - BT2078271	4599
INDUSTRIES MACHINEX INC	**2364627,41**
2019-450 Acquisition et installation d'un nouveau procédé de tri des matières recyclables	2364627,41
Acquisition et installation d'un nouveau procédé de tri des matières recyclables / 2019-450	0
INSIGHT CANADA INC	**197392,19**
2021-341 - 20 x Ordinateurs standards - Billet 415923 ***CAG***	20322,06
2021-341 - Portables 15 pouces et stations d'accueil - Billet 415928 ***CAG***	80268,07
2021-341 - Portables et stations d'accueil - Billet 409355	42356,22
2021-341 - Portables et stations d'accueil - Billet 409355 ***CAG***	6523,68
CRÉDIT FACTURE #722188676	-4444,36
CRÉDIT FACTURE #722202490 ET VOIR FACTURE #722236991	-2586,94
CRÉDIT FACTURE #722202490 ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	0
Garantie des ordidnateurs	4444,36
Ordinateurs standards - billet 431198 - 2021-341 ***CAG***	43477,8
VOIR CRÉDIT #722227560	4444,36
VOIR CRÉDIT #722227561 ET FACTURE #722202490	2586,94
INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE	**10220475,3**
2024-181 - PAVAGE NOUVEAUX QUARTIERS 2024 Décompte #2	64210,69
22.91 EB-14	2964,66
Asphalte EB-14 pour piste cyclable Dequen;Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	32464
ASPHALTE Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	41577,71
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	28275,42
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	119546,37
Bitume / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud) Voir credit #IC-101614	48644,78
BITUME Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	14942,18
CREDIT SUR FACT #IC-101589 ERREUR DE PRIX	-30,01
Décompte #1 2024-181 - PAVAGE NOUVEAUX QUARTIERS 2024	1384921,71
Décompte #1 RÉFECTION PAVAGE 2024, ARR DE CHIC	2736054,77
Décompte #2 2023-173 - Pavage et bordures nouveaux quartiers 2023	74739,53
Décompte #2 RÉFECTION PAVAGE 2024 -ARR DE CHICOUTIMI -	2648433,13
Décompte#4 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 LOT 1 / ARR JONQUIÈRE	166060,14
DEMANDE #2 2023-539 - RÉFECTION PAVAGE CHEMIN DU LAC DES BLEUETS - ARR JONQUIÈRE	34194,02
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY AVRIL 2024	238943,9
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY FEV 2024	477887,82
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY JANV 2024	477887,82
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MAI 2024	119471,95
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MARS 2024	477887,82
EB avec bitume de type PG - Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	12842,98
EB avec bitume de type PG - Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	16979,79
EB-10C avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	5762,09

EB-10S avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	3296,5
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34 - Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	4722,19
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	23258,62
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	26058,83
EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	12177,71
EB-5, 10 ET14 Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	20525,69
EB-5, EB-10C, EB-14 avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	3075,05
ESG-10 avec bitume de type PG 58E-34 / Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	25544,1
Libération de retenue 10% Réfection de pavage 2023 lot 1 jonquière	457223,06
RÉFECTION PAVAGE 2022 - LOT 3 LA BAIE	163619
Saison 2024 (Chicoutimi secteur nord)	20777,75
Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud)	126288,07
Saison 2024 (Chicoutimi secteur sud) - EB-10 avec bitume de type PG	109245,46
INTERMEC SPORTS (9022-9600 QUEBEC INC)	**50518,87**
Remorque à bascule 6 X 10 pieds	13467,02
REMORQUE FERMÉE EN ALUMINIUM POUR LE PROJET DE RÉEMPLOI - 2024-467	18640,9
REMORQUE FERMÉE POUR LE PROJET DE RÉEMPLOIS	18410,95
INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)	**7916449**
2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	101974,31
Décompte #1 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d¿offres 2024-007	616649,09
Décompte #10 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	1051633,91
Décompte #11 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	374097,03
Décompte #12 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	587881,12
Décompte #12 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	66772,53
Décompte #13 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	82476,48
Décompte #27 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	155364,25
Décompte #302021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	29956,9
Décompte #4 et libération de retenue 10% Feux piétonniers intersection des boul. Talbot et de l'Université	69418,91
Décompte #5 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	161615,52
Décompte #6 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	116216,49
Décompte #7 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	324682,04
Décompte #8 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	174356,33
Décompte #9 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	705729,92
Décompte#2 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE PALPLANCHES QUAI LEPAGE / Arrondissement de La Baie Appel d¿offres 2024-007	380963,1
Libération de retenue 10% Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida	2437743,43
Libération de retenue 5% Réfection du pont Ste-Anne	478917,64
IPL NORTH AMERICA INC	**78826,85**
2023-434 Fournitures et livraison de bacs roulants 360 litres bleus de recyclage	78826,85
ISOFOR INC	**164354,67**
Décompte #1 REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES- CC ST-JEAN-EUDES AO-2024-106	33558,73
Décompte #2 REMPLACEMENT DES FENETRES ET PORTES- CC ST-JEAN-EUDES AO-2024-106	130795,94

ISOLATION MORISSETTE	**31105,46**
2023-752 ISOLATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE À L'ÉDIFICE DU GUAT - BT2001882.2	34867,44
CRÉDIT FACTURE 024297	-3761,98
ITI INC (INFORMATIQUE PRO-CONTACT)	**444197,82**
2021-341 - Portable robuste pour UFJ - Billet 426379 ***CAG***	3109,99
2021-341 - Portable semi-robuste pour GuideTi ateliers mécaniques - Billet 427601 ***CAG***	15957,34
2021-341 - Portable semi-robuste pour véhicule chef aux opérations - billet 431573 ***CAG***	3796,7
2023-120 - Nouveau serveur pour environnement de backup police - Billet 435475 ****CAG***	17534,55
2023-120 - Ordinateurs de bureau - Billet 441508 ***CAG***	73738,65
2023-120 ORDINATEUR WORKSTATION - billet 440610 ****CAG****	20925,45
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - 12 janvier 2024 au 13 janvier 2025 - Billet 433275	5238,17
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - 6 mai 2024 au 26 fevrier 2025 - Billet 433275	3171,66
2023-260 - ID1778 - Contrat d'entretien équipements Cisco - février 2024 au février 2025 - Billet 433275	38985,86
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - année 2024	17753,26
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Fév 2024	3708,57
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Janvier 2024	2231,4
2024-194 - ID1755 - Performance Cloud STS - Mars 2024	5083,11
2024-445 ACQUISTION DE LA PLATE-FORME FORTIMANAGER	25475,01
6 DELL LATITUDE 7320, CLAVIER ET STYLET	21594,92
CRÉDIT FACTURE # F039136	-25475,01
ID1755 - Performance Cloud STS - année 2023	2231,4
Licences Windows Server - billet 439831(Windows Server 2022 Remote Desktop)	9335,97
ORDINATEUR PORTABLE PERFORMANT 15 POUCES	9045,01
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	48811,57
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	4067,63
ORDINATEUR PORTABLE STANDARD 15 POUCES	48811,57
Performance Cloud STS - année 2024 2024-194 - ID1755 -	5083,11
STATION D'ACCUEIL POUR PORTABLE 15 POUCES	47951,47
STATION D'ACCUEIL POUR PORTABLE PERFORMANT 15 POUCES	2663,3
Switch pour l'étang Laterrière - Billet 424424	3626,31
Switch Supplémentaire pour UEB - Billet 431125	4265,84
Voir note crédit Cr011321	25475,01
J.A. LARUE INC.	**80602,09**
24-306 BT 350348 PIECES DE PREPARATION SAISONNIERE	13062,78
24-306 BT 344682 JOYSTICK - 4 BOUTONS	2274,23
24-311 / 2 X CONVOYEURS, IMPELLER, PLANÉTAIRE, ÉCROUS, ANNEAUX, TAMBOUR, GOUPILLES, BRISE GLACE, TIGES, BUTÉE	23955
24-312 LISTES DE PIÈCES	4177,85
24-313 IMPELLER 40"	3641,74
24-318 Pièces de souffleur bt 349735	3699,25
24-344 BOITE ELECTRIQUE COMPLETE	2296,05
24-388 342866 CHAINE DROPBOX	2099,39

4 X LAMES AU CARBURE - SOUFFLEUR LARUE 376012	2299,27
41-301 351266 ROULEMENTS, BARRES PLATES, MAILLONS, ÉCROUS, LINK	2960,31
COUTEAU CARBURE	3360,99
COUTEAU SOUFFLEUR	3448,91
CRÉDIT FACTURE # I000081679	-1981,04
POMPE 280020A POUR COLLE-ASPHALTE	6549,1
Retour HARNAIS 9" 076455 REF FACT #I000078854	-1825,23
UNITÉ #24-309 PIÈCES DE CONVOYEUR ASSY, PALETTE TURBINE, ÉCROU, VIS	10583,49
J.M.Y. INC.	**49587,78**
19-455 bt 350917 PLAQUE DE GODET	2644,43
FABRICATION TABLES ET PLAQUES D'ASPIRATION UNITÉ 28-395 BT 343991	5840,02
REPARATION DES PONTONS QUAI LEPAGE À LA BAIE BT2084424	18961,58
REPARATIONS DES PONTONS QUAI LEPAGE LA BAIE. 2024-572 BT2084424	16990,87
Sabler et peinturer 95 chevalets pour la signalisation La Baie	3081,33
Trépier téléscopique pour écocentre La Baie	2069,55
JONQUIERE EN MUSIQUE INC	**136450**
Aide financière - Bon fonctionnement de l'organisme	10000
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024	126450
KPMG EGYDE CONSEILS INC.	**90485,33**
2023-002 - Banque d'heure pour projet d'implantation antivirus	24374,7
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - janvier 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - avril 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - fev 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - juin 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - mai 2024	8048,25
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité (SOC) - MARS 2024	8048,25
Banque d'heures pour la réponse aux incidents - Provision annuelle	9772,88
Centre d'opération de sécurité - Forfait mensuel pour les services de base pour juillet 2024	8048,25
LA CORPORATION DU MUSEE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE	**1214720**
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	12000
Soutien financier aux organismes culturel 2024 deuxième versement	491975
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	491975
subvention ponctuelle non récurrente	215000
Téléphonie IP - subvention 2024	3770
LA JARDINERIE FERNAND FORTIER INC.	**127113,79**
2023-655 FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES ÉTÉ 2024	127113,79
LA MAISON DES JEUNES DE JONQUIERE INC	**50000**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	50000
LA MAISON DES JEUNES DE LATERRIERE INC	**71500**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	50000
HONORAIRE GESTION PATINOIRE EXTÉRIEURE DU BASSIN ET BATTURE ST PAUL	21500

LA MAISON D'HEBERGEMENT LE SEJOUR INC	**27000**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	27000
LA NOCE SAGUENAY	**54000**
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024 La noce	54000
LA SOCIETE VIE INTEGRATION APPRENTISSAGE POUR HANDICAPES VIA INC. (SOCIETE VIA)	**1066602,53**
2024 Gestion des opérations du Centre de tri (1 janvier au 31 décembre)	37040,82
2024 Gestion des opérations du Centre de tri (Avril 2024)	140238,13
2024 Gestion des opérations du Centre de tri (Avril)	16931,68
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / Janvier	187847,33
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / JUIN	129580,77
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / MAI	99531,16
2024 Gestion des opérations du Centre de tri / MARS	209898,46
2024 Gestion des opérations du Centre de tri AOÛT	121452
Gestion des opérations du Centre de tri (Février 2024)	124082,18
LA SOUPE POPULAIRE DE CHICOUTIMI INC	**30000**
Soutien financier aux fonctionnements 2024	30000
LA SOUPIERE DE JONQUIERE	**30000**
Soutien financier 2024	30000
LA TORTUE NOIRE	**27300**
Subvention 2024 VS-CE-2024-1084	27300
LA TRAJECTOIRE PARENTS-JEUNES	**100000**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CM-2024-15	100000
LACHANCE ET GRAVEL INC	**80608,97**
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS 2024	4047,12
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024 APPEL D'OFFRES 2023-527	4874,94
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024.	4553,01
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, ANNÉE 2024. APPEL D'OFFRES 2023-527	10945,62
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, FÉVRIER 2024. APPEL D'OFFRES 2023-527	5334,84
ENTRETIENS SANITAIRE DIVERS BÂTIMENTS, MARS 2024 APPEL D'OFFRES 2023-527	6668,55
REMPLACEMENT COL BLEU. QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE. BT-2086595	25110,54
REMPLACEMENT VACANCES COLS BLEU ÉTÉ 2024. BT-2086931	19074,35
LAROCHELLE ET DESMEULES, ARCHITECTES (2012) INC.	**43564,03**
2023-241 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	39292,71
REMPLACEMENT PISCINE PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	4271,32
L'ASSOCIATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI INC	**171005,83**
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
CONTRAT ANIMATION 2024 PLACE DU CITOYEN 1ER VERSEMENT	14946,75
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation Juin 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation pour février 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44

Honoraires d'animation pour janvier 2024 - 2024-166 VS-CM-2024-44	18683,44
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	18683,44
SOUTIEN FINANCIER Premier versement édition 2024 (Marché de Noël Européen)	23175
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Je m'en racine et je me cultive)	2100
LAVE-AUTO LIMPIO (S E N C)	**258478,91**
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- AVRIL 2024	3435,45
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- MARS 2024	3435,45
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE- JANVIER 2024	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN SANITAIRE COLLÈGE ST-ÉDOUARD LA BAIE - FÉVRIER 2024	3527,43
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2701,91
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2701,91
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2701,91
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE - FÉVRIER 2024	2701,91
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN MÉNAGER FÉVRIER 2024	2989,35
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- ANNÉE 2024	13337,1
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- JUILLET 2024	2989,35
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- MARS 2024	2989,35
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE- JANVIER 2024	2989,35
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGER POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	4943,93
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGERPOSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	4943,93
2022-557 - ENTRETIEN SANITAIRE POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ANNÉE 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	4943,93
2022-557 - POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	4943,93
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2793,89
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2793,89
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER / ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - FÉVRIER 2024	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2793,89
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE STS CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	2379,98
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGERGARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2379,98
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - 2024	2724,91
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	2552,45
2022-659 - GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	4759,96
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024	2069,55
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2069,55
2022-663 - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE LA BAIE - FÉVRIER 2024	2069,55
2023-232 - CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	6036,19
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	6036,19

2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE CHICOUTIMI - FÉVRIER 2024	6036,19
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	2874,38
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	2874,38
2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	2874,38
2023-701 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JANVIER 2024	2874,38
2023-701 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - FÉVRIER 2024	2874,38
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AVRIL 2024	3449,25
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JUILLET 2024	3449,25
2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - MARS 2024	3449,25
2023-745 - ENTRETIEN MÉNAGER / BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAT - FÉVRIER 2024	3449,25
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	3449,25
BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 - 2023-745 -	3449,25
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 / 2022-585 -	2793,89
ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-585 -	2793,89
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	2874,38
ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 - 2023-701	2874,38
ENTRETIEN MÉNAGER CHANTIER PÈRE ALEX, MURDOCK, JEAN BÉLIVEAU, ROSAIRE GAUTHIER	16383,94
ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICES LATERRIÈRE / JANVIER 2024	3104,33
Entretien pour le mois de janvier 2024	3219,3
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-701 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW	2874,38
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI JONQUIÈRE	2701,91
ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2024 2023-745 - BIBLIOTHÈQUE LATERRIÈRE ET ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE	3449,25
Entretien sanitaire Collège St-Édouard. Année 2024 Demande 2024-318 BT-2080481	2989,35
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	2552,45
GARAGE STS CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 / 2022-659	2552,45
LAVAGE DES PISCINES - ROSAIRE-GAUTHIER, ALEXIE, REID, MATHIAS, ST-PHILIPPE - BT-2083083	5422,22
Libération de dépot de garantie de soumission	20023
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - AOÛT 2024	4943,93
POSTE DE POLICE DE QUARTIER CHICOUTIMI - ENTRETIEN SANITAIRE - JUIN 2024 / 2022-557 -	4943,93
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC.	**53036,26**
42 X CHANDAILS HAUTE VISIBILITE GR: L	2185,11
BOTTE SWAT - COMMANDE ANNUELLE 2024	13298,29
BOTTES SWAT METRO ZIP / POLICE COMMANDE ANNUELLE 2024	5540,36
CHANDAILS ET T-SHIRTS SÉCURITÉ PUBLIQUE	6225,9
Commande annuelle 2024 bottes de cuir OSHAWA pour officier et pompier	3093,29
COUVRE-CHAUSSURE NÉOS #6-00100, BOTTE MOTONEIGE BAFFIN	2196,02
CRÉDIT FACTURE # CD-0009216	-93,35
CRÉDIT FACTURE # CD-0010645	-205,2
CRÉDIT FACTURE #01-0011060 - BOTTE DE TRAVAIL	-101,76
CRÉDIT FACTURE #0101028788 - Chaussures pour employés municipaux	-155,25
CRÉDIT FACTURE #0301028962 ET VOIR FACTURE #0301028996 - ÉCHANGE BOTTE	-146,39

CRÉDIT FACTURE #0301029686 - PANTALON BIG BILL	-137,95
CRÉDIT FACTURE #0301031875	-138,42
CRÉDIT FACTURE #07-0011246 - BOTTE TERRA	-196,73
CRÉDIT FACTURE #07-0011669 - ESPADRILLE DE TRAVAIL	-111,93
CRÉDIT FACTURE #CD0010059 - COUVRE-TOUT MARINE IGNIFUGE GR. REGULIER 48 À 58 BANDE	-433
CRÉDIT FACTURE #CD-0010516 - SARRAU	-205,2
CREDITE FACTURE #0301029687 - PANTALON BIG BILL	-137,95
Équipes de Pavages botte et espadrille de travail	2357,87
FAUX COL LONG D'HIVER MODÈLE 07505-19-0	3363,02
GANT CUIR NOIR CHEVREUIL, MITAINE MOTONEIGE NOIRE POLICE - COMMANDE ANNUELLE 2024	8065,62
LAMPES DE POCHE , PILES, CONE CIRCULATION POUR LAMPE DE POCHE / COMMANDE ANNUELLE 2024 ACCESSOIRES COMPLEMENTAIRES	5731,5
Souliers sport de marche pour officier et pompier (Modèle # 6-13157) - Commande annuelle 2024	3042,41
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	**177849,65**
2023-415 CAMION BENNE À COPEAUX 9 (P.N.B.V. 8 860 kg)	177849,65
LE CLUB DE CURLING CHICOUTIMI INC.	**49952,09**
AIDE FINANCIERE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT VS-CE-2024-157	49952,09
LE CLUB DE GOLF PORT-ALFRED INC	**37787,19**
Remboursement assurances 2024	37787,19
LE GROUPE CONSEIL NUTSHIMIT-NIPPOUR INC	**37387**
2023-524 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - PROJET DE STABILISATION DE 4 SITES DISTINCTS	24144,75
Accompagnement dossier cours d'eau potentiel Montée du Boisé, Laterrière. Lots 6 568 282, 6 568 283	6147,14
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI.	7095,11
LE GROUPE GESFOR POIRIER PINCHIN INC	**25310,6**
PALESTRE JOHNNY GAGNON - SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS EN AMIANTE ET PLOMB	2368,77
Prélèvements analyses amiante.	2958,59
Rédaction de procédures amiante	5599,28
Registre d'amiante pour le Quartier général et l'Aréna Marina Larouche - BT2081208 et BT2081209	10682,33
Remplacement fenêtres et portes CC St-Jean-Eudes	3701,63
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	**36312,37**
2 X PANIERS BASKETBALL PARC DU BASSIN	5225,47
2024-198 - Matériel pour terrains sportifs BASEBALL - Poste 2	12587,42
Filets de soccer blanc sénior, Filets de soccer orange junior - Matériel pour terrains sportifs SOCCER - Poste 4	2529,45
SYSTÈME DE SÉPARATEUR DE PATINOIRE	15970,03
LE PATRO DE JONQUIERE INC	**497269**
CRÉDIT FACTURE #624	-150617,25
CRÉDIT FACTURE #634	-131000
HONORAIRES DE GESTION POUR LE PATRO DE JONQUIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 VS-CM-2023-684 PATINOIRE BLEU , BLANC, BOUGE	134000
Location Sports-Études Volleyball Avril-Mai-Juin 2024	2350
Soutien financier 2024	358219
Sport-Études - Club Volleyball Location 2 plateaux de gymnase - Janvier à Mars 2024 Du lundi au vendredi, 13h30 à 15h30	2700
VOIR CRÉDIT #633	150617,25

VOIR CRÉDIT #635	131000
LE SALON DU LIVRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	**54000**
SOUTIEN FINANCIER Premier versement 2024	54000
LES 3F.S. INC.	**225519,51**
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURES TROTTOIRS CHICOUTIMI (2024-237) (Retenue de 10%)	53296,29
DECOMPTE #2 REFECTION BORDURES TROTTOIRS CHICOUTIMI (2024-237) (Retenue de 10%)	48854,42
DECOMPTE #3 REFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	104390,4
DECOMPTE #4 REFECTION BORDURES ET TROTTOIRS CHIC (2024-237) (Retenue de 10%)	18978,4
LES AINES ET LES AINEES DE JONQUIERE INC.	**62000**
Aide financière - Bon fonctionnement de l'organisme	2000
Soutien financier 2024	60000
LES ARCHITECTES ASSOCIES (ARDOISES ARCHITECTURE INC.)	**55056,57**
2023-390 INSPECTION ET ANALYSE DE PERENNITE DES FACADES DE L'EDIFICE CENTRE GEORGES-VEZINA	2816,89
2024-015 Construction d'un entrepot véhiculaire sur le site du dépôt a neige de Chicoutimi. BT2084166	18005,09
2024-328 RÉFECTION DES FAÇADES EN BOIS 2024 DEMANDE 2024-328	17524,72
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STATIONNEMENT, ET BLOC SANITAIRE. Pavillon d'accueil Croisières BT2075385	2069,55
CRÉDIT FACTURE # 5080 ET 5086	-4208,09
CRÉDIT FACTURE #4810	-1057,77
CRÉDIT FACTURE 5080	-1030,78
CREDITE FACT #4811	-1839,6
ÉLABORATION DES PLANS ET SURVEILLANCE, INFILTRATION D'EAU. Bibliothèque Arvida BT 2072259	9772,88
OSP EN ARCHITECTURE - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE - 2022-245	5242,86
RÉAMÉNAGEMENT DU COMPTOIR DE PRÊT Bibliothèque Laterrière BT 2078903	7760,82
LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC.	**112854,56**
2023-372 RÉAMÉNAGEMENT D'UN BUREAU - PAVILLON DES CROISIÈRES - TRAVAUX DE VENTILATION, CONSTRUCTION, ELECTRIQUE	28741,94
2024-186 RÉPARATION DU MUR DE GYPSE - FOYER DE LA CULTURE LA BAIE - BT2080129	16485,59
Décompte #1 RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTE JOHNNY-GAGNON / Arrondissement de Chicoutimi Appel d¿offres 2024-006	57627,03
Libération de dépot de garantie de soumission	10000
LES CONTROLES GF TEC INC	**32322,92**
8 X TRANSFORMATEURS TENSION ME7 360/120 #917275	3807,97
COMPTEUR MONOPHASE- ITRON C1SR, 240V-200A, 1PHASE, FORME 2S	14676,56
TRANSFORMATEUR TENSION ME7 360/120 #917275	6346,62
TRANSFORMATEUR TENSION ME7 360/120 #917275	7491,77
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC	**60315,99**
CRÉDIT FACTURE # 055346	-267,96
CRÉDIT FACTURE # 055422	-27089,74
CRÉDIT FACTURE # 055657	-267,05
CREDITE FACT #053891	-27479,03
CREDITE FACT #053911	-1088,61
CREDITE FACT #053936	-126,63
CREDITE FACT #054298	-17910,43

HEURES DE PELLE SANS OPÉRATEUR PROJET : PONCEAU STE-FAMILLE	6818,02
LOCATION D'UNE RETROCAVEUSE MAI 2024 / 70 HP ET PLUS (SANS OPERATEUR); REMPL. 19-455 BRISÉ LONG TERME; HYG.	5288,85
Location niveleuse TP La Baie hiver 2023- 2024	16487,42
PELLE MÉCANIQUE POUR PROJET ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	29505,31
UNITÉ 18-301 BRISÉ LONG TERME (VOIRIE JONQUIÈRE TROTTOIRS)	3966,64
VOIR CRÉDIT # 055445	27089,74
VOIR CREDIT #053909	27479,03
VOIR CREDIT #054331	17910,43
LES ENTREPRISES BELACO LTEE	**52294,01**
2024-101 Matériaux granulaire - été 2024 Jonquière	38771,17
Libération de dépot de garantie de soumission	5433,25
Matériaux granulaires pour début saison 2024 TP La Baie	2800,81
Matériaux granulaires pour début saison 2024 TP La Baie 0 - 20 MM (0 - ¾") (MG 20)	5288,78
LES ENTREPRISES CC (9056-8841 QUEBEC INC.)	**34224,48**
2023-646 - Location d'un bouteur avec opérateur dépôt Panais	3300,1
2023-646 Gré à Gré - Location d'un bouteur avec opérateur dépot à neige site Panet	6031,23
2023-646 Gré à Gré - Location d'un bouteur avec opérateur dépôt Panet	12972,82
2023-646 Gré à Gré - Location d'un bouteur avec opérateur site Panais recep louise vigneault	3413,9
Crédit pour facture # 16054	-1724,63
Déneigement écocentre Jonquière / VERSEMENT # 2 2023-521	10231,06
Note de crédit pour facture # 16055	-2874,38
Voir note de crédit # 16075	2874,38
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC	**877590,94**
Décompte #1 2024-258 | RÉFECTION DE LA DALLE D'ENTRÉE AU CENTRE COMMÉMORATIF PRICE	79629,14
Décompte #3 REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE 2023-653	255258,99
Décompte#2REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE A D'OFFRE 2023-653	365045,2
REFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE APPEL D'OFFRE 2023-653	177657,61
LES ENTREPRISES R & G GAUTHIER LTEE	**40560,15**
Lot 2023-330 Jonquière Libération de retenue 10%	40560,15
LES ENTREPRISES RENE GAUTHIER ENR. (2544-6295 QUEBEC INC.)	**1552801,95**
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie	11051,68
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 10 AVRIL	2099,17
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 16 mai	2126,39
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 17 avril	2293,71
2024 Écocentres de Chicoutimi location de machinerie 30 avril	2090,39
2024-508 Remise en état des bris de déneigement (arrondissement de Chicoutimi)	15119,21
CONTRAT TONTE DE GAZON - JUIN 2024 VILLE SAGUENAY	336355,53
CONTRAT TONTE DE GAZON / MAI 2024	337090,87
CONTRAT TONTE DE GAZON ETE 2024 VILLE SAGUENAY	505084,8
DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / AVRIL 2024 (10% DU CONTRAT)	3730,94
DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / FÉVRIER 2024	7461,88

DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE ET SABLAGE / JANVIER 2024 (20% DU CONTRAT)	7461,88
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEORGES VEZINA FEV 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA DE AVRIL 2024	3794,18
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA JANVIER 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC CENTRE GEROGES VEZINA MARS 2024	7588,35
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS (20% DU CONTRAT)	33716,42
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS AVRIL 2024	16858,21
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS JANVIER 2024	33716,42
DENEIGEMENT CHIC SECT SUD ET DIVERS STATIONNEMENTS MARS 2024	33716,42
DENEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT MARS 2024	7461,88
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE VILLE / MAI 2024 (5% DU CONTRAT)	9113,2
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / AVRIL 2024 (10% DU CONTRAT)	18226,42
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / FÉVRIER 2024 (20% DU CONTRAT)	36452,82
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / JANVIER 2024 (20% DU CONTRAT)	36452,82
PLANTATION D'ARBRES 2023	8456,41
PLANTATION D'ARBRES 2024	32698,89
Recontruction d'un mur de blocs de béton au 1532-1534, rue Hemingway (requête 2024-5759 à la suite de travaux HDM)	2069,55
Travaux Écocentre Chicoutimi-Nord / DU 10 JUIN AU 4 JUILLET 2024	25336,81
LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC	**27576,77**
DENEIGEMENT JONQ 4320 A 4322 CHEMIN ST ELOI MARS 2024	23023,76
Déneigement poste Jean Dechêne et Centrale Jonquière.	4553,01
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.	**10454527,04**
2023-420 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	1087342,1
Décompte #1 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	66843,71
DECOMPTE #1 2024-151 RÉFECTION DE LA RUE J.T. TARDIF ENTRE LA RUE SAINT-PIERRE ET LA RUE DU ROND-POINT LA BAIE	703826,08
Décompte #2 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	608185,6
Décompte #3 2024-150 - RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔPITAL 05254-13-005-006	511071,13
Décompte #3 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	2390675,09
Décompte #4 2023-420 Travaux réhabilitation env et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	2984649,08
Décompte #5 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	1001807,79
Décompte #6 Travaux réhabilitation environnementale et travaux connexes rue Havre, lot 6 580 428. Zone innovation site 3	625703,36
Décompte #7 Réhabilitation environnementale et travaux connexes futurs 428, rue du Havre arr. Chic.	474423,1
LES ENTREPRISES SIDERCO INC.	**739627,02**
Décompte #1 2024-261 RÉFECTION MAJEURE DE LA RUE TREMBLAY ET DE LA RUE LABRECQUE / ARR JONQ.	633439,59
Décompte #1 CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL PARC ST-ANTOINE, ARR DE CHICOUTIMI	61569,11
Décompte #2 2024-332 - CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL PARC ST-ANTOINE, ARR DE CHICOUTIMI	22668,16
Décompte #3 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	4895,5
Libération de retenue 5% Aménagement du parc de la Colline phase 2	17054,66
LES EQUIPEMENTS C.M. INC.	**59043,09**
15-402 BT347440 BEARING FLANGE 4 TROUS + PILLOW BLOCK	3284,19
15-403 CYLINDRE ENROULEUR AUTOMATIQUE	4710,61

15-455 UNLOADER VALVE, GUN HAUTE PRESSION	2449,37
28-395 BT 343520 PIECES DIVERS PRÉPARATION SAISONNIÈRE	16811,01
28-395 BT347537 PIECES VALVE	7632,2
28-395 PIECES EN URGENCE (BLOWER WEAR LINER, LIP-BLOWER SCROLL, SWITCH -SWEEPER IGNITION ETC) BT351597	4836,6
3 X BUSES	4804,71
BOYAU A PRESSION DE RÉCUREUR	2997,31
Boyau de recureur	2997,31
COLLETS DE SERRAGE 8" POUR ASPIRATION ECUREUR, BOYAUX CAOUTCHOUC	2505,89
CRÉDIT FACTURE # CM18971	-16474,23
CRÉDIT FACTURE # CM19153	-8522,38
REGULATEUR DE PRESSION 662-0202 (RELIEF VALVE) POUR ECUREUR, REGULATEUR DE PRESSION 650 PSI #662-0004	2607,02
VALVE ET QUICKS # 15-403 / BT 346221	3406,87
VOIR CREDIT CM18971R	16474,23
VOIR CREDIT CM19165	8522,38
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC	**28223,21**
GPS modèle SP 60	28223,21
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS BARSATECH INC.	**57110,12**
CRÉDIT FACTURE # 00042900	-7123,65
CRÉDIT FACTURE #00042227	-12301,66
Credite fact #00041937	-2754,56
PPEJ12 : VANNE GUILLOTINE CLARKSON 6"	5518,8
PPLB : Entretien et réparation et instalation de la valve #2	7123,65
Recontruction des soupapes de sureté Glace Dean Bergeron et Centre Georges Vézina.	12299,36
UEC-MP: actuateur et vanne pour purge de fond flottateur 300	7993,3
UEJ : INSTALLATION D'UNE PASSERELLE AMOVIBLE	5880,1
UEJ MP REPARATION CONVOYEUR BOUE	2516,8
UEJ MP VALVES POLYMERE	7065,68
UEJ REPARATION RATEAU DEGRILLEUR #1	3818,68
UFJ : Installation pompe distribution 3	4893,75
VOIR CRÉDIT # 00042899	7123,65
VOIR CRÉDIT #00042431	12301,66
Voir crédit #0042576	2754,56
LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE	**197694,8**
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUE DU 6 MAI AU 3 JUIN 2024	50910,94
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUES 8 AVRIL AU 6 MAI 2024	29596,86
2021-624 LOCATION BALAIS MÉCANIQUES DU 8 AVRIL AU 6 MAI 2024	30348,8
2024-026 CHARIOT ÉLÉVATEUR À TROIS ROUES.	58286,62
CRÉDIT FACTURE # 57778	-481,36
CRÉDIT FACTURE # 60058	-58307,31
CRÉDIT FACTURE # 63869	-25,67
RÉPARER CYLINDRE DE BOOM ET VÉRIFIER PORTE DE GARAGE ARRIÈRE UNITÉ 13-359 BT-346570	2505,44

RETOUR RÉSERVOIR + FRAIS DE RETOUR VOIR FACTURE # 62679	-468,39
TEST DIELECTRIQUE ET ESSAI NON-DESTRUCTIF; UNITÉ 11-806 BT 338420 ET BT338415;	4075,96
UNITÉ 11-904 INSPECTION VÉHICULE	2604,41
UNITÉ 11-945 BT 330651; TEST D'ESSAI NON-DESTRUCTIFS; BON DE TRAVAIL 34936;	2114,94
Unité 12-933 Vérifier pin et bushing + système d'urgence BT 344691	5088,3
UNITÉ 12-933; VERIFIER 2 FUITES HYDRAULIQUES;	3594,56
UNITÉ 13-359 FUITE D'HUILE MARTEAU BT 344565	3039,3
UNITE 13-425 INSPECTION ET REPARATION DES APPAREILS DE LEVAGE P8503;	2018,64
UNITÉ 85-827 INSPECTION, RÉPARATION,VÉRIFICATION FUITE D'HUILE. BT-347898	2125,07
VÉRIFICATION COMPLÈTE DE L'ÉQUIPEMENT DE LEVAGE P1106A UNITÉ 11-947	2360,38
VOIR CRÉDIT # 60091	58307,31
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC	**31996,66**
RSSNOR :CHANGER POMPE DOSEUSE D'HYPOCHLORITE	9383,03
UEC-UFSH-MP: Materiels reparation PCEUT-602 et connection hypochlorite usine et UFSH	7855,9
UEJ : POMPE POUR DOSAGE POLYMERE EMULTION	6415,61
UFA-Pièces pour pompes doseuses	4350,94
UFSH-MP: Achat pompe doseuse hypochlorite	3991,18
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	**50877,1**
12-30037658S BROSSE RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE (VOIR DA 10261801 POUR CHANGEMENT DE FOURNISSEUR + ENTENTE)	2883,57
20 X BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W - BA	4438,04
30561 BROSSE DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W - BA	4438,04
30561 BROSSE DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W (UNE PALETTE) PASCAL	4438,04
309297 MOTEUR HYDRAULIQUE DE BROSSE LATERALE	2583,08
4 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	2883,57
BROSSES CENTRALE, BROSSES SECT.OND.ACIER, BROSSE POLY ONDULÉ	4867,95
BROSSES DE CANIVAUX	18294,82
BROSSES RAMASSEUSE ET BROSSES CENTRALES	3745,89
PN-12-200-1032 BROSSE 10-32 SEGMENTS ONDULES POLYPROPYLENE	2304,1
LES EVALUATIONS CEVIMEC-BTF INC	**414930,95**
Inspection résidentielle	20772,53
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512	381784,81
Inspections résidentielles (évaluation foncière) Année 2024 - AO 2022-512	12373,61
LES GALERIES FORD INC.	**67295,44**
02-121 347845 TRANSMISSION+ CRÉMAILLÈRE + BATTERIE	13373,82
02-124 TRANSMISSION COMPLÈTE	9473,54
CHANGER SUBFRAME ARRIÈRE - 02-134 - BT350027	3174,13
CRÉDIT FACTURE # FG04948	-689,85
CRÉDIT FACTURE # FG05293	-517,51
CRÉDIT FACTURE #FG04237 10-716 HYDROBOOST	-272,57
CRÉDIT FACTURE #FG05102 - TETE AMORTISSEUR	-89,14
CRÉDIT FACTURES FG04559 ET FG04948 CORES	-3449,25

CROSSMEMBER 02-134	2064,91
LOCATION CHARGEUR FORD + MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES - 02-120 - BT347886	2410,79
PEINTURE COMPLETE COULEUR ROUGE POUR CAMIONNETTE 06-911 HYDRO-JONQUIERE	9964,69
REMPLACER BATTERIE HAUTE TENSION 02-129 - BT348937	8763,91
RETOUR ACTUATOR FREIN DE STATIONNEMENT REF #FG03574	-451,3
UNITÉ #02-109 Batterie hybride - BT 344196	3036,02
UNITÉ 02-120 BT 340109 FUITE HUILE À TRANSMISSION	9837,26
UNITÉ 02-124 - BT 343747 -VÉRIFIER MOTEUR;	4986,2
UNITÉ 02-136 CAROSSERIE ET REMPLACEMENT HAYON COMPLET. BT344256	5679,79
LES INDUSTRIES B.R. METAL INC. (9183-5652 QUEBEC INC.)	**62057,76**
2024-336 - Conteneurs 6 verges cubes en acier pour matières recyclables.	53722,07
ABRI-SOLEIL EN ALUMINIUM - PARC RIVIÈRE-DU-MOULIN	8335,69
LES LIGNES DU FJORD INC.	**83885,34**
2024-195 - Travaux de mise à niveau BT-2066361	36889,73
4 X POTEAUX EN URGENCE AU 2700 MATHIAS	2292,6
CRÉDIT FACTURE # FCV000917	-38614,35
Crédit facture #FCC002230 et voir facture #FCC002306	-1436,2
CREDITE FACT #FCC002261	-553,3
CREDITE FACT #FCC002638	-17595,4
ENTRETIEN MONT FORTIN BT-2079666	11000,21
PLANTAGE HJ RUE QUATRE TEMPS JONQUIERE	5135,83
PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE LAC HERCULE, LAC CHASSEUR 2022-178-000	2586,49
PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE RUE ST-JEAN 2023-071-000	16689,93
Poteau 40' planté, Ancre plaque 400 po2 (plaque, tige), Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale rue Perron	3881,96
Poteau 40' planté, Mise à la terre piquet ou spirale et Travaux divers - Voir facture #FCC002230 et crédit #NCR000342	2055,23
Poteau 40' planté, Supplément pour poteau avec accès restreint, Mise à la terre piquet ou spirale 3593 rue Angers	2055,23
Poteau planté, Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale, Ancre à vis double 10 pouces - norme A4220 2/2	3287,63
VOIR CRÉDIT # NCR000455	38614,35
VOIR CREDIT #NCR000428	17595,4
LES MAITRES D'OEUVRE (1993) INC. (HOVINGTON & GAUTHIER ARCHITECTES)	**217283,55**
2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT	36017,29
2020-067 Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture)	89350,46
CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT 2013-598	38097,66
Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture) 2020-067	53818,14
LES MARQUIS DE JONQUIERE 2019 (LNAH)	**85000**
2e versement saison 2023-2024 - Plan de visibilité Selon protocole d'entente et résolution VS-CM-2023-827	85000
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	**39660,8**
200 X PN-12-200-1032 BROSSES 10-32 SEGMENTS ONDULES POLYPROPYLENE	3072,13
4 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	2883,57
40 X BROSSES CANIVEAUX	9221
5 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	3604,47

BROSSES CENTRALES ET RAMASSEUSES	3745,89
BROSSES DIVERSES / BALAI JOHNSTON	17359,01
CRÉDIT FACTURE # 134720	-117,19
CRÉDIT FACTURE # 137931	-108,08
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	**63369,05**
UEJ : 160 sacs de 25KG de polymère - Année 2024	4380,55
UEJ : Sacs de 25KG de polymère - Année 2024	8761,1
UEJ : Sacs de polymère	6789,85
UELB- 4 sacs de 750 KG de polymère - Année 2024	6450,1
UELB- 4 sacs de 750 KG de polymère - Année 2024	25800,39
UFJ : CB-850 polymère cationique en poudre 40 sacs de 25kg	6806,52
UFJ : Polymère en sac de 25 kg CS-345 et 25 kg CB-850	2190,27
UFJ : Polymère en sac de 25 kg CS-345 et 25 kg CB-850 - Test	2190,27
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC	**47435,84**
2022-627 - RÉSERVOIR S-63 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2024	2069,55
APPEL DE SERVICE POUR LE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR. Usine de filtration Arvida BT-2086250	3506,63
DÉMANTÈLEMENT DE LA GÉNÉRATRICE SELON ENTENTE PLUS ENTREPOSAGE DANS NOS LOCAUX - SQ-3002341- BT2085241	4695,01
LOCATION DE GÉNÉRATRICE ET REMPLACEMENT DES HOSES DU CHAUFFE MOTEUR - RÉSERVOIR D'EAU SHIPSHAW NORD	3461,35
LOCATION DE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'ÉPURATION LA BAIE - BT2088178	3863,16
LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE DURANT LA RÉPARATION	3890,75
POSTE S-76 - BATTERIE MORTE, CHARGEUR DÉFECTUEUX, FUITE D'ANTIGEL ET FILTRE À AIR	2613,41
RADIATEUR À REMPLACER LE RADIATEUR CUSTOM EN ALUMINIUM SOUDÉ , REMP.BATTERIE - PUITS S-75 - SQ-3002100	4697,57
REFAIRE LA TÊTE DU MOTEUR, LOCATION GÉNÉRATRICE	5264,89
Remplissage de réservoir de carburant - Usine de filtration Arvida	3892,13
Remplissage du réservoir à diesel - Usine de filtration Jonquière	6775,75
REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR À DIESEL - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	2705,64
LES SAGUENEENS JUNIOR MAJEUR DE CHICOUTIMI	**167140**
Plan de commandite ; billets de saison; résolution VS-CM-2021-556	3161,81
Plan de commandite saison 2023-2024 - Selon VS-CM-2021-556	161838,19
Téléphonie IP - subvention 2024	2140
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	**141888,68**
TRANSPORT DE LA NEIGE CHIC DU 14 AU 20 JANVIER 2024	89524,37
TRANSPORT DE NEIGE CHIC DU 7 AU 13 JANVIER 2024	52364,31
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE JONQUIERE INC.	**158218**
TRANSPORT ASPHALTE JONQUIERE	2075,16
TRANSPORT DE LA NEIGE JONQ DU 14 AU 20 JANVIER 2024	76961,55
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 31 DEC 23 AU 6 JANVIER 2024	7536,04
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 7 AU 13 JANVIER 2024	71645,25
LES VERTS BOISES DU FJORD	**62500**
Honoraires de gestion 2024 - VS-CE-2024-84	62500
LES VOYAGEURS DE JONQUIERE INC.	**75000**

2024-556 - Commandite - Plan de visibilité - saison 2024	75000
LIBRAIRIE LES BOUQUINISTES, COOPERATIVE DE SOLIDARITE	**165165,55**
Crédit fact. 49702	-113,19
Crédit factures # 48892 et # 48862	-102,8
Crédit sur fact. # 49269 - Livre abîmé remis en commande (1)	-61,95
Crédit sur facture # 49832 du 15 mai 2024	-13,6
Livre défectueux sur fact. 48500	-30,4
LIVRE ÉTRANGER	13921,11
LIVRE ÉTRANGER & LIVRE QUÉBECOIS	6285,14
LIVRE QUÉBECOIS	2052,8
Livres défectueux - sur fact. 49617 - Commande annulée	-157,34
Note sur fact. 49846 du 21 mai 2024	-62,79
volumes étrangers	98200,02
volumes étrangers - crédit sur fact. 49057	-157,34
volumes étrangers - Ref Fact: 49321	-31,45
volumes québécois	45761,11
volumes québécois - crédit pour facture # 49151	-141,49
volumes québécois - Note sur fact. 47685	-56,54
volumes québécois- Note sur facture 49618	-125,74
LIBRAIRIE MARIE-LAURA INC.	**100001,8**
LIVRE ÉTRANGER	12943,65
LIVRE QUÉBECOIS	3272,9
LIVRE QUÉBECOIS - Doublon papier vert	-18,85
volumes étrangers	76267,3
volumes québécois	7536,8
LIGNES-FIT INC.	**420410,86**
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024	160831,38
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024 (2024-07-31)	187480,09
2024-052 MARQUAGE DE CHAUSSÉES FINITION LA BAIE JONQ ET CHIC ETE 2024 (2024-08-24)	72099,39
L'INSTITUT DES ARTS AU SAGUENAY (CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION)	**38865,08**
Remboursement assurances 2024	5865,08
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	33000
LOBE	**25300**
Subvention 2024 VS-CE-2023-1084	25300
LOCAL JEUNES CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI	**49680**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	36000
Projet art pression VS-CE-2024-350	13680
LOCATION D'EQUIPEMENT BATTLEFIELD	**34791,44**
CRÉDIT FACTURE # 330009446	-1667,14
CRÉDIT FACTURE # 330009483	-820,92
Crédit facture #330009138	-12,65

Credit ref fact #330009085	-12,65
Location monocylindre La Baie, 13 JUIN AU 11 JUILLET 2024. Appels d'offre 2024-231	3334,28
Location monocylindre La Baie, du 11-07-2024 au 08-08-2024. Appels d'offre 2024-231 / Voir crédit # 30009483	3334,28
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024	4828,95
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024 - Voir crédit #C30009138	3346,92
Location monocylindre La Baie, été 2024. Appels d'offre 2024 Voir crédit #C30009085	4841,6
Location pelle hydraulique, été 2024, TP La Baie du 29 juillet au 26 août 2024 Voir crédit #C30009540	7960,87
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE DU 29 JUIILET AU 26 AOUT 2024	4828,95
LOCATION ROULEAU ET REMORQUE ENTENTE 50003363 DU 3 JUIN AU 1 JUILLET 2024	4828,95
LOCATION SAGLAC INC.	**43154,7**
FRAIS DE PRÉPARATION PARC STE-ANNE ET PARC ROSAIRE GAUTHIER	5965,77
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 01 AU 31 JANVIER 2024	2278,97
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 1 AU 11 MARS 2024 ET DU 1 AU 22 MARS 2024 POUR LE PARC MURDOCK	3085,42
LOCATION BUREAUX MOBILES DU 1 AU 31 JANVIER 2024	12739,61
LOCATION DE ROULOTTES POUR 1ÈRE PORTION DE LA SAISON 2023-2024 - DU 27 NOVEMBRE 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023	5035,29
LOCATION DE ROULOTTES POUR 2 IÈME PORTION DU 1 AU 29 FÉVRIER 2024	8080,62
LOCATION DE ROULOTTES POUR DIVERS PARCS 2 IÈME PORTION DU 1 AU 29 FÉVRIER 2024	5969,02
LOCATION SAUVAGEAU INC.	**254386,88**
CAMION NACELLE AVEC ECHELLE ISOLE RH 38' R374461 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	3619,41
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET	2037,36
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - JUILLET	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - JUILLET 2024	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - MOIS JUILLET 2024	2376,53
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	4695,58
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 R374424 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2526
CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 JUILLET	2347,79
CAMIONNETTE JONQ CABINE ÉQUIPÉ / MAI 2024	2037,36
HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374468 AOUT 24	2037,36
HORTIC LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 R374463 AOUT 24	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	2037,36
LOCATION CAMIONETTE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	2059,66
LOCATION CAMIONETTE FOURGONNETTE MAI 2024	2255,81
LOCATION CAMIONETTE PARC CHIC CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE JONQ CABINE équipe 1/2 T4X4 JUIN 2024	2037,36
Location camionnette 1 tonne 4 X 4 du 01-06-2024 au 30-06-2024 pour Vimy	3552,73
Location camionnette 1 tonne 4 X4 du 1-06-2024 au 30-06-024	3397,51
LOCATION CAMIONNETTE BETON #1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE BETON #2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #1JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #2JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs #4JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79

LOCATION CAMIONNETTE Bordures-trottoirs#3JONQ CABINE équipe 3/4T4X4 bte 8 pieds JUIN 2024	2347,79
Location camionnette cabine d'équipe ½ tonne 4 X 4 du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024	3070,43
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 - JUILLET	3483,74
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1 TONNE 4 X 4 DU 1 AU 31-07-2024	3397,51
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - AOÛT 2024	6112,08
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	8149,44
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 R374468 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 1/2 TONNE 4 X 4 R374467 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 - AOÛT 2024	11882,65
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 R374425 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2468,51
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 2 X 4 R374460 DU 1 AU 31 JUILLET 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - AOÛT 2024	16434,53
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET	4695,58
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - JUILLET 2024	7221,58
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 DU 1 AU 31 JUILLET 2024	2439,77
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 ET ACCESSOIRES DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2526
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPÉ 1/2 T4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 MAI 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	4436,19
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 MAI 2024	7221,57
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 MAI 2024	2526
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 MAI 2024	5052
LOCATION CAMIONNETTE CHIC CABINE équipe 1/2 T4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2526
LOCATION CAMIONNETTE CHIC GENIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 Bte 8 pieds JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE DU 07-05-2024 AU 31-05-2024 - DÉBUT DE CONTRAT	2831,26
LOCATION CAMIONNETTE EQUIPE TOMBEAU CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE HORTIC #2 LA BAIE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE HORTIC LA BAIE F SIMARD CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
Location camionnette juillet pour Vimy - Juillet 2024	3552,73
LOCATION CAMIONNETTE NACELLE JONQ MAI 2024	2292,44
LOCATION CAMIONNETTE PARC ENTRETIEN CHIC CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PARC Machine à pression CHIC camionnette CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2526
LOCATION CAMIONNETTE PARC#1 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2439,77
LOCATION CAMIONNETTE PARC#2 JONQ CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PARC#3 JONQ CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 JUIN 2024	2037,36
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 JUIN 2024	2376,53
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE PAVAGE#2 JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2347,79

LOCATION CAMIONNETTE Prép#2 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2468,51
LOCATION CAMIONNETTE PURGE CHIC FOURGONNETTE TOIT HAUT JUIN 2024	2255,81
LOCATION CAMIONNETTE SIGNALISATION JONQ CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 JUIN 2024	2347,79
LOCATION CAMIONNETTE VOIRIE LA BAIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds JUIN 2024	2526
LOCATION FOURGONNETTE 1 T. AVEC TOIT SURÉLEVÉ; REMPL. 13-412 JUILLET 2024 HYGIÈNE DU MILIEU	2416,77
LOCATION FOURGONNETTE CARGO 1 TONNE TOIT HAUT R374573 DU 01 AU 31 JUILLET 2024	2255,81
LOCATION FOURGONNETTTE 1 T. TOIT HAUT FÉVRIER 2024	2091,4
LOCATION FOURGONNETTTE 1 T. TOIT HAUT JANVIER 2024	2091,4
LOCATION FOURGONNETTTE 1 T. TOIT HAUT MARS 2024	2091,4
LOCATION MINIFOURGONNETTE 7 PASSAGERS - AVRIL 2024	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRYD 02-132 ET 02-108 (BATTERIE HYBRIDE DÉFECTUEUSE) RESERVATION R372641	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRYD 02-132 ET 02-108 JUIN 2024	2062,65
LOCATION MINI-FOURGONNETTE REMPL. EXPLORER HYBRYD 02-132 ET 02-108(BATTERIE HYBRIDE DÉFECTUEUSE) DU 27 FEV AU 31 MARS 24	2268,92
LOCATION NACELLE JONQ JUIN 2024	3619,41
NACELLE JONQ Camionnette NACELLE R374461 AOUT 24	3619,41
PARC Machine à pression CHIC camionnette CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 R374537 01/08 au 26/08/24	2105,19
Prép#1 CHIC CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374424 AOUT 24	2526
Prép#2 CHIC C CLAVEAU CABINE ÉQUIPE 3/4T 2X4 bte de 8 pieds R374425 AOUT 24	2468,51
PURGE CHIC FOURGONNETTE TOIT HAUT R374573 DU AOUT 24	2255,81
VOIRIE LA BAIE CABINE ÉQUIPE 3/4T 4X4 bte de 8 pieds R374451 AOUT 24	2526
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	**632507,14**
10 X SUPPORT DE TRANSFORMATEURS 3	5878,1
10 X SUPPORTS A TRANSFO 3	5878,44
100 ECROU A OEIL OVAL 5/8" PTS-NE62 ET 50 PTS-12121 CHEVILLE DE TETE DE POTEAU 24"	2964,06
1000 X CONDUIT PVC 1½" X 10" (UN=10") PROJET RUE DE L'HOPITAL METTRE SUR BT 2085884	4616,25
11 X PTS GW5/16250 HAUBANS ACIER GALVANISE 5/16" 21MM COIL DE 250'	2479,11
150 X BLAW20-1FC PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	3863,16
150 X PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	3863,16
150 X PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE) BLAW20-1FC	3863,16
150x PTS-225348 CHEVILLE DE TETE A TRAVERSE ACIER 5/8"X6" TETE 1"	4903,11
16x TIGE D'ANCRAGE 1.25"	4551,36
19 X TRAVERSES COMPOSITE 88"	12408,1
20 X PLAQUES DE PROTECTION	4185,09
200 X TUBES FLUORESCENT LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	2938,76
200 X TUBES FLUORESCENTS LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	2938,76
2023-564 matériel électrique pour l'étude de risques d'arcs	4648,24
2023-754 - FOURNITURES MATERIEL ÉLECTRIQUE QUAI DE SHIPSHAW.	27310,42
2024-329 - PPJ : Automate pour les 3 arrondissements	41258,83
2024-411 CABLE QUADRUPLEX 4/0 AWG NS75 PVC ROUGE BLEU PLEINE COULEUR Crédit #28956581-00 Touret	16716,99
2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES	17498,12
2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES (CABLE ACSR 4/0 AWG PENGUIN TOURET 1300M)	7189,4

2024-482 - UFC-IC Variateur de fréquences	45631,55
2024-541 - UFSH : Drive, powerflex, module, port ethernet	34392,73
280 TUYAU PVC 85 MÈTRES - BT2087838	3647,63
3 X CABLES SHUNT 25KV, 1/0, 15 PIEDS AVEC PINCES C6002255	4585,53
30 X BOUTONS DE PIETON PELCO SE-2120LCHP34	6448,72
30 X RACCORDS / 3000 ATTACHES DE NYLON (TY-RAP)	2026,44
300 X CONDUCTEURS CUIVRE RW90-4/0 AWG NOIR 19 BRINS 600V	13179,61
4 x BASES FRIABLE 9" - LUMIERE DE RUE TB5-9	2641,62
4 X CONNECTEURS / MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - MARINA SHIPSHAW	3153,81
40 X TIGES ISOLANTES	7956,27
50 SERRES-CABLE MI-PORTEE/PAPILLON	2194,87
50 X PARAFOUDRES / 75 X ISOLATEURS	15555,83
50 X PTS-L30375 SERRES-CABLE MI-PORTEE /PAPILLON	2194,87
53 X ISOLATEURS SUSPENSION/POLYMERE 80-80 28KV K-LINE KL28ASCTM	2095,01
600 X CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	2973,28
70 X CONDUITS PVC RIGIDE 2" X 10' (UN=10')	3405,22
70 X PINCES D'AMARRAGE	3102,61
8 X TRAVERSE EN COMPOSITE MACLEAN POWER SYSTEMS / S-2023-467	10997,59
80 X MANILLES 1/2 GALVA PTS #AS25LBNK	4156,58
AJUSTEMENT PRIX LAMPE FLUO COMPACT PL24/41KL/4P/STP REF FACT #28058184-00	-24
ANCRAGE PISA DOUBLE	4865,52
CABLE FEU CIRCULATION 14 AWG-16C IMSA 19-1 STRAND (TORRONE) VOIR CREDIT #28736970-00 (TOURETS)	18470,53
CABLES DE FEUX DE CIRCULATION + TOURET	5484,34
CABLES TRIPLEX 4/0	23368,72
CONDUCTEUR EN CUIVRE - RWU #8 ET #10 CREDIT FACT #29085650-00 (TOURETS)	3121,2
CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	2973,28
COUPE CIRCUIT 100A-27KV	10709,92
CRÉDIT FACTURE # 27925356-00	-309,91
CRÉDIT FACTURE # 28251874-00	-620,87
CRÉDIT FACTURE # 28254036-00	-620,87
CRÉDIT FACTURE # 28372664-00	-236,34
CRÉDIT FACTURE # 28515930-00	-225,82
CRÉDIT FACTURE # 28690073-00 ET 28690073-01	-98,57
CRÉDIT FACTURE # 28805947-03	-479,06
CRÉDIT FACTURE # 28835994-00	-150,05
CRÉDIT FACTURE # 29110164-00	-17,97
CRÉDIT FACTURE #26818193-00	-638,37
CRÉDIT FACTURE #28145810-01 - TOURETS	-1649,68
CRÉDIT FACTURE #28187686-00 - TUBE FLUORESCENT F32T8/TL841/ALTO (A BAS TAUX DE MERCURE)	-50,02
CRÉDIT FACTURE #28199585-00 - MITAINE EN CUIR DOUBLEE GR: L	-289,19
CRÉDIT FACTURE #28251874-01 - COLONNE POUR SYSTEME DE RAPPEL DE CABLE CORE	-1172,75

CRÉDIT FACTURE #28424600-00	-41258,83
CRÉDIT FACTURE #28536105-00	-32,75
CRÉDIT FACTURE #28688135-00 - TOURET	-0,01
CRÉDIT FACTURE 28030081-00	-225,35
CRÉDIT FACTURES # 28266111-00 ET 28251326-00 ET 28251326-04	-4230,99
CRÉDIT FACTURES #28913560-00 ET #28913560-01	-16,45
CREDIT SUR FACT #28962762-01 (TOURETS)	-306,61
CREDITE FACT #27238545-00	-378,87
Crédite fact #28805947-01 / Touret	-622,79
Gasbadge PRO HCN, DSXI Cloud connecté DOC king station, bouteille gaz, régulateur de débit pour enquête incendie GRR	2669,65
HABITS DE PLUIE	2642,83
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DOUBLES. Site Quartier Géneral	4706,57
ISOLATEUR SUSPENSION/POLYMERE 80-80 28KV K-LINE KL28ASCTM	2727,46
MATERIEL D'ANCRAGE - PROTEGE-HAUBAN POLYETHYLENE 7', ISOLATEUR, HAUBAN ACIER GALVANISÉ, TIGE ANCRAGE 1'	8139,47
Matériel électrique pour l'étude de risques d'arcs et de chocs électriques - Appell d'offre 2023-564	6682,93
MONITEUR DE CONFLIT MMU-1600D	5997,85
N&R : Licence Rslogix multilangue pour nouvel électro	4021,08
PARAFOUDRE 21KV MACLEAN POWER SYSTEMS ZHP021-0C111-17	6467,34
PINCES D'AMARRAGE	13199,13
PTS E1021637 ANCRAGE PISA A VIS DOUBLE 10"	3755,43
PV+7 STAND 6IN COLOR - BT2081904 - Bâtiment de service Place du Citoyen	2812,95
RÉGULATEUR ECONOLITE (SANS EQUIVALENCE) COBALT (TS2 TYPE 1)	4891,9
RÉGULATEUR ECONOLITE COBALT (TS2 TYPE 2) AVEC CONNECTEURS A,B,C,ET D	5371,07
Retour lampe fluo ref fact #28161810-00	-80,57
Retour semelle chauffante ref fact #28145574-00	-40,01
S 2024-312 PIÈCES DE FEUX DE CIRCULATION	13530,26
S 2024-411 CÂBLES ÉLECTRIQUES / VOIR CRÉDIT # 29138040-00	7513,23
S-2023-467 MATÉRIEL DE COMPOSITE	2749,4
S-2024-340 / 10 X POTEAUX PIN ROUGE 45' CLASSE 3 TRAITE CCA PA	17510,69
S-2024-340 / 40 X POTEAUX PIN ROUGE 40' CLASSE 3 TRAITE CCA PA	57395,52
SECTIONNEUR 1 POLE 28KV 900A	12248,53
SIGNAUX HORIZONTAUX	15719,38
Transmetteur avec adaptateur pour batterie 18V - BT2014961.5	9347,4
TRAVERSE DE FIN DE COURSE 88" EN COMPOSITE # PTS 1105052	7183,64
Trousse respirateur épuration air propulse, casque dur visière et batterie haute capacitépour enquêtes incendies	3017,61
TUBE FLUORESCENT LED 4000K LED/T5/S2/25.5W/840/46/STD	2520,25
UFC-IC-Panneau électrique réservoir R3-R4	2917,54
VOIR CRÉDIT #28432632-00	41258,83
MABAREX INC.	**1688260,92**
#PROJET 7274 - JANVIER 2024 / FOURNITURE ET INSTALLATION TRAITEMENT TEMPORAIRE AUX PUITS 71, 72 ET 76	304177,86
CRÉDIT FACTURE #016618	-313134,55

LOCATION D'AÉRATEURS PORTATIFS POUR BASSINS USINE ÉPURATION LA BAIE	2638,68
PFAS la baie - Engagement pour l'année 2024	1069793,15
PFAS LA BAIE - FOURNITURES ET INSTALLATION D'UN TRAITEMENT TEMPORAIRE AUX PUITS 71, 72, 76 2024	175486,34
PFAS LA BAIE : Décompte # 2 Contrat : fourniture et installation d'un traitement temporaire aux puits 71, 72 et 76	136164,89
VOIR CRÉDIT #016627	313134,55
MACONNERIE THIBEAULT 2016 INC	**276476,48**
2024-247 CORRECTIONS ET RÉNOVATION, DUS À DES INFILTRATIONS D'EAU DANS LE VESTIAIRE DES POMPIERS. BT2059626	18449,97
Décompte #2 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	10926,44
Décompte #3 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	61141,68
Décompte #4 Appel d'offres 2023-449 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	177026,27
INSPECTION, BILAN DE SANTÉ DU BÂTIMENT ET DÉMOLITION DU STATIONNEMENT, CARREFOUR RACINE. BT2075344	8932,12
MAISON D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI DE CHICOUTIMI INC	**106000**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CM-2024-15	106000
MAISON DE L'ESPOIR SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	**26524,13**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	22500
Aide financière pour élagage d'arbres dangereux sur le terrain	4024,13
MAISON DES JEUNES DE LA BAIE INC	**25000**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	25000
MAISON POUR TOUS SAINT-JEAN-EUDES	**161040,54**
Honoraires de gestion 2024	47668,64
Honoraires de gestion 2024 - 2e versement	97544,79
PROTOCOLE D'ENTENTE MAISON POUR TOUS - 2023	3587,11
Remboursement assurances 2024 (glissade)	12240
MARTIN & LEVESQUE INC.	**59805,51**
5000 ÉCUSSONS POLICES	7070,96
CHEMISES ET PANTALONS DE PETITE TAILLE	2515,19
CHEMISES ET PANTALONS POUR NOUVELLE EMBAUCHE 2024	10036,63
Commande annuelle 2024 Bas de laine, bas à la cheville, ceinture (seul. pompiers), chandail col en "V", T-Shirt 3XDry	6326,27
Commande annuelle 2024 Chemise blanche MC/ ML, Polo MC/ML (pom + CO), pantalon CARGO + officier et bermuda	13736,06
COMMANDE ANNUELLE 2024 VETEMENTS POLICIERS	9333,44
ÉPAULETTES POUR SÉCURITÉ PUBLIQUE	3867,3
Facture doit être traité par BC Modification Képi pour Directeur Adjoint	-103,48
POLOS - H (POLICIERS) - XS À XL COMMANDE ANNUELLE 2024 POLICIERS	3519,96
VÊTEMENTS POUR POMPIERS	3503,18
MARTIN ROY ET ASSOCIES SAGUENAY INC	**30570,13**
2019-231 OSP en équipe de développement durable - construction d'un centre de tri des matières recyclables	5863,73
2022-344 - RÉFECTION DE DIFFÉRENTS SECTEURS - FOYER DES LOISIRS - OSP EN INGÉNIERIE	5499,83
2024-027 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE ET RÉAMÉNAGEMENT. Pavillon d'accueil Croisières BT2075385	8571,39
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DOUBLES. Quartier Général de la Police. BT-2080758	3449,25
Reconstruction de la dalle d'entrée du Centre commémoratif Price	5173,87
REMISE EN SERVICE DU SYSTEME ELECTROMÉCANIQUE -ARÉNA DEAN-BERGERON - LA BAIE - PROBLEME HUMIDITÉ	2012,06

MD CHARLTON CO LTD	**47927,96**
BATTERIES TASER X2 APPN (TASER X2/X26P POWER MAGAZINE, AUTOMATIC SHUT-DOWN)	4261,58
CARTOUCHES D'ENTRAINEMENT TASER BLEUES 25 PIEDS	28944,74
PLAQUE A LA CUISSE POUR PISTOLET	2450,52
TASER AVEC GARANTIE	12271,12
METAL-ART SOUDURE INC	**26129,38**
CRÉDIT FACTURE # 20587	-11074,48
RÉPARATIONS / SOUDURE DE LA CABINE R.O.P.S DE LA CHARGEUSE JOHN DEERE # 22-307 ET INCLUANT LA CERTIFICATION BT-348703	16129,38
UNITÉ 18-301 RÉPARATION BACO CATERPILLAR 450 F BT 340534	10000
VOIR CRÉDIT # 20773	11074,48
MICROSOFT CANADA INC.	**904129,56**
2022-633 - ID1816 - Contrat d'entretien Microsoft 365 Enterprise - 2024	839244,06
ID1887 - Azure Enterprise - 2024	33531,83
ID1887 - Azure Enterprise - avril 2024	8640,43
ID1887 - Azure enterprise - décembre 2023	7924,37
ID1887 - Azure Enterprise - fev 2024	3107,42
ID1887 - Azure Enterprise - Mars 2024	6884,31
Microsoft azure support	4797,14
MINES SELEINE UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTEE	**351337,59**
CREDITE FACT #5300671361	-1582,86
Mines seleine Windsor # 5180033149	47847,99
Mines seleine windsor #5180031144	6582,03
Sel avec livraisonTP Chic Bon de commande: 5180031829	16819,95
Sel commade du 22 janvier 2024 avec livraison TP Chic Commande: #5180032361	12287,38
SEL DE DÉGLAÇAGE - JONQUIÈRE	11020,87
SEL DE DÉGLAÇAGE - JONQUIÈRE	45212,25
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - JONQUIÈRE	46000,92
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - JONQUIÈRE # 5180033149	5891,09
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - LA BAIE Commande : 5359021	15228,1
Sel de déglacage Jonquière pour hiver 2023-2024	9501,19
Sel pour Chicoutimi livré (4 janvier 2024) # confirmation 5180030884	21812,22
Sel pour Chicoutimi livré (8 janvier 2024) # confirmation 5180031081	12923,18
Sel pour Chicoutimi ramassé (janvier à avril 2024) # confirmation 5180030893	52799,91
Sel TP La Baie janvier 2024 Commande : 5359021	48993,37
MINISTRE DES FINANCES - MELCC FAUNE ET PARCS	**744465,12**
2023-215 Analyse exigé par le ministère (CEAEQ) Analyse d'eau usée (Caractérisation initiale ROMAEU - famille 1 à 15)	3444,47
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Du 1 au 31 janvier 2024	6942,68
2024-242 Réhabilitation Zone Ferroviaire, rue du Havre. du 1 au 31 décembre 2024	6817,26
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Redevances élimination des sols contaminés excavés	11244,37
2024-242 Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Traçabilité des sols contaminés excavés, traces Québec	47762,74
2024-409 - PFAS la baie - Année 2024 - Analyses - Service chimie organique - composés perfluorés	24188,62

BAIL LOTS DE GREVE FIN LUCRATIVE - BAIL: 2020-030, LOYER: 01 AOÛT 2024 AU 31 JUILLET 2025.	7426,49
BARRAGES DROITS ANNUEL CLASSE C-D-E (CLIENT 60039120-LEC) 04252-00-670 BAIL # 464 01-04-2024 AU 31-03-2025	2163
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques - Chute-Garneau - Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.	83220,6
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques - Pont Arnaud- Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.	150542,18
PFAS LA BAIE (Sept 2023 à Fév 2024)	18014,37
Redevance pour l'emmagasinage des eaux - Centrale Jonquière (1er janv au 31 déc 2023)	12120,23
RÉFÉRENCE # 402322829 RENFORCEMENT STRUCTURAL Quai de Bagotville. BT2065708	2235,45
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 29 février 202	147961,43
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 31 mars 2024	156243,46
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre. Site 3 / Traçabilité des sols contaminés excavés du 1 au 31 mars 2024	37227,13
Réhabilitation Zone ferroviaire, rue du Havre.Redevances élimination des sols contaminés excavés du 1 au 31 janvier 24	19427,37
TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS PONT ARNAUD	2308,12
TRAITEMENT DES SOLS CONTAMINÉS PONT ARNAUD - 1ER AVRIL AU 30 JUIN	5175,15
MINISTRE DES FINANCES - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ENERGIE	**65787,53**
Redevance Centrale Chute Garneau - Année 2023	25762,23
Redevance Centrale Pont-Arnaud - Année 2023	40025,3
MNP FINANCEMENT D ENTREPRISES (MNP CORPORATE FINANCE INC.)	**28398,83**
Ateliers de formation gestion du temps Travaux publics 23-24 avril 2024	3391,76
Services professionnels en comptabilité - Mise en place des infrastructures dans la zone IP - AO 2024-056	16671,38
Services professionnels en comptabilité - Mise en place des infrastructures dans la zone IP - AO 2024-056	8335,69
MNP LLP	**31484,84**
Accompagement dans le recrutement de le sélection DG SANA	9893,6
Addenda - Accompagnement dans le recrutement de la sélection du DG de SANA	7473,38
Planification du développement organisationnel du Centre d'histoire Arvida / Mandat donné au consultant MNP LLP	14117,86
MOISSON SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC	**43000**
Soutien financier 2024	43000
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	**43670,96**
JOINT TORIQUE ET ACCOUPLEMENTS - BT2083624.2	2335,14
Joint torrique et main-d'oeuvre - bt2083624.2	3632,06
Réparation de pompe de puit MYERS 10 HP	8840,43
Réparation et réfection transformateur.	3219,3
Réparation transfo 75 kva LJ22203	3219,3
Réparation transformateur.	3219,3
Réparations et réfection transformateur.	3219,3
UEC - MP - Démarreurs progressifs ABB série PSTX	6586,92
UEC-SOUFFLANTE #1- MP: Rebobinage et roulements soufflante 1	4340,31
UFLB : Poste de surpression S-80 Démarreur de pompe d'eau potable	2979
UFLB : PSTX60-690-70 - Soft Start ABB série PSTX	2079,9
MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY	**308506**
Versement final - Compensation matières recyclables 2023	308506
MUSEE DU FJORD	**270500**

Centenaire Monument des 21 - Deuxième versement VS-CE-2024-218	3125
Centenaire Monument des 21 - VS-CE-2024-218	9375
Remboursement assurances 2024	8000
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	125000
Subvention 2024 2e versement VS-CM-2024-43	125000
NETTOYAGE CONDUITS SOUTERRAINS	**240225,41**
CREDITE FACT #30038	-620,87
Gainage - 2335, Rue Villeneuve Jonquière	3771,18
Gainage - 3911, rue Saint-Clément Jonquière	2451,27
Gainage - 4200, rue des Ormes Jonquiere	4054,02
Gainage au 123, rue des Saules requête 2023-3165	2356,99
Gainage au 130, rue Ballantyne requête 2024-3038	4242,58
Gainage au 1332, rue des Érables requête 2023-27501	3299,78
Gainage au 1557, rue de la Bretagne requête 2023-11404	4713,98
Gainage au 163, rue Gouin requête 2023-9073	3299,78
Gainage au 207, rue de Chambord requête 2023-26436	3771,18
Gainage au 267, rue Beaujolais requête 2023-20871	3771,18
Gainage au 320, rue du Beaujolais requête 2023-22026	4713,98
Gainage au 33, rue Élie requête 2023-11319	2828,39
Gainage au 341, rue du Cran requête 2023-9253	3064,08
Gainage au 48, rue St-Siméon requête 2022-362	4242,58
Gainage au 632, rue Silvy requête 2023-16171	5656,77
Gainage au 720, rue Murdock requête 2023-26042	5185,37
Gainage pour 3841, rue de l'Avignon Jonquiere	4949,67
Gainage pour le 1837, rue Fay	4242,58
Gainage pour le 2207, rue Saint-Albert	3064,08
Gainage pour le 2238, rue Hébert	3771,18
Gainage pour le 2405, rue Hébert	3771,18
Gainage pour le 2502, rue Boivin	3771,18
Gainage pour le 2598, rue Jetté	4242,58
Gainage pour le 2950, rue Sainte-Marie	4713,98
Gainage pour le 3023, rue St-Patrick	4713,98
Gainage pour le 3831, rue Panet	5373,93
Gainage pour le 3986, rue Rembrandt	3299,78
Gainage pour le 4017, rue DeVinci	5656,77
INSPECTION CAMÉRA CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUT / ANNÉE 2023	106408,63
INSPECTION CAMÉRA CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUT FÉVRIER 2024	3628,23
REFOULEMENTS ÉGOUTS RÉSIDENCES BOUL TADOUSSAC ET QUARTIER COLINETTE - INSPECTION CAMERA	17815,42
NI PRODUITS INC	**62546,4**
2024-035 - 40 x Îlots de récupération extérieurs à 2 voies	62546,4
NORD-FLO INC.	**176345,56**

Achat d`une pompe neuve pour remplacer l`ancienne - PPEC-15-MP	14704,65
Achat kit reparation pour pompe - GRÉ À GRÉ 2024 PPEC-05-MP	21631,98
COUVERCLE / VOIR CRÉDIT # 39571	4802,82
CRÉDIT FACTURE # 39570	-4760,83
CRÉDIT FACTURE #38518 - VANNE A GUILLOTINE 6" A VOLANT A MAIN C67R	-5316,49
PPEC-05-20-MP: achat de deux pompes assechements pour les puits secs	18911,23
PPEC-05-MP : Kits d`espaceurs pour plaques d`usure des pompes pour entretien futur.	2517,95
PPEC-05-MP : Reparation de la pompe #2	9997,46
PPEC-13-MP : Remplacement volute et roue de la pompe #1	5346,18
PPEJ19 : NOUVELLE POMPE EN SURPLUS	13107,6
PPLB-12 : Achat d'une nouvelle pompe (POMPE FLYGT NP3153 20HP 600/3/60 6" ROUE 433 16M FLS FV)	38109,3
PUILB-73 : Moteur franklin submersible sandfighter	41249,1
UEC- tuyaux et raccords pour recurage avec Vaccum	2484,88
UEC-MP: location pompe et installation pour vidange fossé pour pompe cann	5950,45
UELB : Réparation pompe d'extraction	2950,51
UFJ : Réparation pompe flygt 8,2 hp 600 volt (Modèle FLYGT Modèle : 2102.041-0805 # série : 0040236)	4658,77
NSIM TECHNOLOGIES	**191557,36**
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - 1 janvier au 31 décembre 2024	48545,9
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - avril 2024	23982,71
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - janv 2024	24250,12
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - juillet 2024	24295,78
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - juin 2024	24295,78
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - Mai 2024	24162,07
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - mars 2024	23982,71
Correction Cote de besoin Ref fact #000697	-1957,71
NUTRINOR COOPERATIVE	**2740716,4**
2021-129 - MAZOUT CENTRE COMMUN JONQ-NORD MAI 2024	2253,27
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR GARAGE CHIC	15123,14
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR GARAGE LA BAIE	6153,22
2024 - ESSENCE - RÉSERVOIR TP JONQUIÈRE	32758,11
2024 - ESSENCE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	339336,82
2024 - ESSENCE ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	8789,7
2024 - ESSENCE GARAGE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	49046
2024 - ESSENCE GARAGE CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	26007,16
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	14645,78
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE 2021-129 - RÉSERVOIR	14817,11
2024 - ESSENCE GARAGE LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	16020,18
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHIC 2021-129 - RÉSERVOIR	15481,43
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI - RÉSERVOIR	6537,16
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI 2021-129 - RÉSERVOIR	21512,14
2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI AO 2021-129 - RÉSERVOIR	73492,78

2024 - ESSENCE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	29166,73
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE 2021-129 - RÉSERVOIR	15426,81
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	21180,9
2024 - ESSENCE TP JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	71303,43
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIC JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	42402,93
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIC JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	14456,07
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	13910,99
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE 2021-129 - RÉSERVOIR	16278,61
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLICS JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	19668,28
2024 - ESSENCE TRAVAUX PUBLIQUE JONQUIÈRE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	27130,96
CRÉDIT FACTURE # 1048239	-19955,81
CRÉDIT FACTURE # 1048257	-15341,51
DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	30375,38
DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE JONQUIERE Q2 ANNÉE 2024	30886,09
DIESEL BLANC ATELIER MECANIQUE LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	20746,52
DIESEL BLANC CENTRE DE SKI LE NORVÉGIEN Q2 ANNÉE 2024	2227,38
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGE Q2 ANNÉE 2024	8321,85
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGES 2024	5162,18
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI GEORGES Q2 ANNÉE 2024	27056,6
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	8330,15
DIESEL BLANC ÉDIFICE DU ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	30303,18
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	2961,25
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	48950,99
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES JONQ	25810,02
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI GEORGES Q2 ANNÉE 2024	81748,27
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGE JONQ	27047,81
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES 2024	37527,6
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES JONQ 2024	9066,95
DIESEL BLANC ÉDIFICE ROI-GEORGES Q2 ANNÉE 2024	33711,28
DIESEL BLANC GARAGE CHICOUTIMI Q2 2024	39038,05
DIESEL BLANC GARAGE CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	52829,22
DIESEL BLANC GARAGE LA BAIE	12361,39
DIESEL BLANC GARAGE LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	45367,68
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI ANNÉE 2024	28182,63
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI 2024	39376,86
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI Q2 ANNÉE 2024	91543,38
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL LA BAIE 2024	22754,97
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPAL LA BAIE Q2 ANNÉE 2024	20621,13
DIESEL BLANC GARAGE MUNICIPALE LA BAIE 2024	13202,49
DIESEL BLANC Q2 ANNÉE 2024	848343,75
DIESEL BLANC Q2 ANNÉE DÉCEMBRE 2023	10359,01

DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE DU ROI GEORGES 2024	2317,64
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI-GEORGES	17109,55
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI-GEORGES JONQ	11977,54
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI	21741,1
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI ANNÉE 2024	33523,84
DIESEL BLANC Q2 GARAGE LA BAIE 2024	9100,04
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI GEORGE JONQ	8362,48
DIESEL BLANC Q2 ÉDIFICE ROI GEORGES 2024	19002,15
DIESEL BLANC Q2 GARAGE CHICOUTIMI ANNÉE 2024	22995,24
DIESEL BLANC Q2 GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI ANNÉE 2024	27473,05
VOIR CRÉDIT # BA48239	19955,81
VOIR CRÉDIT BA48257	15341,51
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY	**1475000**
programme de suppléments aux loyers 2024 versement 1/2	147500
programme de suppléments aux loyers 2024 versement 2/2	147500
Programme SARL année 2024	20000
Subvention de fonctionnement 2024 versement 1 de 2	580000
Subvention de fonctionnement 2024 versement 2 de 2	580000
ORANGE TRAFFIC INC.	**60629,74**
S 2023-733 SIGNAUX DE FEUX DE CIRCULATION	60629,74
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	**125000**
Subvention 2024 1er versement VS-CM-2024-43	62500
Subvention 2024 2e versement VS-CM-2024-43	62500
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY	**38350**
SOUTIEN FINANCIER 2024 VS-CE-2023-1057	38350
ORIZON MOBILE CHICOUTIMI	**67108,35**
20 X BATTERIES KENWOOD KNB-L3 lithium ion 3400 mAh longue durée	4346,06
Achat de 10 batteries LS6 et 2 batteries L3 pour radios portatives pour réserve	3136,52
BATTERIES RADIO PORTATIFS - BATTERIES KENWOOD KNB-L3 lithium ion 3400 mAh longue durée	4346,06
Crédit pour facture # 1075029	-168,15
DÉPLACEMENT DES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION ENTRE LES BASE	8224,64
Location installations et équipements du 1er janvier au 31 déc 2024. Site Chic-Nord	12282,53
MATÉRIEL DE TÉLÉCOM ZETRON - MAX DIGITAL RADIO GATEWAY (DRG), MAX PORTAL HOST MARQUE ZETRON (SANS ÉQUIVALENCE)	13607,98
PIÈCES DE TÉLECOMMUNICATION (CABLES, CONNECTEURS, TÊTES DE CONTROLE, ANTENNES)	3277,6
RADIO KENWOOD NX-5800(K2) COMPLET NEXEDGE INCLUANT:MICROPHONE KMC-65,CÂBLE 12VCC,SUPPORT RADIO ET MICRO	7145,13
RADIO PORTATIF KENWOOD, MICRO ÉCOUTEUR, SOCLE DE CHARGE POUR CHARGE MULTIPLE	10909,98
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC. (VWNA CANADA INC.)	**1093313,96**
NETTOYAGE DE PUISARDS 2024 2024-367	40503,25
NETTOYAGE ET RÉCURAGE DES CONDUITES D'EGOUT SANITAIRE AU M LINEAIRE JUIN 2024	388306,83
NETTOYAGE ET RÉCURAGE DES CONDUITES D'EGOUT SANITAIRE AU M LINEAIRE 2024	664503,88
OSL 96 (9067-8319 QUEBEC INC)	**29777,5**

20 fermes portes - BT2014899.5	6195,31
30 X NOYAUX PRIMUS - BT2014899.5	3219,3
BARRES PANIQUES ET PIÈCES - BT2081197.1	7774,46
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT. BT-206680	5743,71
NOYAU PRIMUS ET ARTICLES DE QUINCAILLERIES BT-2014899.5	3436,87
PORTE ET 2 FENÊTRES - BT-2053118.1	3407,85
PAIEMENT DANIEL ARCHITECTE	**49496,74**
2022-314 - OSP - RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTRE JOHNNY GAGNON	2989,35
2022-582 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE - ARÉNA AU FOYER DES LOISIRS ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE	26789,18
2024-089 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819	3305,53
2024-089 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819 DEMANDE DE PRIX 2024-089	3449,25
2024-419 RÉNOVATIONS DIVERSES - CENTRE COMMÉMORATIF PRICE - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE	16671,38
CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE - LA PETITE MAISON BLANCHE. BT2075819 2024-089	7847,04
CRÉDIT FACTURE # DPA2023-707	-15866,55
REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES - PAVILLON ST-JEAN-EUDES - 2022-335	4311,56
PAUL PEDNEAULT INC.	**10003780,69**
Libération de retenue 5% Reconstruction d'un mur de soutènement rue Tremblay Arr. de Chicoutimi	102640,96
2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	34534,46
Crédit sur facture 141065	-26836,92
Crédit sur facture 140996	-26839,77
Décompte #10 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquière	21069,73
Décompte #10 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	552827,72
Décompte #112022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	810912,75
Décompte #12 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	592135,49
Décompte #13 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1637894,7
Décompte #14 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1460560,4
Décompte #15 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	2917989,15
Décompte #16 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1155986,21
Décompte #2 2022-490: Rénovation du pont P-209 et de la passerelle pass-178 /Arrondissement de Jonquière	7731,53
Décompte #2 RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ENTRE LES RUES DE PARIS ET ST-TIMOTHÉE	148288,92
Décompte #3 2023-028 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD HARVEY ET DE LA RUE SAINT-HUBERT	5993,97
Décompte #3 2023-178 - RÉASPHALTAGE DES PONTS P-14079 ET P-01867 / ARR DE CHICOUTIMI	22832,68
Décompte #5 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	32674,18
Décompte #6 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	117697,85
DÉCOMPTE 02 - 2023-591 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P - CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARR CHICOUTIMI	18444,1
Décompte#1 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - ÉMISSAIRE PLUVIAL CS-98P - CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARR CHICOUTIMI - 24103-02-125	54176,46
Excavation et installation d'un pont temporaire rang St-Paul	131234,96
Libération de retenue 10%	11269,78
Libération de retenue 10% Réasphaltage des ponts P-14079 ET P-01867	69412,41
Libération de retenue 5% Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 Arr. la Baie	42630,21
Libération de retenue 5% Ajout de feux piétonniers intersection Boul. Harveyet Rue St-Hubert Arr. Jonquière	16144,58

Libération de retenue 5% Ajout feux piétonniers à l'intersection du Boul. Harvey et de la rue St-Hubert	16144,58
Libération de retenue 5% Auscultation de la conduite d'alimentation en eau potable suspendue au pont Dubuc	4957,84
RÉPARATION MINEURE À LA STRUCTURE DE BÉTON DE LA RAMPE. Stationnement du Havre BT-2080930	17595,07
Voir crédit # 141067	26839,77
Voir crédit # 141068	26836,92
PAVEX (9167-6163 QUEBEC INC.)	**555736,68**
Asphalte Voirie Jonquière	6208,65
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2024	546864,2
CRÉDIT - AJUSTEMENT PRIX DU BITUME JUILLET 2024	-16602,86
CRÉDIT PRIX DU BITUME MAI 2024	-3321,35
PIERRES 0-56 MM CLASSE A / MG20 CLASSE B	16309,26
Route Martel femée à la suite d'un accident, donc impossible d'aller chez Inter-Cité (17 juillet)	6278,78
PERRON CHANTAL	**47369,7**
GESTION ET OPÉRATION DU DÉBARCADÈRE DU BATEAU DU PORTAGE SUD LATERRIÈRE	47369,7
PG SOLUTIONS INC. (PG GOVERN QC-GES TECHNOLOGIES-CTSPEC TECHNOLOGIES)	**553927,57**
2023-713 - ID1604 - contrat d'entretien TFP finances	137009,96
2023-719 - ID1603 - Contrat d'entretien Territoire (Harfan) - 2024	27630,79
2023-720 - ID1602 - Contrat d'entretien Ludik - 2024	68487,16
2023-762 - ID1525 - Contrat d'entretien AccèsCité - 2024	193985,84
2024-061 - ID1600 - Contrat d'entretien Syged - 2024	27301,96
2024-066 - Contrt d'entretien Constat Express - 2024	52767,78
Contrat d'entretien Constat Express - VOIR CRÉDIT #CESA57159 ET VOIR FACTURE #CESA56607	52818,37
CRÉDIT FACTURE #CESA56607 ET VOIR FACTURE #CESA57165	-52767,78
CRÉDIT FACTURE #CTS00542	-349,52
ID1599 - Contrat d'entretien CTSpec - 2024	9154,32
ID1890 - Contrat d'entretien - Portail de données immobilière - 1 janvier au 31 décembre 2024	24104,51
Licence CTISpec - Billet 426254	2395,31
Modification / Contrat d'entretien AccèsCité Ref fact #CESA55683	-15904,49
Transactions ePropriété - janvier - février - mars 2024 - contrat 1VSAG26-017666-JQ1	3895,94
Transactions ePropriété - octobre - novembre et décembre 2023 - contrat 1VSAG26-017666-JQ1	6229,34
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express avril 2024	2905,42
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express décembre 2023	2790,45
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express février 2024	2843,33
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express Juin 2024	2493,81
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express Mai 2024	2659,37
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express mars 2024	3475,7
VOIR CREDIT #CESA56599	50044,02
VOIR FACTURE #CESA54359	-50044,02
PGS INDUSTRIEL INC.	**247359,25**
Décompte #1 REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL / Arr Jonquière Appel d'offres 2023-672	224220,04
Décompte#2 2023-672 REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL / Arr Jonquière Appeloffres 2023-672	23139,21

PLATEFORME BIOALIMENTAIRE BOREALE SOLIDAR	**50000**
Soutien Financier 2024 Partenariat avec la Plateforme bioalimentaire boréale Solidar - VS-CM-2020-282 ET VS-CM-2019-445	50000
PLOMBERIE GAGNE ET FILS (9191-0091 QUEBEC INC)	**33407,05**
2022-312 - INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - 2024	9387,65
2022-312 - INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - ANNÉE 2024	20097,48
CRÉDIT FACTURE # 8344	-3173,28
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - BT2088615	3921,92
VOIR CRÉDIT # 8347	3173,28
POLE ARCHITECTURE INC	**33615,53**
2023-229 MISE A NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	33615,53
POLY LIVRE TOUT	**26342,71**
LIVRAISON COURRIER AVRIL 2024	2695,01
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE CHICOUTIMI JANVIER 2024	3818,97
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE FÉVRIER 2024	3360,72
LIVRAISON DE COURRIER ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE JANVIER 2024	2446,8
LIVRAISON DE COURRIER AVRIL 2024	2959,46
LIVRAISON DE COURRIER FÉVRIER 2024	2448,97
LIVRAISON DE COURRIER MAI 2024	3377,97
LIVRAISON DE COURRIER MARS 2024	2286,85
LIVRAISON DE COURRIER MARS 2024 ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE	2947,96
POMPACTION INC.	**32957,28**
MOTEUR ET POMPE SUBMERSIBLE, CABLES DE POMPE, TRANSPORT	15700,76
Pièces de rechange pour la pompe à sable au dessableur	7384,01
UEJ : 3 X DIAPHRAGMES POUR POMPE A BOUE / 3 X BALLE EN NÉOPRENE	9872,51
PORTES ML 2015 (9328-8702 QUEBEC INC)	**103801,36**
2023-535 - PORTES D'ACCÈS VÉHICULAIRES - ANNÉE 2024	7208,93
40 X TÉLÉCOMMANDES OUVRE-PORTE BT-2079324.2	4690,98
APPEL - PORTE ÉDIFICE G LEBEAU BT-2080918	2184,67
APPEL DE SERVICE PORTE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE BT-2081070	2634,03
APPEL DE SERVICE SUR LA PORTE DE LA ZAMBONI PALAIS DES SPORTS BT-2078963	2456,1
APPEL PORTE GARAGE MUNICIPAL LA BAIE BT-2080840	2108,03
APPEL SERVICE PORTE - ENTREPÔT JR THÉBERGE / BT-2083273	2040,15
APPEL SERVICE PORTES ÉDIFICE DU ROI-GEORGES BT-2083955	2244,72
BÂTIMENT DE SERVICE PLACE DU CITOYEN BT-2086219.2 APPEL DE SERVICE PORTE -	9546,37
BT 2069075.2 ÉDIFICE DU ROI-GEORGES	4163,93
BT-2086169 INTERVENTION D'URGENCE POUR SÉCURISER LA PORTE DE L'ENTREPÔT - ENTREPÔT JR THÉBERGE	7167,36
CHANGER MOTEUR PORTE DU CONTENEUR A DÉCHET Épuration des eaux La Baie	4019,07
CORRECTIFS ENTRETIEN BI-ANNUEL 2024	15047,06
FABRICATION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME ANTICHUTE POUR LA PORTE D'ACCÈS VÉHICULE. Bâtiment principal Chute Garneau	11419,57
INTERVENTION URGENCE PORTE # 3 CASERNE POMPIER LA BAIE BT-2087427	3381,99
PRÉVENTIF ANNUEL PORTES D'ACCÈS VÉHICULAIRES - ANNÉE 2024 - 2023-535 -	6881,25

REMPLACER LE SELENOIDE BRAKE DE LA PORTE 110 - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI BT-2079280	2082,15
TRAVAUX CORRECTIF PORTES DE GARAGE SUITE À L'INSPECTION 2024	14525
POTVIN CENTRE DU CAMION (SERVICE DE PNEUS POTVIN LTEE - POTVIN LE GROUPE)	**99539,02**
# 13-359 BT 347501 POMPE A FUEL	3759,11
11-806 BT 350695 KIT FAN CLUTCH ET POULIE DU FAN CLUTCH	2115,18
14-425 BT346133 - RÉPARATIONS MOTEUR ODEUR DE GAZ	2966,62
14-425 BT 346133 PIPE	3358,27
2023-774 Unité 14-424 RÉPARATIONS MOTEUR BT 341967	35860,19
28-395 BT 343520 PIECES POUR SYSTEME ANTI POLLUTION	9791,21
ACHAT REMORQUE FERMÉE 16 PIEDS HYDRO-JONQUIÈRE	19523,14
CRÉDIT # 80714	-653,46
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 81056	-337,16
CRÉDIT FACTURE # 79983	-194,78
CRÉDIT FACTURE # 80715	-119,57
CRÉDIT FACTURE # 80855 + FRAIS DE RETOUR + FRAIS DE TRANSPORT	-1139,41
CRÉDIT FACTURE # 80876	-299,81
CRÉDIT FACTURE # 80878	-44,15
CRÉDIT FACTURE # 80896	-24,05
CRÉDIT FACTURE # 81226 ET VOIR FACTURE 81463	-1509,6
CRÉDIT FACTURE # 81388	-96,55
CRÉDIT FACTURE # 81404	-83,47
CRÉDIT FACTURE # 81461	-335,75
CRÉDIT FACTURE # 81565	-119
CRÉDIT FACTURE # 81598	-58,01
CRÉDIT FACTURE # 81630	-91,98
CRÉDIT FACTURE # 81709	-132,02
CRÉDIT FACTURE # 81724	-224,89
CRÉDIT FACTURE # 81791 + FRAIS DE RETOUR	-2955,55
CRÉDIT FACTURE # 81928	-107,61
CRÉDIT FACTURE # 82064	-24,9
CRÉDIT FACTURE # 82119	-310,43
CRÉDIT FACTURE # 82219	-1034,78
CRÉDIT FACTURE # 82250	-119,57
CRÉDIT FACTURE # 82312	-155,22
CRÉDIT FACTURE # 82324	-102,31
CRÉDIT FACTURE # 82769	-253,13
CRÉDIT FACTURE # 82834	-160,67
CRÉDIT FACTURE # 83046	-182,49
CRÉDIT FACTURE # 83101	-459,9
CRÉDIT FACTURE 82241	-232,02
CRÉDIT ROD	-175,5

Remorque utilitaire neuve avec plate-forme entre 10 et 12 pieds de longueur	8019,51
Retour de 13-485 CORE ref fact #80847	-91,98
Retour de core ref fact #80431	-1862,6
UNITÉ 14-425 VÉRIFIER FUITE EXHAUST BT 345286	11925,91
UNITÉ 14-425 VÉRIFIER FUITE EXHAUST CONSOMMATION DE PRESTONE ET CONTAMINATION BT 342372	15912,2
PRECICOM TECHNOLOGIES INC	**228365,64**
2024-127 Contrat d'entretien Fortinet - 2024 - Billet 422578	87247,63
2024-131 - Fortigate - Billet 433575	86676,2
2024-131 - Pare-feu - billet 434425	31998,69
ID1758 - Contrat d'entretien Licence Tenable.IO - 16-06-2024 au 15-06-2025	22443,12
PREFAIR IMRICO LTEE	**47547,5**
108 LIT DE CAMP 'ULTRA' A/COUSSIN EN MAILLE	10503,8
2024-039 MATÉRIEL POUR MESURES D'URGENCE	15182,2
BOTTE FROID EXTREME - COMMANDE ANNUELLE 2024	9367,25
BOTTE FROID EXTREME + COMMANDE ANNUELLE 2024	4139,02
SAC À DOS RUSH 12 2.0 - COMMANDE ANNUELLE	8355,23
PRODUITS BCM LTEE	**522382,85**
10 x Tuyaux P.E.H.D. lisseu u x u 125kpa- 48 Matériel aqueduc et égout Mémo # 204052	6499,62
160x Tuyau PVC DR differentes grosseurs	5890,4
17 x Cadres auto-ajustable 450 mm MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202271	10278,13
18 MÈTRES Tuyau pehd 450 mm lisse + c-clip cl320 6m MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205791	2041,41
2 X ARRETS AVEC DRAIN 1" A COMPRESSION	7746,3
2 X BORNE-FONTAINE 8', 2 BOUCHES-2 1/2 FILET QST	10750,16
2 X BORNES FONTAINE	10750,16
2x MANCHON ALPHA STD 150MM MÉMO 205366	2117,93
3 Borne-fontaines 8', 2 bouches - 2½ filet	16125,24
4 VANNES + 8 X CAOUTCHOUC SANS PLOMB ET 8 X GLAND RETENUE 150MM	6337,97
5 X Couvert de regard 24 po (modèle N° 524) MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198553	2071,79
572MC Membrane géo-textile pour tuyau de béton TEXEL 7609, tuyau et manchons MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203339	7345,71
8 X COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	2629,8
AQUEDUC - OLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24), SELLETTE A BANDES ACIER INOX CAMBRIDGE	3706,68
AQUEDUC - RALLONGE BTE DE VANNE, BOITE DE SERVICE, COUDE PVC, ARRET AVEC DRAIN, UNION COMPRESSION ETC	2269,81
Articles HDM pour travaux de pavage (Rallonge, cadre, releve)	10971,31
BOUCHON PVC , ARRET AVEC DRAIN 1", SELLETTE A BANDES ACIER INOX, TETE SANS FILET AVEC VIS ETC	4524,98
BOULON MAGOTTEAUX, SELLETTE A BANDE, MANCHON PVC 6" EGOUT, VANNE 6", BOITE DE SERVICE ETC - VOIR CRÉDIT #548735	5994,75
BTE DE VANNE, MANCHON, T D'ANCRAGE, CAOUTCHOUC MÉMO 202597	3343,48
BUNDEL DE TUYAU 6" PVC	5890,4
Cadre guideur conique 24 po (modèle N° 524)	2769,1
CADRES, COUVERCLES, GRILLES,TUYAU ET GLANDS DE RETENUE	20599,47
CLAPET NON-RETOUR 150MM JT A BRIDE - Clapet a boule modele	3164,11
COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	5644,86

COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226 - AQUEDUC	2301,08
COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	3649,37
Couvert 775mm (30 1/2), Partie self-level ductile bte vanne vis, Partie ajustable 4 1/4 ductile ajbv-4d,Rallonge etc	8641,37
COUVERT, RELEVE FONTE MÉMO 205380	2471,35
CRÉDIT FACTURE # 544389	-1516,13
CRÉDIT FACTURE #534998 - ERREUR DE PRIX	-19,49
CRÉDIT FACTURE #548047	-233,49
CREDITE FACT #541073	-484,47
DETECTEUR MAGNETIQUE MÉMO 202141	2546,46
DIVERS MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202271	54432,65
FENDEUR PLUS ACCESSOIRES POUR SERVICE PLOMB MÉMO 203786	5518,8
Fonte pour pavages - Rehaussement de regard, Rallonge de boîte de vanne	4887,31
Grille de puisard avec pattes 28½ po, Cadre de regard 2 3/4 po X 24 po avec base allongée, Rehaussement de puissard	4160,85
LOT AQUEDUC CHICOUTIMI - SELETTE, MANCHON PVC, COUDE PVC, COLLIER REP ACIER INOX	2340,34
MANCHONS, TETE BTE DE VANNE, BOUCHONS, PLAQUE ET RALLONGE MÉMO 206007	5414,59
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202267	4731,22
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198222	12864,55
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 198313	3181,17
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 199856	3036,45
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 200911 - LUXUOR RUE DES GOLFEURS PHASE 3	4443,94
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203570	2373,67
MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'EGOUT DIVERS MÉMO 205020	3030,11
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 206979	3312,58
MATERIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DIVERS MÉMO 207148	2142,26
PIÈCES AQUEDUC (ARRÊTS AVEC DRAIN, COUDES PVC, ARRÊTS PRINCIPAL)	2758,54
PIÈCES AQUEDUC CHICOUTIMI	3115,18
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛT	24378,27
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT (BORNES D'INCENDIES, PARTIE SELF-LEVEL) MÉMO 202807	10750,16
Pièces aqueduc et égout Mémo # 204107	12809,13
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 199287	2827,48
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201301	3112,19
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201383	2234,47
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 202878	2139,2
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203014	4432,14
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS	53542,77
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS Mémo # 203997	3029,88
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS Mémo # 204052	12703,15
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 203572	6144,45
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205132	16640,56
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 205521	2156,15
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206035	2902,87

PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206061	2402,66
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206608	4226,86
PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MÉMO 206890	3097,91
Pièces HDM pour travaux de pavage	8252,98
RALLONGES BOITES DE VANNE AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 203090	2005,6
RETOUR ADAPTEUR CHANFREIN MILWAUKEE REF FACT #541736	-388,66
RETOUR MANCHON REF FACT# 537162	-1367,73
Retour rehausse de boîte de vanne à vis de type SELF LEVELL ref fact #543043	-2206,83
TRAVAUX RUE SYDEHAM PERFO MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 201317	4918,5
Tuyau 4 po et 6 po, Serre-garniture universelle 4 po, Garniture sans bout de plomb, 4", Vanne de 4 po sans accessoire	3571,34
TUYAU CPV DIVERS MÉMO 206855	4743,08
Tuyau PVC DR differentes grosseurs	8810,99
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MÉMO 201504 / 6dr28 et 8dr35	13163,49
Tuyau PVC DR differentes grosseurs MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203416	5890,4
TUYAUX	2480,61
Tuyaux, puisard, cadre et grille MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 203365	4414,95
PROFAB 2000 INC	**30295,91**
2024-374 MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES GRADINS. ZONE PORTUAIRE. BT-2054516	30295,91
PROMOTION SAGUENAY INC.	**4355432,79**
Accès entreprises Québec - versement de 2024	200000
Bons-cadeaux CVS	6900
FOND DU CINÉMA COURT 2024	33000
Opération de l'aéroport 2023	258902,79
Subvention annuelle 2024 - Versement 1 de 3	1922100
Subvention annuelle 2024 - Versement 2de 3	1922100
Téléphonie IP - subvention 2024	12430
PULSAR TELECOM	**54448,21**
2023-534 - Technicien route	9153,79
2023-534 - Technicien route - décembre 2023	5324,8
2023-534 - Technicien route avril 2024	8547,24
2023-534 - Technicien route janv 2024	6857,16
2023-534 - Technicien route mai 2024	10738,1
2023-534 - Technicien route mars 2024	6241,88
CREDITE FACT #167	-128,95
Spécialiste en support informatique pour février 2024 - 2023-534 - Technicien route	7714,19
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.	**70469,33**
Audit - Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	3019,24
Audit - Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	4139,1
AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023 ET CONSULTATIONS COMPTABLES - BANQUE HEURES POUR DIVERS MANDATS SPÉCIAUX	56107,8
Audit du dossier des travaux du chemin de La Savane La Baie demandé par le gouvernement fédéral	2012,06
Audit du programme Réno-Québec pour l'année 2023	2776,65

AUDIT SUBVENTIONS PRIMEAU (DOSSIERS 2025260 ET 2025188)	2414,48
RCR BLEUS BLANCS ET CADRES VILLE SAGUENAY	**15960747,05**
COTISATION EQUILIBRE	5787600
DU 21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	1519387,2
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	1447532,6
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	1407533,58
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	1131393,27
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024 PÉR. 24-01 À 24-04	1292334,5
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	1105326,64
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	1138705,36
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	1130933,9
RCR POLICIERS ET POMPIERS VILLE SAGUENAY	**8900034,42**
COTISATION EQUILIBRE	3120000
DU 21 AVRIL AU 25 MAI 2024 PÉR. 24-18 À 24-22	868809,68
DU 21 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 PÉRIODES 24-05 À 24-09	801310,31
DU 21 JUILLET AU 24 AOUT 2024 PERIODES 24-31 À 24-35	774800,9
DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2024 PÉRIODES 24-27 À 24-30	632916,21
DU 24 DÉCEMBRE 2023 AU 20 JANVIER 2024	612996,5
DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2024 PÉRIODES 24-14 À 24-17	811191,24
DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2024 PÉRIODES 24-10 À 24-13	650062,84
DU 26 MAI AU 22 JUIN 2024 PÉRIODES 24-23 À 24-26	627946,74
REAL HUOT INC	**33945,64**
1" ARRET PRINCIPALE A COMPRESSION, ARRET AVEC DRAIN	5081,33
11 X ARRETS AVEC DRAIN	3737,32
50 X BOITES DE SERVICE / 10 X TIGES ACIER INOX 36"	2974,63
AQUEDUC - 1" ARRET PRINCIPALE A COMPRESSION, ARRET PRINCIPALE 2" A COMPRES AVEC MISE A LA TERRE ETC	2459,32
AQUEDUC - ARRET PRINCIPALE 1½" , BOITE DE SERVICE 2" X 7', MANCHON ET TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE 1"	4295,14
CRÉDIT FACTURE #5572992 - UNION COMPRESSION MALE 5/8"	-359,48
PIÈCES AQUEDUC	2457,18
PIECES AQUEDUC ET ÉGOÛTS CHICOUTIMI	2042,28
PIÈCES AQUEDUC JONQ	2717,9
TUYAU CUIVRE TYPE K MOU 1", BOITE DE SERVICE 1" X 7' (TYPE 1), TETE SANS FILET AVEC VIS POUR BOITE DE SERVICE	4243,94
TUYAUX CUIVRES, BOITES DE SERVICE, TÊTE SANS FILET	4296,08
RECEVEUR GENERAL DU CANADA - INNOVATION, SCIENCES ET DEVEL ECONOMIQUE DU CANADA	**52128**
Compte no: 053080162104 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Arr. Jonq service d'épuration	2202,66
Compte no: 100000000940 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Hydro-Jonquière télécommunication	49925,34
REEL COH INC	**96545,87**
2023-289-ACQUISITION D'UN PALAN A CABLE ET D'UN CHARIOT MOTORISE POUR LE PONT ROULANT GMC-PRL-1001	57447,26
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - 2024	3098,58
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2024	23753,73
2023-633 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - MARS 2024	6253,49

CRÉDIT FACTURE # FC029864	-634,36
CRÉDIT FACTURE # FC029869	-672,38
CRÉDIT FACTURE # FC030250	-1845,34
CRÉDIT FACTURE FC030251	-350,9
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2024- 2023-633 -	9495,79
REGARD SUR LE COURT METRAGE (CARAVANE FILMS PRODUCTIONS)	**52000**
Subvention 2024 VS-CM-2024-43	52000
REVETEMENT SUR METAUX	**53463,38**
2023-645 PEINTURE VÉHICULES UNITÉS 22-315, 22-313 ET 16-209	12072,38
Peinture du camion échelle incendie # 16-209 + Autocollant	29893,5
PEINTURE VÉHICULES UNITÉS 22-315	11497,5
REXEL CANADA ELECTRIQUE INC. (NEDCO-WESTBURNE)	**32372,08**
2024-437 / 5 X BASES FRIABLES	3463,63
40 X LENTILLES VERTES RONDES 12" LONGUE DUREE DEL LEOTEC	5806,7
50 X CHEVILLES DE TETE POUR TRAVERSE EN COMPOSITE 1"	2577,17
Chauffage - BT2080391 - Garage entrepôt Norvégien	5279,54
CRÉDIT FACTURE # 4030492	-24,68
CRÉDIT FACTURE #2202404(DP 559301) ET VOIR FACTURE #2132944(PAYÉE COMPTANT)	-551,77
CRÉDIT FACTURE #4027578	-509,37
LENTILLES ROUGES, VERTES FEUX CIRCULATION	8710,05
MATERIEL HYDROCOM DIVERS HJ	2735,61
RÉPARATION DE 2 DÉTECTEURS DE CÂBLES 3M	2392,29
RÉPARATION DE 2 DÉTECTEURS DE CÂBLES 3M BT-2014961.4	2492,91
RMR REGIE DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN	**3066717,9**
2024 Élimination des déchets - 14 au 20 janvier	86643,17
2024 Élimination des déchets - 7 au 13 janvier	74815,69
2024 Élimination des déchets - du 14 au 20 janvier	7046,33
2024 Élimination des déchets du 1er au 4 mai	6403,7
2024 Élimination des déchets - du 1er au 6 janvier	69952,67
2024 Élimination des déchets - du 21 au 27 janvier	81530,26
2024 Élimination des déchets - du 7 au 13 janvier	11243,18
2024 Élimination des déchets du 7 au 13 juillet	86673,88
2024 Élimination des déchets / 1er au 10 février	93662,49
2024 Élimination des déchets / du 12 au 18 mai	93011,38
2024 Élimination des déchets / du 19 au 25 mai	8217,51
2024 Élimination des déchets / du 1er au 10 février	10321,59
2024 Élimination des déchets / du 1er au 8 juin / voir crédit # 2024-001279	95548,45
2024 Élimination des déchets / du 21 au 27 avril	12274,32
2024 Élimination des déchets / du 24 au 31 mars	86636,68
2024 Élimination des déchets / DU 26 AU 31 MAI	12283,35
2024 Élimination des déchets / du 7 au 13 juillet	10431,14

2024 Élimination des déchets / Février	6078,43
2024 Élimination des déchets du 10 au 16 mars	82000,43
2024 Élimination des déchets du 11 au 17 août	91150,27
2024 Élimination des déchets du 11 au 17 février	75171,74
2024 Élimination des déchets du 12 au 18 mai	7960,02
2024 Élimination des déchets du 14 au 20 avril	99260,07
2024 Élimination des déchets du 14 au 20 juillet	96147,73
2024 Élimination des déchets du 16 au 22 juin	99271,08
2024 Élimination des déchets du 17 au 23 mars	64778,76
2024 Élimination des déchets du 18 au 24 août	90707,09
2024 Élimination des déchets du 18 au 24 février	67718,99
2024 Élimination des déchets du 19 au 25 mai	97262,25
2024 Élimination des déchets du 1er au 10 août	127718,11
2024 Élimination des déchets du 1er au 4 mai	51649,06
2024 Élimination des déchets du 1er au 6 avril	81484,18
2024 Élimination des déchets du 1er au 6 juillet	100230,66
2024 Élimination des déchets du 1er au 8 juin	4952,43
2024 Élimination des déchets du 1er au 9 mars	94456,03
2024 Élimination des déchets du 21 au 27 avril	87934,36
2024 Élimination des déchets du 21 au 27 juillet	86026,75
2024 Élimination des déchets du 23 au 30 juin	90296,14
2024 Élimination des déchets du 25 au 29 février	56726,26
2024 Élimination des déchets du 26 au 31 mai	97359,8
2024 Élimination des déchets du 28 au 30 avril Voir crédit 2024-000853	47081,25
2024 Élimination des déchets du 28 au 31 janvier	48346,23
2024 Élimination des déchets du 28 au 31 juillet	51647,49
2024 Élimination des déchets du 5 au 11 mai	102404,75
2024 Élimination des déchets du 5 au 12 mai	5134,25
2024 Élimination des déchets du 7 au 13 avril	101072,04
2024 Élimination des déchets du 9 au 15 juin	109345,34
CRÉDIT FACTURE # 2024-000602	-14,98
CRÉDIT FACTURE # 2024-000872	-1173,4
CRÉDIT FACTURE # 2024-001306	-161,5
ROBERT BOILEAU INC.	**42838,19**
2 X ENSEMBLE DE BUTS COMPLET PROFESSIONNEL 44	7303,12
70-709 PIÈCES DIVERSES PRÉPARATION SAISONNIÈRE	8253
70-709 Pièces, Couvercle, Roue. Bague, Clé, Ressort d'extention, Ensemble de 10 boulons, noix et rondelles etc.	2107,45
70-710 COMMANDE DE PIÈCES	11665,85
COUTEAU DE CARBURE POUR COUPE-BORDURE / PATINOIRE	3177,18
Peinture pour patinoire - Peinture blanc et rouge, peinture bleu à ligne 4L et bleu à but 4L	3000,55
POMPE A EAU DU TABLIER POUR ZAMBONI #2P-37565	3665,52

POMPE, DE LAVAGE, ZAMBONI	3665,52
ROBINSON SHEPARD SHAPIRO AVOCATS	**27314,06**
2022-441 CH-19-15552 Société en commandite Place St-Alexandre et Serge Gagnon VS-CM-2020-483	9203,25
2024-240 JT-24-16096 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145	8016,06
2024-240 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145	13281,86
Modification JT-24-16096 Maison d'accueil pour sans abri VS-CE-2024-145 ref fact #1199172	-3187,11
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	**82368,18**
10 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾	2288
10 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾" T74772	2288
12 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84"	3020,85
14 LAME INCURVEE ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾" T74772	3203,2
22-370 347943 LAME	2409,88
30 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84" 5/8 DE TROU	7552,14
30 X LAMES COUTEAU NIVELEUSE	7552,14
30 X LAMES INCURVEES EN ACIER TREMPE	5477,99
4 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	2529,45
6 X CHAINES POUR PETIT CONVOYEUR 13-3/4"	4180,49
6 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	3794,18
7 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	4426,54
Barrure, joint d'étanchéité, coude	4026,42
CRÉDIT FACTURE # 0000251644	-151,02
CRÉDIT FACTURE # 0000262753	-538,08
CRÉDIT FACTURE #0000252479 - Caoutchouc no ca-tim-22132	-333,43
CRÉDIT FACTURES #0000258711 ET #0000258291 - LAME PEIGNE 3/4" X 8 X 84 TROUS 3/4	-1821,2
LAME A BLOC LB-34648 (¾ X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE	2574,01
LAME A BLOC LB-34648 (¾ X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE, LAME CAOUTCHOUC JOMA6000X4	3387,45
LAME CAOUTCHOUC JOMA6000X4	3794,18
LAME INCURVEE ACIER TREMPE ¾"X8"X84" TROU CARRE ¾" T74772	4576,01
LAME PEIGNE 7 PIED TROUS 3/4	2198,32
LAME T74772	6864
LAMES, COINS PROTECTEUR, EMBOUTS DE LAME ET COUTEAUX GRADER	6937,02
PATIN ACIER LAROCHELLE (JOMA) SAB 68092	2131,64
ROLAND MARQUIS LTEE	**39500,7**
REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER - SALLE MARGUERITE TELLIER / Arrondissement de Chicoutimi	39500,7
ROUTIERS AVANTAGE INC (CENTRE DE SUSPENSION DES ROUTIERS)	**122133,28**
14-334 BT347340 -TRAVAUX DE SUSPENSION	7987,84
14-348 CYLINDRE DUMPER BT344960	2998,72
14-401 ALIGNEMENT BT 345158 BR10607	3034,74
14-425 BT 348304 CYLINDRE DE DUMPER	3229,4
CALIBRATION BALANCE ÉLECTRONIQUE 14-343 ET 14-354	2935,92
COUVERCLE DE PTO #14-383 / BT 349748	3299,5

CRÉDIT FACTURE #FR08052 - COUVERCLE DE PTO	-3299,5
REFAIRE SUSPENSION ARRIERE ET AVANT ET CCHANGER CROSS MEMBER ARRIERE ET FAIRE ALIGNEMENT. UNITÉ 14-450 BT-350782	6832,84
RÉPARATION DE LA SUSPENSION UNITÉ 14-345 BT-349117	3955,9
RÉPARATIONS BT-349550 UNITÉ 14-356	9739,27
RÉPARATIONS DE L'UNITÉ 13-306 BT345860	2576,3
UNITÉ 10-343 Vérif avant alignement +essai routier	2890,87
UNITÉ 11-942 BT 342552 RÉPARATIONS, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	6859,66
UNITÉ 12-933 BT344923 VERIFIER ET REMPLACER LAME DE CASSÉE EN C6 COUPER	2786,4
Unité 13-307 Ajuster balance électronique, pièces et main d'oeuvre	3349,09
UNITÉ 13-307 BT344482 CHANGER BUSHING DE TORQ ROD ARRIERE REMPLACER BUSHING DE TORQUE	2274,81
Unité 13-315 changer lame de ressort arrière gauche et changer jumelle de suspension avant. BT-347545	2322,98
unité 13-486 tire rod d'un coté sur la route	5662,76
UNITÉ 14-327 VÉRIFIER AVANT ALIGNEMENT + DRAG LINK BT 342592	2782,52
UNITÉ 14-328 VÉRIFICATION OEIL DE LAME +REMPLACER RESSORT BT-348750	3472,92
UNITÉ 14-331 SYSTÈME DE SUSPENSION BT 342415	5657,58
UNITÉ 14-341 VÉRIFICATION, REMPLACER PINES ET BUSHING DE LAME AVANT AU COMPLET BT344750	7495,77
UNITÉ 14-344 VIBRATION SOUS VÉHICULE BT 347499	6151,47
UNITÉ 14-347 CALIBRATION DE BALANCE ÉLECTRONIQUE;	2851,67
UNITÉ 14-402 VÉRIF LAME AVANT COGNEMENT, AJUSTEMENT VOLANT ESSAI ROUTIER BT-348672	4803,16
UNITÉ 15-402 REMPLACER BUSHING DE SUSPENSION ARRIÈRE. BT-348835	6165,16
UNITÉ 16-202 BT344299 VERIFIER LAMES ARRIERE REMPLACER RESSORT GAUCHE	4381,82
UNITÉ 16-218 ESSAI ROUTIER SUITE ALIGNEMENT ESSAI ROUTIER DE 7 KM. F# BR10399 2024-02-16 BT343811	4442,21
UNITÉ 16--222 BT344664 RÉPARATIONS MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2257,76
VÉRIFIER ALIGNEMENT, RÉPARATIONS, MAIN D'OEUVRE ET FOURNITURES D'ATELIER UNITÉ 14-404 BT-350656	2233,74
S.P.C.A. SAGUENAY	**299235,29**
1er au 7 janvier 2024 - Services de contrôle animalier	21250
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - février 2024 - AO 2023-663	52978
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Juillet 2024 - AO 2023-663	43898,92
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - Juin 2024 - AO 2023-663	24798,37
Gestion du contrôle animalier et licences vendues - mars 2024 - AO 2023-663	50060
Services de contrôle animalier du 15 au 21 janvier 2024	21250
Services de contrôle animalier du 22 au 28 janvier 2024	21250
Services de contrôle animalier du 29 janvier au 4 février 2024	21250
Services de contrôle animalier du 5 au 11 février 2024	21250
Services de contrôle animalier du 8 au 14 janvier 2024	21250
SABLIERE DU CLAN ROCHEFORT	**454920,94**
APPEL D'OFFRE 2023-577 CONCASSAGE DE BETON ST PAUL, Panet en 2024	2299,5
APPEL D'OFFRE 2023-577 CONCASSAGE DE BETON ST PAUL, Panet en 2024	99980,65
CONCASSAGE BETON ET ASPHALTE PRINTEMPS ÉTÉ 2024 PANET CHIC ET LA BAIE	333108,76
CRÉDIT FACTURE # 2217	-22290,78
CREDITE FACT #1847	-1149,75

CREDITE FACT #1850	-1724,63
CREDITE FACT #1851	-5001,41
CREDITE FACT #1906	-1491,7
CREDITE FACT #1945 ERREUR DE TERRREAU	-94,59
Crédite fact #1946 Mauvais item facturé	-51,51
CREDITE FACT #1947	-685,46
CREDITE FACT #1969	-1004,96
MATÉRIEL (SABLE, TERREAU) POUR TERRAINS SPORTIFS DU 29-05-2024 AU 07-06-2024	2172,82
SABLE POUR AIRE DE JEUX- BT2077808	5063,16
Terre à pelouse pour bordures et trottoirs Chicoutimi / juin 2024	2774,63
Terreau minéral Jonquière (terre à pelouse) TP 2024	13181,78
Terreau minéral Jonquière (terre à pelouse) TP 2024 VOIR CREDIT #1965	2542,24
VOIR CRÉDIT # 2254	22290,78
VOIR CREDIT #1855	5001,41
SAGUENAY BASEBALL	**35840**
Soutien à l'évènement (tournoi provincial moustique de Jonquière) VS-CE-2024-223	3000
Soutien formation entraîneurs 2024 - VS-CE-2024-403	3840
SUBVENTION 2024 VS-CE-2023-1056	29000
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**473290,03**
Décompte #4 2023-344 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE PAR CHEMISAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE	326788,93
Libération de retenue 5% Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduite d'eau potable	102063,25
PFAS : Service d'analyses laboratoire pour le suivi des PFAS à La Baie	10750,16
PFAS : Service d'analyses laboratoire pour le suivi des PFAS à La Baie	33687,69
SEL SCHWEITZER LABORATORIES INC	**47223,83**
FORMATION APP3530-CANADA SEL-3530 REAL-TIME AUTOMATION CONTROLLER	4587,5
RTAC SEL-2241 Module 2241 #NNFD (2241X0X211X0XXXXXX)	4979,5
SEL-487E WITH CONVENTIONAL SECONDARY INPUTS	37656,83
SERVICE D'ARBRES SAGUENAY (9462-1133 QUEBEC INC.)	**273094,32**
ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 1 JUILLET 2024	50042,89
ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 2024	113135,42
ABATTAGE, ELAGAGE ET HAUBANAGE 2024	27708,98
Alerte de grand vent - Urgence	5691,27
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCE DE JOUR - JONQUIÈRE	3794,16
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCES 2023-357	72721,6
SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE CHICOUTIMI	**163936**
Aide financière 2024 - Résolution VS-CE-2023-1061	40000
Projet sociocommunautaire et projet art pression- Convention de partenariat	35536
SUBVENTION 2024 - VERSEMENT 1/2 (1er versement 80 % de 110 500 $)	88400
SERVICES ENERGETIQUES MT INC.	**182610,11**
2023-650 Installation d'une nouvelle panne d'huile usée. 2-B04K004-23-003	27938,93
APPEL DE SERVICE BT-2088584 - QUAI L'ÉPERLAN	-439,6

APPEL SERVICE PROBLÈME SÉPARATEUR D'HUILE BT-2082873	7278,98
CRÉDIT FACTURE 67592	-120,72
Décompte #10 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5;2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	29110,87
Décompte #11 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	5547,12
Décompte #4 2023-171 | INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	41653,83
Décompte #5 2023-171 | INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	35845,65
Décompte #9 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	18834,88
Libération de dépot de garantie de soumission	8000
RAPPORT DES PRISES DE MESURES - GLUB DE GOLF PORT-ALFRED	-694,16
RÉPARATION DES PONTONS AU QUAI LEPAGE À LA BAIE.	9654,33
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LAC-ST-JEAN INC	**463509,25**
2024 Vidange des fosses septiques	2586,94
2024 Vidange des fosses septiques / du 8 au 12 juillet	23841,22
2024 Vidange des fosses septiques de mai à juillet	41275,69
2024 Vidange des fosses septiques du 10 au 14 juin	30174,04
2024 Vidange des fosses septiques du 12 au 16 août	21109,41
2024 Vidange des fosses septiques du 13 au 17 mai	28435,62
2024 Vidange des fosses septiques du 15 au 19 juillet	26573,02
2024 Vidange des fosses septiques du 17 au 21 juin	28063,1
2024 Vidange des fosses septiques du 19 au 23 août	27566,41
2024 Vidange des fosses septiques du 1er au 5 juillet	20736,89
2024 Vidange des fosses septiques du 20 au 24 mai	26821,37
2024 Vidange des fosses septiques DU 22 AU 26 JUILLET	20736,89
2024 Vidange des fosses septiques du 24 au 28 juin	19867,68
2024 Vidange des fosses septiques du 27 au 31 mai	23965,39
2024 Vidange des fosses septiques du 29 avril au 10 mai	2060,09
2024 Vidange des fosses septiques du 29 avril au 3 mai	23965,39
2024 Vidange des fosses septiques du 29 juillet au 2 août	22226,97
2024 Vidange des fosses septiques du 3 au 7 juin	31788,29
2024 Vidange des fosses septiques du 5 au 9 août	12293,13
2024 Vidange des fosses septiques du 6 au 10 mai	26448,85
CRÉDIT FACTURE # 27513	-741,71
CRÉDIT FACTURE # 27594	-49,1
CRÉDIT FACTURE # 28741	-293,31
CRÉDIT FACTURE #26417	-56,37
CRÉDIT FACTURE #29301	-71,74
Destruction massive de documents confidentiels Bon #11967 7 mars 24	4185,09
SERVICES MATREC-GFL ENVIRONMENTAL INC.	**2895536,75**
2023 SURCHARGE DE CARBURANT	47567,24
2024 AJUSTEMENT DU CARBURANT	26983,95
2024 Collecte et transport des matières recycables - Janvier	128471,67

2024 Collecte et transport des matières recycables / Avril	43156,35
2024 Collecte et transport des matières recycables / Janvier	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recycables / JUILLET	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recycables / JUIN	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recycables / MAI	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recycables / Mai 2024	131041,11
2024 Collecte et transport des matières recycables / Mars	131041,11
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (1 janvier au 31 décembre)	3176,61
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (31 janvier 2024)	190327,67
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Avril)	6907,13
2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Encombrants (monstres ménagers)) Juin 2024	5507,28
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / 31 janvier 2024	190327,67
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / 31 janvier 2024	-190327,67
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / AVRIL	5699,51
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Février	186598,01
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / janv 2024	46741,14
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Janvier	3228,69
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / JUILLET	195680,19
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Juin	195799,35
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / JUIN VOIR AJUSTEMENT # N10086872384	2030,43
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / MAI	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Mai 2024	190329,96
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / Mars	229413,15
2024 Collecte et transport des résidus ultimes / VOIR CRÉDIT # N10086870099	5488,86
2024 Collecte et transport des résidus ultimes JUILLET	7296
2024 Collecte, transport matières recycables / JUILLET	37987,93
2024 Matières recyclables divers / AVRIL	2512,27
2024 Matières recyclables divers / MAI	3147,68
2024 Transrouliers / JUILLET	2921,74
2024 Transrouliers / juin / Voir crédit # N10086872925	3357,04
2024 Transrouliers / mai	4079,24
2024 Transrouliers Juillet	3001,14
AJUSTEMENT FRAIS DE TRANSPORT JANVIER 2024	2569,44
Avril 2024 Transrouliers	4258,06
CORRECTION FACTURE N10086862838	3401,16
Crédit facture N10086861109	-13,84
Crédit décembre	-72,25
CRÉDIT FACTURE # N10086871006	-73,67
CRÉDIT FACTURE # N10086872512	-377,81
CRÉDIT FACTURE # N10086872513	-642,57
CRÉDIT FACTURE # N10086873904	-68,81

CRÉDIT FACTURE # N10086873906	-82,69
CRÉDIT FACTURE # N10086874223	-149,42
Février 2024 Collecte et transport des matières recycables (Jonquière)	131041,11
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Carrefour Racine)	3112,95
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Ediffices municipaux Chic)	190329,96
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Encombrants)	2523,41
Février 2024 Collecte et transport des résidus ultimes (Soccer Dome)	2942,94
Février 2024 Transrouliers (Garage Supra JQ)	2854,23
Relié à la facture N10086864368 pour la différence.	-2,3
SERVICES SANITAIRES RODRIGUE BONNEAU INC.	**880158,13**
2024 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT, MARS À MAI 2024 / Collecte des matières organiques	31395,69
2024 Collecte des matières organiques / AOÛT	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Avril	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Février	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Janvier	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / JUILLET	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / JUIN	99312,86
2024 Collecte des matières organiques / Juin à août	26861,3
2024 Collecte des matières organiques / Mai 2024	99312,86
Ajustement du carburant de décembre 2023 à février 2024 (3 mois) - Collecte des matières organiques	33564,29
CRÉDIT FACTURE # 165348	-57,49
CRÉDIT FACTURE # 172326	-645,7
CRÉDIT FACTURE # 172359	-229,95
Crédit pour correction de la facture 165275 (mauvaise date)	-114,98
Crédit pour erreur de facturation collecte des matières organiques	-5117,91
Erreur de prix facture 165188	-114152,51
Erreur de prix facture 165361	-114152,51
Erreur de prix, facture annulé par crédit 166092	114152,51
Facture au mauvais prix, annulé par CR 165349	114152,51
Mars 2024 Collecte des matières organiques	99312,86
SERVITECH INC	**34779,94**
Inspection des immeubles non-résidentielles en matière d'évaluation municipale pour l'année 2024	34779,94
SIGNALISATION INTER-LIGNES (ALAIN DESCHENES CONSTRUCTION INC.)	**623401,52**
60 x Poteaux de signalisation	3828,21
Crédite fact #46815	-974,99
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES ACCÈS DE BÂTIMENTS ARR DE JONQ. JANV 2024	22224,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES AVRIL 2024	11112,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES FEV 2024	22224,02
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES MAI 2024	5556,01
DENEIGEMENT JONQ PORTES ET ESCALIERS MARCHES MARS 2024	22224,02
DIVERS MATÉRIEL DE SIGNALISATION	2049,52

EFFACAGE DU MARQUAGE POINTILLÉ DE L'ARRET D'AUTOBUS	2154,63
GUIDE POUR RUE VICTORIA - BALISE DE DENEIGEMENT (TIGE REPÈRE JAUNE SEULEMENT), ACCESSOIRE POUR BALISE	3334,28
Libération de dépot de garantie de soumission	5000
LIBERATION DE RETENUE - MARQUAGE ET SIGNALISATION DES PISTES CYCLABLES	5479,45
LIBÉRATION DE RETENUE - MISE AU NORME DE LA SIGNALISATION DES TRAVERSES	10549,25
LOCATION FLÈCHE / REMORQUE 6844 ch St-André JQ	2701,91
MARQUAGE DE CHAUSSEES LIGNES AXIALES LA BAIE CHICOUTIMI JONQUIERE ETE 2024	500140,11
Note de crédit en lien avec la facture # 46752	-1379,7
Réparation d'un panneau à message variable, unité 30-341	2363,61
Signalisation de nuit à Jonquiere	4815,15
SIGNEL SERVICES INC	**61692,13**
220 X PANNEAUX ARRÊT PLIANT EN ALLUMINUM 2,1 MM 600MM, MONTAGE DE CHARNIÈRE SUR ENSEIGNE HAUTEUR	12229,89
30 X BARIL TRV7 NOIR AVEC BOUT BISEAUTÉ SANS POIGNÉE / 30 X PESÉES DE BARILS	2931,86
300 X CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	4543,81
40 X BARILS TRV7 NOIR / 40 X PESÉES DE BARILS	3909,15
50 X BARRIÈRES TB1 LONGUEUR DE 10'	3018,09
BARIL TRV7 NOIR AVEC BOUT BISEAUTÉ SANS POIGNÉE, PESÉE DE BARIL TRV7 AVEC POIGINÉE	9772,88
CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	22719,06
PANNEAUX NOMS DE RUE 2 fois la rue De Vinci, 2 fois St-Jean Baptiste, 2 fois Michel Ange, 3 fois Daumier, 1 fois Guy	2567,39
SIGNIS INC.	**122885,3**
4 x Panneaux en aluminium - Écocentres	3311,28
Affiches Alu 0.64 - Flèche, stationnement, interdiction vélo	5403,83
Ancrage et réinstaller plaque église évangélique de JQ, Remplacement complet borne 2829, bl. Saguenay, Réparation borne.	2379,98
Bannière Place du Citoyen 12 x12	4449,53
Démonter la section du haut sur le panneau, modifier et réinstaller - Signalisation boul. St-Paul	4943,93
ÉCRANS NUMÉRIQUES JONQUIÈRE ET LA BAIE	71255,76
Enlever 3 panneaux, refaire le visuel et réinstaller	2184,53
Panneau signalisalion (urgence fermeture de rang)	2219,02
Panneaux alupanel 1/4"4"X8", travaux réhabilitation. zone innovation site 3, 20305-11-003 génie	2931,86
PANNEAUX STATIONNEMENT TERRAIN DE LA CONSOL	7967,77
POTEAUX EN U	5375,08
Signalétique patrimoniale fabrication et installation 5 bornes résidentielles (panneau affichage)	7933,28
Trois panneaux alupanel - Terrains à vendre	2529,45
SIRSIDYNIX CANADA INC.	**86998,59**
2022-607 - ID1629 - Contrat d'entretien Logiciels SirsiDynix - 1 janvier au 31 décembre 2024	83894,26
SirsiDynix Services SDK - annual subscription devis #112105	3104,33
SNC-LAVALIN INC. (ATKINSREALIS CANADA INC.)	**38888,72**
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES. PROJET RUES DELISLE ET VIMY, ARR CHICOUTIMI	12725,56
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES. PROLONGEMENT RUE DE CHAMBERY PHASE 2 JONQ - 21102-02-040-001	5774,48
PROLONGEMENT RUE DES GOLFEURS - PHASE 3 - ARR CHICOUTIMI	17052,4
PROLONGEMENT RUE DES QUATRE-TEMPS PHASE 4	3336,28

SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	**165751,07**
# 155089932 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
# 155089933 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
# 155089935 -Crédit pour envoie certifié jamais envoyé	-16,54
Achat d'enveloppes certifiées (500)	8390,68
Env. certifiée (500) - Vente pour taxe	8323,82
Envoie des États de compte - Revenu	9331,65
Envois du 11 janvier 2024 Poste-lettre no C176029572	3241
Envois du 18 juillet 2024 - Poste-lettres # C177013051	4870,58
Envois du 19 janvier 2024 Poste-lettre no C176069215	4583,31
Envois du 1er août 2024 - Poste-lettres # C177082698	3506,96
Envois du 1er février 2024 - Poste-lettres # C176139009	3199,76
Envois du 2 et 9 mai 2024 - Poste-lettres # C176619678 et C176658691	6608,34
Envois du 20 et 28 juin 2024 - Poste-lettres # C176870768 et C176912004	6738,46
Envois du 21 mars 2024 - Poste-lettres # C176400378	2922,62
Envois du 22 février 2024 - Poste-lettres # C176248308	3859,8
Envois du 23 mai 2024 - Poste-lettres # C176726962	2384,64
Envois du 25 avril 2024 - Poste-lettres # C176583966	3511,79
Envois du 25 janvier 2024 - Poste-lettre no C176100673	2151,51
Envois du 25 juillet 2024 - Poste-lettres # C177047814	2472,29
Envois du 28 mars 2024 - Poste-lettres # C176436052	3443,03
Envois du 30 mai 2024 - Poste-lettres # C176762637	3973,63
Envois du 4 avril 2024 - Poste-lettres # C176471436	3144,76
Envois du 6 et 13 juin 2024 - Poste-lettres # C176797927 et C176836812	4661,15
Envois du 7 mars 2024 - Poste-lettres # C176322094	4792,78
Envois du 8 février 2024 - Poste-lettre no C176173698	2681,45
Envois du 9 août 2024 - Poste-lettres # C177116757	3223,54
Frais pour changement d'adresse du courrier de l'hôtel de Ville à Hydro-Jonquière	-1821,2
Poste-lettres - Envoi des états de compte - finances	13169,58
Poste-Lettres- Taxes 2024	52434,76
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT	**60000**
Versement 1 : 90 % de la subvention - Soutien financier 2024 - VS-CM-2024-77	54000
Versement 2 : 10 % de la subvention - Soutien financier 2024 - VS-CM-2024-77	6000
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE QUEBEC ISSIME	**25000**
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	25000
SOCIETE DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC	**1381760,53**
1er Versement Honoraires Zone portuaire année 2024 VS-CM-2024-88	260292,82
Aide au fonctionnement -2e Versement Parc Mille Lieux de la coline	307500
CRÉDIT FACTURE #3831	-433821,37
demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de l'organisme	2500
Demande de soutien pour la tenu de la 21e edition des hivernades de Saguenay	5000

HONORAIRE DE GESTION DU SITE ZONE PORTUAIRE 2e Versement Honoraires Zone portuaire VS-CM-2024-88	130146,41
Remboursement assurances 2024	61321,3
SUBVENTION 2024 VS-CM-2024-88	615000
VOIR CRÉDIT #3833	433821,37
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	**625282,34**
01-129 DODGE CHARGER 2023	4979,91
01-133 DODGE CHARGER 2023	4888,14
01-156 CHEVROLET SILVERADO 1500 2024	6052,53
01-156 DODGE CHARGER 2023	4979,91
02-142 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-143 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-145 FORD EXPLORER 2025	5394,48
02-146 FORD EXPLORER 2025	5400,66
06-105 FORD F150 2023	10142,58
06-106 FORD F150 2023	5071,29
06-322 RAM 1500 2023	5236,58
06-324 CHEVROLET SILVERADO 2024	6347,39
06-911 CHEVROLET SILVERADO 2024	5967,64
08-834 FORD TRANSIT 2024	6856,42
Attestations et demande de renseignements,INA, NPA et PAI_février 2024	6456,76
Attestations, demandes de renseignements adresse, immatriculation, permis	2340,15
Avis de paiement et de jugement pour juillet 2024	3070,12
Crédit - attestation et dem. de renseignements pour les factures du 2023-02-20 au 2023-10-31	-951,2
Demande renseignements, attestations Avril 2024	2052,68
DOSSIER 31855240 -RENOUVELLEMENT IMMATRICULATIONS 2024	495425,17
IMMATRICULATION MOTOS 2024 - 31855 240 712.31$ * 7	4986,17
INA, PAI, PECVL, Avril 2024	8121,64
Réception électronique avis de jugement, réception avis de paiement	2044,8
Réception électronique INA et PAI	10820
Transmission INA PAI Juin 2024	3502,8
Transmission INA, PAI Mai 2024	5306,76
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	**11476129,7**
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVIDA AVRIL 2024	2087,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO ARVISA JANVIER 2024	2062
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI AVRIL 2024	30528,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI FÉVRIER 2024	30598,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI JANVIER 2024	38245,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI MAI 2024	36082,65
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO CHICOUTIMI MARS 2024	31481,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE AVRIL 2024	11631
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE FÉVRIER 2024	12432,8

PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE JANVIER 2024	13830,55
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE MAI 2024	14402,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE MARS 2024	9798,9
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE AVRIL 2024	3416
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE FÉVRIER 2024	3462
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE JANVIER 2024	3618,3
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE MAI 2024	2559,5
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE MARS 2024	3203
Quote-part additionnelle 2023 navettes pour les navires 2023 et l'utilisation du garage du boul St-Paul	249615
QUOTE-PART MUNICIPALE 2e TRIMESTRE - AVRIL-MAI-JUIN 2024	3659025
QUOTE-PART MUNICIPALE 3e TRIMESTRE - JUILLET AOÛT SEPTEMBRE 2024	3659025
QUOTE-PART MUNICIPALE JANVIER-FÉVRIER-MARS 2024	3659025
SOCIETE HISTORIQUE DU SAGUENAY	**270300**
Dernier versement projet: Projet : Traitement et diffusion de fonds d'archives	5000
EDC 2021-2023, préinventaire des personnages d'intérêt patrimonial	22000
EDC 2024, production et diffusion de capsules patrimoniales	32000
Expertise en patrimoine documentaire pour la capsule temporelle du "Monument Price"	3800
PUBLICITÉ ANNUELLE REVUE SAGUENAYENSIA	7000
Soutien au fonctionnement 2024 VS-CE-2023-1082	80500
Soutien supplémentaire au fonctionnement 2024 - Résolution VS-CM-2024-213	120000
SODROX CHEMICALS LTD	**51590,95**
Soude caustique en vrac en Kg	11949,64
UFA : Soude caustique en vrac en Kg sec - Année 2024	12919,6
UFA : Soude caustique en vrac en Kg sec - Année 2024	26721,71
SOLOTECH INC (SAGUENAY)	**31159,35**
Conversion de la salle de conférence de la mairesse en Team	6415,59
ID1446 - Contrat d'entretien - Salle d'interrogatoire des polices - 22 mai 2024 au 21 mai 2025	7760,81
ID1740 - Contrat d'entretien salle de conférence mairesse et DG - 19 février 2024 au 18 février 2025 HELENE	4541,51
ID1815 - Contrat d'entretien salle des mesures d'urgence - 9 août 2024 au 8 août 2025	3161,81
Installation caméras, main d'oeuvre, quincailleries, Salle de conférence de la direction générale	7161,79
MATÉRIEL TECHNIQUE - LAMPE 1000W/120V, ADAPTOR CABLE 1", MICRO CONVERTISSEUR SDI@HDMI 3G AVEC ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	2117,84
SOMAVRAC (C.C.) INC.	**136851,92**
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière, Saison 2024	33526,86
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics Jonquière, Chicoutimi et La Baie pour la Saison 2024	77720,35
2024-043 Abat-poussière - Travaux publics La Baie, Saison 2024	25604,71
SOUCY AQUATIK INC	**36670,13**
MISE EN MARCHE, HIVERNATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE JETS D'EAU ET BRUMISATION - PLACE DU CITOYEN - BT-2085845	36670,13
SOUDURE GILLES INC.	**36182,63**
200 Supports à traiteau - Signalisation	7875,79
CHANGER COURROIE POUR TREUILLES DE CHUTE, REDRESSER 2 PANNEAUX ALU, CHANGER PENTURE ET RÉINSTALLER TRAVAUX ECOCENTRES	2356,99
CRÉDIT FACTURE # 095657	-2788,14

Écocentre de Jonquière - Fabriquer tobe pour conteneur de matières dangereuses	9945,34
FABRIQUER PALIER DE 48" X 48" ALUMINIUM, 4 PATTES AJUSTABLE EN TUBE - BT2080726	4081,61
Fabriquer rouleau de sac et travaux de réparation écocentre Nord.	2788,14
Modification de la remorque signalisation	3587,22
Travaux soudure divers pour écocentre.	5547,54
VOIR CRÉDIT # 095658	2788,14
SOUPIERE KENOGAMI (SAINTE-FAMILLE)	**30000**
Soutien financier aux fonctionnements 2024	30000
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	**371094,66**
2020-241 OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE.	67761,89
2020-365 - OSP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEC30 et PPEC31 / Arr. de Chicoutimi	26831,87
2020-532 POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	19616,13
2020-560 - SP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEJ06, PPEJ07 et PPEJ09 / Arr. de Jonquière	40242,22
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - Mise en place d'une filière aux puits de la Baie-des-Deux-Îles / arr. Jonq	12072,38
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - mise en place d'une filière aux...de la Baie des Deux-Îles / arr. Jonq	63006,3
2023-168 - ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE	46854,33
ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET APPRÉCIATION DES RISQUES	60741,29
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 - STATIONNEMENT	7877,52
Expertise des fondations Étude pour l'enveloppe du bâtiment	6323,63
OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE. 2020-241	11287,84
POSTE DE POMPAGE PPELB02 - ARR LA BAIE 2020-532	6173,43
Validation de la capacités des couvercles C-1, C-2, C-3 des centrales Chute Garneau et Pont Arnaud BT2077346	2305,83
SURPLEC INC	**44854,88**
2024-172 - Achat d'un transformateur sur socle.	39201,88
CREDITE FACT #IN02000942	-39201,88
CREDITE FACT #IN02000944	-60849,37
Livraison transformateur chez Hydro-Jonquière	2628,01
Transformateurs (7.2kV au primaire)	3024,99
VOIR CREDIT #IN02000943	39201,88
VOIR CREDIT #IN02000945	60849,37
SYLVAIN SIMARD ARCHITECTE	**27329,57**
2023-114 - OSP EN ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION - ÉDIFICE PORT-ALFRED	2684,67
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE. BT-2076190 DEMANDE 2024-391	20298,84
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, DE LA GESTION DE L'APPEL D'OFFRES ET DES SERVICES - THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	4346,06
TECH-MIX (BAU-VAL INC.)	**69108,57**
2023-589 Asphalte froide 2024	49936,17
Asphalte froide 2024 - Enrobé pour réparation à froid avec polymères	19739,74
INDEXATION PRIX DU BITUME	-422,29
Indexation prix du bitume	-145,05
TECHNO FEU INC.	**43582,64**
16-214 - BT345314 - NIVÈLEMENT DIAGNOSTIQUE PROBLÈME PAPIER, FAIRE CALIBRATION DU PANIER ET AJUSTER LE ZÉRO DU PANIER	8158,75

16-220 CYLINDRE DIRECTION, FUEL CAP	2708,13
16-220 RESERVOIR D'URÉE ASSY	3603,39
16-221 CYLINDRE DE CABINE	2327,84
16-222 DISQUE ET PLAQUETTE AVANT	6815,28
2 X CYLINDRES DE CABINE POMPIER	4722,67
CRÉDIT FACTURE # FC10022260	-141,36
FILTRE BRONTO - FILTRE HYDRAULIQUE ET FILTRE A AIR HYDAC	2084,78
UNITÉ #16-206 PDM 11 (POWER MODULE DISTRIBUTION) BT 345806	3574,4
UNITÉ #16-214 VALVE PROPORTIONNELLE	2205,88
UNITÉ #16-220 BRAS ET PIVOT D'ESSUIE-GLACE	2160,16
UNITÉ #16-220 CHARGEUR BATTERIE 40A/12V. 120V 1005526	2660,88
UNITÉ #16-220 SEAL DE KIT CYLINDRE DE CAB	2701,84
TECHNOLOGIES NOVAXION INC	**38672,88**
Banque d'heures pour support avec Wonderware	8660,53
Support technique - Année 2024 - AVEVA System Platform. Inst. conf. support, formation.	15705
Support technique - Année 2024 - SUPORT GALAXIE.	3506,74
Support technique - février 2024 - AVEVA System Platform. Inst. conf. support, formation.	3296,34
UELB: Support technique nécessaire pour la réfection de l'usine	7504,27
TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC.	**80264,05**
2023-231 - Bornes de prêt de tablette IPad et portables en libre-service	80264,05
TELENET INFORMATIQUE INC.	**265542,88**
2023-234 - ID1535 - Renouvellement contrat d'entretien - support hpe 3par	180389,91
3 X Meeting Owl 3 - billet 431904	4897,76
7 X Licences BlueBeam - Billet 419956	3863,16
9 X Caméras - Billet 447221	9220,48
Caméras IP pour projet ruelle Savard - Billet 440291	6576,22
Caméras pour la bibliothèque de Jonquière - Billet 445081	8346,84
CRÉDIT FACTURE # 167507	-201,21
Crédit facture #169173	-201,21
CREDITE FACT #163035	-120,72
Fortinet - Billet 424578	7827,04
ID1647 - Contrat d'entretien ManageEngine - 17 mai 2024 au 16 mai 2025	5518,69
ID1754 - 2 x Contrat d'entretien Kemp police - 1 avril 2024 au 31 mars 2025	3679,09
ID1759 - Contrat d'entretien Kemp ville - 13 mai 2024 au 12 mai 2025	4253,97
Imprimante pour le comité de retraite (ML COLOR LASERJET ENT 6700DN PRINTER) - billet 426089	2126,98
Licence AP SmartZone - Billet 422998	5573,42
Owl bar - Billet 439975	5610,55
Owl Bar pour test salle de conférence - billet 426560	3178,88
PARE-FEU BASSE DENSITÉ Fortigate - Billet 428413	4092,65
Rackmount pour Fortigate et câble - billet 431264	4060,11
Rackmount pour Fortigate et câble - billet 431264	3019,53

Ruckus pour atelier mécanique - billet 427198 (R550 - DUAL BAND AX INDR AP)	3830,74
TELUS MOBILITE	**207118,68**
Cellulaires - Compte # 30838111	207118,68
TEN4 BODY ARMOR	**64670**
2 PARE-BALLE 278 ET 288	2075,19
COMMANDE ANNUELLE PARE-BALLE - Housse Externe (système molle), Panneau Balistique	60180,33
PANNEAU BALISTIQUE DEVANT POUR ALTERATION	2414,48
TENCO INC. (RPM TECH)	**386798,41**
2023-220 SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE À SIMPLE STAGE (3 000 TONNES/HEURE)	359335,97
CRÉDIT FACTURE # 8907528	-119,53
CRÉDIT FACTURE #9142172 - MOTEUR D'ESSUIE GLACE	-790,07
PATIN AU CARBURE 14Z1024 - SOUFFLEUR	3650,78
PREPARATION SAISONNIÈRE 24-349 (pièces diverses)	2941,92
PREPARATION SAISONNIÈRE UNITÉ #24-349	21779,34
TERRASSEMENT SAINT-LOUIS INC.	**331011,06**
2024 AJUSTEMENT DIESEL FÉVRIER À AVRIL	3239,96
2024 AJUSTEMENT DIESEL MAI À JUILLET	2685,28
2024 Transport des biosolides / du 25 au 29 mars	11819,43
2024 Transport des biosolides / DU 4 AU 8 MARS	8876,07
2024 Transport des biosolides / semaine du 8 au 12 juillet	7772,31
2024 Transport des biosolides 12 au 16 février	8002,26
2024 Transport des biosolides 1er 2 août	2345,49
2024 Transport des biosolides 1er et 2 février	3173,31
2024 Transport des biosolides du 10 au 14 juin	8278,2
2024 Transport des biosolides DU 11 AU 15 MARS	8646,12
2024 Transport des biosolides du 12 au 16 août	6346,62
2024 Transport des biosolides du 13 au 17 mai	10761,66
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 avril	12555,27
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 janvier	9243,99
2024 Transport des biosolides du 15 au 19 juillet	9289,98
2024 Transport des biosolides du 17 au 21 juin	8278,2
2024 Transport des biosolides du 18 au 22 mars	11773,44
2024 Transport des biosolides du 19 au 23 août	8922,06
2024 Transport des biosolides du 19 au 23 février	9657,9
2024 Transport des biosolides du 19 au 31 juillet	5426,82
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 avril	9703,89
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 janvier	6254,64
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 juillet	5978,7
2024 Transport des biosolides du 1er au 5 mai	8922,06
2024 Transport des biosolides du 21 au 24 mai	8186,22
2024 Transport des biosolides du 22 au 26 avril	12601,26

2024 Transport des biosolides du 22 au 26 janvier	9014,04
2024 Transport des biosolides du 22 au 26 juillet	7726,32
2024 Transport des biosolides du 24 au 28 juin	6852,51
2024 Transport des biosolides du 26 au 29 février	8140,23
2024 Transport des biosolides du 26 au 31 août	6622,56
2024 Transport des biosolides du 27 au 31 mai	10301,76
2024 Transport des biosolides du 29 au 31 janvier	5656,77
2024 Transport des biosolides du 29 et 30 avril	5104,89
2024 Transport des biosolides du 3 au 7 juin	9703,89
2024 Transport des biosolides du 5 au 12 août	8600,13
2024 Transport des biosolides du 5 au 9 février	9106,02
2024 Transport des biosolides du 6 au 10 mai	13107,15
2024 Transport des biosolides du 8 au 12 avril	10485,72
2024 Transport des biosolides du 8 au 12 janvier	8462,16
AJUSTEMENT PRIX DIESEL, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024	3431,76
Annulation de facture, voir crédit facture # 35837	9289,98
crédit applicable facture # 35836	-9289,98
CRÉDIT FACTURE # 35600	-45,99
Crédit sur facture #35610	-133074,82
Voir crédit # 35614	133074,82
TESSIER RECREO-PARC INC.	**88295,05**
2023-709 - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK - PARC DE LA NORMANDIE / ARR DE CHICOUTIMI / 04202-260-001	86231,25
STRUCTURE POUR LE PARC NAZAIRE-GIRARD LATTERRIERE	2063,8
TEST-AIR (9271-9962 QUEBEC INC)	**56429,79**
MATÉRIEL DE BF (plaquettes, coussinet, carter, ecrous, robinet purgeur)	7244,57
MATÉRIEL DE BF BRIDE DE RUPTURE, ANNEAU DE RETENUE,GARNITURE DE BRIDE	6471,66
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE	35695,54
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE (joint torique, anneau de retenue, prise de pompage)	4580,55
TIGE INFERIEURE BF	2437,47
TETRA TECH QI INC.	**66278,83**
2020-143 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE SURPRESSION BLÉRIOT / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI.	8483,61
2023-418 MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE AO 2020-503	8286,8
2023-515 - AUDIT QUINQUENNAL / USINE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - LAC DE L'AQUEDUC À ST-HONORÉ	17168,66
Étude préliminaire - conduite d'eau potable sous le pont Dubuc - Révision 1	23483,67
Expertise hydraulique dossier CH-21-15803	3456,63
Plans et devis pour alimentation équipements d'éclairage de la colline / Parc Jean-Allard, Jonq.	5399,46
THEATRE A BOUT PORTANT	**47408**
Aide financière pour la poursuite des activités	2000
BOURSES AUX ORGANISMES 2024 VS-CE-2024-203	5000
MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA SALLE DE BINGO du 07/01/24 au 31/08/24	4608
Subvention 2024 VS-CE-2023-1084	26800

Subventions aux projets spéciaux 2024	9000
THEATRE CRI	**25600**
Subvention 2024 VS-CE-2023-1084	25600
THEATRE LA RUBRIQUE INC	**124494**
Projet de spectacle clé en main - Situation Spectacle Bois	6924
SOUTIEN FINANCIER Premier versement édition 2024 (Festival international des marionnettes de Saguenay 2025)	67770
Subvention 2024 Avec retenue de 5000$ VS-CM-2024-21	44800
Subvention au fonctionnement versement final	5000
TOROMONT CAT (QUEBEC)	**200812,22**
2023-581 Bouteur - Dépôt à neige Arvida et du Royaume 2023-2024	15054,26
2024-192 REMORQUE À ÉMULSION DE BITUME	53808,3
41-307 / 4 X PLAQUES	4920,43
41-307 4 X PLAQUES	4545,65
41-307 BASE DE SIEGE (SUSPENSION) BT 347030	2106,19
41-307 PIECES USURES PLAQUES	5561,41
8 X LAMES DENTELE (PEIGNE)	3520,26
CRÉDIT FACTURE # WOQU0426896	-413,91
CRÉDIT FACTURE # PSQU0304843	-655,65
CRÉDIT FACTURE # PSQU0304966	-655,65
CRÉDIT FACTURE # PSQU0306119	-325,14
CRÉDIT FACTURE # PSQU0309108	-17,79
CRÉDIT FACTURE # WOQU0427197	-1325,38
CRÉDIT FACTURE # WOQU0427198	-623,16
CRÉDIT FACTURE # WOQU0429417	-5666,71
CRÉDIT FACTURE #PSQU0293041 ET VOIR FACTURE #PSQU0293253	-1133,28
CRÉDIT FACTURE #PSQU0293352 - PLATE-BRAKE	-2732,87
CRÉDIT FACTURE #PSQU0294229 ET VOIR FACTURE #PSQU0294049 - CABLE ASSEMBLY	-415,68
CRÉDIT FACTURE #PSQU0296475 - INTERRUPTEUR	-74,85
CRÉDIT FACTURE #PSQU0304966 - ACCUMULATEUR	-655,65
CRÉDIT FACTURE #PSQU0306538 - Capteur	-177,76
CRÉDIT FACTURE #PSQU0307543- POMPE À CARBURANT AUXILIAIRE	-916,05
CRÉDIT FACTURE #WOQU0425212	-235,38
CRÉDIT FACTURE #WOQU0426329	-31526,36
CRÉDIT FACTURE #WOQU0427477	-974,12
ENSEMBLE O-RING GARAGE (JOINT TORIQUE) (QUQ008151-001)	2099,28
GARANTIE PROLONGEE MOTEUR CAT SOUFFLEUSE 24-320	4259,13
LEVIER D'EMBRAYAGE TROUBLE - 18-301 - BT349295	6827,15
Location du bouteur sans opérateur La Baie / Mars 2024	15366,41
Location du bouteur sans opérateur La Baie Du 28 décembre 2023 au 31 janvier 2024	9607,89
Location du bouteur sans opérateur La Baie hiver 2023-2024, 37 heures	5743
Location du bouteur sans opérateur La Baie hiver 2023-2024, 400 heures	15676,84

REF FACT #WOQU0427193	-4708,28
RÉPARATION PELLE CHANGEMENT DU PIVOT (SWIVEL) - UNITÉ 19-455 - BT-351071 -	16573,19
Réparation système de freinage / 18-301 / BT349285	11324,87
RETOUR TUBE HYDRAULIQUE 19-302 REF FACT #PSQU0287891	-623,77
UNITÉ 19-301 REPARATION DU CYLINDRE HYDRAULIQUE SUR LE STICK. BT-348260	5666,71
UNITÉ 19-404 VÉRIFICATION MOTEUR ET INSTALLATION SWITCH BT 338943	3615,78
UNITÉ 19-455 REPARATION FREIN TRANSMISSION DEPLACEMENT MACHINE BT 342760	6648,66
Unité 22-313 DIVERS RÉPARATIONS	15090,87
UNITÉ 24-303 DÉPLACEMENT MOTEUR GÉNÉRATRICE BT 344506	2899,94
VOIR CRÉDIT # PSQU0297369	-882,82
VOIR CRÉDIT # PSQU0305595	-655,65
VOIR CRÉDIT # WOQU0429414	5666,71
VOIR CRÉDIT #PSQU0293353 - UNITÉ #18-301 PLATE-BRAKE	3390,56
VOIR CRÉDIT #WOQU0427405 ET FACTURE #WOQU0427539	31526,36
VOIR CRÉDIT #WOQU0428329	4708,28
TRAITEMENT D'EAU S T INC	**47062,98**
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - ANNÉE 2024	10945,62
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - ANNÉE 2024	4949,67
2023-671 - INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES - AVRIL 2024	6036,19
2023-671 - INSPECTION MACHINES FIXES - 2024	5731,5
Libération de dépot de garantie de soumission	19400
TRANSMISSION STTIC INC.	**53122,15**
2024-277 Unité 23-387, TRANSMISSION NIVELEUSE	39218,62
REMPLACEMENT TRANSMISSION DU CAMION 10 ROUES 14-327	13903,53
TRANSPORT F. GILBERT LTEE	**2549396,05**
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL SAISON 2023-2024 SECT LATERRIERE S2022-410	45001,86
AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL SAISON 2023-2024 SECT SEPAQ,CASCOUIA S2020-183	50318,82
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE FEV 2024	539590,68
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE JANV 2024	538857,36
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE JANV A DEC 2024	269795,34
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE MAI 2024	134897,67
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR LATERRIERE MARS 2024	539590,68
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE AVRIL 2024	57512,49
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE FEV 2024	115024,97
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE JANV 2024	115024,97
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE MAI 2024	28756,24
DENEIGEMENT JONQ SECTEURS SEPAQ,CASCOUIA,ST ANDRE MARS 2024	115024,97
TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES CONSEILS	**309559,62**
2022-447 H.H. VS-CM-2022-238 et VS-CE-2022-330	7152,62
2022-698 9211-0733 Québec inc. Cessation d'usage VS-CE-2022-1106 et VS-CM-2023-716	5158,52
2022-698 9211-0733 Québec inc. VS-CE-2022-1106 VS-CM-2023-716	35392,31

2023-370 Plainte TAT VS-CE-2023-398	36737,52
2023-370 Plainte TAT VS-MDA-23002 VS-CE-2023-398	58876,8
2024-090 Gazon Savard CPTAQ Ensag VS-CM-2024-56	14168,2
2024-090 Gazon Savard, CPTAQ, Ensag VS-CM-2024-56	7078,15
2024-251 - CONSEILS JURIDIQUES Services professionnels	42731,99
2024-333 23-80068-2 Honoraires professionnels Pièces d'auto Ste-Geneviève VS-CE-2024-209	13050,31
2024-335 Honoraires professionnels Promutuel Lac au fleuve VS-CE-2024-291	5719,95
Opinion juridique	5762,15
Services juridiques mensuels (décembre 2023 à décembre 2024)	3626,26
Services juridiques mensuels (février et mars 2024)	3621,71
Services professionnels - opinion juridique référence 146469-0022	7431,15
Services professionnels référence 146469-0019	22069,5
Services professionnels rendus - Commission municipale du Québec	19546,38
Services professionnels rendus - Conseil Les Maîtres d'Oeuvre (1993) Inc.	15704,76
SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - Cour municipale (Infractions) VS-CE-2023-694	5731,34
TURBO MS CANADA (9283-2328 QUEBEC INC)	**26850,47**
13-307 TURBO CHARGER, ACTUATOR, JOINTS, STUDS, NUTS	8129,87
16-220 344040	8421,92
16-221 TURBO ASSY + ACTUATOR	8421,92
24-307 342495 PIÈCES DE TURBO ET RESURFACER TUBULURE (SOUMISSION 10767)	4291,24
CRÉDITE FACTURE #TMS35338 - CORE	-1724,63
RETOUR CORE Ref fact #T15405	-689,85
TUYAUTERIE N.R.J. INC.	**36843,73**
CANALISATION 2023 - CHANGEMENT DE 4 ROBINETS - BT2082396	3297,48
ESSAIS HYDRAULIQUES BASÉS SUR L'UTILISATION DE DEUX POTEAUX D'INCENDIE. BT-2085030	3161,81
INSPECTION DES SYSTÈMES DE GICLEURS AUTOMATIQUES - 2024-033	2035,06
INSPECTION SYSTÈME SOUS-EAU - CARREFOUR RACINE - BT2082401	15128,07
SYSTÈME D'EAU 2023 - THÉATRE DU PALAIS MUNICIPALE - BT208239	5401,9
TRAVAUX DE RÉPARATIONS FUITES ENTRETOIT APPEL DE SERVICE PLOMBERIE - THÉÂTRE MUNICIPAL BT-2085402.2	7819,41
UNIGEC INC	**337920,87**
2021-110 RÉFECTION DE LA SALLE DES SERVEURS - QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE ARVIDA	28226,48
2022-246-OSP INGÉNIERIE - PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERFO ET SURVEILLANCE CONST - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	7415,89
2022-295 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	98303,63
2023-230 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE	40109,61
2023-230 - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES ARR JONQ OSP EN INGÉNIERIE	62098,58
2023-245 - REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION	60936,75
2023-245 - REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE ET RÉFECTION, AGRANDISSEMENT BÂTIMENT D'ACCUEIL - ODS EN INGÉNIERIE	28743,75
AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	12553,64
CRÉDIT FACTURE # 13061	-65,04
CRÉDIT FACTURE # 13762	-2460,47
INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ELECTROGÈNE	2058,05

UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ)	**41320,44**
Honoraires professionnels - Carrefour du capital humain Maintien de l'équité salariale.	9482,25
Quote-part fonds de garantie Regroupement Grandes villes 1 / Resp. / Bloc A, B, C , du 1er nov. 2023 au 1er nov. 2024.	29413,31
Regroupement Grandes villes honoraires UMQ bloc C prolongation juin-oc. 2023. Prolongation 3 blocs oct-nov. 2023	2424,88
UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI UQAC	**585423**
Entente pour l'entretien du sentier Val Lombrette. Année 2024-2025	5000
Facturation préliminaire des coûts d'explotation du bâtiment Aréna/ Pavillon de service 1 janv au 30 avr. 2024	287437,5
Facturation préliminaire-quote-part des coputs d'explotation du bâtiment Aréna/ Pavillon de service 1 mai au 31 dec 2023	287437,5
Procéder à 2 inventaires archéologiques, site patrimoine d'arvida (ancien presbytère + Église First Church Ste-Thérèse)	5548
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	**71500**
Entente avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM.	71500
VE SPORT TRAVAIL PLEIN AIR	**58355,11**
8 X PAIRES BOTTES D'HIVER MONTEURS ROYER 753777	3817,18
BOTTES ÉTÉ DE MONTEURS DE LIGNE ROYER 8697	3414,76
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	36850,18
VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR JONQUIÈRE	14272,99
VELO SAGUENAY	**88684,2**
Honoraires de gestion 2024 - Entretien de sentier Ascension Mont-Bélu VS-CE-2024-84	14236,2
VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES 2024 VS-CE-2024-12	74448
VEOLIA EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	**38021,16**
CRÉDIT FACTURE #24002452 RI 05000	-2857,13
PPC : ETALAT/ETASTJ-IC :Achat d`un lecteur pour oxygene dissous et le pH des étangs	2379,59
PUILB-71 KIT CALIBRATION POUR TURBIDIMÈTRE	2857,13
UFA : Analyseur de chlore Swan	11354,59
UFA : Produits de laboratoire	3024,53
UFA-Sonde ph-Sonde tride - PH ELECTRODE STD/REMPLACEMENT, ELECTRODE REFERENCE TRIDES	2732,66
UFC : Produits de laboratoire	3176,49
UFJ : CHLORE,DPD LIBRE,25ML,1000/PQT DE 6	2602,29
UFJ : Produits de laboratoire	2189,95
UFJ : Produits laboratoire	3136,18
UFLB : turbidimêtre portatif, colorimetre portatif DR 3000 et cellules de verre 10ml	4567,75
VOIR CRÉDIT # 24000084 RM 05000	2857,13
VEOLIA ES CANADA (SERVICES INDUSTRIELS INC.)	**324423,96**
2023 / REMISE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	-2000,57
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / DÉCEMBRE	11927,51
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / DÉCEMBRE 2023	5709,59
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Novembre	32308,11
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux (1 janvier au 31 décembre)	-2086,38
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Janvier	20507,21
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / JUILLET	13954,52
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / MAI	56687,68

2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Mars	25706,63
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux / Travaux avril	34474,2
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux FÉVRIER	27890,37
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux JUILLET	42466,6
2024 Collecte des résidus domestiques dangereux JUIN	49627,07
2024 REMISE JUILLET 2024	-1929,93
CRÉDIT FACTURE # 1225279	-771,39
ERREUR DE FOURNISSEUR -BOUDIN ABSORBANT D'HUILE 5" (PAQUET DE 4)	-158,22
PRISE EN CHARGE ET TRANSPORT DES RDD - Collecte des résidus domestiques dangereux (Avril 2024)	13954,52
REMISE CLIENT - JANVIER 2024 ET BALANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2023 - HUILES USEES	-779,67
REMISE CLIENT MAI 2024	-1608,31
REMISE JUIN 2024	-1455,58
VIDEOTRON LTEE	**28182,78**
DÉPLACEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE 28 RUE TREMBLAY ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI FRAIS DE DÉPLACEMENT VIDÉOTRON	5100,87
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - AOÛT 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - avril 2024	3229,52
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - février 2024	2717,22
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - juillet 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - juin 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - MAI 2024	2866,15
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - mars 2024	2804,42
ID1530 - Lien Internet des stations de pompage - Septembre 2024	2866,15
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - novembre 2022 à novembre 2023	0
VILLE DE SAGUENAY (FONDS T.P.I.)	**63744,7**
Bail # 574 Loyer du 01-06-2024 au 31-05-2025 Entreposage cabanes à pêche, Lac-Kénogami Client # 095703 (04111-16-012)	2552,45
Bail #702 Client 200600, Location terrain 2024-09-01 au 2025-08-31 Retraité Price (04102-00-624)	6932,99
CLIENT 200932, BAIL #703 LOYER DU 01-04-2024 AU 31-03-2025 (Cépal) 04252-00-851	7671,13
Location de terrain du 2024-03-01 au 2025-02-28 Lac-Kénogami - Bail #74129	28056,2
TPS/TVQ à payer au fonds TPI pour les mois de janvier à décembre 2023	18531,93
VISA DESJARDINS	**392729,67**
FACTURE VISA - JUIN 2024 - MARC AUDET	4552,19
FACTURES VISA - AVRIL 2024 AB	11226,21
FACTURES VISA - AVRIL 2024 CV	14325,86
FACTURES VISA - AVRIL 2024 DT	21972,36
FACTURES VISA - FÉVRIER 2024	9088,19
FACTURES VISA - JANVIER 2023 IMM/DT	17885,12
FACTURES VISA - JANVIER 2024 IMM / VL	11514,69
FACTURES VISA - JANVIER 2024 IMM/AB	10141,37
FACTURES VISA - JUIN 2024	8954,02
FACTURES VISA - JUIN 2024 DT	20860,37
FACTURES VISA - JUIN 2024 KB	2566,58

FACTURES VISA - MAI 2024 CV	10698,49
FACTURES VISA - MAI 2024 DT	28294,48
FACTURES VISA - MAI 2024 IMM AB	5580,04
FACTURES VISA - MARS 2024	7983,89
FACTURES VISA - MARS 2024 IMM DT	17762,59
FACTURES VISA - MARS 2024 IMMEUBLES CV	16906,41
Paiement VISA au 31 mai 2024 - Gabriel Rioux - Ristourne de Visa	-27,17
Visa arrondissement de La Baie	-5,75
Visa Avril 2024	2157,4
VISA AVRIL 2024 - PG	22792,59
VISA DÉCEMBRE 2023	-492,18
Visa Desjardins - Janvier 2024	2048,78
Visa Desjardins - Mai 2024	6203,07
Visa Desjardins Mars 2024	-217,08
Visa Février 2024	3227,11
VISA FEVRIER 2024 IMM DT	17694,07
VISA FÉVRIER APPRO PG	52094,06
VISA FEVRIER IMM AB	13019,9
VISA JANVIER APPRO PG	21550,56
Visa juin 2024 - VM	2540,95
Visa Juin 2024 / Incendie	2015,02
Visa juin 2024 PG	-974,37
VISA MAI 2024 - PG	8240,45
Visa Mai 2024 / Incendie	2974,14
VISA MAI 2024 / MB	2183,42
Visa mars 2024	2500
VISA MARS APPRO / PG	10453,48
Visa mars Direc Gen - NP	2438,36
VITALISATION DE KENOGAMI (CVK) INC	**83508,09**
2024-166 - Honoraires d'animation - Mars 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation Juillet 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour février 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour janvier 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
2024-166 - Honoraires d'animation pour Juin 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Aide financière - Kénogami en fête (21e édition)	2000
Honoraires d'animation Avril 2024 VS-CM-2024-44	6706,87
Honoraires d'animation pour Mai 2024 - 2024-166 - VS-CM-2024-44	6706,87
SOUTIEN FINANCIER 2024 Premier versement édition 2024 (Kénogami en fête)	34560
VORTEX STRUCTURES AQUATIQUES INTERNATIONAL INC	**230639,07**
3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ -	79769,66
3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	67881,24

3 AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	66750,47
AIRES DE JEUX D'EAU PARCS VICTOR-GUIMOND, ST-JOACHIM ET MOUSSEAU, ARR CHIC ET JONQ - 04202-246-004	8655,9
PARC PORTUAIRE SPLASHPAD - SPINNER BT-2067575.2	3460,75
REMPLACEMENT DES JETS AU SOL. PARC ST-LAURENT. BT-2086450	4121,05
WOLSELEY CANADA INC.	**40261,17**
BT-2083654 BUVETTE D'EAU	4205,02
CHANGER CHAUFFE-EAU	5891,9
CHAUFFE EAU - BT2088079.1	5236,13
CHAUFFE-EAU	5260,63
Crédit facture # 2966412	-32,4
CRÉDIT SUR GAZ RÉFRIGÉRANT BT2080387	-229,95
ÉQUIPEMENT POUR SORTIE D'EAU - BT2082888	9958,74
UFJ : Joints d'étanchéité 1 pouce	9971,1
WSP CANADA INC.	**1129890,61**
2020-322 OSP RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION ARVIDA / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE.	46258,18
2020-554 : SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2	266572,03
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	202179,59
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	103153,04
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	9717,04
2023-207 TRAVAUX DE REFECTION DES MURS DE PALPLANCHES-QUAI LEPAGE - ARRONDISSEMENT LABAIE	84454,88
2023-320 ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR MISE AUX NORMES USINE D'ÉPURATION DE CHICOUTIMI	53039,4
2023-592 Mandat : Assitance tech puits la Baie	58265,7
2023-592 Mandat : Assitance tech puits la Baie	25222,64
2023-728 REFECTION DES GALERIES EXTERIEURES DU PAVILLON ROSAIRE-GAUTHIER	32700,47
2024-051 - Étude d'avant-projet scénarios de réfection du chemin des Terres-Ropmues, arrondissement de Chicoutimi	35817,87
Concept et accompagnement - nouvelles passerelles sentier de la rivière aux Rats Musqués / Arr. de Chicoutimi	3552,73
CRÉDIT FACTURE # 20086514	-4208,5
CRÉDIT FACTURE # 20109279	-9732,63
Demande d'étude sommaire de l'état de la structure, afin de définir le niveau de risque. Entrepôt Ecce-Mundo.	2069,55
ÉTUDE AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE - CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE CYCLOPÉDESTRE	4208,09
ÉTUDE DE FAISABILITÉ PONT ARNAUD - FEUX LUMINEUX 12309-04-001-004	7403,46
FERMETURE DÉFINITIVE TUNNEL BASE DE BAGOTVILLE ÉTUDE À PROPOS DU TUNNEL SOUS LA ROUTE DES AVIATEURS	13930,83
FERMETURE DÉFINITIVE TUNNEL BASE DE BAGOTVILLE ÉTUDE À PROPROS DU TUNNEL SOUS LA ROUTE DES AVIATEURS	9287,22
Ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	24956,98
RÉFECTION D'UN ESCALIER ENTRE LA RUE BEAULIEU ET FRANÇOIS TREMBLAY LA BAIE. BT2084370	2197,57
RÉFECTION D'UNE CHAMBRE DE VANNE - CONDUITE D'EAU DU GRAVITAIRE SUD / VOIR CRÉDIT # 20099647	11294,87
RÉFECTION D'UNE CHAMBRE DE VANNE - CONDUITE D'EAU DU GRAVITAIRE SUD 2023-271 -	19493,55
Services professionnels en ingénierie - Barrage de la rivière du moulin (X2063633)	53986,51
SOLUTION CONTRE ÉROSION DU REMBLAI CENTRALE DE JONQUIÈRE	20456,35
SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2 2020-554	25909,97
SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	17970,59

VOIR CRÉDIT # 20110710	9732,63
XEOS IMAGERIE INC	**100603,13**
2023-759 / 27-09-2023 au 26-09-2024 Abonnement annuel au programme Villes 3D.	44840,25
2024-287 OSP - Prise de photographie aérienne numériques 10 et 20 cm et production d'orthomosaïques	55762,88
Total général	**295528190,9**

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

9.16

CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-72

Je, soussignée, Annie Jean, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro VS-R-2024-72 modifiant le règlement numéro VS-R-2019-16 ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires à la construction d'infrastructures de gestion des matières résiduelles les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

a) que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 115 364 ;

b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 11 736;

c) qu'aucune personne habile à voter sur ledit règlement a demandé qu'il fasse l'objet d'un scrutin;

d) que le règlement numéro VS-R-2024-72 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 20 septembre 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

AJ/sg

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-86

Je, soussignée, Annie Jean, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro VS-R-2024-86 ayant pour objet de décréter un emprunt au montant de 2 107 000 $ en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2024-2025 les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

a) que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 115 364 ;

b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 11 736;

c) qu'aucune personne habile à voter sur ledit règlement a demandé qu'il fasse l'objet d'un scrutin;

d) que le règlement numéro VS-R-2024-72 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 20 septembre 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

AJ/sg

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-87

Je, soussignée, Annie Jean, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro VS-R-2024-87 Ayant pour objet d'augmenter l'emprunt du règlement numéro VS-R-2019-51 augmenté par les règlements numéros VS-R-2021-23. VS-R-2021-136 et VS-R-2022-98 décrétant l'acquisition, la mise aux normes et l'aménagement de terrain, la réalisation de travaux civils, l'acquisition et installation d'équipement et la construction d'un centre de traitement des matières recyclables et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 40 800 000 $ les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

a) que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 115 364 ;

b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 11 736;

c) qu'aucune personne habile à voter sur ledit règlement a demandé qu'il fasse l'objet d'un scrutin;

d) que le règlement numéro VS-R-2024-87 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 20 septembre 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

AJ/sg

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

CERTIFICAT DU GREFFIER

CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-93

Je, soussignée, Annie Jean, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro VS-R-2024-93 Ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains, de lieux publics, de stationnement, d'éclairage, de réfection et construction de bâtiments et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 775 000 $ les modalités prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en ce qui concerne la tenue du registre ont été adaptées en conséquence, et qu'elle me permet d'établir:

a) que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 115 364 ;

b) que le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 11 736;

c) qu'aucune personne habile à voter sur ledit règlement a demandé qu'il fasse l'objet d'un scrutin;

d) que le règlement numéro VS-R-2024-93 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

SAGUENAY, le 20 septembre 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

AJ/sg

Ville de Saguenay

Service des affaires juridiques et du greffe

APPROBATION
Date exécutif : _____
Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : CENTRE D'HISTOIRE ARVIDA – MANDAT DE PRODUCTION DE VIDÉOGUIDES POUR L'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE D'ARVIDA

RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Conseil municipal ☒ **Comité exécutif** ☐ **Commission** ☐

Conseil d'arrondissement **Chicoutimi** ☐ **Jonquière** ☐ **La Baie** ☐

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Autoriser la signature d'un protocole avec le Centre d'histoire Arvida pour la production de vidéoguides pour l'interprétation de thèmes importants du patrimoine d'Arvida.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire travaille actuellement à la conception d'une carte interactive qui permettra d'accéder rapidement aux informations relatives aux différents secteurs d'intervention du Service, tels que les parcs, les terrains sportifs, les œuvres d'art et le patrimoine. Un projet a été inscrit à l'Entente de développement culturel 2021-2023 pour la production de contenus de mise en valeur du patrimoine en prévision de les diffuser via cette carte.

Jusqu'à maintenant, différents contenus mettant en valeur le secteur d'Arvida ont été produits comme des visites virtuelles de lieux d'importance et des prises de vue du secteur, dont le pont d'aluminium. Afin de compléter le matériel déjà produit, il est proposé de produire des vidéoguides thématiques (ciblant des points d'intérêt d'Arvida sur la carte). En effet, la production de ces vidéoguides, en plus d'enrichir la carte interactive, permet de réaliser une action qui se retrouve dans le plan de coordination du Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida (CORPA).

Le Centre d'histoire Arvida est reconnu par la Ville de Saguenay comme l'organisme responsable de l'interprétation du patrimoine d'Arvida. Il a répondu à un devis de production incluant la recherche, la rédaction, le tournage, le montage et le rendu final de 9 vidéoguides par une offre de services s'élevant à 49 780$ (plus taxes).

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et sa titulaire Lucie K Morisset, conseillère scientifique en patrimoine pour la Ville de Saguenay, recommandent dans l'étude de développement touristique d'Arvida la production de matériel permettant la visite libre et autonome de certains parcours thématiques à Arvida et que cette action est inscrite au plan de coordination du Comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida (CORPA);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite produire et diffuser des contenus de mise en valeur du patrimoine via une carte interactive;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été soumis au Centre d'histoire Arvida et qu'il y a répondu par une offre de services pour la production de 9 vidéoguides;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire à la réalisation de ce mandat, soit 49 780$ plus taxes, est disponible dans l'Entente de développement culturel dans le cadre du projet de production et de diffusion de contenus de mise en valeur du patrimoine via la carte interactive;

CONSIDÉRANT que le protocole a été vérifié par le Service des affaires juridiques et du greffe en date du 23 août 2024;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables lors de la rencontre tenue le 5 septembre 2024;

B.G

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à attribuer un mandat de production de vidéoguides au Centre d'histoire Arvida pour un montant de 49 780$ plus taxes, puisé à même le budget 7000170-129-24190;

ET QUE la Ville de Saguenay autorise la chef de division art, culture et bibliothèques et le conseiller aux arts au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer pour et nom de la Ville de Saguenay le protocole d'entente qui définit le mandat avec le Centre d'histoire Arvida.

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Par : Nicolas Dupuis

Date : 23 août 2024

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : ☒ **À VENIR :** ☐ Date :

5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable ☒ Oui ☐ ou Commission des finances du _____ ☐ (si nécessaire)

Par :

Date :

6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)

Le suivi a été fait ☐ auprès de : (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable ☐ Oui ☒ Poste budgétaire : 7000170-129-24190

Préparé par : Olivier Bergeron-Martel

Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date : 19 août 2024

Approuvé par : Nancy Savard en remplacement de Luc-Michel Belley, directeur

Date : 23 août 2024

David Vachon, ing.
Directeur général adjoint
Date : 18-09-2024

Gabriel Rioux
Directeur général
Date : 26-09-2024

Geneviève Girard
Directrice générale adjointe
Date :

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE
PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

Entre :

L'ORGANISME
Centre d'histoire Arvida
2811 Bd du Saguenay
Jonquière (Québec) G7S 2H4
Représenté par Marianne Salesse-Côté, directrice générale

Et :

LA VILLE DE SAGUENAY
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire
155, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1R5
Représentée par Nancy Savard, chef de division, et Jessy Bilodeau, conseiller aux arts

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU PROJET

La Ville de Saguenay souhaite rendre accessible et mettre en valeur les principaux éléments qui composent son patrimoine. Ces contenus seront mis en ligne sur son site Internet et pourraient être diffusés par ses médias sociaux. Ils seront aussi accessibles via une carte interactive, qui agit comme une sorte de « table des matières » cartographique de ces contenus.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Saguenay sollicite les services du Centre d'histoire Arvida pour la production de capsules vidéos pour différents parcours thématiques reliés à l'histoire et aux valeurs patrimoniales d'Arvida.

Livrables :
Le présent mandat comprend les aspects de recherche, rédaction, tournage, montage et rendu final. Chaque capsule vidéo doit comprendre une narration et faire l'interprétation de 3 ensembles thématiques, comprenant chacun 3 thèmes, d'une durée de 2 à 3 minutes par thème. C'est donc un total de 9 capsules de 2 à 3 minutes qui seront à produire et diffuser. La narration devra être en langue française uniquement.

Les capsules vidéos devront être remises à la Ville de Saguenay en format natif (.mp4). Elles seront hébergées sur la chaîne Youtube de la Ville de Saguenay et diffusées pour un temps illimité via sa page *patrimoine.saguenay.ca*, sa carte interactive (à venir) et ses médias sociaux. Le Centre d'histoire Arvida pourra aussi diffuser ces capsules vidéos et/ou leur trame sonore uniquement.

Concept :
L'approche recherchée est de type « documentaire ». Un soin doit être apporté en priorité à la trame audio, par une narration et un univers sonore.[1] Cette trame doit être appuyée par un visuel simple, pouvant par exemple présenter des images fixes et/ou animées, d'archives et/ou contemporaines ainsi que de l'animation. Les capsules vidéos doivent avoir un ton plutôt journalistique, ponctuées d'interventions de personnes réelles, experts disciplinaires et d'usages[2], qu'on peut qualifier de « témoins » dans le sens du « témoignage ». Les intervenants devront être choisis, le cas échéant, parce qu'ils sont reconnus comme compétents et légitimes pour s'exprimer sur un sujet en tant qu'experts. Le recours à un personnage fictif ou un avatar qui s'adresse à l'auditoire n'est pas souhaité.

Contenus :
Les différents ensembles thématiques à interpréter par autant de capsules vidéos sont présentés ci-bas, avec pour chacun quelques lieux qui peuvent y être associés. Les noms et définitions de thèmes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Des lieux sont proposés ci-bas pour chacun des parcours, sous les sections « Lieux actuels ». Ce sont des endroits sur le territoire qui sont en lien avec les thèmes à interpréter et qui peuvent encore offrir, dans le paysage contemporain, des ancrages visibles en lien direct et évident avec les thèmes. Ces lieux se reflètent d'ailleurs dans les zones qui seront mises en surbrillance dans la carte interactive de la Ville de Saguenay, en lien direct avec ces capsules vidéos (voir les cartes en annexe).

D'autres endroits, évoqués dans les définitions des thèmes, peuvent être abordés dans les capsules, illustrés par des images d'archives, mais relèvent davantage du passé et ne constituent pas des ancrages évidents pour

---

[1] Dans son étude de développement touristique d'Arvida, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain exprimait des recommandations pour des productions de type « audioguides » : *le storytelling peut permettre de diversifier les parcours d'Arvida en démultipliant l'offre (...). À ce titre, l'expérience, à mi-chemin entre l'audioguide et le storytelling, de Portrait Sonore est particulièrement convaincante.* Les productions de Portrait Sonore sont en effet bien inspirantes; on peut imaginer leur transposition dans une forme audiovisuelle pour le présent mandat.

[2] Un « expert d'usage » est une personne qui connaît un domaine par la pratique et l'expérience plutôt que par un savoir disciplinaire. (KAINE, Élisabeth et collab. *Le petit guide de la grande concertation. Création et transmission culturelle par et avec les communautés*. Presses de l'Université Laval, 2016, p. 62

l'interprétation dans le « musée à ciel ouvert ». Ces sites ont soit énormément changé, ou ne permettent plus d'observer aujourd'hui les activités qui s'y déroulaient dans le passé. Ils ne seront donc pas associés aux capsules vidéos dans la carte interactive de la Ville de Saguenay.

- *Parcours de l'Aluminium*[3] *:*
    - Thème « Saguenay, région de l'aluminium » : L'histoire de la région du Saguenay est marquée par l'industrie de l'aluminium, qui s'y est installée puisque le territoire rassemblait plusieurs conditions nécessaires à la production du « métal magique du XXe siècle ». En tête de lice, le potentiel hydroélectrique était énorme et la présence d'un port de mer en eau profonde permettait l'importation des matières premières et l'exportation de la production; un réseau branché sur le monde.
    - Thème « usine intégrée » : L'usine d'Arvida était et est toujours l'une des rares usines « intégrées » d'aluminium au monde. Elle intègre le traitement de la matière première (raffinage de la bauxite) jusqu'à la coulée du métal, en passant par la production d'électrodes et le procédé d'électrolyse.
    - Thème « pôle mondial de l'aluminium » : Depuis près de 100 ans, les procédés industriels n'ont cessé d'évoluer, de pair avec la recherche et le développement pour trouver des usages à l'aluminium, usages qui ont marqué la vie quotidienne des familles aux quatre coins du globe (électrification, instruments de cuisine, utilisations en construction et en génie civil, etc.).
    - Lieux actuels : Les usines de production d'aluminium (Arvida, Laterrière, La Baie), les infrastructures hydroélectriques qui les alimentent (Chûte-à-Caron, Shipshaw, lignes à haute tension), le chemin de fer pour l'approvisionnement en matières premières et l'expédition de la production, la placette de mise en exposition de cuves (Place du cuviste, à venir à l'été 2025), l'iconique pont d'aluminium, le Centre de recherche et de développement Arvida, l'usine expérimentale Elysis.
- *Parcours de la Seconde Guerre mondiale :*
    - Thème « développement fulgurant » : La Seconde Guerre mondiale a provoqué une hausse importante de la demande mondiale en aluminium. L'usine d'Arvida a alors connu un développement fulgurant et sa production était intégralement réservée à l'effort de guerre. À elle seule, l'usine d'Arvida produisait 90% de l'aluminium utilisé par les pays du Commonwealth britannique. L'usine était alors la plus importante productrice d'aluminium au monde et l'est demeurée durant 30 ans.
    - Thème « protection militaire » : 3 000 soldats et des batteries antiaériennes protégeaient l'usine et les installations hydroélectriques qui l'alimentaient. La base militaire de Bagotville a alors été construite à des fins de protection, mais aussi d'entraînement des pilotes des pays du Commonwealth. Déclaré « usine de guerre » par le gouvernement canadien, le complexe industriel d'Arvida était alors le site ayant la plus importante protection militaire au Canada.
    - Thème « effort de la communauté » : La population s'est retrouvée *de facto* engagée dans l'effort de guerre. En plus de la production d'aluminium, d'importantes campagnes de participation sociale au soutien militaire ont eu lieu à Arvida, notamment par des Jardins de la Victoire et les Bons de la Victoire. Des pilotes sont morts à l'entraînement et des bateaux de bauxite ont été coulés. Le Parc des Vétérans et le projet d'oriflammes de la Légion royale canadienne d'Arvida commémorent cet épisode historique et la mémoire de ceux qui s'y sont consacrés.
    - Lieux actuels : Parc des Vétérans, Quartier St-Mathias pour ses maisons Wartime, Manège militaire (Régiment du Saguenay), Base des forces canadiennes Bagotville.
- *Parcours des Arvidiens*[4] *:*
    - Thème « les bâtisseurs » : Commémoration de ceux qui ont bâti Arvida[5]. Autant les professionnels, experts en plusieurs disciplines (architectes, urbanistes, ingénieurs, chimistes) qui ont rassemblé leurs compétences, à la fine pointe des recherches et tendances internationales, autant en ce qui a trait au milieu de vie qu'à l'industrie.
    - Thème « les petites Nations-Unies » : À sa genèse, Arvida rassemblait des individus provenant du monde entier. On a compté jusqu'à 37 ethnies à Arvida à la fin des années 1930. Ça se reflète dans l'éducation en français et en anglais, mais aussi dans les appartenances religieuses catholiques et protestantes. Le cimetière protestant est particulièrement parlant, avec ses pierres tombales portant des noms de diverses origines.[6]
    - Thème : « excellence, fierté et appartenance » : à Arvida, tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. On se donnait les meilleurs moyens d'entraîner le corps autant que l'esprit. On allait même jusqu'à recruter des Olympiens pour enseigner l'éducation physique. Aujourd'hui, le patrimoine d'Arvida est entre de bonnes mains : celles d'une communauté fière d'être co-gestionnaire d'un legs collectif. Certains ont quitté la région[7], mais ils entretiennent le souvenir de la Cité-modèle, qui demeure pour eux la plus belle ville au monde.

---

[3] Il existe déjà, en complément, un montage vidéo par drone qui fait le parcours de l'électricité, de la Rivière Saguenay (barrages et centrales) jusqu'à l'usine de production d'aluminium.

[4] Dans son étude de développement touristique, Lucie K Morisset nomme le « Parcours du Souvenir ». Pour des raisons de clarté, de communication et pour insister sur le fait que ce thème doit refléter le passé, mais aussi le présent, nous avons préféré le nommer « Parcours des Arvidiens ».

[5] À titre d'exemple, le projet Mémoires d'Arvida rassemble des témoignages d'Arvidiens sur plusieurs sujets : https://memoiresarvida.uqam.ca/accueil.

[6] Aspinall, Boissevain, Boyd, Chadwick, Hassel, Honcharuk, Hrycko, Ivanco, Nifakis, Oleichuk, Prusak, Yuill...

[7] « Des réorganisations industrielles hâtent alors l'exode d'un grand nombre d'entre eux; à la fin des années 1980, c'est surtout en Ontario, où plusieurs ont rejoint de nouvelles installations d'Alcan, que l'on parle encore de l'histoire d'Arvida. » - Lucie K Morisset.

- Lieux actuels : les églises (Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, St. George Church, First United Church, Saint-Jacques, Saint-Mathias), les écoles (Riverside (primaire et secondaire), Sainte-Thérèse, Notre-Dame-du-Sourire, Notre-Dame-de-l'Assomption, Sainte-Bernadette, Sainte-Lucie), l'Arboretum de Mémoire (cour de l'école Riverside), les cimetières (Arvida (aussi appelé Saint-Philippe et Sainte-Thérèse; catholique) et Saguenay (protestant)).

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Objectif 1 : Nombre et durée des capsules vidéos;

Objectif 2 : Qualité et variété des sources (intervenants « témoins » et validation scientifique).

RAPPORTS DEMANDÉS

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Saguenay, l'organisme s'engage à faire une reddition de compte de l'avancement du projet aux dates suivantes :

Rapport d'étape 1	Le 1er décembre 2024
Rapport final	Le 31 janvier 2025

Le rapport d'étape doit présenter l'avancement du projet, les changements survenus en cours de route et les solutions proposées. Il doit également présenter l'état des revenus et des dépenses du projet à la date de production du rapport. Enfin, il doit contenir un dossier de presse du projet et des copies de tous les éléments promotionnels.

Un formulaire de rapport d'étape et de rapport final sera fourni à l'organisme par la Ville de Saguenay.

CALENDRIER DES PAIEMENTS

À la signature de l'entente	Chèque de 16 500 $, plus taxes
Sur dépôt du rapport d'étape du 1er décembre 2024	Chèque de 16 500 $, plus taxes
Sur dépôt du rapport final au plus tard le 31 janvier 2025	Chèque final de 16 780 $, plus taxes

VISIBILITÉ EXIGÉE

Toute la documentation concernant le projet, tous les éléments promotionnels (affiches, site Internet, communiqués, invitations, brochures, etc.) doivent absolument porter le logotype de l'Entente de développement culturel, de façon lisible et de façon prioritaire aux logotypes d'autres partenaires.

Ville de Saguenay | Québec

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'organisme s'engage à aviser la Ville de Saguenay de tout événement public ou de toute représentation financée par le projet. L'organisme s'engage à fournir au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire un minimum de deux (2) invitations pour chacun des événements réalisés dans le cadre du projet, et ce, au moins deux (2) semaines avant l'événement.

AUTRES NORMES DU PROGRAMME

- L'organisme doit savoir que le projet ne pourra être financé à nouveau dans le cadre d'une prochaine entente de développement culturel, sous cette forme ou sous aucune autre forme. Nous encourageons donc l'organisme à explorer d'autres pistes de financement ou à voir comment le projet pourrait être incorporé à même les budgets de fonctionnement.
- L'organisme signataire prend l'entière responsabilité de la gestion de la visibilité exigée et de la reddition de compte.
- Au cas où les rapports ne seraient pas déposés aux dates prévues, l'émission des chèques sera retardée jusqu'à la réception des rapports.
- Le défaut de se conformer à toutes les clauses de cette entente pourrait rendre l'organisme inéligible au financement de projet.

SIGNATURES

Mme Marianne Salesse-Côté,
Directrice générale, Centre d'histoire Arvida

Date

M. Jessy Bilodeau
Conseiller, Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date

Mme Nancy Savard
Chef de division, Service de la culture, des sports et de la vie communautaire

Date